



**HAL**  
open science

## La formation du Val de Bièvre

Joël Audefroy

► **To cite this version:**

Joël Audefroy. La formation du Val de Bièvre: essai d'interprétation architecturale de l'histoire. [Rapport de recherche] 0054/77, Comité pour la recherche et le développement en architecture. 1977. hal-03087163

**HAL Id: hal-03087163**

**<https://hal.science/hal-03087163>**

Submitted on 23 Dec 2020

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

CORDA 54  
MFN 5936

190011

# La formation du val de bièvre

ESSAI D'INTERPRETATION ARCHITECTURALE  
DE L'HISTOIRE

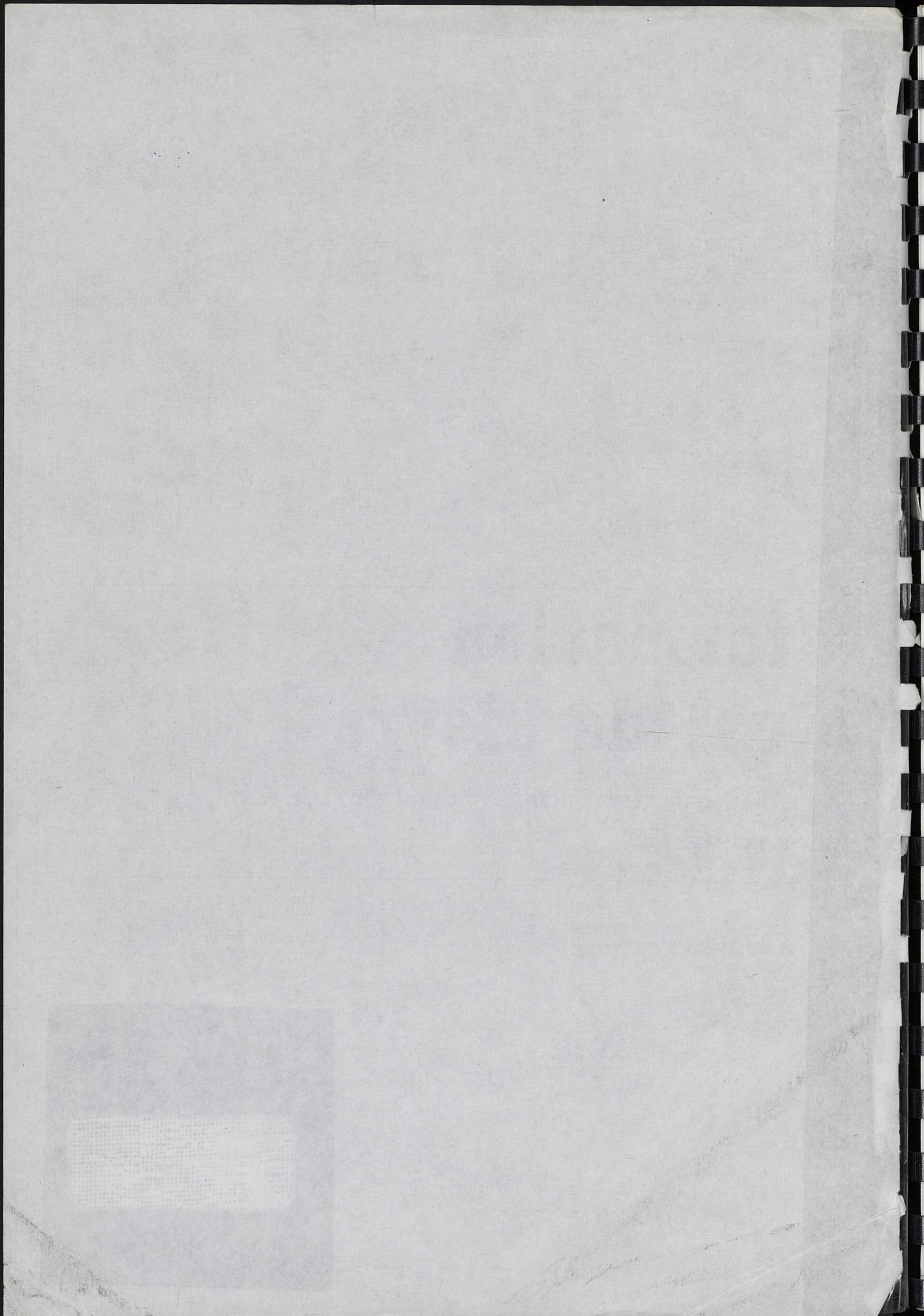
JOEL AUDEFROY

EA PARIS Belleville



0002577

CORDA 1977



ÉCOLE D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS - BELLEVILLE  
78, rue Rébéval  
75019 PARIS  
Tél. : 42.41.33.60  
BIBLIOTHÈQUE

E

Inv. 13.633

MFN. 5936

COTE. CORDA 54

École nationale supérieure d'architecture de Paris-Belleville  
Paris 19<sup>e</sup> 60 boulevard de la Chapelle  
IPRAUS

I N T R O D U C T I O N : PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES et METHODE

Cette recherche est née d'une intuition.

En prenant comme base de départ, la mémoire urbaine, c'est-à-dire en partant d'une trace visible au premier abord laissée dans le tissu des quartiers Maison-Blanche, Croulebarbe et Jardin des Plantes par la rivière de Bièvre et matérialisée par la forme particulière de certaines rues le long desquelles coulait jadis la Bièvre; on en déduit implicitement qu'une telle marque laissée sur le sol de la ville est l'expression d'évènements importants qui, en se complétant et en se juxtaposant, ont été les déterminants de la formation du Val de Bièvre.

Nous avons donc dans un premier temps, recherché des évènements importants à travers l'histoire des quartiers considérés. Nous avons recherché ces évènements sur trois niveaux : La géographie, l'histoire et le domaine bâti. Cette partie de la Ville de Paris a donc été considérée comme une accumulation historique d'évènements qui ont déterminé le tissu urbain actuel. Nous avons pris en compte également les différents pouvoirs politiques qui se sont succédés dans la mesure où ceux-ci sont déterminants.

Nous avons ainsi essayé de retrouver la dimension historique de la structure urbaine à travers différentes pratiques : Pratique sociale et pratique spatiale. En filigrane on retrouvera l'histoire de Paris et de l'Architecture mais celles-ci ne seront plus coupées de la réalité vécue. Elles ne seront qu'un simple élément chronologique destiné à lier entre eux les différents évènements.

Cela nous a permis de qualifier certains lieux, apparemment sans intérêt, sinon pour ceux qui y vivent; nous avons pu ainsi désigner l'architecture là où elle se trouve, dire pourquoi telle ou telle pratique d'occupation de l'espace s'est traduite ou non par ce que l'on appelle de " l'Architecture ". Nous avons enfin essayé de donner une image de la Ville qui ne soit pas figée mais en continuelle évolution.

Nous n'avons nullement la prétention d'avoir apporté, compte tenu des limites mêmes de notre champ de recherche, des explications décisives. Nous espérons cependant avoir dégagé une voie de recherche en montrant les liens qui peuvent être établis entre la formation de la structure urbaine et l'histoire. Nous avons pris en compte également la dimension sociologique en reliant ces évènements architecturaux aux pratiques sociales, c'est-à-dire aux différentes stratégies collectives d'occupation du sol de chaque classe sociale.

.....

école nationale  
 de la région parisienne  
 de l'architecture  
 60 boulevard  
 de la Chapelle  
 75018 PARIS  
 IPRASUS

2  
 MFM  
 COTE

18, rue Rébeval  
 75019 PARIS  
 TEL : 42.41.33.00  
 BUREAU DE RECHERCHE

Les trois axes de notre problématique, géographie, histoire et architecture s'articulent donc autour d'un problème central, qui est celui de la formation urbaine.

Nous tenterons, dans un premier temps, de valider l'hypothèse selon laquelle la prise en compte du rôle des différents pouvoirs politiques sur la formation du Val de Bièvre, pourrait nous amener à comprendre les raisons profondes de la suppression de la Bièvre à la fin du XIXe siècle et nous en déduirons les conséquences.

Dans un deuxième temps, nous essayerons de valider l'hypothèse selon laquelle l'existence d'autres traces laissées par la Bièvre elle-même ou par les éléments qui se seraient construits sur ses rives, pourraient être retrouvées.

Nous poserons alors les bases d'un modèle théorique qui appliqué sur notre structure urbaine permet de voir le fonctionnement de celle-ci. Nous dresserons ensuite une typologie des traces urbaines que l'on peut voir au moment de cette étude, ce qui permettra de vérifier la seconde hypothèse. Cette typologie nous permettra de vérifier que la justification de l'espace par l'histoire permet de qualifier cet espace sans une référence explicite à l'histoire de l'Architecture. C'est-à-dire que nous pourrions faire entrer des constructions et des pratiques spatiales qui se trouvent généralement hors du champ de l'histoire de l'Architecture, dans celui de notre étude. Cette typologie nous présentera ainsi les modèles de référence qui ont commandé l'organisation de l'espace depuis le XIXe siècle.

Dans la première partie de notre recherche nous avons utilisé une méthode de type monographique, essentiellement historique, en recherchant sur des documents, les événements qui concernent la formation du Val de Bièvre.

Ensuite comme nous verrons que l'essentiel du tissu actuel des quartiers considérés a été fixé dès la fin du XIXe siècle, nous utiliserons une autre méthode d'approche pour l'étude de la période du XXe siècle; celle-ci est basée sur une étude cartographique comparative et une étude sur le terrain.

-----

S O M M A I R E

	INTRODUCTION : PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES et METHODES .....	3
I -	LA FORMATION du FAUBOURG ST MARCEL	
	-- Topologie du Site .....	7
	-- La première trace de la Bièvre dans l'histoire .....	11
	-- Des origines du Bourg St Marcel à la naissance du Capitalisme :	
	- Les origines du Bourg St Marcel liées à la topographie .....	12
	- " " " " " " au pouvoir religieux .....	14
	- " " " " " " au développement économique ..	21
	-- Les Hôtels particuliers et autres "Folies " .....	28
	-- Les règlements et l'Administration dans le Faubourg St Marcel .....	34
	-- Projets du XVIIIe au XIXe siècle .....	39
	-- Annexe I .....	43
II -	L'ERE INDUSTRIELLE : LE DEVELOPPEMENT du XIIe Arr. AU XIXe SIECLE	
	-- Les discours hygiénistes et la Bièvre .....	47
	-- Misère et Habitat .....	52
	-- Les lieux de Travail .....	61
	-- Annexe II .....	72
III-	LA PERIODE HAUSSMANNIENNE	
	-- La question de l'annexion .....	74
	-- Travaux et discours haussmanniens .....	80
IV	LA PERIODE CONTEMPORAINE	
	-- Les industries .....	95
	-- La population .....	96
	-- Structures sociales .....	97

Il existe deux hypothèses sur la cause de dérivation de la Bièvre, le véritable rivère serait celle qui est restée dans le Thalweg (rivière morte), l'autre serait établie artificiellement sur le revers du coteau et a acquis de la vitesse et appelée rivière vive.

Ainsi la particularité d'un des deux bras, le bras vif, est que son lit est plus élevé que le niveau du Vallon.

D'après Parent-Duchâtelet (1), c'est un fait naturel, mais d'après le Dr. Rives (2), la disposition du lit de la rivière et les talus qui lui servent de digues sont produit par la main de l'Homme.

En effet, la Bièvre charrie beaucoup de limon qui en se déposant peu à peu, tend à exhausser le fond de son lit, il est probable

(1) Parent-Duchâtelet et Pavet de Lourdelle, Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins, Paris, 1622.

(2) Rives, Étude des causes d'insalubrité spéciales au quartier de la Bièvre, Paris, 1887.

V - CONSTRUCTION DU MODELE THEORIQUE .....	100
1°) Typologie des traces engendrées par la rivière de Bièvre	
a) Au niveau de la rue .....	102
b) Au niveau du parcellaire .....	103
c) Au niveau des façades des rues .....	103
2°) Typologie architecturale : Traces laissées par les différents espaces	
a) Les monuments dits " historiques " .....	117
b) L'Architecture Haussmannienne .....	119
c) Les lotissements .....	123
d) Les logements sociaux .....	128
e) Les fortifications et la zone de Paris , les H.B.M. de la poterne des Peupliers .....	137
f) Les habitations contemporaines .....	143
VI - CONCLUSIONS : Histoire urbaine et intervention contemporaine ..	146
BIBLIOGRAPHIE .....	150

## I . LA FORMATION du FAUBOURG SAINT MARCEL.

### TOPOLOGIE du SITE.

Avant de traiter du Val de Bièvre intra-muros, il nous faut connaître la géographie de la rivière de Bièvre et de la Vallée qui la supporte.

La Bièvre est un affluent de la Seine qui prend sa source dans l'étang de St Quentin, au Sud de Versailles près de Trappes. Elle se dirige d'abord de l'Ouest à l'Est, puis du Sud au Nord dans une vallée peu profonde. Son cours atteint 40Kms depuis sa source jusqu'à son embouchure. Elle traverse les communes de Fresnes, l'Hay-les-Roses, Cachan, Arcueil et Gentilly avant d'entrer dans Paris à la poterne des Peupliers.

A partir de là, elle bifurque vers l'Ouest en traversant le quartier de la Maison Blanche, et en contournant la Butte aux Cailles, elle remonte vers le Nord par le quartier Croulebarbe avant de s'orienter vers l'Est en traversant le quartier du Jardin des Plantes et de se jeter dans la Seine en amont du Pont d'Austerlitz.

Dans Paris, elle est actuellement totalement recouverte depuis 1910, et il ne reste qu'un système de biefs que croisent les égouts.

Les coteaux qui bordent la rivière sont calcaires, par contre la vallée est argileuse, c'est pour cette raison qu'au XIXe siècle, avant que les remblais n'aient complètement envahi la vallée, le pied des remblais glissait sans cesse et la chaussée de la rue de Tolbiac qui était par endroit sur 20m de remblais s'affaissait tous les jours et nécessitait de fréquents remaniements.

Il existe deux hypothèses sur la cause de dérivation de la Bièvre, la véritable rivière serait celle qui est restée dans le Thalweg (rivière morte), l'autre serait établie artificiellement sur le revers du coteau et a acquis de la vitesse et appelée rivière vive.

Ainsi la particularité d'un des deux bras, le bras vif, est que son lit est plus élevé que le niveau du Vallon.

D'après Parent-Duchâtelet (1), c'est un fait naturel, mais d'après le Dr. Rives (2), la disposition du lit de la rivière et les talus qui lui servent de digues sont produit par la main de l'Homme.

En effet, la Bièvre charrie beaucoup de limon qui en se déposant peu à peu, tend à exhausser le fond de son lit, il est probable

.....

(1) Parent-Duchâtelet et Pavet de Lourceille, Recherches et considération sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins, Paris, 1822.

(2) Dr. Rives, Etude des causes d'insalubrité spéciales au quartier de la Maison Blanche, Paris, 1887.

qu'à l'origine, le curage n'était pas fait et que les eaux, à l'époque des inondations se déversaient sur les terrains avoisinants. Pour remédier à cet inconvénient, les riverains ont dû relever la terre de la berge et former ainsi le long du cours d'eau une véritable digue.

C'est ce second lit que les riverains, désireux d'utiliser la rivière pour leurs activités, auraient creusé. Il existait depuis le XI<sup>e</sup> siècle de nombreux moulins sur les bords de la Bièvre et le bras vif, qui serait artificiel, conservant une inclinaison plus faible et plus uniforme, s'est trouvé bientôt sur un plan supérieur à celui du bras primitif (le bras mort). De plus, pour augmenter le volume d'eau dont la chute devait actionner les moulins, on construisit des barrages et comme cela élevait le niveau d'eau on dû construire une digue pour maintenir le lit. D'où cet aspect particulier qui faisait ressembler la Bièvre à une rivière suspendue au-dessus de la vallée et coulant à flanc de coteaux.

La deuxième hypothèse s'appuie uniquement sur un procès-verbal pour rechercher les causes du débordement survenu en 1665:

"Nous avons ainsi reconnu que le cours naturel de ladite rivière a  
 "été détourné depuis Gentilly jusques-au-dessous du Moulin de St  
 "Marcel, qui est proche de la rue Mouffetard, et que la rivière,  
 "dans cette étendue, est forcée; ce qui a donné lieu à la nommer la  
 "rivière Troussée, le lit en étant plus haut de plus de cinq pieds  
 "que le fond de la prairie où originairement elle passoit; ce qui  
 "avoit obligé de nous informer de quelques particuliers d'où prove-  
 "noit ce changement, lesquels nous auroient dit qu'il étoit arrivé  
 "au règne de Henri IV, lequel voulant établir une manufacture à la  
 "maison des Gobelins, avoit fait faire des berges depuis Gentilly  
 "jusqu'au moulin St Marcel qui avoient soutenu l'eau et l'avoient  
 "conduite comme nous le voyons présentement. " (1)

Ainsi la division de la Bièvre en 2 bras au-dessus de la rue Mouffetard aurait été faite sous le règne de Henri IV.

C'est l'hypothèse que retient S. Dupain, mais nous retiendrons surtout la 1<sup>ère</sup> hypothèse, car comme le souligne S. Zarembovitch (2), il semble difficile que les tapissiers des Gobelins se soient servis pour leurs teintures si délicates, d'une eau aussi souillée et impure que devait l'être celle de la Bièvre, après sa traversée des premiers faubourgs de Paris.

Mais ce n'est pas cet argument qu'il faut retenir, bien que la renommée des eaux de la Bièvre, pour la teinture en écarlate soit effectivement un mythe, il semble qu'au contraire, quand Henri IV a voulu installer la Manufacture des Gobelins, les eaux n'étaient pas encore polluées à cet endroit, car le Bourg Saint Marcel se trouvait en aval de la Manufacture; et les quelques rares bâtisses en amont n'étaient pas en nombre suffisant pour souiller l'eau de la rivière.

.....

1) S. Dupain, La Bièvre, Nouvelles recherches historiques, Paris, 1886

2) Solange Zarembovitch, Le 13<sup>e</sup> Arr.: Etude de Géographie urbaine, DES, dactyl. 1948.

Mais ce qui nous fait retenir la première hypothèse est une considération d'ordre architectural : La Manufacture des Gobelins qui se trouve bien sur la bras vif, a manifestement été édifée après la construction de ce bras vif, car elle épouse parfaitement la courbure de cette rivière. La courbure de ce bâtiment des Gobelins édifié au pied du bras vif témoigne de la forme de celui-ci au moment de la construction; et tout laisse à penser que l'implantation de la Manufacture a été pensée par l'Architecte en fonction de ce bras de Bièvre qui existait déjà depuis longtemps.

Au XIIe siècle la Bièvre a fait l'objet d'une autre dérivation un peu avant son embouchure dans la Seine : En 1148, les Chanoines de Saint Victor possédait un vaste Monastère qui s'étendait sur un espace compris entre les rues Cuvier et des Fossés St Bernard. Ils désiraient avoir dans leur enclos un moulin à farine et un courant d'eau pour l'actionner. Pour cela ils obtinrent de l'Abbé de Sainte Geneviève, Seigneur de toute cette région, la permission de creuser un nouveau canal. Ce dernier, large de 3m, recevait les eaux de la Bièvre à 280m. environ au-dessous du point où le cours de cette rivière est traversé par la rue Geoffroy St Hilaire; et allait se jeter dans la Seine, après avoir traversé le Fief du Chardonnet, au niveau de la rue de Bièvre.

Mais après la construction de l'enceinte de Philippe Auguste (1), ce canal fut lui-même détourné en 1368, avant de se jeter dans la Seine au niveau du Pont Sully, il longeait la rue des Fossés St Bernard.

La construction de l'acqueduc d'Arcueil qui fut achevé en 1624, fut la cause d'une diminution considérable des eaux de la Bièvre par le retranchement des eaux de Rungis et des environs, qui entraient dans la rivière au Moulin du village de Laï. A ce propos Adrien Mithouard ( 2 ) s'exprime en ces termes :

" La Bièvre recevait autrefois les belles eaux des fontaines de " " Rungis. On les a subornées. Une criminelle italienne se chargea " " de consommer l'empoisonnement, Marie de Médicis fit élever un " " nouvel acqueduc pour alimenter le Luxembourg qu'elle venait de " " construire. C'est cette Florentine qu'il convient de charger les " " calamités de la Bièvre, attendu que jusqu'à Henri IV, la Bièvre " " et ses riverains vivaient heureux ensemble sans que nul n'eût " " jamais porter plainte contre elle. Une situation nouvelle fut " " déterminée par la reconstruction de l'acqueduc d'Arcueil. C'était " " la grève des eaux qui commençait ....."

Un peu plus tard, un arrêt du Conseil daté du 3 Décembre 1672 ordonna la suppression du bras de Bièvre passant par l'Abbaye St Victor. Et un second arrêt en date du 5 Mai 1674 prescrivit aux riverains de le combler immédiatement, chacun en droit soi, d'en réunir le terrain à leur propriété et d'en payer la valeur aux Moines de St Victor. Car pendant les chaleurs de l'Eté, ce bras de rivière, privé des eaux de Rungis qui alimentaient la Bièvre, empestait le voisinage. Dès cette époque il ne restait plus de trace du bras qui débouchait près de la place Maubert.

1) Commencée en 1190.

2) La perdution de la Bièvre, Paris 1906.

Un grand nombre de riverains refusèrent et les contestations duraient depuis de longues années, lorsque le 3 Mai 1696, l'Evêque d'Orléans, alors Abbé de St Victor obtint un arrêt du Conseil privé qui y mit complètement fin. Cependant les religieux n'avaient pas comblé le canal dans l'intérieur de leur enclos; ils l'avaient seulement couvert et s'en servaient comme d'un égout pour l'écoulement des eaux de leurs maisons.

C'est ainsi que la Bièvre cessa d'avoir deux embouchures et ne conserva que l'ancien cours qu'elle avait eu jusqu'au règne de Louis le Jeune.

On ne peut étudier la topologie du Val de Bièvre sans évoquer les carrières qui, on le verra plus loin, joueront un rôle social et économique dans la formation de la Ville.

On est certain que des amorces d'exploitations souterraines à flanc de coteau devaient exister antérieurement au IV<sup>e</sup> siècle sur les coteaux de la Bièvre : Une partie des carrières à piliers tournés, effondrées maintenant, qui contournent le Jardin des Plantes, et celles qui leur font vis-à-vis, de l'autre côté de la rivière, ont très probablement été exploitées avant la conquête franque.

C'est ainsi que de 1518 à 1561 de nombreuses carrières étaient en exploitation à Saint-Victor et à Copeaux ( Jardin des Plantes, rue Cuvier ) et à Saint-Marcel (Boulevard St Marcel et voies adjacentes rue des Fossés-Saint-Marcel, rue du Marché-aux-chevaux et enfin, rue de l'Arbalette, rue Berthollet, rue Vauquelin, rue Lhomond et rue Mouffetard.)

Mais déjà en 1751, les carrières de Saint-Marcel, les seules ouvertes avec celles d'Arcueil pour la pierre dure (1), étaient déjà presque épuisées et se trouvaient inférieures de beaucoup à ce qu'elles avaient été.

Il faut savoir que les maisons jusqu'à Henri IV, n'étaient que de bois et de plâtre, cela pour la plupart, car du IV<sup>e</sup> au XI<sup>e</sup> siècle, l'emploi de la pierre à bâtir dans les constructions fut presque exclusivement réservé aux églises et aux monuments publics.

Quant à la législation des Carrières, c'est seulement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle que l'on rencontre des ordonnances de police relatives aux carrières.

(1) La pierre du Faubourg St Marcel coûtait de 4 livres à 4 livres 10 sols pour la voye et de 18 à 20 sols la toise à tailler.

1) S. Dupon, La Bièvre. Nouvelles recherches historiques, Paris, 1886

2) Solange Zarembo, La Bièvre, Paris, 1948.

LA PREMIERE TRACE de la BIEVRE dans L'HISTOIRE

La Bièvre aurait joué un rôle important dans le premier siège de Paris par les Romains. Au mois de Mai 52, Labénius, détaché de l'armée romaine avec quatre légions entreprit une expédition contre les Parisii, tribu dont Lutèce était le chef-lieu. Le compte rendu qu'il envoya à son général en chef (César) a été inséré dans le " Corpus Caesarianum " (1)

L'armée gauloise occupait derrière les marais de cette rivière l'espace compris aujourd'hui entre le quai d'Austerlitz et le Boulevard d'Italie; le front à défendre étant d'environ deux mille cinq cents mètres, une partie des troupes étant placée en première ligne sur les bords de la Bièvre, l'autre se trouvait sur les collines boisées. La position prise par Camulogène était excellente, car elle présentait 2 lignes de défense successives.

Si les troupes de Labénius réussissent à franchir le marais : Le gros des Gaulois se retire alors sur Lutèce, tandis que d'autres restent sur les collines. Les Romains se seraient donc trouvés attaqués de front et de flanc ayant à leur droite la Seine, pour toute ligne de retraite le marais; ainsi dans l'étroit triangle formé par la Seine, le marais et les collines, c'est à peine s'ils auraient pu se déployer.

Cependant l'imprécision du texte des " Commentaires " fait hésiter entre la rive gauche avec le Marais du confluent de la Bièvre et la rive droite avec le Marais entre la Bastille et le pont de l'Alma. Divers auteurs se sont opposés à ce propos et le manque de renseignements à cette époque ne permet pas de trancher véritablement ce qui ne nous permet pas de prendre position. Cette anecdote n'est pas fondamentale pour le reste de notre étude.

1) La Guerre des Gaules, livre VII (chap. 57, 62)

DES ORIGINES du BOURG SAINT - MARCEL  
à la NAISSANCE du CAPITALISME.

1°) Les origines du Bourg Saint Marcel liées à la topographie.

Avant l'occupation Romaine, le chemin reliant Lutèce à Sens se dirigeait en droite ligne vers le Sud-Est en empruntant un gué ou un passage privilégié de la Bièvre que l'on situe aujourd'hui à l'intersection des Rues Monge et Claude Bernard. - Bernard Rouleau (1) souligne l'importance de ce point de passage unique dans cette direction jusqu'au XIIIe siècle. Il nous fait remarquer également qu'il est intéressant de constater que c'est en cet endroit précis qu'au XIXe siècle, Haussmann, fera converger les nouvelles rues Monge et Claude Bernard; ce qui prouve que le paysage urbain de Paris ne s'est pas formé au hasard et que malgré le changement de la géographie urbaine, il reste encore des points privilégiés qui marquent l'espace en laissant toujours des traces d'une manière ou d'une autre.

Avec la venue des Romains, deux voies convergeaient alors vers ce pont sur la Bièvre que B. Rouleau définit ainsi:

- " 1°-Itinéraire rue Lagrange, place Maubert, rues de la Montagne Ste Geneviève, Descartes et Mouffetard ( les vestiges entre la place Maubert et le début de la rue Mouffetard révèlent un tracé rectiligne qui donne à penser que l'ancien chemin gaulois aurait été rectifié) . "
- " 2°-La rue Lhomond dont le tracé primitif, un peu décalé vers le Sud par rapport à l'axe de la rue actuelle, se place, à très peu de choses près, sur la ligne reliant le forum ( angle rues St Jacques et Soufflot) à la place d'Italie."

Ainsi sous les Romains ce passage sur la Bièvre a gardé son importance en passant du chemin de terre à une voie rectiligne dallée.

Au cours du Haut-Moyen-Age, le contexte hydrologique local va évoluer : les marécages à l'embouchure de la Bièvre vont se résorber par action de l'homme ou de manière naturelle, on évalue une diminution probable du niveau de base des eaux; à l'époque romaine la largeur de la Bièvre a été évaluée à 18 ou 20m (2), des puits ayant été creusés rue Monge entre la rue Censier et la Bièvre, Vacquer constate : " juste au-dessus du sol naturel, des cailloux de silex roulés, assez gros, auxquels sont mêlés des débris de meulières et de pierres calcaires très dures, même d'assez grandes plaquettes roulées de calcaire dur" . montre la force du courant de la Bièvre à cette époque.

1) B. Rouleau, Le tracé des rues de Paris, formation, typologie, fonctions, Paris 1975.

2) Fonds Th. Vacquer cité par B. Rouleau .op.cit.



**Le bourg Saint-Marcel en 1380**

**Plan de Henri Legrand. B.N**

1) Un arrêt du Parlement, daté de la Toussaint 1296 déclare que la Ville St-Marcel ne faisait partie de la ville, ni des faubourgs de Paris et que les habitants de St-Marcel étaient sujets à la Couronne.

Ainsi sur la rive gauche, la Bièvre constituait certainement une limite naturelle à l'extension de l'habitat vers le Sud-Est à l'époque Romaine; Il faudra attendre que la puissance du cours diminue et le début du XIe siècle ainsi que la création de l'Abbaye de St Victor au XIIe siècle pour que ce lieu soit habité, puis la Bièvre franchie et les marécages résorbés, les terrains s'étendant jusnu'à la Seine seront progressivement mis en cultures.

Sous Philippe Auguste, entre Paris et Saint-Marcel, Jaillot nous dit que de grandes campagnes et des marais furent " desseichez, ensemencez ou convertis en jardins et de l'autre cotez des prez et des vignes que plusieurs des propriétaires avaient fait enclore de hayes et de fossez, pour se séparer les uns des autres " (1) puis plus loin : " Evrard de Touraine et quelques autres firent bâtir aux environs de Saint-Marcel et dans le terrain de Mouffetard qui restait en vignes ." (1)

Les vignes, par les soins qu'elles exigeaient, devaient faire vivre une population assez nombreuse, au Sud du bourg St Marcel, vers le milieu du XIIe siècle, Croulebarbe qui doit son nom à un Moulin que l'on voyait dès 1214 sur les bords de la Bièvre et qui successivement restauré de siècle en siècle était debout encore en 1840, avait sa chapelle qui devint paroisse sous Philippe Auguste.

## 2°) Les origines du Bourg Saint-Marcel liées au pouvoir religieux.

Des découvertes faites au XIXe siècle lors du percement du Boulevard St-Marcel ont montré que le cimetière chrétien situé de part et d'autre de l'ancienne voie Romaine, après le Pont sur la Bièvre, n'a jamais cessé d'être utilisé depuis la fin du IVe siècle. Il devait ainsi être accompagné d'un lieu de culte et de quelques habitations. Cette présence d'un cimetière chrétien à cet endroit s'explique par l'obligation qu'avaient ces derniers d'ensevelir leurs morts hors de la ville de Paris. C'est dans ce cimetière que fut enterré, vers 440 Saint-Marcel, un des grands évêques de Paris, et il ne tarda pas à se répandre des bruits de miracles accomplis sur sa tombe, autour de laquelle quelques habitations ont pu se construire. Cela explique en partie la naissance d'un Bourg en un lieu défavorisé géographiquement: un sol marécageux et peu sécurisant par les crues de la rivière

Avec le témoignage de Grégoire de Tours, au VIe siècle, on a une première mention historique du bourg St Marcel. Celui-ci nous raconte que, dans un village voisin de Paris il y avait un tombeau en plein air, sur lequel un clerc parvint à déchiffrer une inscription: c'était une sépulture chrétienne; Grégoire de Tours nous indique alors que ce tombeau n'était pas très éloigné d'une église " Tumulus erat in vico Parisionum, hand procul a loco in quo senior, ut aiunt, ecclesia nuncupatur." Le mot intéressant est " vicus ", il semble que chez Grégoire de Tours, il indique généralement une bourgade indépendante.

1) B. Rouleau, Le tracé des rues de Paris, formation, typologie, fonctions, Paris 1975.

1) cité par S. Zarembovitch. op.cit. eau op.cit.

En tout cas, le bourg dont il est question ne paraît pas être très éloigné de Paris. Le premier cimetière où l'on ait enseveli des chrétiens c'est le cimetière Saint-Marcel. Un autre texte de Grégoire de Tours vient d'ailleurs fortifier cette hypothèse. Parlant du tombeau de Saint-Marcel, il nous dit qu'il était dans un bourg de la ville " in vico ipsius civitatis " .

Or, avant d'être transféré dans l'Eglise au moment des invasions normandes, le corps de Saint-Marcel reposait dans l'Eglise à laquelle l'Evêque avait donné son nom. Cette église qui n'existe plus aujourd'hui était située dans un flot compris entre le Boulevard Saint-Marcel, l'avenue des Gobelins, la rue de la Reine Blanche et la rue Michel Peter.

Il semble donc que ce soit autour de cette Eglise qu'était groupé, dès l'époque mérovingienne, ce qu'on appellera le Bourg Saint-Marcel.

C'est à la même époque qu'apparaît, plus au Sud, un autre Bourg : Gentilly - que l'on appellera le petit Gentilly.

C'est ainsi que l'on a longtemps appelé le Nord du Bourg St-Marcel la " terre des morts ". Il est certain que les inhumations qui se sont pratiquées dans cette région jusque sur les pentes de la Montagne Ste Geneviève, depuis les premiers siècles jusqu'au début du XIXe justifie cette désignation .

Mais bientôt surviennent les invasions Normandes et Saint-Marcel se fortifie à l'abri de fossés et d'une première enceinte qui suivront en partie le cours de la Bièvre.

Saint-Marcel fit ainsi une ville autonome (1), avec son enceinte particulière, ses murs de défense, ses portes d'entrée et ses fossés. Elle avait ses magistrats à elle et ses officiers indépendants de ceux de la ville de Paris: bailli, lieutenants, huissiers, gardes et veilleurs. Elle avait même ses lois et ses coutumes particulières.

Saint Marcel fut donc sous l'autorité d'une administration abbatiale qui s'opposait à la tutelle royale de la Ville de Paris.

Quant-à Gentilly, on trouve mention de ce Bourg dès le VIIe siècle, il apparaît au VIIIe siècle domaine royal. Puis des mains souveraines, le domaine de Gentilly vint entre celles de l'Abbé de Saint-Eloi et, dès 878, nous le voyons propriété du siège épiscopal de Paris, qui le conservera jusqu'au XVIIe siècle.

Mais revenons au Bourg St Marcel, et plus précisément au Chapitre de St Marcel qui, sans doute intéressé par les croisades, fonde " l'Hôtel-Dieu Saint-Marcel " en faveur des pauvres, allant aux lieux saints. Cet hospice se trouvait sur l'actuelle avenue des Gobelins à l'entrée de la rue de la Reine-Blanche et comportait notamment une grande salle commune où s'entassaient les pèlerins qui n'avaient pas les moyens de se loger à l'auberge. Sa Chapelle,

.....

1) Un arrêt du Parlement, daté de la Toussaint 1296 déclara que la Ville St-Marcel ne faisait partie ni de la ville, ni des faubourgs de Paris et que les habitants en étaient francs de toutes taxes.

vouée à Sainte Appoline, assurait régulièrement les offices. Un grand jardin par derrière complétait le tout. Après les croisades, il recevra les fidèles nécessiteux, et le plus souvent les souffrants qui venaient parfois de très loin pour voir les reliques de Saint Marcel.

L'Hôtel Dieu Saint-Marcel disparut au début du XVII<sup>e</sup> siècle. En 1612, Jacques Dubreul déclarait qu'il n'était plus qu'uneasure en ruines et à demi-couverte (1).

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les habitants du Bourg St-Marcel se protégèrent contre les incursions des bandes armées et une deuxième enceinte de fossés entourait le bourg. Le Bourg s'étant peu à peu accru et la première enceinte ne suffisant plus à protéger l'ensemble des habitants du Bourg.

En 1645, on a ouvert un champ de repos qui était commun entre l'Eglise St Hippolyte et l'Eglise St Martin du Cloître. Il se situait à l'angle de l'actuelle rue de la Reine-Blanche et de l'Avenue des Gobelins, ses dimensions étaient de 40 x 27 mètres, jusqu'en 1764, on pratiquait dans ce cimetière des fosses communes creusées au début de l'hiver à douze pieds de profondeur (4 mètres).

En 1765 il fut décidé que les corps des paroissiens de St Hippolyte et de St Martin seraient portés dans un dépôt situé près de l'Eglise de St Médard en attendant l'ouverture d'un champ de repos en dehors des enceintes. Ce projet n'ayant pas eu de suites, les inhumations continuèrent comme par le passé jusqu'en Mars 1785, date à laquelle le cimetière fut définitivement fermé et remplacé par un dépôt près de St Médard.

Toujours à propos de lieux d'inhumations, l'Hôtel-Dieu disposait d'un terrain à proximité du Jardin du Roi, et s'étendait au Sud jusqu'au bourg St Marcel; son entrée était rue des Fossés St Marcel (appelée rue du Fer, au XVIII<sup>e</sup> siècle) Il fut aménagé en 1672. Cette sorte de " lieu-dit" avait reçu le nom de Clamart, qui venait du vieil hôtel de Crouy-Clamart (vers 1540). L'amphithéâtre d'anatomie des hôpitaux a été construit à cet endroit en 1833.

A partir de 1673 on commença à enterrer à Clamart les défunts dont les familles ne pouvaient supporter les frais d'une inhumation au grand Cimetière des Innocents.

Quand il se révéla trop étroit en 1783, les soeurs de Ste Catherine achetèrent d'un maître jardinier de la rue Scipion, 3 jardins d'une superficie de 592 toises pour la somme de 8000 livres. Ce terrain fut utilisé jusqu'en 1824.

Le cimetière Ste Catherine formerait un rectangle dont les petits côtés toucheraient de nos jours, l'un l'Amphithéâtre d'anatomie de la rue du Fer à Moulin, l'autre, le Boulevard St Marcel. L'enclos Ste Catherine était ceinturé par un mur de 3m. de hauteur, il avait une Chapelle mortuaire, une grande croix de pierre en forme d'obélisque provenant du cimetière des Innocents l'ornait.

1) Abbé Joly, Saint-Marcel-lez-Paris, manuscrit.

Non loin des Eglises St Marcel et St Martin , et de l'autre côté de l'Avenue des Gobelins, entre le boulevard Arago et le boulevard de Port Royal se trouvait l'Eglise St Hippolyte. D'après Lebeuf (1) , cette " Chapelle" aurait été construite sur les ordres de Robert II dit le Pieux, fils de Hugues Capet. Devant l'église s'étendait un carrefour au milieu duquel s'élevait un orme splendide. Au Moyen Age on avait coutume de planter un arbre de cette essence devant les Eglises pour honorer les patrons martyrs auxquelles elles étaient dédiées.

Le portail de l'édifice s'ouvrait sur la rue des Marmousets -Saint-Marcel et son bas-côté s'étendait longitudinalement rue Pierre Agis en direction de la Bièvre, ce qui correspondrait approximativement aux numéros 3, 5 et 7 du Boulevard Arago.

Extérieurement, sa forme irrégulière attestait les différents apports architecturaux qui la complétèrent successivement à différentes époques.

C'est là que se retrouvaient les gantiers et les tisserands le 15 Janvier, jour de la Saint-Maur, alors que les vigneronns , si nombreux aux alentours , y fêtaient la Saint Vincent le 22 janvier et que les tapissiers fêtaient la Sainte Geneviève le 3 Janvier.

Puis on commença à démolir les bâtiments en 1798. Il subsistait encore en 1867 cinq travées d'un mur latéral de l'antique nef dont les arcades ogivales retombaient sur de gros piliers aux chapiteaux ouvragés. Elles étaient surmontées d'un étage et de mansardes appropriées à un usage locatif.

Un peu plus à l'Ouest et en amont de la Bièvre se trouvait au XIIIe siècle le couvent dit " des Cordelières". Marguerite de Provence, femme de Louis IX, mourut le 21 Décembre 1295 dans sa propriété qu'elle légua aux Cordelières, à condition que sa fille , Blanche de Castille en conserva l'usufruit tout le reste de sa vie.

On distingue le Couvent sur le plan de Münster qui est de 1554; il est tout proche des agglomérations du Faubourg Saint-Marceau, longé par la rue de Lourcine ( Broca), il s'étendait jusqu'à la Bièvre ( Square Le Gall) dont un mur le séparait. Au Nord il couvrait la section actuelle Saint-Hippolyte-Arago. Au Sud, il était borné par le croisement des rues du Champ-de-l'Alouette et Corvisart. Le tout s'étendait sur vingt cinq arpents, soit huit hectares.

Dès le début les Cordelières se heurtèrent à l'opposition du Chapitre de Saint-Marcel qui contestait leur possession de ce domaine. Il a fallu l'intervention du Pape Nicolas IV pour les confirmer dans leurs possessions.

Mais le Chapitre de Saint-Marcel ne fut pas le seul opposant aux Cordelières, celles-ci ne furent pas toujours en excellents termes avec leurs voisins , les Gobelins. Grâce à de nombreux regroupements de prés, pâtures ou saussaies, les Gobelins étaient propriétaires de vastes espaces compris entre les deux bras de la Bièvre. Ils étaient

....

1) Lebeuf , histoire du diocèse de Paris.

ainsi mitoyens avec le domaine des Cordelières et certaines clôtures mitoyennes étaient mal définies. Ce qui donnait lieu à de graves contestations, mettant aux prises les deux parties dont les prétentions s'appuyaient sur des considérations telles que l'usage ou la tradition.

Les pensionnaires venaient de toutes les couches sociales, certaines étaient filles des Artisans riverains des bords de la Bièvre, filles de teinturiers, peaussiers etc... Mais d'autres étaient filles d'Avocats, de Conseillers et de Procureurs au Parlement .

Une notice écrite en 1651 par le Révérend Père Serpe (1) donne quelques détails de l'aspect du Couvent:

" Il était agréablement situé, dans un vallon environné de beaux et  
 " spacieux jardins, vergers, petits bois, prés, estang, et arrousez  
 " par un ruisseau multiplié ( non-obstant sa petitesse) en plusieurs  
 " canaux : le tout consistant en vingt cinq arpents de terre ou  
 " environ, et fort bien enclos de double murailles, dont les unes  
 " font la clôture de ce qui est de l'intérieur du Monastère , et  
 " les autres de ce que dessus, tant pour ses usages que de ses offici

Après la révolution, par application de la Loi du 25 Décembre 1790, le Couvent, supprimé, devint propriété nationale. Puis l'ensemble immobilier qui était tombé à l'abandon fut vendu aux enchères le 24 vendémiaire an V (15 Octobre 1796) à charge par l'acquéreur de curer gratuitement le terrain nécessaire au percement de deux rues projetées. La rue de Julienne fut réalisée la première à travers le cimetière de la Communauté, en Janvier 1805, la rue des Cordelières fut commencée en 1825, celle de Pascal en 1827. Puis les bâtiments décrépits et croulants furent occupés par des industries diverses : une tannerie, une blanchisserie , une manufacture de lainages. La propriété des religieuses se trouva alors réduite à un hectare et demi , doit l'étendue actuelle de l'Hôpital Broca.

A partir de la connaissance de ces différents événements dûs au pouvoir religieux, bien que ponctuels et répartis en différents points de l'espace et du temps, on peut déjà tirer certaines conclusions :

L'existence, depuis le IV<sup>e</sup> siècle d'un cimetière chrétien et d'une chapelle sur les bords de la Bièvre, n'est peut-être pas dû au hasard. D'une part l'existence d'un pont sur la Bièvre a permis de la franchir pour aller s'établir au-delà de celle-ci. D'autre part, le pouvoir symbolique de la rivière, espace de la mort a pu contribuer à créer sur ces lieux une atmosphère de recueillement nécessaire à une sépulture. L'existence également avant le IV<sup>e</sup> siècle de carrières exploitées à flancs de coteaux, qui étaient peut-être de simples cavernes qui sont précisément des lieux propres aux cultes des morts, montre la nature symbolique d'un lieu où

1) Cité par Marcel Lecoq, Les Cordelières de Lourcine au faubourg Saint-Marcel-lez-Paris, Paris 1969.

1) Abbé Joly, Saint-Marcel-lez-Paris, manuscrit.

chaque élément naturel ou artificiel (rivière ou caverne) aurait contribué à exercer le culte de la mort.

La construction ensuite de l'Eglise St Marcel dont parle Grégoire-de-Tours, prolongement architectural et symbolique de la caverne, comme le dit E. Morin " les églises sont des cavernes sur-élevées, construites par l'Homme, mais obscures, nues et résonnantes comme la caverne naturelle." (1)

La présence de l'eau de la Bièvre non loin de là évoque " le cosmos de la mort " et le " véritable support matériel de la mort " (2). De plus, comme le montre Morin, " Les eaux n'évoquent pas la mort seulement parce qu'elles sont dormantes et la naissance seulement parce qu'elles sont fertiles. Elles portent un au-delà cosmomorphique qui émeut le plus profond de l'Homme. Elles lui parlent le langage des origines que peut-être il reconnaît confusément ". Ainsi tous les éléments symboliques étaient réunis pour permettre l'établissement d'une sépulture chrétienne. Et plus tard l'installation d'une censive religieuse qui donnera naissance au bourg Saint Marcel.

On voit ainsi qu'on ne peut séparer la formation du Bourg St Marcel du pouvoir religieux et cela au moins jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Progressivement, à partir de là, le pouvoir religieux sera décroissant au profit des manufactures qui viendront s'installer de plus en plus sur les bords de la Bièvre. On verra au chapitre suivant comment à partir du XVII<sup>e</sup> siècle le pouvoir économique prendra le relais du pouvoir religieux, en ce qui concerne la formation de la basse-Bièvre. D'autre part on situe la naissance du capitalisme au XVII<sup>e</sup> siècle en Europe, à cette époque des villes comme Florence étaient déjà aux mains des marchands. Et des pays comme la France, l'Italie ou l'Angleterre qui n'avaient pas l'or que possédaient l'Espagne et le Portugal, ont développé leur infrastructure manufacturière. Ce n'est donc pas un hasard si, à Paris au XVII<sup>e</sup> siècle le pouvoir économique supplantera le pouvoir religieux.

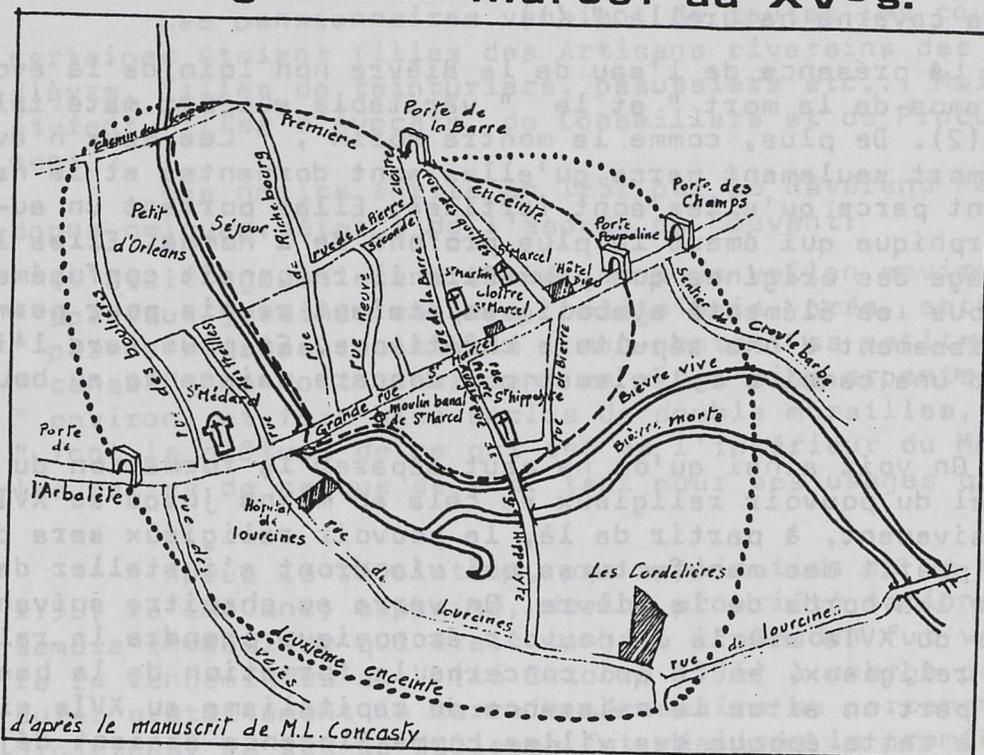
Mais si à partir du XVI<sup>e</sup> siècle dans la réalité le pouvoir religieux s'estompait, il subsista légalement par delà la moitié du XVII<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'Edit de Février 1674. La majeure partie de Paris relevait d'ailleurs de seigneurs particuliers, ils étaient au nombre de 34 avec droit de justice sur leurs territoires respectifs. C'est ainsi que l'Abbaye de St Marcel conservera son fief jusqu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle. Et c'est justement vers cette époque, vers les années 1672 -1684, que pour rendre plus facile la communication des quartiers de la rive gauche, que l'on démolit les portes de Bussy, St Germain et Dauphine, on rase également les portes Saint-Michel, Saint-Jacques, Saint-Victor et Saint-Marcel, et ces faubourgs furent ainsi réunis à cette partie de la ville de Paris que l'on désignait sous le nom d'Université.

.....

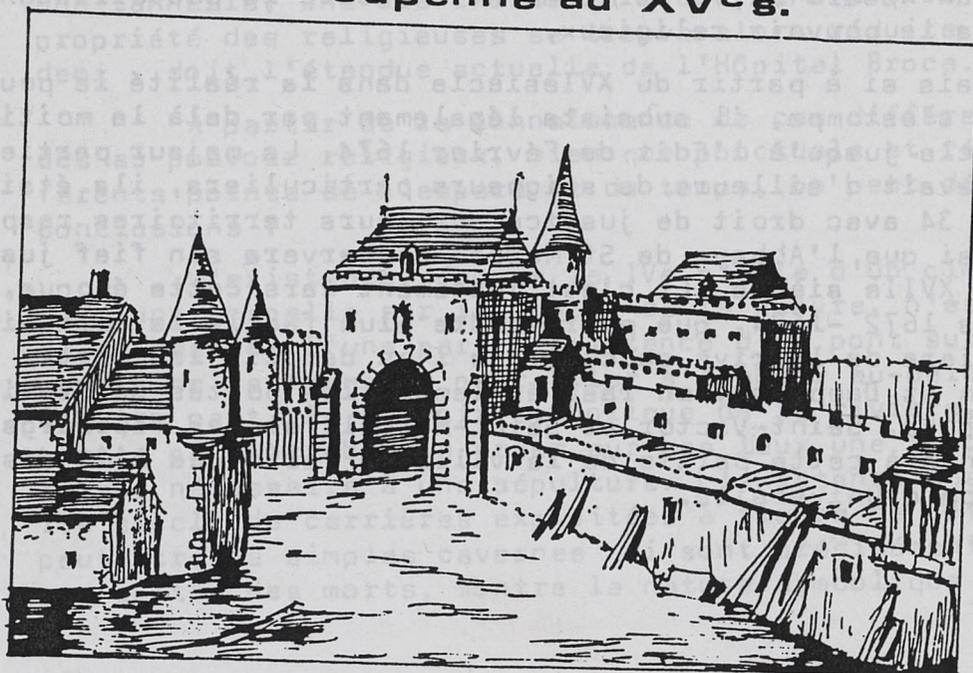
1) Edgar Morin, l'Homme et la mort, Paris 1970.

2) Bachelard, l'Eau et les Rêves.

### le bourg Saint-Marcel au XVe.



### La Porte Poupeline au XVe.



3°) Les origines du Bourg Saint-Marcel liées au pouvoir économique.

Nous savons que, dans Paris, la Seine est une coupure importante aussi bien morphologique que de communication. Aussi lorsque le commerce et l'industrie du vieux Paris s'établirent sur le plateau de la rive droite, qui présentait les plus grandes commodités, ils imposèrent leurs intérêts qui étaient en rapport avec la nécessité de se fixer sur cette rive.

Il se fit ainsi deux villes dans Paris : Sur la rive droite, la ville de l'Industrie, du Commerce et de la Politique, le pouvoir civil était en effet sur la rive droite avec le Louvre; c'était donc la ville des intérêts économiques de la bourgeoisie naissante. Du même coup, la rive gauche ne pouvait être occupée d'abord que par une population dont la vie devait être étrangère aux affaires; et c'est justement ce qui est arrivé : La rive gauche fut donc la Ville de la retraite, de la méditation, de la prière et de la science, la ville de l'activité intellectuelle et morale, la ville du pouvoir religieux.

Les besoins de la rationalité économique étant hégémoniques par rapport aux besoins intellectuels et moraux à l'intérieur des rapports de production de l'époque, la somme des efforts que l'édilité consacrait à la satisfaction des besoins des premiers dépassait de beaucoup ceux qui étaient employés à pourvoir aux seconds. Ce qui fait que les centres industriels ou commerçants se sont accrus avec une rapidité que les centres intellectuels n'ont pu fournir en exemple.

Ainsi du règne de Philippe Auguste à celui de François Ier, du XIIe au XVIe siècle, la ville de la rive gauche avait à peine couvert l'intérieur des fortifications de Philippe Auguste et couvert de jardins plutôt que de constructions. Mais la ville du commerce, au contraire, avait grandi à tel point qu'elle occupait au moins quatre fois plus d'espace que Philippe Auguste n'en avait entouré de murailles.

La rive droite s'étendit ainsi à l'Est et à l'Ouest jusqu'à ce qu'elle n'eut plus devant elle que des champs cultivés, des vignes et des prés : A l'Est, le petit et le grand prés aux Clercs, la butte des Saints-Pères, à l'Ouest les îles Notre-Dame, aux Vaches et Louvier, l'immense Clos du Chardonnet, en débordant ainsi par les deux côtés la position étroite bâtie sur l'autre rive. Tandis que du côté Nord, les terrains disponibles étaient à de longues distances de la Seine, les terrains de la Rive gauche étaient à quelques pas, mais pour cela il fallait passer le fleuve pour en tirer parti.

On multiplia alors les ponts : Sous Henri IV on bâtit le Pont-Neuf sous l'impulsion de François Myron, ce qui ne tarda pas à produire les résultats escomptés : Les constructions envahirent les terrains du Faubourg Saint-Germain et la fusion des deux

populations jusque là si distinctes commença à se faire. Louis XIII poursuivit quelques années plus tard : Le chenal qui séparait l'île Notre-Dame de l'île aux Vaches fut comblé, la nouvelle île fut reliée aux deux rives par les ponts Marie et des Tournelles. Puis successivement Louis XIV construisit le pont Royal , Louis XVI le pont de la Concorde, et l'Empereur compléta la fusion des deux rives en reliant leurs deux extrémités par le pont d'Austerlitz à l'embouchure de la Bièvre et par celui d'Iéna.

La préférence de la prévôté des marchands pour la rive droite peut s'expliquer par deux raisons. La première est d'origine géographique : la morphologie du sol de la rive gauche se prêtait plus difficilement au transport des marchandises avec la montagne Sainte Geneviève , tandis que la rive droite , à l'origine plus marécageuse présentait un terrain plus plat.

La deuxième est plutôt d'origine administrative : Sur la rive droite, la prévôté des marchands ne rencontrait aucun obstacle quand elle voulait améliorer la ville; il lui était facile, soit de créer, soit d'aménager, le commerce se prêtait très bien aux innovations urbaines. Si on voulait élargir une rue, les propriétaires s'imposaient eux-mêmes une cotisation dont ils fixaient le chiffre selon l'importance des immeubles. Par contre, quand les Prévôts voulaient améliorer la rive gauche, des obstacles et des procès sans fin les faisaient aussitôt renoncer. Les Universités et les enclos des Religieux se prêtaient difficilement à une transformation quelconque.

Ainsi dans une période d'un demi-siècle, de 1650 à 1700, la rive gauche qui, par le nombre des constructions, par la superficie qu'elle occupait encore, comptait pour 1/3 de Paris, ne figurait que pour 1/22 dans le chiffre total des dépenses de la ville (1) . Pour se montrer à peu près juste, la prévôté des marchands devait au moins employer le tiers de ses finances au profit de cette partie de la capitale qui en avait le plus pressant besoin.

Parmi ces quartiers déshérités, on compte le bourg Saint-Marcel et le territoire du Mont Coetard ( depuis Mouffetard ) qui sont laissés dans la même nudité pendant plusieurs siècles.

Quant-au commerce, il était à peu près nul dans cette partie de Paris, seulement au Sud-Ouest de la ville , les Religieux de St Germain-des-Prés avaient établi sur des terrains qui dépendaient de leur Abbaye une foire franche et le Roi Louis XI leur avait permis de construire 340 loges qui servirent plus tard de dépôts aux principales fabriques de France et de l'Etranger. Mais c'était surtout le riche bourgeois et la noblesse qui s'approvisionnaient à la Foire St Germain, avant que celle-ci ferme en 1780.

L'industrie quant-à elle, se trouvait surtout au faubourg St Marcel sur les Bords de la Bièvre, mais on verra qu'elle prit vraiment de l'importance qu'à partir du XVIe siècle.

Voilà ainsi dans quel contexte parisien se situent les manufactures du bord de la Bièvre qui vont nous préoccuper maintenant.

1) Cf. Courlet, op. cit., p. 102.

La présence de la Bièvre au bourg St Marcel ne fut pas étrangère au fait que la vie en société s'y organisa de très bonne heure. De tous ces éléments tenant plus particulièrement à la configuration géographique des lieux, sortirent les professions agricoles et commerciales et les métiers. Cependant pour considérer ces métiers comme tels, il fallut qu'ils ne fussent plus exercés grâce à la main-d'oeuvre servile, ce qui fut réalisé en 1238, date à laquelle les Chanoines de Saint-Marcel, seigneurs du Bourg, par acte de manumission, affranchirent leurs serfs. Au XIIIe siècle on assiste donc au départ de l'essor du Bourg.

Le quartier de Sainte-Geneviève était entouré de terres labourables du Chardonnet, des Clos de vignes de Saint-Symphorien, Garlande et Bruneau, il était donc peu construit aussi avait-il été choisi pour y établir des boucheries et des tueries. Les bouchers avaient alors leurs étaux vers la Place Maubert et tenaient leurs écorcheries au bord de la Bièvre, alors dérivées depuis 1150, comme on l'a vu plus haut. Mais un peu plus tard, quand le Collège de Navarre, celui de Beauvais et le Couvent des Carmes y furent fondés, l'Université qui avait commencé ses premiers établissements vers la Sorbonne, s'étendit en peu de temps dans toute cette partie méridionale de Paris. C'est alors que les boucheries de la Montagne Sainte Geneviève commencèrent à être incommodes au voisinage.

Et déjà en 1363 on leur défendit de laisser couler le sang de leurs bestiaux dans les rues et d'accumuler dans leurs maisons les immondices. Bien sûr ces défenses ne furent pas observées et, en 1366 un arrêt du Parlement ordonna aux Bouchers, d'établir leurs tueries sur la rivière de Bièvre, c'est-à-dire en dehors de Paris et d'y préparer les chairs, pour les apporter ensuite à Paris en état d'être vendues. Ce règlement eut son effet, les bouchers de la Montagne Sainte Geneviève établirent alors les tueries de leurs bestiaux au Bourg St Marcel. Mais il y avait déjà d'autres tueries pour les bouchers de ce bourg, au même lieu; les uns et les autres se donnèrent la licence de vider leurs plus grasses immondices dans cette petite rivière. Et cet amas d'immondices corrompues causa une infection insupportable qui se communiquait jusqu'à la Seine. Pendant longtemps les bouchers jetèrent dans la Bièvre tous leurs déchets ce qui eut pour effet de nuire aux autres riverains qui utilisaient l'eau de cette rivière, comme les Drapiers, les Tanneurs, les Meuniers ou les propriétaires d'hôtels particuliers, comme on le verra plus loin. De nombreuses réclamations furent alors portées devant le Parlement qui, par arrêt du 4 Juillet 1376 " défendit aux bouchers de ne jeter hors de leurs maisons l'ordure et le gros sang, excepté les lavures qui pourraient passer par une platine de fer, et trous gros du petit doigt d'un homme, et leur ordonna de porter chaque jour à la voirie les immondices." (1)

Mais les boucheries n'auraient pas donné lieu à des plaintes si fréquemment et si longtemps répétées, si elles n'avaient pas été la propriété des Abbayes qui résistaient à toutes les remontrances

1) cité par le Dr H. Bayard, Topographie médicale des Xe, XIe et XIIe siècles, Annales d'Hygiène publiques et de médecine légale, T.32, 1844.

de l'autorité civile, et ne tenaient aucun compte des réclamations de leurs vassaux. On verra que c'est seulement à partir du XVI<sup>e</sup> siècle où le pouvoir religieux s'affaiblissant, que les arrêtés seront réellement déterminant pour le faubourg St Marcel à un moment où la classe marchande sera suffisamment puissante pour décider du fractionnement de l'espace de la ville de Paris.

Cependant cette Bièvre si utile aux bouchers provoqua leur concentration dans le bourg Saint-Marcel car il n'était permis "" d'abattre les animaux qu'en dehors de l'enceinte de Paris et au bord d'une rivière "".

Ainsi il est curieux de constater que le bourg Saint-Marcel étant en amont de la rivière par rapport à Paris, le fait que les bouchers soient établis à St Marcel ne devait rien changer au fait que la Bièvre soit souillée dans les murs de Paris, avant que celle-ci ne reprenne son cours primitif en 1672.

Les bouchers étaient si nombreux autour de l'Eglise Saint Médard que la partie basse de la rue Mouffetard était très souvent appelée " la boucherie Saint-Mard " et un ponceau sur la Bièvre, à l'entrée de cette rue Mouffetard portait le nom de "Pont-aux-tripes".

La présence des abattoirs explique l'existence dans ces mêmes endroits des industries du cuir : Tanneurs, corroyeurs, baudroyeurs, cordonniers, basaniers : Les peaux des animaux dépecés étaient aussitôt travaillées par les Tanneurs et autres métiers annexes; lesquels se concentrèrent vers la rue Richebourg, actuellement rue du Fer-à-Moulin.

De plus, l'eau de la Bièvre fournissait l'élément indispensable au dégraissage et au lavage des étoffes.

Les tueries provoquèrent également l'installation des métiers de la laine avec la laine provenant des peaux de mouton. C'est ainsi que l'on trouvait à St Marcel des teinturiers en écarlate, des tisserands, des foulons, des tiretainiers, etc... Leur activité s'exerçait rue de Lourcine et autour de l'Eglise St Hippolyte.

Egalement une modeste corporation, celle des bonnetiers, apprêteurs, foulonniers, appareilleurs, s'était constituée au bourg Saint-Marcel.

Au XIV<sup>e</sup> siècle, les Seigneurs du bourg St Marcel, les Chanoines envisagèrent l'écoulement vers l'extérieur des productions de leurs sujets. Il y eut ainsi la prédominance des bas, dits " bas du faux-bourg St Marceau " qui se maintiendra pendant près de deux siècles.

Cependant il semblerait que ces activités artisanales soient réellement devenues spécifiques au bourg St Marcel qu'à partir du XIV<sup>e</sup> siècle. En effet, un document nous montre qu'au XIII<sup>e</sup> siècle, il n'y avait pas à St Marcel d'activité proprement spéciale. Ce manuscrit contient le rôle de la taille imposée sur les habitants de Paris en 1292. Sous le titre " C'est la queste des gens de Saint-Marcel outre l'eau ". On trouve les noms d'une cinquantaine de personnes soumises à la taille, en faisant suivre ses noms d'un sobriquet qui a trait, soit à une particularité physique, soit au métier de la personne en question :

Il y avait ainsi ; des fripiers, charretiers, maçons, savetiers,

couturiers, navetiers, fourniers, maréchaux, tuiliers, barbiers, tiretainiers, charpentiers, pelletiers. On trouve aucune trace des bouchers et tanneurs. Cependant la présence de tiretainiers indique un métier de laine. Mais ce document n'a de valeur qu'indicative et ne permet pas une déduction formelle sur la présence ou non de bouchers ou de tanneurs.

Mais un autre élément va permettre l'accroissement de ces deux derniers métiers dans le bourg St Marcel :

Au XVe siècle Tanneurs et Mégissiers formaient une corporation riche et puissante, leurs établissements étaient situés en bordure des quais de la Seine, Lepelletier, de Gèvres et de la Mégisserie. Ces établissements gênaient la circulation, compromettaient la salubrité publique. Pendant longtemps on a permis aux tanneurs et Mégissiers des bords de la Seine et des autres parties de Paris de conserver leurs établissements, mais à la condition " de garder leurs eaux sales dans des tines ou vaisseaux couverts, et de les vider pendant la nuit depuis 7 heures du soir jusqu'à deux heures après minuit. " (1)

Ainsi les magistrats qui recevaient les plaintes du voisinage, durent employer tous les moyens pour expulser les tanneurs et mégissiers du centre de Paris.

Comme il en était de même pour les boucheries du centre de Paris, une ordonnance de Charles X du 4 Février 1567 et renouvelée par Henri III le 21 Novembre 1577 avait " enjoint de faire mettre hors des villes et près des cours d'eau les tueries et écorcheries de bêtes, ainsi que les tanneries, mégisseries et teintureries pour éviter aux inconvénients qui pourraient advenir." (2)

Cependant ces prescriptions n'étaient observées que pour les entreprises nouvellement créées, les anciennes restaient à leur place.

Dans le même temps les guerres civiles permirent aux abus de se renouveler pour les tueries de la Montagne Ste Geneviève, et le Parlement, par trois Arrêts de 1611, 14 et 21, " ordonna que les tueries de bestiaux pour les boucheries de la Montagne Ste Geneviève seraient rétablies au faubourg Saint-Marcel, au même état qu'elles étaient avant les guerres. " (3)

Plus tard, en 1672 Colbert voulut construire un quai depuis le pont Notre-Dame jusqu'à la grève et il profita de ce projet d'embellissement pour éloigner de cet endroit les tanneurs et les teinturiers qui y demeuraient encore.

Ainsi un arrêt du Conseil en date du 28 Octobre 1672 ordonna qu'il en serait délibéré par les Officiers municipaux et cet arrêt fut renouvelé le 24 Février 1673 et ordonna " Que pour la bien et la salubrité de la Ville de Paris, tous les tanneurs et teinturiers qui sont logés dans la rue de la Tannerie, et ceux qui sont dans les

.....

1) cité par H. Bayard. op.cit.

2) cité par S. Dupain . op. cit.

3) cité par H. Bayard op. cit.

autres quartiers de Paris sur le bord de la rivière sont tenus de se retirer dans un An du jour du présent arrêt dans le faubourg Saint-Marcel, aux maisons étant sur le bord de la rivière, ou aux autres lieux qui seront pour eux indiqués, qui ne se trouveront point incommodes au public. "" (1)

En fait, les Officiers municipaux obligèrent les industriels à aller s'établir à leur choix : soit à Chaillot , soit au faubourg St Marcel. Finalement ils optèrent pour le faubourg ST Marcel. Sans doute attirés par la mythologie qui entourait la rivière de Bièvre, laquelle, en effet aurait les seules eaux qui fussent propres aux belles teintures d'écarlate, et à la meilleure fabrique de cuirs.

D'après Charles de Lamberville (2), cette propriété tenait à une certaine salsitude que les eaux prenaient en lavant la racine des aulnaies situées le long de leur cours. En fait il est certain que cette propriété a été inventée de toute pièce par quelques industriels qui voulaient faire un peu de promotion.

Cependant, depuis longtemps, un nombre considérable de commerçants exerçant les mêmes industries avaient déjà précédé les tanneurs, bouchers et teinturiers dans le faubourg St Marcel.

Cette translation eut lieu, mais elle ne tarda pas à provoquer les plaintes nombreuses des habitants de la rive gauche de la Seine qui se retrouvaient dans le faubourg St Marcel avec un nombre considérable d'industries polluantes. Une ordonnance de Police, rendue le 20 Octobre 1702 nous les fait connaître.

Parmi les objections présentées en 1691 en faveur de la non-translation des boucheries, le Dr. H. Bayard en cite deux qui lui paraissent intéressantes:

1°) " Il n'entre déjà que trop d'infection dans la rivière de Seine, au dessus de Paris, par l'Hôpital Général qui est sur ses bords , et par les immondices des teintures et des tanneries des Gobelins, que la petite rivière de Bièvre y conduit et y décharge : Il serait très dangereux de l'augmenter encore par une tuerie de bestiaux; mais quand cette considération ne suffirait pas, il est toujours constant qu'il faudrait placer cette tuerie au-delà des maisons de l'Hôpital et alors elle serait dans une distance trop éloignée de la Ville. Il en serait de même pour l'autre tuerie au-dessous de Paris, que l'on ne pourrait placer qu'à Chaillot. Cet éloignement prodigieux rend encore cette proposition impraticable."

2°) " Chaque boucher a 4 garçons au moins , plusieurs en ont jusqu'à 6 : ce sont tous gens violents et indisciplinables, qui ont bien de la peine à se supporter les uns les autres, et les maîtres encore plus à les tranquiliser et les ranger à leur devoir. Or il pourrait être dangereux de les mettre en état de se pouvoir compter et que s'ils se voyaient onze ou douze cent en deux ou quatre endroits, il serait difficile de les

1) cité par H. Bayard. op.cit.

2) Discours sur le moyen de rendre le métier de tanneur un des plus riche de l'Europe, cité par Dupain.

" contenir, et encore plus difficile de les empêcher de "

" s'assommer entre eux - l'on pourrait même appréhender que "

" cette fureur, qui leur est si naturelle, ne s'étendit et "

" ne se porta plus loin; et cet inconvénient seul, après les "

" exemples du passé, a toujours mérité et méritera dans tous "

" les temps beaucoup de réflexion."

La première objection nous montre pourquoi les industriels n'ont pas choisi Chaillot qui était trop éloigné du centre de Paris. En fait au faubourg St Marcel, ils pouvaient trouver facilement la main-d'oeuvre nécessaire à leurs entreprises. Car déjà au XVe siècle Guillebert de Metz dans sa Description de Paris sous Charles VI, nous montre que dans le quartier St Médard : " y demouroient ouvriers de divers mestiers, spécialement bouchers, tainturiers, ouvriers de Tombes et de laines, pierres funéraires et autres. "(1) C'est ainsi que, un siècle plus tard, vers 1793, les manufactures et usines du faubourg St Marcel faisaient vivre près de 30.000 personnes (2).

La deuxième objection, tout à fait naïve annonce un prolétariat naissant et nombreux qui apparaîtra vraiment au XIXe siècle dans le futur XIIe arrondissement. La concentration de diverses entreprises dans le faubourg St Marcel, s'accompagnera d'une nombreuse population "indigente" et d'un prolétariat particulièrement important. Ce qui ne sera pas sans créer une crise du logement particulièrement aiguë et un nombre de maladies considérable que nous étudieront au chapitre suivant.

D'autre part, ce n'est peut-être pas un hasard si en 1672 les industries du cuir et de la teinture expulsées des quais de la Seine, se retrouvent au faubourg St Marcel; la même année, toujours en 1672, un arrêt du Conseil ordonna la suppression du bras de Biè passant par l'Abbaye St Victor. Ces deux arrêts sont incontestablement liés. Le pouvoir Royal et celui des Marchands qui débarassaient le centre de Paris des industries gênantes, devaient du même coup, détourner, une rivière qui allait devenir complètement polluée, de son cours dans le centre de la ville. Il fallait donc lui faire reprendre son cours originel qui allait se jeter à l'extrémité Est de Paris. On a vu que les Religieux de St Victor ne purent que difficilement s'opposer à la suppression de la dérivation (3). Ils s' servirent quelque temps comme d'un égout couvert avant qu'elle ne soit comblée définitivement.

#### Les lieux " privilégiés "

On a vu que St Marcel avait une police et une administration indépendantes de celles de Paris, comme en font foi de nombreux arrêts rendus à cette époque.

Comme beaucoup d'apprentis quittaient tôt leurs maîtres pour aller s'établir dans des lieux de franchise, pour illustrer les difficultés auxquelles ceux-ci devaient faire face, citons un édit de

...

1) cité dans Bulletin de la Montagne Ste Geneviève, Tome 4, 1903, 19

2) S. Dupain. op. cit.

3) p.

Henri II daté de 1549, il était défendu " à toute personne de quelque qualité que ce fut de faire bâtir de neuf dans les faux-bourgs de Paris ". Parmi les 5 motifs qui inspiraient cette mesure, le second rappelait que " les apprentis de la ville quittaient leurs maîtres avant que le temps de leur apprentissage fut achevé pour se retirer aux faux-bourgs, et y travailler pour leur compte sans être sujets à aucun chefs d'oeuvre ou visites, en sorte que, étant ignorants, leurs ouvrages étaient toujours défectueux et que cette difficulté aux maîtres de la Ville d'avoir des compagnons rendait leurs marchandises et leurs travaux beaucoup plus chers." (1)

Les lieux dits " privilégiés " étaient de petits territoires où le travail était libre, où tout le monde oeuvrait, s'assemblait, échangeait en commun. Les artisans qui y demeuraient étaient farouchement indépendants des corporations parisiennes. Ils pouvaient s'établir à l'intérieur d'une enclave territoriale dite " franchise " en tels endroits qu'ils voulaient, sans justification d'aucun apprentissage préalable, sans faire le " chef-d'oeuvre ". Ces immunités très anciennes remontaient au temps où les Seigneurs ou Chanoines des Chapitres, réglementaient comme ils l'entendaient, l'exercice du négoce et de l'industrie sur leur domaine.

On trouvait ainsi au faubourg St Marceau comme -lieux privilégiés, l'enclos de la Commanderie de Saint-Jean-de-Latran, la terre de Lourcine qui en dépendait, puis plus tard la Manufacture des Gobelins qui a toujours joui d'un statut propre, mais autorisé par le pouvoir Royal. ( voir annexe 1)

#### Les Hôtels particuliers et autres "folies" du XIVe au XVIIIe siècles.

La Cour du Roi ayant attiré à Paris beaucoup de grands Seigneurs, et ceux-ci qui avaient déjà une luxueuse demeure dans Paris voulaient également avoir une maison de campagne dans le voisinage. Or, au XIVe siècle, les bords de la Bièvre étaient un endroit particulièrement agréable, car le bourg St Marcel, était à cette époque peu peuplé et comportait un caractère de village.

Cependant les bords de Bièvre comportaient un défaut: la présence des tueries. On a vu plus haut que de nombreuses réclamations furent portées devant le Parlement. Ces nouveaux habitants essayèrent bien de faire expluser les bouchers une nouvelle fois, mais on a vu qu'ils ne réussirent qu'à obtenir que certaines mesures de salubrité par l'arrêt du 4 Juillet 1376. On voit que déjà à cette époque, la noblesse n'avait que peu de pouvoirs contre la bourgeoisie marchande qui, elle ne tardera pas à le prendre deux siècles plus tard.

Alors la noblesse resta sur sa semi-défaite et passa outre car le bourg Saint-Marcel est devenu au XIVe siècle le quartier à la mode.

.....

1) Delamare, Traité de la Police, Paris 1705, 3vol.

2) Discours sur le moyen de rendre le métier de boucher plus noble et plus riche de l'Europe, cité par Dupain.



**Le faubourg St Marcel en 1734**

**Fragment du plan Turgot. B.N**

1) J.K. Huysmans, Les Gobelins, Paris 1901.

Ainsi la bourgeoisie, la noblesse et le peuple résident donc sur le même espace social, mais cela n'est pas spécifique au bourg St Marcel et se retrouve dans tout le Paris du Moyen-Age car la mentalité médiévale ignore encore les "distances sociales et spatiales".

La Reine Marguerite de Provence, veuve de St Louis, avait fondé en 1289 le couvent des Cordelières, et pour avoir une résidence près de ce monastère, elle avait fait construire à Saint-Marcel une Maison Royale qu'habitera après elle, sa fille Blanche de France, veuve de Ferdinand, infante de Castille. On dit que cela suffit sans doute à lancer le quartier.

Cependant le Comte de Boulogne avait précédé la Reine. Avant la fin du XIIIe siècle, la rue actuelle du Fer-à-Moulin portait le nom de rue "au Comte de Boulogne" parce que ce seigneur y avait son Hôtel dont les jardins allaient jusqu'à la Bièvre.

Sur l'autre rive s'élevait l'Hôtel des Carreaux qui avait son entrée rue des Bouliers (actuelle rue Daubenton). Il appartenait à un bourgeois, Jean de Monconseil, marchand teinturier, quand Milles de Dormans, évêque de Beauvais, l'acheta avant 1380. Cet ecclésiastique en fit une résidence somptueuse en achetant les maisons voisines, faisant planter des jardins et édifier des galeries. Il vend ce domaine en 1386 pour 1500 francs or à Jean, duc de Berry. Ce prince, l'année suivante le cède à sa nièce la Reine Isabeau de Bavière et celle-ci le donne, par échange, à son beau-frère, le duc d'Orléans. C'est lui qui laissa un tel souvenir que sa maison garda le nom de Séjour d'Orléans. En 1406, le duc d'Orléans avait vendu son hôtel à Jean de Montaigu, grand maître d'Hôtel de France. Le séjour d'Orléans devint ensuite la propriété du Roi de Sicile et servit de résidence à Marguerite d'Anjou. En 1483 cet Hôtel fut donné, à titre viager, à Jacques Louet, trésorier des Chartes, puis revint après sa mort à la famille des Guises. Les dépendances du "séjour d'Orléans" s'étendaient très loin : sur le terrain qu'elles occupaient on ouvrit les rues Daubanton, de la Clef et Censier.

Aboutissant à la Bièvre, en face du Moulin de Coupeaux, l'angle des rues actuelles du Fer à Moulin et Geoffroy Saint-Hilaire, Charles d'Albret connétable de France avait à la fin du XIVe siècle son Hôtel et ses jardins.

Huysmans (1) décrit les restes d'une ancienne métairie qui existent toujours :

" On entre dans la cour du 19 (rue des Gobelins), au fond " " presque aussitôt barré par une mesure, et, à gauche, l'on aperçoit " " l'entrée gothique d'une tour enveloppant un escalier qui part en " " pied d'éventail et se déroule en spirale dans la pénombre. C'est à " " peu près tout ce qui reste d'authentique d'une ancienne borde qui " " aurait appartenu à la Reine Blanche, moniale du Couvent des Cordelières " " situé à côté, dans la rue de Lourcine. "

.....

1) J.K. Huysmans, Les Gobelins, Paris 1901.

Dans cette même rue de Lourcine, le Comte de Saint-Pol avait une grande propriété qui dépassait les limites de la Terre Sainte Geneviève et s'étendait aussi en partie sur celle de l'Hôpital de Jérusalem ( plus tard Commanderie de Saint-Jean-de-Latran) Derrière son Hôtel, les jardins allaient jusqu'à la Bièvre et il y avait aussi des jardins de l'autre côté de la rue vers Notre-Dame des Champs et la Tombe-Issoire. Cete Hôtel sera connu plus tard sous le nom d'Hôtel du Patriarche.

Toujours rue de Lourcine un autre grand domaine appartenant à Jean le Maingre, dit Boucicaut , Maréchal de France. Il aboutissait aussi à la Bièvre et comprenait : Hôtel, cour, jardins, galeries, vivier, îles et saussaies.

Depuis la seconde moitié du XIVE siècle, le faubourg St Marcel s'était ainsi couvert de constructions élégantes, ainsi l'Hôtel d'Armagnac qui sera successivement occupé par l'Archevêque de Reims et par le Président Paillart; puis entre les rue Mouffetard et du Fer-à-Moulin, la résidence des Grands ducs de Bourgogne, et la Maison dite de Saint-Louis ornée de nombreuses sculptures et moulures , rue Saint Hippolyte. C'est dans cette maison que tenaient leur rendez-vous, Legendre, boucher qui remuait les masses en 1789 avec ses deux amis Alexandre et Santerre, brasseurs.

Tout près de l'Hôtel d'Armagnac il y avait également, entre la rue Censier et la Bièvre, l'Hôtel de Thomas le Goix , principal boucher de Ste Geneviève .

Un peu plus bas en remontant le cours de la Bièvre, il y avait au milieu des grands arbres l'Hôtel d'Aymar de Valence ( d'où la rue de ce nom ), la résidence de Guillaume de Chanac et l'Hôtel de Vauvert.

Sur l'autre Rive de la Bièvre, le banquier italien Scipion Sardini avait fait édifier au XVIe siècle, sous le règne de Henri II. sa demeure en imitation de l'architecture florentine avec ses médaillons de terre cuite et ses arcs cintrés. Une cinquantaine d'années après la mort de celui-ci, en 1609 son habitation était devenue un Hôpital pour indigents, puis une boulangerie des Hôpitaux en 1742.(1)

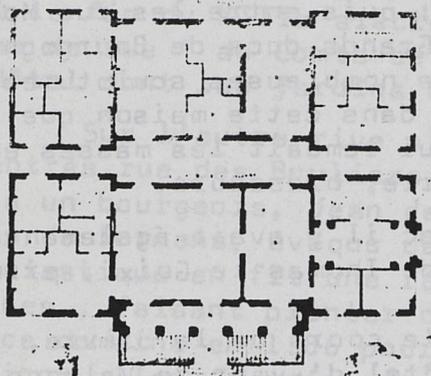
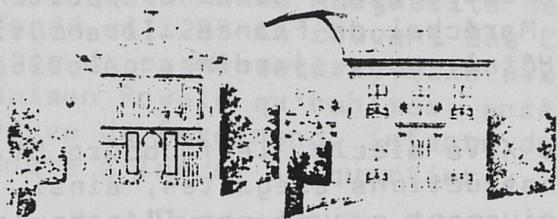
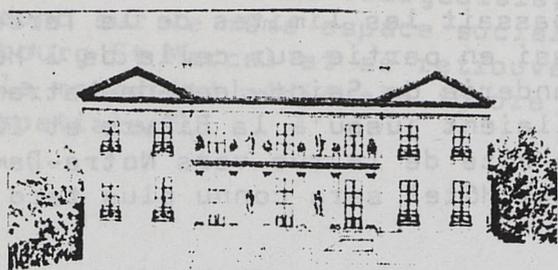
En remontant le cours de la Bièvre en amont , au 87 rue Brillat-Savarin, on voyait au XIXe siècle, les restes d'un pavillon de chasse ou Henri IV aimait séjourner.

Un Hollandais, Jean Glück, habitait au numéro 3 de la rue Gobelins où l'on a pû voir pendant longtemps un curieux pavillon de l'époque de la Régence qui comportait de très jolis couronnements de porte.

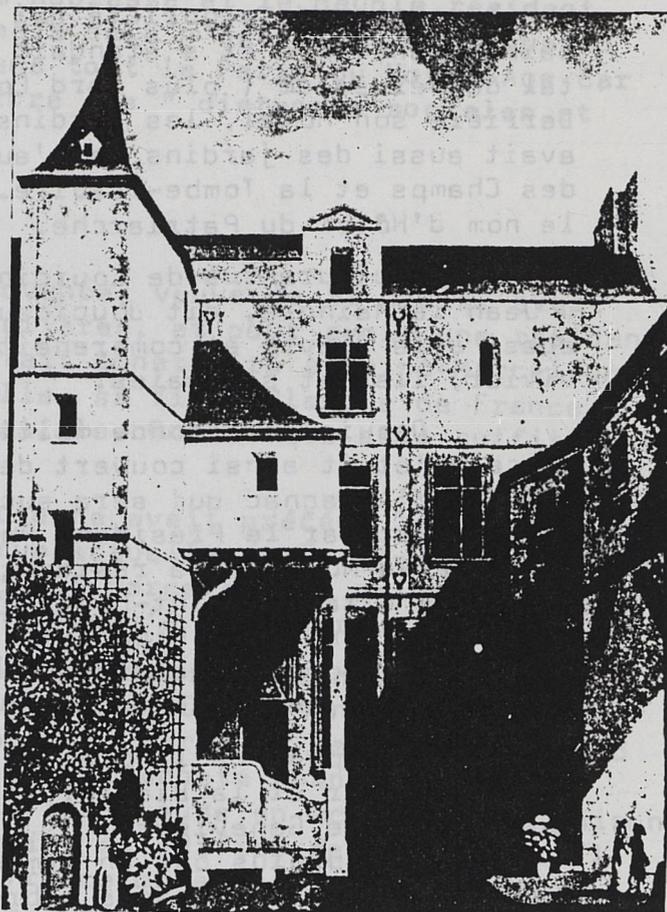
Jusqu'en 1909 on pouvait voir, à l'angle de la rue Edmond Gondinet et du Boulevard Blanqui, les ruines d'une " Folie " construite en 1762 par le financier Le Prestre de Neubourg. Elle surplom- bait la Bièvre et donnait en outre, rue Corvisart au N° 56. Elle était constituée par deux pavillons d'angle d'un étage surmontés d'un fronton , entre ces deux pavillons , un corps central flanqué de trois fenêtres et entre celles-ci se trouvaient des niches où veillaie

.....

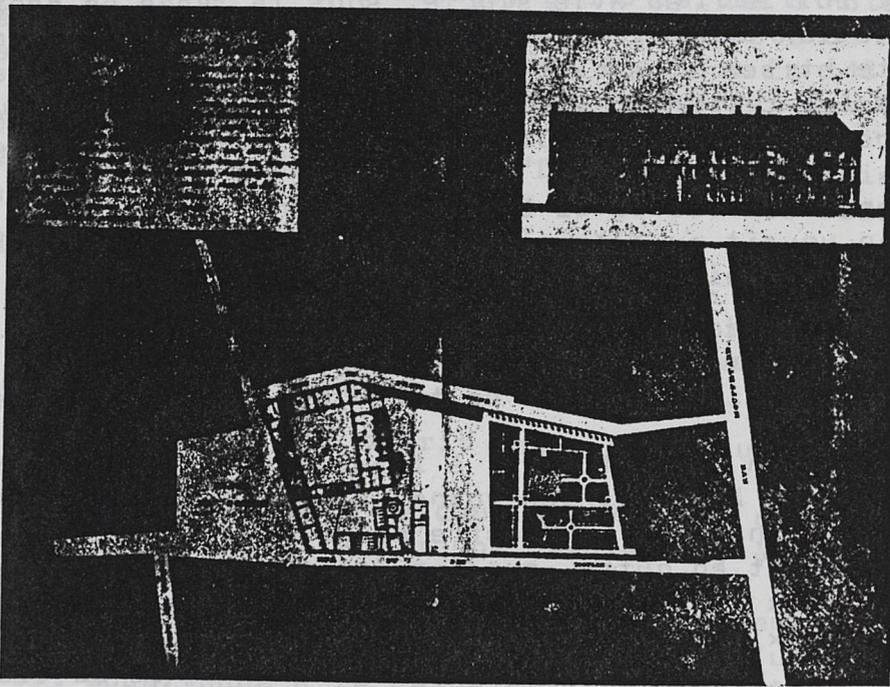
1) d'après Dupain. op.cit. une tuerie en 1744.



Hôtel Le Prestre de Neubourg.  
B.N. Va 303. T.I.



Maison dite de Saint-Louis.  
B.N. Va 303. I. 2.



Hôtel Scipion. Va 257g. B.N.

des demi-dieux antiques, drapés dans leurs péplums<sup>(1)</sup> Il paraît que Napoléon se servit de ce vieil Hôtel comme d'un rendez-vous de chasse.

Si la Vallée de la Bièvre a bien été le lieu de villégiature depuis le XIVe siècle, de la monarchie et de la bourgeoisie locale, sous les régimes du XVIIIe siècle le fléchissement de la monarchie s'accompagnera inévitablement d'un regain des activités privées et foncières, et la spéculation immobilière va commencer à se déployer. Si bien que vers la fin du XVIIIe siècle, la vallée de la Bièvre ne sera plus le refuge des nobles, un peu comme dans le Marais que les nobles ont délaissé depuis le début du siècle. Mercier affirme que le Marais n'est plus que le refuge des "demi-fortunes". Guerrand donne le comptage des nobles aux assemblées primaires parisiennes en 1789 : (2)

Le Marais :	191	représentants
Faubourg St Germain	102	"
Maubert et St Marcel	32	"
Temple et St Antoine	21	"

Si, à la veille de la révolution le Marais peut passer encore pour un quartier mixte, Saint Marcel devenu en majorité industriel et ouvrier depuis le XVIe siècle, n'a plus la noblesse représentative suffisante. Par contre, au XIVe siècle il pouvait encore être considéré comme un faubourg mixte, puisque la Bièvre attirait aussi bien les industries que les luxueuses villégiatures. En 1789 c'est le faubourg St Germain qui sera totalement investi par la haute noblesse

(1) Cet Hôtel est construit par Peyre, Architecte.

(2) R.H. Guerrand, E. Canfora-Argandoña, La répartition de la population et les conditions de logement des classes ouvrières à Paris au XIXe siècle, CSU 1976.

## LES REGLEMENTS et l'ADMINISTRATION dans le FAUBOURG SAINT MARCEL JUSQU 'AU XVIIIe SIECLE.

### Les banalités et la Justice.

La banalité était l'apanage exclusif des Seigneurs. En l'occurrence on a vu que les Seigneurs du bourg St Marcel étaient les Chanoines de St Marcel, qui, règnèrent légalement jusqu'au XVIIe siècle. La banalité représentait la possibilité qu'avait le Seigneur de contraindre les gens fixés sous son autorité de moudre leurs grains à son moulin ou de faire cuire leur farine à son four, moyennant redevance et d'empêcher qu'ils ne les fassent traiter ailleurs. Mais cela ne s'appliquait que pour le moulin à eau, le moulin à vent ne pouvant être banal d'après la coutume de Paris.

Le pressoir était également banal. On sait que l'existence des vignes à Saint Marcel fait que la viticulture y tenait une place importante - mais peu à peu les plantations disparurent pour faire place à des constructions. Le vin ainsi récolté pour le compte du Chapitre de Saint Marcel ou recueilli au titre de la dîme, était une source importante de revenus pour la Collégiale, car il était vendu au profit de la Communauté.

La " haute justice " de St Marcel fut supprimée comme toutes les autres par Louis XIV en 1674 dans un but d'uniformisation juridique dans le cadre du pouvoir central. Mais elle lui fut restituée par un arrêt du Conseil d'Etat confirmé par les lettres patentes des 19 juin et 11 Juillet 1725. C'est ainsi que l'on pouvait voir vers le milieu du XVIIIe siècle, dans le cloître St Marcel un poteau, garni d'un carcan, instrument de haute justice. L'auditoire ainsi que la Prison étaient dans le Cloître.

La bourgeoisie marchande, comme les tanneurs et brasseurs se retrouvait souvent Maire avec plusieurs Gobelins. Cependant ils n'avaient compétence que pour les causes mineures, comme les délits, les contraventions, la police de la voie publique. Un poste un peu particulier était celui du voyer qui était recruté parmi les Maîtres maçons ou les tailleurs de pierres du fait de la grande place qu'occupait les matériaux de construction dans le périmètre du Bourg avec la présence des nombreuses carrières. Le Voyer régnait sur la voie publique, il ordonnait la démolition ou la réfection des maisons qui menaçaient de tomber en ruine, il percevait les taxes auxquelles donnaient lieu les servitudes, les curages des fosses, les élagages, la concession des enseignes, auvents et autres saillies.

On connaît l'emplacement où se trouvait le gibet du Chapitre qui se dressait dans la direction de Vitry, au lieu dit " La potence " sur " Le grand chemin et chaussée allant dudit Saint-Marcel à Lyon " (actuellement l'Avenue des Gobelins). Le lieu d'enfouissement vivant

quant-à lui se trouvait un peu plus haut que la Porte Poupeline, dans la campagne, sur le plateau d'où partaient les routes de Corbeil et de Vitry, un peu après l'actuelle Place d'Italie. On y voyait de petits monticules de terre arrangés en forme de tombes. Ce sinistre lieu porta longtemps le nom de Fosse Rouge ou Fosse aux Larrons.

#### Les règlements relatifs à la Bièvre.

Ce n'est qu'à partir du XVIIe siècle qu'on commença à se préoccuper des exigences de l'hygiène publique. On a ainsi proposé en 1626 de transporter l'embouchure de la Bièvre jusque devant Chaillot, afin que la partie de la Seine où puisaient les Parisiens fut débarrassée des malpropretées que la Bièvre amenait. Ce projet qui est resté sans exécution, devait être réalisé au moyen d'un canal en partie à ciel ouvert, en partie souterrain. On comprend aisément pourquoi ce projet est resté sans exécution; la Bièvre qui se jetait à cette époque au niveau du pont Sully aurait alors traversé une partie du centre de Paris jusqu'à Chaillot. Les eaux sales de la Bièvre, au lieu de se jeter directement dans la Seine, auraient alors traversé la rive gauche incommodant une grande partie des constructions sur son passage ce qui n'aurait rien changé au problème.

Les premiers règlements qui s'occupèrent vraiment d'hygiène furent les ordonnances royales de 1669 qui interdirent aux industriels de laisser écouler dans la rivière les eaux infectes et les matières nuisibles. Mais une autre ordonnance suivit en 1671 qui ordonnait, entre autre, aux riverains de soutenir les berges avec des planches et des pieux dans le but d'en empêcher l'éboulement. Elle obligeait également les teinturiers, tanneurs et mégissiers à recevoir leurs trempis et vidanges dans des tonnes. Ils ne pouvaient déverser dans la rivière que les eaux claires et au jour qui leur serait indiqué, de manière à ce que les habitants des faubourg St Marcel et St Victor n'en fussent pas incommodés.

Un peu après un arrêt du 26 Octobre 1678 ordonna la suppression des latrines ayant leur chôte dans la rivière. Puis, par 2 arrêts, l'un du 7 Juillet 1714 et l'autre du 26 Octobre suivant, les juges chargèrent Nicolas Liévain, l'un des 60 Architectes jurés du Roi de lever le plan de la rivière, d'en opérer le nivellement, et de signaler les entreprises faites en contravention au jugement de 1678. Mais, comme pour tous les arrêts passés et à venir, les entreprises ne s'exécutaient pas, celui-ci, qui s'aperçu que ce travail était si gigantesque qu'il était au-dessus de ses forces, donna sa démission quelques temps après et fut remplacé par Pierre Quirot, qui poursuivit le travail tant bien que mal.

En 1716 il y eut encore une interdiction de jeter des immondices dans la rivière, puis en 1732, 1741, 1754 et 1756, il y eut de nouveau des arrêts du Conseil d'Etat prescrivant un règlement général pour la police et la conservation des eaux de la Bièvre, le curage annuel, le placement des tonneaux et les lavoirs.

En 1743, un service d'enlèvement des boues fut créé, il nous montre l'importance des tanneurs sur les autres professions car voici comment les frais étaient répartis :

1/10 sur les teinturiers

1/10 sur les mégissiers

8/10 sur les tanneurs

L'année d'après, en 1744, les industriels au bord de la rivière morte se plaignaient de ne pas avoir assez d'eau car celle-ci passait surtout par la rivière vive, en conséquence ils demandèrent à être exonérés de leurs charges, ce qui leur fut refusé le 3 Mars 1744.

Cependant déjà en 1716, on construisit deux faux rus dallés l'un à la hauteur du Jardin des Plantes, l'autre vers la Salpêtrière pour fournir un déversoir aux fabriques échelonnées entre les Gobelins et la Seine.

Au cours du XVIIIe siècle, un projet de captation des eaux de l'Yvette et de la Bièvre a également beaucoup inquiété les professions riveraines : On voulait canaliser ces eaux en une dérivation qui aurait abouti à Paris.

L'ingénieur Perronet, auquel on doit le canal de Bourgogne et le pont de la Concorde, s'enthousiasmait pour ce projet. De nombreux mémoires furent évacués, des devis chiffrés, toute une littérature qui n'était pas du goût des riverains qui se voyaient, avec raison, déjà évincés par la spéculation.

Un ingénieur des Ponts-et-chaussées, Defer de la Nouerre, survint ensuite avec l'appui du banquier Clavière et de Condorcet. Il réussit à faire mettre contre lui l'unanimité des riverains qui le traitaient de charlatan. Ainsi, meuniers, ouvriers, paysans, plâtriers, vigneron, journaliers, tous se révoltaient contre l'assèchement de leurs terres qui aurait ruiné disaient-ils au moins 30.000 personnes.

On comprend pourquoi les règlements relatifs à la Bièvre restaient souvent lettre morte, la Bièvre faisait vivre non seulement les industries comme les tanneries, mégisseries et teinturerie, mais aussi un nombre considérable d'ouvriers et d'artisans qui ne pouvaient se passer d'eau courante.

Il existe un seul projet qui apparemment n'aurait nuit à personne, mais qui n'a jamais été réalisé : En 1548, Gilles Desfroissi avait projeté de rendre la rivière flottable à bûches perdues sans doute pour compenser une rivière trop petite pour être navigable.

#### Les règlements relatifs aux constructions.

Au XVIIIe siècle on craignait que le trop grand accroissement du territoire et de la population de Paris ne causât, plus tard, la ruine de cette ville ; c'est ainsi que quelque soit le mode d'évaluation, l'accroissement de la population parisienne aux XVIIe et XVIIIe siècles apparaît comme lent et faible. C'est pourquoi les ordonnances royales avaient défendu de construire dans les

faubourgs, au-delà de certaines limites, et d'élever, en deçà, de nouveaux bâtiments ayant plus d'un étage au-dessus du rez-de-chaussée.

Ainsi le " 29 Janvier 1726, le Roi Louis XV a donné une " déclaration par laquelle il est défendu de faire bâtir dans les " faubourgs de Paris, aucuns édifices , que préalablement le plan " n'ait été approuvé et ordonné par les officiers du bureau des " finances et par les prévôts des marchands et échevins de la Ville. (1)

Une autre déclaration de Louis XV nous montre encore l'importance des tanneurs qui bénéficiaient d'une autorisation spéciale:

" Par une troisième déclaration du 28 Septembre 1728, le Roi " Louis XV a permis aux tanneurs de faire construire quels bâtiments " ils jugeoient à propos pour leur commerce en observant les anciens " règlements, et aux conditions que les bâtiments qui auront face " sur la rivière de Bièvre, dits des Gobelins ne seroient élevés " que de trente pieds depuis le rez-de-chaussée du terrain jusqu'à " l'entablement, et que le grenier seroit à clair-voie, et ne pour- " roit dans la suite être fermé de cloisons, murs de refend, ou " autrement, et à la fin de cette déclaration, le Roi ordonne qu'il " soit fait état des maisons servant de tannerie, pour qu'on n'en " puisse augmenter le nombre. " (1)

L'importance des tanneurs nous est également attestée vers 1766 par un fait caractéristique : à cette date on décida d'établir dans les faubourgs un nouveau bornage et, afin de surveiller aisément les constructions, le mode de contrôle étatique consistait à donner des numéros à celles qui existaient déjà au-delà des bornes . Cette mesure qui fut à l'origine du numérotage des maisons en 1790 annonce le nouvel impôt qu'est la contribution foncière. Mais ce qui est significatif, c'est qu'on accorde des dérogations en faveur des tanneurs du faubourg St Marcel. Ainsi les tanneries situées au-delà des bornes pouvaient s'agrandir ou se modifier sans un contrôle direct de l'Etat.

Le premier acte d'urbanisme dans le faubourg St Marcel a été ordonné par Louis XIV qui voulut réunir à la ville les faubourgs Saint Victor, Saint Marcel, Saint Jacques et Saint Germain, pour des raisons évidentes de contrôle et de centralisme étatique. Ainsi en 1670 il prescrivit la démolition de l'enceinte qui datait de Philippe Auguste pour la rive gauche. Puis il créa les boulevards du Midi pour des raisons de prestige. Mais cela ne fit pas l'affaire des Fermiers Généraux chargés de la perception des droits d'entrée. Ils durent pour remédier à la démolition des ramparts, établir des barrières en bois à la tête des principales rues. Mais le moyen était inefficace et totalement impuissant à éviter les fraudes. C'est donc pour remédier à cette impuissance, que les Fermiers Généraux obtinrent en 1765 l'établissement, le long des boulevards extérieurs, d'un mur continu qui, commencé en 1784 ne fut terminé qu'en 1797. Cette enceinte n'était pas achevée en 1791 quand l'Assemblée Constituante supprima

.....

1) Desgodets, Architecte du Roi, Lois des bâtiments suivant la coutume de Paris, Paris 1787.

Les droits d'entrée et d'octroi. Mais celui-ci fut rétabli en 1790 et cette mesure contribua à fixer en dehors de l'enceinte toute population comprenant les classes sociales les plus défavorisées. Cette enceinte passait par le Boulevard Blanqui, le boulevard de l'Hôpital, la rue Jenner et rejoignait la Seine par le Boulevard de la Gare.

A l'aube du XIXe siècle, la situation du faubourg St Marcel présente déjà toutes les caractéristiques sociales et architecturales qui permettront à l'ère industrielle de se développer. Cette situation ne fera qu'empirer tout au long du XIXe siècle. Les corporations d'arts et métiers ayant été supprimées par la Loi du 17 Mars 1791, un champ plus vaste va permettre le développement du capitalisme, les manufactures vont se multiplier dans Paris et notamment dans le faubourg St Marcel qui deviendra le XIIe arrondissement le 19 Vendémiaire An IV.

Mercier ( 1) nous décrit le quartier Mouffetard à la fin du XVIIIe siècle, sa description est impitoyable :

" Il était loin de compter parmi les quartiers les plus riches de " " la Capitale, il en était peut-être le plus pauvre et le plus misé- " " rable. Les maisons n'y ont point d'autres horloges que le cours " " du soleil et les gens qui les habitent forment la populace de Paris " " la plus pauvre, la plus remuante et la plus indisciplinée. Ils " " n'ont aucun rapport avec les Parisiens, habitants polis des bords " " de la Seine. Ce sont des hommes reculés de trois siècles par rap- " " port aux Arts et aux moeurs régnantes . Une famille entière occupe " " une seule chambre garnie de grabats sordides. Les meubles, en tota- " " lité , ne valent point 20 écus, et tous les trois mois les habitants " " changent de trou parce qu'on les chasse faute de paiement du loyer " " Ils errent ainsi et promènent leurs misérables meubles d'asile en " " asile. On ne voit point de souliers dans ces demeures; on entend " " le long des escaliers que le bruit des sabots. Les enfants y sont " " nus et couchent pêle-mêle. "

A travers sa description, Mercier nous montre que le logement va devenir une marchandise rentable , surtout dans les quartiers les plus pauvres de Paris, au même titre que n'importe quel produit manufacturé.

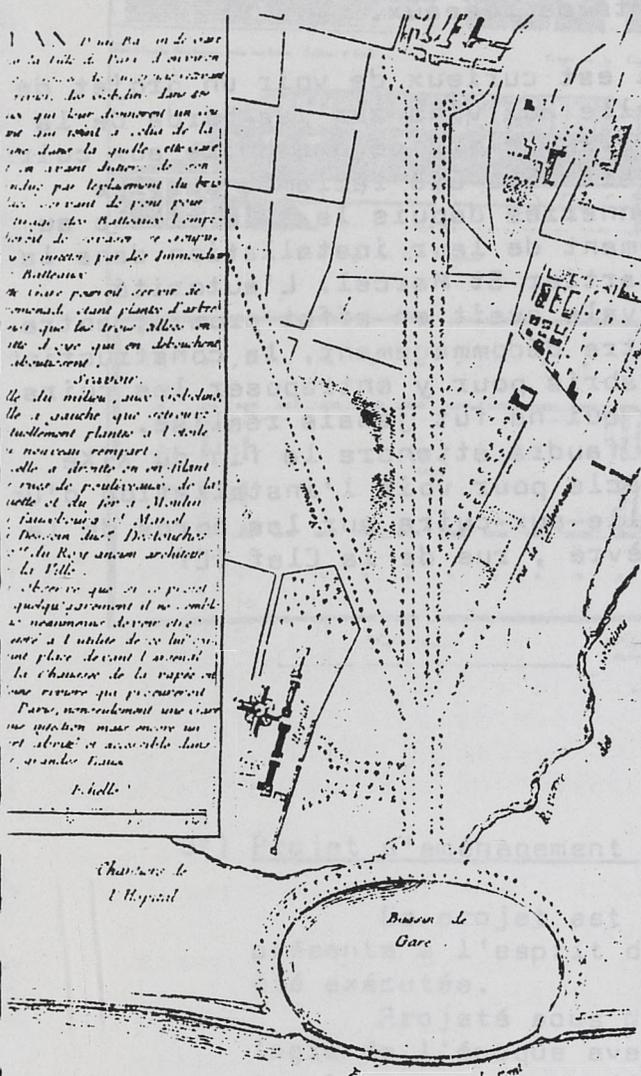
Le Val de Bièvre, avec sa rivière qui a attiré tant de manufactures, va devenir le lieu de déploiement de la force de travail, D'autres éléments vont donc intervenir dans la formation du futur XIIe arrondissement que nous allons étudier dans les chapitres suivants.

1) Sébastien Mercier, Tableau de Paris, 12 Vol. 1789.

PROJETS du XVIIIe au XIXe SIECLE.

1°) Projet de gare d'eau à l'embouchure de la Bièvre.

PLAN d'un Bassin de gare d'eau à l'embouchure de la Bièvre. Le Bassin est planté d'arbres qui leur donnent un air de parc et sont à l'usage de la Bièvre dans la quelle elle va se déverser. On y voit aussi de nombreux bâtiments pour le logement des ouvriers et pour le magasin des matériaux. L'embouchure de la Bièvre est à l'usage de la Bièvre et de la Seine. On y voit aussi de nombreux bâtiments pour le logement des ouvriers et pour le magasin des matériaux. L'embouchure de la Bièvre est à l'usage de la Bièvre et de la Seine. On y voit aussi de nombreux bâtiments pour le logement des ouvriers et pour le magasin des matériaux.



Le projet qui date du milieu du XVIIIe siècle (1753) est intéressant en ce qu'il prend non seulement en compte la rivière de Bièvre, mais les constructions importantes qui se trouvent sur ses bords. Ce bassin de gare d'eau d'une superficie de 20.000 toises environ devait recevoir la rivière de Bièvre qui joint au courant de la Seine permettrait d'évacuer les immondices des bateaux. Quand on sait en quel état de pollution se trouvait la Bièvre au milieu du XVIIIe siècle; les eaux de la Bièvre destinées à évacuer les immondices des bateaux auraient apporté également les déchets des tanneries et teintureries qui se trouvaient en amont. Cela explique peut-être pourquoi ce projet n'a pas été retenu. Cependant comme l'indique le plan, cette gare, plantée d'arbres pourrait servir de promenade ainsi que les trois Allées en patte d'oie qui y aboutissent. Celle du milieu est particulièrement intéressante puisqu'elle débouche sur la Manufacture des Gobelins; on verra plus loin qu'au XIXe siècle, le boulevard St Marcel évitera au contraire la Manufacture des Gobelins pour passer entre celle-ci et l'Hôtel Scipion. Si ce projet avait été réalisé, la place Walhubert se serait trouvée déportée vers l'Hôpital de la Salpêtrière sur l'emplacement de cette gare d'eau.

A.N. MIII Seine 581

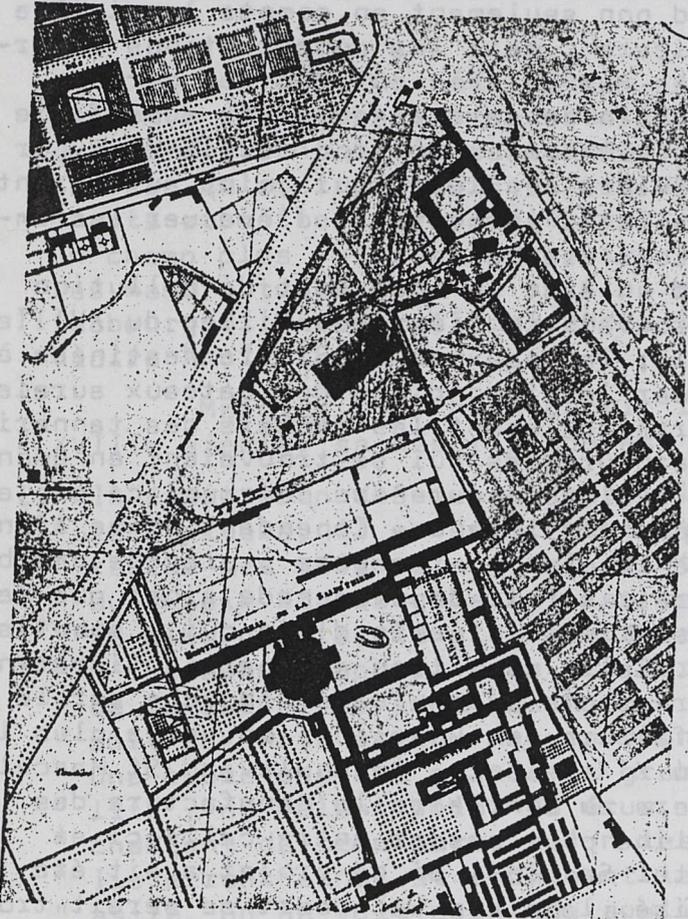
2°) Projet de Halle aux vins.

Sur l'emplacement du projet de gare d'eau, et sur un terrain appartenant à l'Hôpital Général de la Salpêtrière, l'Architecte F.J. Belanger à qui l'on doit le pavillon de Bagatelle, fit en 180 un projet de Halle aux vins; c'est sur ce terrain qu'à la fin du

.....

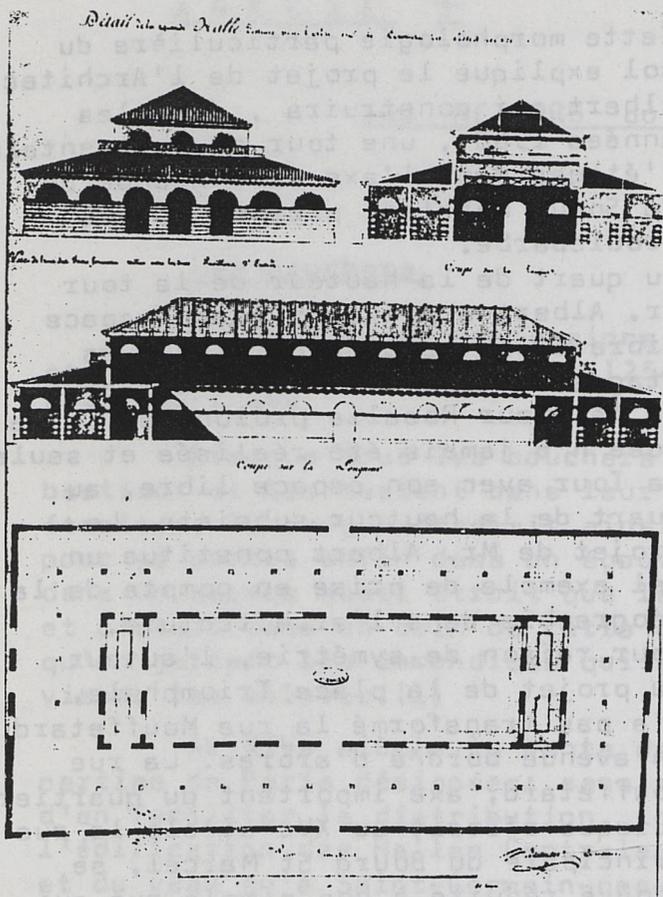
siècle sera édiflée la Gare d'Austerlitz. Ce terrain à l'origine marécageux était au XVIIIe siècle et au début du XIXe siècle, libre de constructions car il se trouvait au XVIIIe siècle dans la zone des inondations de la Seine, ainsi que dans celle des crues de la Bièvre.

Outre la grande Halle destinée à l'abri et au commerce des eaux-de-vie, le projet comprend des celliers construits avec des charpentes en bois et couverts de roseaux.



Il est curieux de voir un projet de Halle aux vins sur les bords de la Bièvre, alors qu'une Halle aux cuirs avait déjà été réclamée par les tanneries depuis le XVIe siècle au moment de leur installation dans le quartier St Marcel. L'autorité Royale avait en effet promis, entre autre dédommagement, la construction d'abris pour y entreposer les cuirs, ce qui ne fut jamais réalisé. Il faudra attendre la fin du XIXe siècle pour voir l'installation d'une Halle-aux-cuirs sur les bords de la Bièvre, rue de la Clef (Cf

A.N. NIII Seine11065



L'implantation de cette halle aux vins nécessite le recouvrement de la Bièvre, en effet l'organisation spatiale des bâtiments entre eux fait abstraction de la rivière. Celle-ci n'a d'ailleurs à cet endroit plus aucune utilité et cela préfigure le recouvrement partiel, puis total de la Bièvre à la fin du XIXe siècle.

A.N. NITI Seine 1065

### 3°) Projet d'aménagement de la place d'Italie.

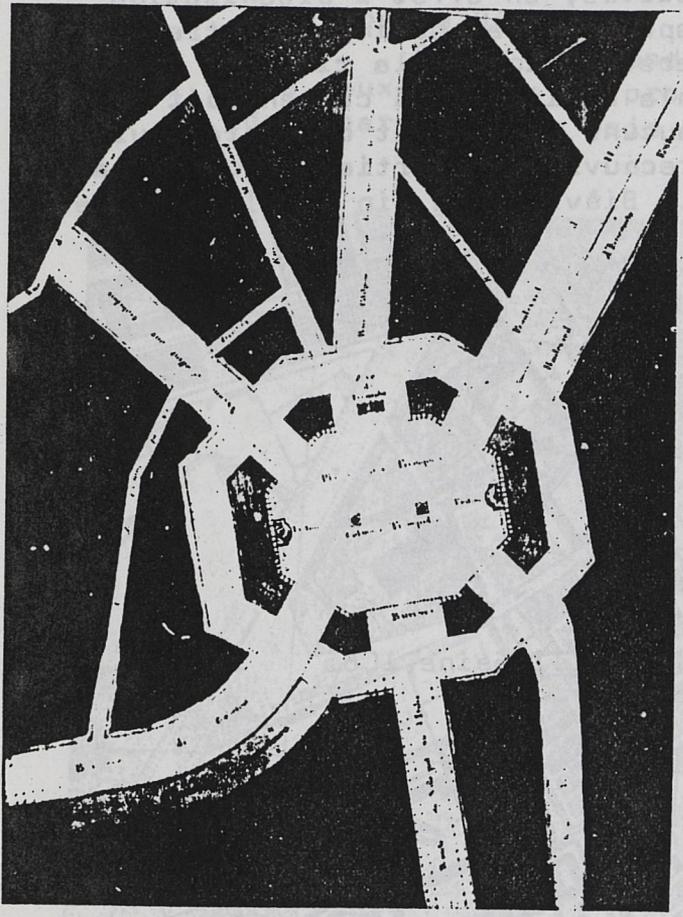
Ce projet est intéressant en ce qu'il montre une idée présente à l'esprit de nombreux aménageurs, mais qui n'a jamais été exécutée.

Projeté sous Napoléon Bonaparte ce plan qui exprime l'idéologie de l'époque avec arc de triomphe, colonnes triomphales, la place est dénommée "place des Triomphes" ne tient pas compte de la morphologie du sol. En effet l'avenue appelée sur le plan "Avenue allant aux Gobelins" qui réunit la place octogonale à la rue Croulebarbe, joint deux points qui ne sont pas au même niveau. La place se trouve sur un point haut par rapport à la rue Croulebarbe qui longe la Bièvre. L'auteur du projet n'a pas dû se rendre compte de la grande dénivellation que nécessiterait le percement de cette avenue.

Celle-ci existe en partie actuellement sous le nom d'Avenue de la Soeur Rosalie, mais partant de la place d'Italie, elle s'arrête à la rue Abel Hovelacque (rue du chemin qui va à Gentilly sur le plan ci-après). Cela pour une raison très simple, si celle-ci était prolongée elle arriverait sur la rue Croulebarbe au niveau de plusieurs étages de bâtiment.

1) d'après Dehorne, Mémoire sur quelques objets qui intéressent particulièrement la salubrité de la ville de Paris, Paris 1788.

B.N. Va 303 .t.2



Cette morphologie particulière du sol explique le projet de l'Architecte Albert qui construira , dans les années 1960 , une tour d'une trentaine d'étages dans l'axe de l'Avenue de la Soeur Rosalie, près de la rue Croulebarbe.

Au quart de la hauteur de la tour Mr. Albert a prévu un vaste espace libre d'une hauteur de plusieurs étages destiné à recevoir l'Avenue de la Soeur Rosalie prolongée. Cette idée n'a jamais été réalisée et seule la Tour avec son espace libre, au quart de la hauteur subsiste. Le projet de Mr. Albert constitue un bel exemple de prise en compte de la géographie dans l'architecture. Pour raison de symétrie, l'auteur du projet de la place Triomphale, n'a pas transformé la rue Mouffetard en avenue bordée d'arbres. La rue Mouffetard, axe important du quartier, puisque c'était au XVe siècle la rue principale du Bourg St Marcel, se trouve réduite à une simple rue qui vient se perdre dans la place Triomphale. Haussmann par la suite, en agrandissant la rue Mouffetard,

pour en faire l'Avenue des Gobelins , rendra celle-ci à sa juste valeur. C'est également Haussmann qui percera l'Avenue de la Soeur Rosalie.

Projeté sous Napoléon Bonaparte ce plan qui exprime l'idée de l'époque avec arc de triomphe , colonnes triomphales, la place est dénommée " place des Triomphes " puis lors des travaux de la morphologie du sol. ----- " Avenue allant aux Gobelins " qui réunie la place octogonale à la rue Croulebarbe, joint deux points qui ne sont pas au même niveau. La place se trouve sur un pont haut par rapport à la rue Croulebarbe qui longe la Bièvre. L'auteur du projet n'a pas pu se rendre compte de la grande dénivellation que nécessiterait le percement de cette avenue. Celle-ci existe en partie actuellement sous le nom d'Avenue de la Soeur Rosalie, mais partant de la place d'Italie, elle s'arrête à la rue Abel Hovelacque ( rue du chemin qui va à Gentilly sur le plan ci-joint ) . Cela pour une raison très simple, si celle-ci était prolongée elle arriverait sur la rue Croulebarbe au niveau de plusieurs étages de bâtiment.

## ANNEXE I

### Les METIERS du FAUBOURG SAINT-MARCEL.

#### Les Bouchers.

C'est une des professions qui a obtenu les plus anciens statuts qui sont antérieurs à 1254, la durée de l'apprentissage était de 6 ans.

Presque tous les bouchers aisés logeaient chez eux leurs bestiaux et les tuaient dans leur cour dont la plupart étaient très étroites, le sang ruisselait ainsi de la cour jusque dans la rue pour se perdre enfin dans un égout, quand il y avait un . C'est dans un espace aussi étroit que les animaux étaient tués et dépecés et c'était dans un coin de cette cour qu'on déposait, entassait et qu'on gardait les immondices qui en résultaient jusqu'à ce qu'on vienne les enlever.(1)

Au XIVe siècle la vente des viandes était limitée à certaines parties de Paris désignées; sans rechercher la concentration afin d'en faciliter la distribution, idée qui présidera plus tard à l'édification des Halles Centrales . On ne vendait ainsi du porc et du veau qu'à Saint-Germain-des-Prés, du mouton, qu'à St-Marcel, du boeuf qu'à la halle du Châtelet. Il en fut ainsi jusqu'à ce que Louis XIV réunisse en sa seule main toutes les justices particulières de Paris et des faubourgs.

#### Les Teinturiers.

Avant d'obtenir leur statuts en 1383, au XIIIe siècle les tisserands et teinturiers font l'objet de réclamations réciproques, les tisserands prétendant que leur maîtrise donne droit à la teinture, les autres demandant au Roi le tissage et la teinture, puisque les tisserands faisaient leur travail. La cause principale était le privilège de la teinture en bleu accordée par la Reine Blanche à deux ateliers de tisserands et le droit pour ceux-ci d'avoir des valets à leur compte dans la maison d'un teinturier.

#### Les Tanneurs, Hongroyeurs.

On a vu comment les installations de Tanneries se sont installées dans le faubourg St Marcel. Mais les maîtres des faubourgs étaient placés par exception, dans les statuts, sur le même rang que ceux de Paris. Dans le " livre des métiers " d'Etienne Boileau on apprend comment on peut devenir tanneur : " on ne peut être tanneur,

.....

1) d'après Dehorne, Mémoire sur quelques objets qui intéressent particulièrement la salubrité de la ville de Paris, Paris 1788.

sueur, mégissier, baudroyer, cordouanier, sellier, etc.. si l'on achète pas le métier au Roi ou à celui auquel il l'a donné." puis plus loin :

" Celui qui a acheté le métier de tanneur peut devenir sueur, " " savetier, baudroyer, c'est-à-dire carroyeur de cuirs pour courroies " " et baudriers, car celui qui a acheté l'un de ces métiers peut " " exercer les autres en franchise " preuve d'une relation intime entre ces ouvriers.

Les lettres patentes de 1345 par Philippe VI de Valois portant les règlements pour les tanneurs :

" Ils devront habiter Paris pour pouvoir employer des ouvriers, ils " " auront deux apprentis seulement par atelier . Les conditions de " " la maîtrise, sont 5 ans d'apprentissage puis examen, serment " " d'observer les statuts, paiement du métier au Roi et de 20 sols " " aux jurés. "

#### Les mégissiers.

La mégie est la manière de passer les peaux en blanc, principalement pour la ganterie. On y emploie surtout le mouton, chevreau, chamois. Les peaux sont pelées avec la chaux, trempées pendant un mois dans un bain de chaux vive appelé " plain ", lavées et raclées au couteau, foulées avec des pilons de bois, le tout à plusieurs reprises pour bien les nettoyer et assouplir ; ensuite elles passent dans un bain de son, puis dans une pâte composée d'alum, sel marin, farine, jaune d'oeuf, avec lavages , nettoyages, étirages successifs. Une fois bien sèches, on les livre aux peaussiers pour les teindre, puis aux divers ouvriers qui les emploient.

Les mégissiers ont obtenu leurs statuts sous le règne de Charles VI en Mai 1407. Au XVe siècle, pour éviter des contestations, les maîtres mégissiers ne voulaient pas de rapport avec les tanneurs, soit pour peler les peaux, soit pour conclure un marché quelconque.

En 1776, les mégissiers sont réunis à la communauté des tanneurs.

#### Les peaussiers.

Le travail des teinturiers en cuirs, ou peaussiers est destiné aux gants et aux reliures de livres.

Ce travail exigeant du feu on l'interdisait pendant la nuit, le soir et le matin à cause du danger d'incendie. Finalement en 1776 leur communauté fut jointe à celle des tanneurs et mégissiers.

#### Les Blanchisseuses.

Tant que les blanchisseuses travaillèrent à même la rivière, elles ne furent pas inquiétées par le pouvoir Royal, mais elles commencèrent à faire l'objet de restrictions lorsqu'elles mirent sur les bords de la Bièvre, des tonneaux à demeure. Mais déjà en 1678 un arrêt leur défendit de manière absolue de s'établir au-dessus des

manufactures Royales. Bien que la réputation des eaux de la Bièvre pour la teinture soit un mythe, il est certain que les eaux souillées par les lavandières devaient incommoder les travaux des Manufactures Royales.

Plus tard les blanchisseuses furent l'objet de mesures rigoureuses de la part du Gouvernement de Louis XV, car le premier arrêt de 1678 n'avait pas été entièrement respecté : ainsi cet édit du 26 Février 1732 " faisant défense à tous les blanchisseurs et blanchisseuses de lessive de continuer leur blanchissage dans le lit de la rivière de Bièvre, au-dessus de la Manufacture des Gobelins et dans le Clos Payen (1), à toutes personnes d'y faire rouir des chanvres et lins non plus que dans les ruisseaux y affluant, à peine de 50 livres d'amende et un mois de prison et du double en cas de récidive. "(2)

En fait, en cette même année 1732, elles n'étaient au plus qu'une vingtaine, mais après elles dépassèrent le nombre de 200. UN inventaire dressé neulque temps après constata qu'il y avait alors 317 tonneaux qui servaient tant au lavage du linge qu'à d'autres usages .

Une ordonnance du 1<sup>er</sup> Mars 1754 nous montre que la présence des blanchisseuses sur la rivière est devenue une affaire rentable pour le pouvoir Royal. Cette ordonnance tolérait les lavandières à la condition qu'elles payeraient annuellement, à raison de chaque tonneau 5 livres sur la rivière vive et 3 livres sur la rivière morte. Cette différence de taxe nous montre pourquoi les lavandières tenaient tant à s'installer sur la rivière vive qui est la même que celle où se trouvait la Manufacture des Gobelins. Le courant étant plus fort, la rivière vive se prêtait mieux au blanchissage du linge.

Les blanchisseurs ne furent jamais constitués en corporation régulière, l'édit de 1776 ne les mentionne pas . Ils avaient cependant fondé plusieurs confréries , les unes placées sous le patronage de St Maurice, les autres sous celui de Ste Marguerite.

#### La Manufacture des Gobelins.

Bien avant l'installation des Gobelins et Canaye sur les bords de la Bièvre, dans la première moitié du XIV<sup>e</sup> siècle, des Italiens venus de Florence exerçaient déjà l'industrie de la teinture, Puis au milieu du XV<sup>e</sup> siècle en 1443, venu de Reims, Jean Gobelin, teinturier et marchand en écarlate, installait un atelier dans une maison située rue Mouffetard (l'actuelle avenue des Gobelins et donnant par derrière sur la Bièvre.

.....

1) Le Clos Payen était situé à l'extrémité du Fg St Marcel immédiatement au-dessus du Moulin de Croulebarbe et dépendant d'une Maison dont un particulier appelé Sébastien Payen qui prenait la qualité de Sieur de Persan et de gentilhomme ordinaire de la Mense du Roi; s'était rendu propriétaire en 1656.

2) cité par A.Desguine, Recherches sur la Bièvre à Cachan, Arcueil et Gentilly, Paris 197

1) Le XII<sup>e</sup> Arrondissement comprenait les quartiers: Saint Jacques, Saint Marcel, Jardin du Roi et Observatoire.

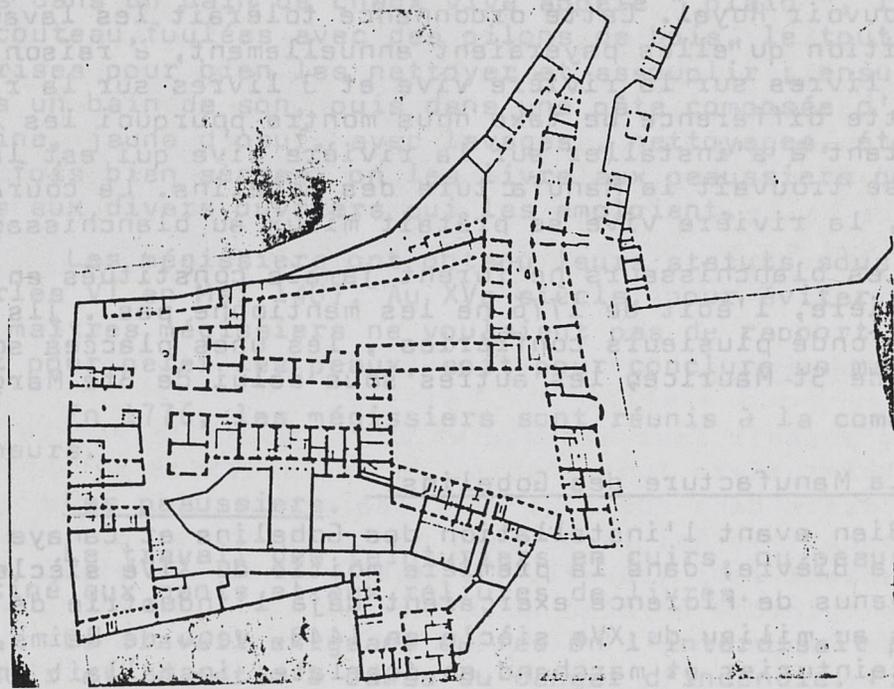
2) 1799-1750.

Puis ayant acquis une fortune considérable, les Gobelins, après avoir agrandi leur domaine par de nombreuses acquisitions, quittèrent leurs cuves pour acheter des charges et s'annobler. C'est le processus classique de l'accession de la bourgeoisie marchande à la noblesse.

Au 17 rue des Gobelins, l'Hôtel appelé " de la Reine Blanche qui a été bâti dans la seconde moitié du XVIIe siècle par la famille Canaye, aurait été occupé par des ateliers de teinture des Gobelins

Puis en 1601, Henri IV, fit venir des Flandres 200 tapissiers qui, tout d'abord établis au Palais des Tournelles, s'installèrent ensuite au faubourg St Marcel dans la Maison des Gobelins que cèda Antoine de la Planche, époux de Marie Gobelin.

Ce n'est que le 6 Juin 1662 que Colbert acheta cette maison des Gobelins et érigea cet atelier en Manufacture Royale des Gobelins où s'y établirent des ouvriers de tous les métiers d'Art.



Manufacture des Gobelins. Plan cadastral. Détail. 1810.

A.N. N II. Seine. 239.

..... (2) cité par A. Desguine, Recherches sur la Bièvre à Cachan, Arcueil et Gentilly, Paris 197

## II . L'ERE INDUSTRIELLE : LE DEVELOPPEMENT DU XIIe ARRONDISSEMENT au XIXe SIECLE (1)

### Les DISCOURS HYGIENISTES et la BIEVRE.

La Bièvre a été une préoccupation constante de la science hygiéniste qui est née au XIXe siècle. Mais déjà au XVIIIe siècle, Hallé, énumérait dans son travail intitulé : " Rapport sur l'état actuel du cours de la Bièvre " (2), toutes les conditions réunies par la nature pour transformer le vallon en un véritable marécage : nature du sol formé d'argile imperméable, niveau de la rivière dont le lit est sensiblement plus élevé que les terrains environnants, inondations périodiques. Il montrait également comment les quartiers traversés par la rivière avaient le privilège de l'eau stagnante: Il y avait 6 bassins, dont 5 étaient creusés de distance en distance depuis le Moulin de Croulebarbe en remontant vers Gentilly, jusqu'au Moulin des Prés; ces cinq bassins communiquaient entre eux par de simples rigoles, de plus les moulins étaient munis de barrages et le trop-plein s'écoulait dans un canal latéral qui alimentait les bassins d'eau stagnante. Enfin, tous les ans, au mois d'Août, on curait la Bièvre et on rejetait sur les bords la vase noire pleine de débris organiques qui se putréfiaient.

Hallé proposait alors différentes mesures, mais il ne demandait pas la suppression de la rivière :

- Déplacer les moulins et rendre l'inclinaison de la rivière plus uniforme.
- Couvrir les égouts.
- Paver ou dallier le fond du lit, curer la rivière tous les mois.
- Rompre les angles trop forts que la Bièvre formait en quelques endroits.
- Détruire l'obstacle qu'apportaient au libre cours de l'air les murs et les bâtiments trop élevés.

Il attribuait alors certaines maladies à l'insalubrité de la Bièvre, et il cite quatre endroits où il avait observé les effets:

- 1°) Le Clos Payen dans les murs qui contiennent le premier bassin d'eau dormante, et le Clos Payen hors les murs qui contiennent les second et troisième bassins. Les maladies rencontrées sont les fièvres intermittentes et les maux de gorge gangréneux. Les personnes qui habitent cet endroit sont les blanchisseuses. Mais la rue de Loursine et la rue Censier sont aussi habitées par un grand nombre de blanchisseuses et dans ces endroits les maladies de ce genre sont loin d'être aussi fréquentes que dans la rue des Anglaises et dans les maisons qui avoisinent le Clos Payen.

1) Topographie médicale de Paris, 1832. ....

1) Le XIIe Arrondissement comprenait les quartiers: Saint Jacques ; Saint Marcel, Jardin du Roi et Observatoire.

2) 1789-1790.

- 2°) Pareilles affections dans les habitations qui sont situées au rendez-vous des ruisseaux des rues de Loursine , Censier et Mouffetard.
- 3°) L'égout de la Salpêtrière prend naissance dans un angle formé par des murs élevés dont l'aspect est Nord et Ouest et qui par conséquent forment un obstacle à la ventilation. A cet endroit il cite 2 cas de fièvre.
- 4°) Enfin près de l'embouchure de la rivière où plusieurs ouvriers du moulin à scier furent frappés de fièvres intermittentes.

Il ajoute que parmi les maladies des enfants, il ignore si celle-ci doivent être imputées à la rivière ou à la malpropreté et à la misère.

Plus tard, en 1822, Parent-Duchâtelet qui était un élève de Hallé, et Pavet-de-Courteille, publient " Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins et sur les moyens d'améliorer son cours relativement à la santé publique et à l'industrie manufacturière de la Ville de Paris ".

C'est un ouvrage optimiste car pour les auteurs, la Bièvre n'est pas funeste au faubourg St Marcel. Ils proposent cependant quatre moyens pour l'assainissement de la rivière :

- 1°) Faire quelques améliorations dans plusieurs parties du cours supérieur de la Bièvre.
- 2°) Retenir les eaux, trop abondantes, dans l'ancien étang de la Meulière, dont on formerait un réservoir.
- 3°) Tirer parti des étangs qui se trouvent dans le voisinage.
- 4°) Former une écluse de chasse, immédiatement avant l'entrée de la Bièvre dans Paris.

Puis en 1887, le Docteur Rives, membre de la Commission d'hygiène du XIIIe arrondissement, publie " Etude des causes d'insalubrité spéciales au quartier de la Maison Blanche, Vallée de la Bièvre; travaux d'assainissement. "

Celui-ci critiquera l'ouvrage de Parent-Duchâtelet en affirmant que ce dernier n'avait pas la pratique journalière et s'appuyait seulement sur des informations. Il critiquera également l'affirmation des autres hygiénistes qui prétendaient que les habitants des lieux insalubres, en général contractaient, par l'accoutumance, une sorte d'immunité contre les affections épidémiques. Ils prétendaient ainsi que les riverains de la Bièvre, par exemple, traversaient impunément une épidémie qui décimait au contraire les habitants des autres quartiers de la Ville. Le Dr. Rives montre que la statistique se charge de réfuter une pareille affirmation : En 1832, l'épidémie Cholérique a causé dans les quartiers traversés par la Bièvre 1 décès sur 58 habitants, en 1849 la proportion s'est élevée à 1 décès sur 48 habitants.

.....

A propos de la Bièvre, il affirmait que "l'immobilité de l'air favorise l'action des miasmes dans les lieux où ils se sont développés. Les marais les plus redoutables sont entourés de collines et enclavés dans un bassin. Or la Vallée de la Bièvre est entourée de collines et l'action des vents salutaires se trouve entravée par les changements de direction de la Vallée. Par exemple un courant d'air suivant le cours de la rivière du Sud au Nord, se trouve brusquement arrêté par la Butte-aux-Cailles qui coupe perpendiculairement la direction première. C'est ce qui explique le nombre relativement élevé de fièvres palustres observées entre la rue du Moulin-des-Prés et la rue Barrault."

"Mais les effluves sont aussi mobiles dans le sens vertical, c'est-à-dire qu'ils peuvent atteindre des coteaux assez élevés (16 à 17m) au dessus des marais." C'est ainsi que le Dr. Rives incrimine les remblais qui élèvent le niveau de la Vallée et permettent ainsi aux effluves de parvenir jusqu'aux coteaux les plus élevés.

Toujours dans le même esprit, il parle alors de l'influence de l'orientation des maisons : " Comme les obstacles matériels forment " écran et arrêtent la propagation des effluves, on recommande aux " habitants des pays à marais de ne percer d'ouvertures, que sur la " façade de leur maison opposée aux marécages. Ainsi les habitants " des maisons de la rue de la Glacière qui portent les numéros pairs " et dont les ouvertures regardent la Vallée sont exposés à la fièvre " intermittente, à moins qu'une construction située en face ne tienne " lieu d'écran. C'est ce qu'on observe , en effet, dans toute la " partie haute de cette rue jusqu'à la rue de Tolbiac. Dans la partie " basse, comprise entre la rue de Tolbiac et le Boulevard d'Italie, " on ne trouve plus de fièvres : Les maisons portant les numéros " pairs sont complètement protégées par une ligne non interrompue " de constructions parallèles qui portent les numéros impairs."

A l'aide de statistiques le Dr. Rives en arrive à la conclusion : " Le nombre de fièvres est inversement proportionnel à la " distance de chaque rue des foyers d'impaludisme, rivière, marais " ou remblais. "

Au début du XIXe siècle on voit, après Hallé, mais aussi avec le Docteur Claude Lachaise (1) que les conditions naturelles, site, ensoleillement, composition de l'atmosphère, vents dominants, sont plus importants que les conditions démographiques, sociales ou économiques ou tout au moins, elles sont considérées comme telles. Mais déjà avec Lachaise un rapport est perçu entre croissance de population et conditions générales de propreté et de salubrité; au terme de son étude , il dégage une loi : "Il semble, en général, que " la mortalité soit en raison directe de l'étroitesse des rues, de " l'élévation des maisons et de l'entassement des ménages." C'est ce que au XVIIIe siècle, Hallé ne s'était pas aperçu, il attribuait les maladies à l'insalubrité de la rivière qui était la

.....

1) Topographie médicale de Paris, 1832.

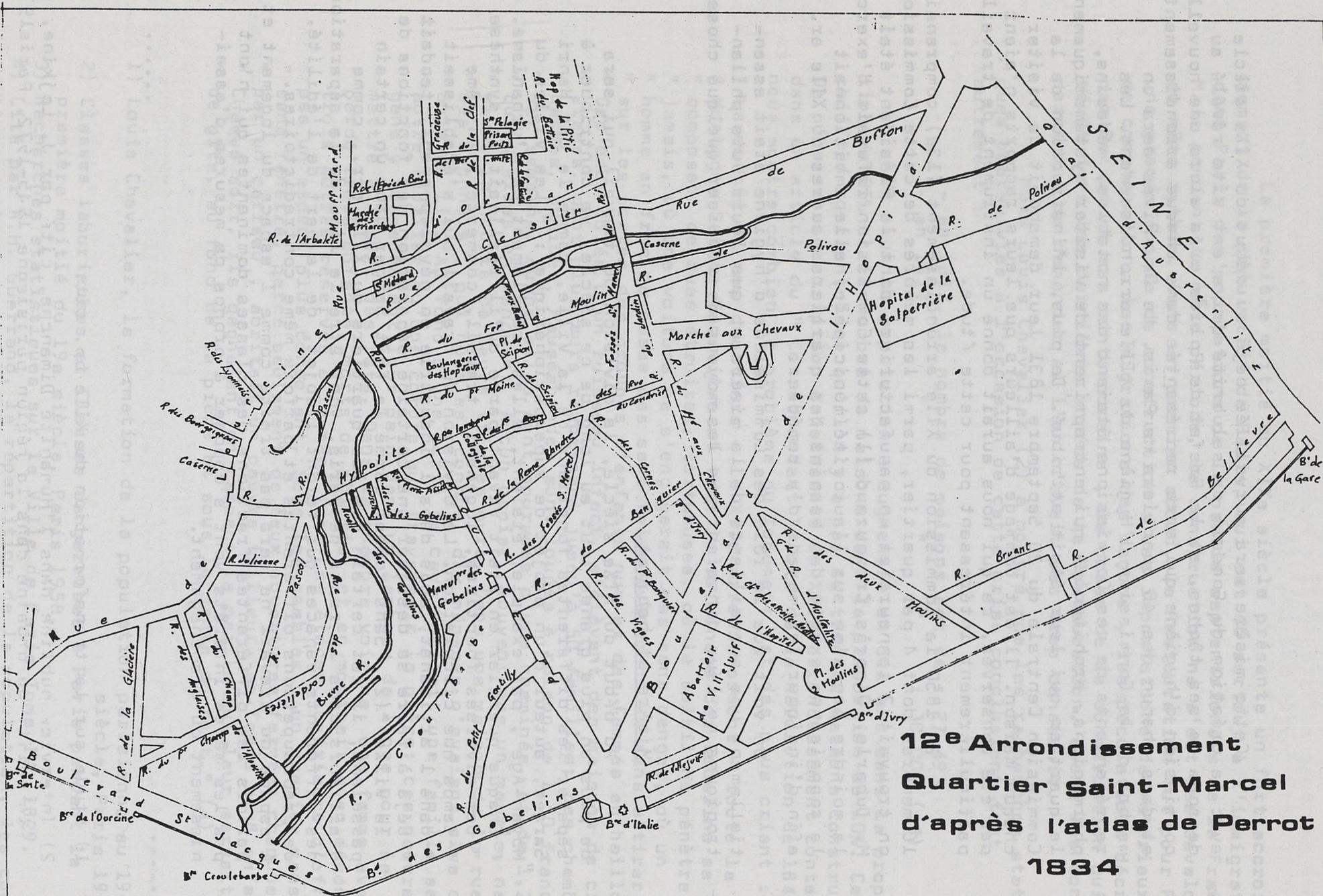
seule responsable avec peut-être ( il n'en est pas sûr ) la misère. De plus, comme pour Parent- Duchâtelet , ces faits n'apparaissaient pas comme tellement redoutables et leurs conséquences comme tellement immédiates, que des possibilités d'amélioration étaient envisageables et ils étaient persuadés que quelques améliorations partielles allaient remettre les choses en place.

La Science hygiéniste du XIXe siècle, repose sur une théorie très simple : la théorie des miasmes - En effet, l'air en circulant correctement doit enlever les miasmes fétides qui sont considérés comme cause des maladies. Il en est de même pour l'eau; l'eau doit être courante d'une façon régulière, car c'est l'eau stagnante qui est source de maladies. Il en est ainsi pour tous les éléments minéraux et les fluides. De même les grands monticules de terre, les remblais dont parle le Docteur Rives produisent les fièvres. Cette théorie des fluides aura la vie dure puisqu'elle subsistera encore au XXe siècle avec Le Corbusier dans " La Charte d'Athènes"

Dès les premières années du Second Empire, la littérature hygiéniste va se faire plus sombre, comme si les caractères anciens de saleté, de puanteur, d'humidité s'aggravaient et s'étendaient désormais à l'ensemble de la Ville et constituaient pour elle une menace nouvelle. Et à la différence des littératures antérieures comme celles de Lachaise ou de Duchâtelet, la mortalité ou la morbidité va être véritablement mise en relation avec l'humidité et la saleté; c'est ce que fait le Dr. Rives qui brossera un tableau beaucoup plus pessimiste du Val de Bièvre que ne l'avait fait Parent-Duchâtelet.

De plus les conditions malsaines sont mises en relation avec l'accroissement de la population. Mais non plus avec des groupes sociaux limités tels que chiffonniers, marginaux, mendiants et habitants des faubourgs auxquels on attribuait au XVIIIe siècle la responsabilité de tous les maux et que l'on enfermait aisément dans les hôpitaux ou les prisons, mais avec la quasi totalité de cette population nouvelle, pauvres, indigents, ouvriers, sur laquelle retombe toute la suspicion. Cette nouvelle population devient responsable de tous les maux surtout parce qu'en raison même de son nombre de plus en plus grand, la première moitié du XIXe siècle présente déjà un formidable accroissement de population; elle fait porter à la classe dominante et à la totalité de la Ville le poids de ces conditions de vie difficile, de ses luttes, de ses vices jusqu'à ses mauvaises odeurs et sa respiration.

A la fin du XIXe siècle la théorie des germes va remplacer la théorie des miasmes. Cela va faire éclater un des a priori de la première doctrine hygiéniste : la crasse et la maladie vont cesser d'être synonymes. Ainsi les épidémies, les ravages de la contagion avaient montré que la pauvreté et la misère n'étaient plus un rempart qui protégeait la bourgeoisie de la mort. Alors l'espace va être morcelé de façon que la misère ne côtoie plus le luxe. Nous verrons plus loin comment l'espace sera morcelé dans le XIIIe arrondissement avec la politique haussmannienne.



Cette misère sera surveillée déjà au début du XIXe siècle avec la création du Conseil de salubrité qui s'est vite révélé au dessous de ses tâches, et le Prefet de Police créa alors une nouvelle commission d'hygiène qui sera représentée dans chaque arrondissement et dans chacun des 48 quartiers de Paris. Le Dr. Rives sera un membre de la Commission d'Hygiène du XIIe arrondissement. Les représentants de ces Commissions étaient des notables, médecins, pharmaciens, architectes qui entreprirent de visiter systématiquement le quartier qui leur était attribué. De plus, l'instruction de la Commission Centrale du 20 Septembre 1831 leur demandait de visiter chaque maison. Il est dommage d'ailleurs que leurs rapports n'aient pas été conservés, ce qui nous aurait donné un instrument de travail particulièrement intéressant pour cette étude.

En 1850 la Commission du XIIe arrondissement (13e) comprenait 16 membres dont 4 par quartier, parmi les membres de cette Commission on trouvait 2 tanneurs et un manufacturier, dont le Président était M. Dubarle. D'après Cramouzaud (1) cette Commission refusait d'exercer la moindre pression sur l'autorité municipale, elle ambitionnait la connaissance exacte des besoins des quartiers pauvres du XIIe ar. afin d'indiquer les moyens d'y remédier.

On voit que le rôle des Commissions d'hygiène était essentiellement une surveillance de la misère et que leurs buts philanthropiques ne leur donnaient pas les moyens de réaliser quelque chose.

#### Misère et habitat.

Au début du XIXe siècle, la division du travail qui sera de plus en plus grande tout au long de ce siècle, va contribuer à séparer les différentes fonctions de la Ville, comme le dit Henri Sarger, auteur d'un projet de superpériphérique : " Les villes du Moyen-Age , par exemple, étaient, elles, réellement de l'urbanisme. " Chaque quartier en était vivant parce qu'il réalisait la synthèse " des diverses fonctions, logement, travail, commerce , en même " temps que circulation. La division du travail qui s'établissait " dans l'artisanat, puis dans l'industrie en développement, tendait " déjà à faire se dessiner une certaine séparation des fonctions de " la Ville "(2). Sans tomber comme le fait Sarger dans un certain passéisme, il est certain que les quartiers du XIIe arr., comme d'ailleurs dans le reste de Paris, vont être le lieu de la séparation des différents espaces qui feront l'objet, de la part de l'édilité, de préoccupations différentes et parfois même contradictoires. L'espace du travail ne sera pas traité comme l'espace du logement et parfois les différentes fractions des classes dominantes qui n'ont pas les mêmes intérêts vont s'opposer à propos de mesures d'assainissement ou d'aménagement.

1) Etude sur la transformation du XIIe op. cit.

2) Interview publiée dans l'Humanité Dimanche, cité par J. Lojkine, la politique urbaine dans la région parisienne 1945-1972, Paris 1972

La première moitié du XIXe siècle présente un fort accroissement de la population de Paris, qui est dû surtout à l'immigration dans Paris des populations de la partie septentrionale de la France (1) Mais pendant la même période, la construction ne s'est pas développée au même rythme. Dans un premier abord, la Restauration fut pour Paris une grande époque de construction : Les importations de matériaux de construction, les migrations des maçons, les spéculations décrites par Balzac et ses contemporains, la crise de la construction qui sévit dans les dernières années de la Restauration, amena les contemporains à se demander si l'on n'avait pas trop construit.

Mais Louis Chevalier (2) a montré que les recherches statistiques poursuivies à l'occasion de cette crise concluaient tout autrement :

- en 1817, le nombre de maisons est de : 27.493
- en 1827 " " " : 30.000 ( 3)

De plus la population a augmentée en dix ans dans la proportion de 25% et le nombre de maisons dans la proportion de 10%. Ces chiffres montrent bien qu'il n'y a pas eu trop de maisons construites. De plus, une description saisissante du XIIe arrondissement contenue dans un article du " Correspondant " lors de la Révolution de 1848 nous montre combien le problème du logement est des plus criant :

" La moitié de ces quartiers - le XIIe arrondissement - toute la  
 " Montagne Sainte Geneviève et tout le voisinage des Gobelins se  
 " composent de rues étroites, tortueuses, où le soleil ne pénètre  
 " jamais, où une voiture ne s'engagerait pas sans danger, où un  
 " homme en frac ne passe pas sans faire événement et sans attirer  
 " sur les portes des groupes d'enfants nus et des femmes en haillons.  
 " Des deux côtés d'un ruisseau infect, s'élèvent des maisons de cinq  
 " étages, dont plusieurs réunissent jusqu'à 50 familles; des chambres  
 " basses, humides, nauséabondes sont louées à raison de 1,50 franc  
 " par semaine, quand elles sont pourvues d'une cheminée, et de 1,25 f.  
 " quand elles en manquent. Aucun papier, souvent pas un meuble, ne  
 " cache la nudité de leurs tristes murs. Dans une maison de la rue  
 " des Lyonnais, qui nous est connue, dix ménages n'avaient plus de  
 " bois de lit. Au fond d'une sorte de cave habitait une famille sans  
 " autre mobilier qu'une corde qui traversait la pièce; ces pauvres  
 " gens y suspendaient leur pain dans un lambeau de linge pour le  
 " mettre à l'abri des rats. Dans la chambre voisine, une femme avait  
 " perdu trois enfants, morts de phtisie, et en montrait avec désespoir  
 " trois autres réservés à la même fin. Les étages supérieurs n'offraient  
 " pas un aspect plus consolant. Sous les combles, un grenier mansardé  
 " sans fenêtre, percé seulement de deux ouvertures fermées chacune  
 " par un carreau, abritait un pauvre tailleur, sa femme et 8 enfants.  
 " Chaque soir, ils gagnaient en rampant la paille qui leur servait  
 " de gîte, au fond de la pièce et sous la pente du toit." (4)

- 1) Louis Chevalier, la formation de la population parisienne au 19e siècle, Paris 1950.
- 2) Classes laborieuses et Classes dangereuses à Paris pendant la première moitié du 19e siècle, Paris 1958.
- 3) Recherches statistiques sur la Ville de Paris Tome IV, 1829.
- 4) Cité par R.H. Guerrand, la répartition de la population, les conditions de logements des classes ouvrières à Paris au 19e siècle CSU 1976.

La fin de cette description montre comment la population vivait sous les combles des immeubles. Mais toutes les constructions n'étaient pas mansardées et certains propriétaires et Architectes échafaudaient des mansardes au sommet des vieilles maisons qui n'en avaient pas. A ce propos, dans un mémoire adressé en 1829 aux Membres de la Commission d'enquête instituée par le Ministère de l'Intérieur en date du 7 Juillet 1829, des observations portaient en partie sur la hauteur des maisons et attribuaient la ruine des spéculateurs à cette étrange manie qu'avaient les Architectes de profiter de toute la hauteur accordée par les règlements (1) " L'Edile de Paris ", journal des Propriétaires commenta ce document en Mars 1833 et affirmait qu'il y avait eu déficit toutes les fois que les bâtiments avaient été élevés au-delà du troisième étage, tandis qu'il y avait eu équilibre toutes les fois que les bâtiments n'avaient pas dépassé cette hauteur. Leurs arguments étaient les suivants : Plus une maison est peuplée, moins il est facile de la tenir au complet de son revenu, et que les hautes et vastes maisons à 5 ou 6 étages, subdivisées en une multitude de logements, sont presque toujours mal habitées, attendu que pour les mettre en valeur, les propriétaires sont obligés d'y recevoir, sans aucune garantie de moralité, une foule d'individus inconnus les uns aux autres.

Le discours moralisateur du journal des Propriétaires masqua le fondement économique de la spéculation foncière comme Mme Daumard l'a expliqué : " La rente était plus élevée dans les quartiers populaires par rapport à la valeur vénale des maisons, non seulement la rente brute, mais même la rente nette, car les dépenses d'entretien étaient réduites au minimum, tandis que dans les quartiers riches ou commerçants, le souci de trouver des locataires, parfois exigeants, amenait bien les propriétaires à faire des réparations ou des aménagements coûteux. " ( 2 )

C'est ainsi qu'il était très rentable de posséder des immeubles dans le XIIe arrondissement, comme le dit Garrand, d'après le rapport présenté au Conseil Général de la Seine par le Directeur des Contributions directes, c'est là qu'on retire d'une maison le revenu le plus élevé, soit 7,25 %. De plus, les spécialistes des oeuvres charitables avaient souvent signalé ce fait en apparence contradictoire, mais qui montre que la prospérité des propriétaires parisiens était fondée sur la misère de la classe ouvrière ou " indigente ".

1) La hauteur des maisons pendant la première moitié du XIXe siècle est réglementée par les lettres patentes d'Août 1784.

largeur des rues	hauteur des façades
de 30 pieds et plus	54 pieds
24 à 30 pieds	45 pieds
moins de 23 pieds	36 pieds

2) Daumard, la bourgeoisie parisienne de 1815 à 1848, cité par R.H. Guerrand

Et justement, le XIIe arrondissement était celui où en 1835, le rapport de la population indigente à la population générale était le plus fort, comme le montre le tableau suivant (1):

Arrondissements:	Population	indigents secourus	Rapport
Ier Arr.	66.793	3.599	1 sur 18
IIe "	74.773	2.646	1 sur 28
IIIe "	49.833	2.392	1 sur 20
IVe "	44.734	3.129	1 sur 14
Ve "	67.756	4.699	1 sur 14
VIe "	80.811	6.936	1 sur 11
VIIe "	59.415	3.936	1 sur 15
VIIIe "	79.800	9.938	1 sur 7
IXe "	42.561	4.924	1 sur 8
Xe "	83.127	5.073	1 sur 16
XIe "	50.227	3.896	1 sur 12
XIIe "	77.456	11.357	1 sur 6

Quant-aux statistiques par quartier, la répartition, place en tête, quelles que soient l'époque et la provenance statistique, les quartiers de plus forte population ouvrière: les faubourgs Saint Jacques, Saint Marcel et Saint Antoine, l'Hôtel de Ville et la Cité et cela jusqu'à la fin de la première moitié du XIXe siècle car après, Haussmann s'occupera particulièrement des quartiers Cité et Hôtel de Ville.

Ainsi le faubourg St Marcel apparaît à cette époque comme le plus déshérité de la Capitale. Mais à côté de la population indigente recensée vient s'ajouter la population nécessiteuse non recensée dont le chiffre est autrement considérable. Cependant le Docteur Henri Bayard dans son mémoire sur la topographie médicale (2) voyant le nombre des indigents très élevé dans le XIIe arrondissement, pensait que les chiffres étaient à dessein exagérés, afin d'obtenir une somme plus forte pour répartir entre les nécessités les plus urgentes. Cela nous incite à prendre une certaine distance vis-à-vis des chiffres et à ne les considérer que quand ceux-ci sont renchérissés par des informations d'ordre qualitatives.

1) Cité par L. Chevalier, Classes laborieuses et classes dangereuses à Paris, op. cit.

2) Annales d'Hygiène publique et de médecine légale Tome 28, 1842.

Ce qui est sûr, c'est que les conditions de logement étaient effroyables dans les quartiers traversés par la rivière de Bièvre, comme l'atteste un rapport de la Commission Sanitaire du quartier du Jardin des Plantes en 1832 : " Pour la majeure partie " de vieilles masures, humides, peu aérées, mal tenues, des chambres " mal carrelées, contenant, pour les maisons qui ont le titre d'Hôtel " garni, des huit ou dix lits pressés les uns contre les autres et " où plusieurs personnes couchent encore dans le même. Quant-aux " autres maisons, la misère y est encore plus en évidence; les " vitraux, dans la plupart des croisées sont remplacés par du papier " les locataires, en grand nombre, sont entièrement dépourvus de " meubles; un peu de paille quelquefois enveloppée d'une mauvaise " toile, mais souvent le plancher est le seul lit sur lequel toute " une famille se couche; nous avons compté jusqu'à quatre enfants, " le père et la mère sur un pareil grabat; fort heureusement encore " quand ils peuvent y ajouter une mauvaise couverture. Aussi, n'est- " il pas besoin de dire qu'ils ne prennent pas la peine de se desha- " biller, et presque toujours ce sont les vêtements qui les quittent

Toujours dans le même quartier, un autre document nous atteste également la présence du chômage qui hantait déjà de son spectre, la classe ouvrière : Le Commissaire de police du quartier du Jardin des Plantes, écrit le 30 Mars 1831 " Le quartier est " toujours parfaitement tranquille, mais la misère de la classe " ouvrière dont la partie qui était occupée a reçu congé de ses " services pour la fin du Mois, n'a d'égal que son désespoir. J'ai " visité hier une partie des artisans de mon quartier. J'ai vu de " malheureux pères de famille sans pain au milieu de quatre et cinq " enfants et ne sachant où trouver de quoi les soutenir pour le " lendemain. Pour comble d'affliction, la distribution des soupes " économiques faite dans la rue Mouffetard, par ordre du Maire du " XIIe arrondissement cesse vendredi, en même temps que le secours " supplémentaire de pain que nous avons été autorisé à faire, de " sorte que si une nouvelle distribution de ces soupes n'est pas " ordonnée pour ce jour-là, la moitié de ces malheureux passera la " journée sans manger . "(2)

En 1832, un rapport de la Commission de Salubrité du XIIe arrondissement décrit parfaitement, rue par rue, la situation sanitaire du Faubourg St Marcel et du Jardin des Plantes:

" Les rues de Bièvre et du Champ de l'Alouette, sont de véritables " cloaques sans nivellement, sans pavage, recevant les eaux pluviales, " les eaux de lessive et toutes sortes d'immondices. La rue Julienne " derrière la Maison de Refuge (3), est dans le même état. La rue " Croulebarbe est encore plus infecte, parce que les maisons qui la " bordent n'ont pas de latrines. Dans presque toutes les maisons " situées rue du Marché-aux-chevaux, on élève un grand nombre de

1) cité par H.H. Guerrand op.cit.

2) cité par L. Chevalier, classes laborieuses et classes dangereuses à Paris op.cit.

3) La Maison de Refuge et de Travail a été créée en 1829 pour

" de lapins et de poules, que l'on n'a pas le soin de nettoyer;  
 " il y a des fumiers que l'on enlève rarement et des latrines que  
 " l'on ne vide pas . Dans la rue Poliveau, la plupart des maisons  
 " n'ont pas de latrines , aucune des maisons situées à gauche de la  
 " rue Censier n'a de latrines. Toutes les immondices sont jetées  
 " dans la Bièvre, ou séjournent sur les bords de cette Rivière. La  
 " rue de l'Essai, n'est pas pavée, elle est remplie d'eaux croupis-  
 " santes, on y élève des lapins, des poules et des chèvres. Il  
 " manque de latrines dans plusieurs des maisons de la rue du Jardin  
 " du Roi. "

" La rue Neuve- Saint-Médard est remplie de chiffonniers à  
 " demi couverts de haillons, vivant au milieu de leurs chiffons,  
 " des os, des peaux, des savattes, des vieux papiers qu'ils ramassent  
 " dans la Ville; couchant sur un peu de paille et quelquefois sur  
 " le carreau; n'ayant pas toujours une couverture pour s'envelopper  
 " pendant la nuit, réunis en grand nombre dans des espaces très  
 " resserrés; se trouvant dans le voisinage des magasins où les  
 " chiffonniers en gros, conservent des tas énormes d'os et de chiffons.  
 " Cette rue est mal pavée, on trouve à chaque pas des excréments et  
 " des ordures."

" Les rues Gracieuse, Triperet et des Boulangers, sont habitées  
 " par des indigents, elles n'ont presque ni puits, ni latrines. "

" La rivière de Bièvre, dont le cours est d'environ 600 toises  
 " dans Paris, a un fond de vase, dont la profondeur est de trois pieds  
 " et plus; elle reçoit les eaux provenant des blanchisseries, fonde-  
 " ries, féculeries, tanneries, ateliers de peinture, mégisseries,  
 " lavoirs de chiffons, nourrisseurs, etc.... placés sur ses bords;  
 " les ruisseaux de cinq grands hôpitaux, de quatre casernes, d'une  
 " prison, d'un grand amphithéâtre d'anatomie, les eaux ménagères  
 " et les excréments de toutes les maisons riveraines; on y jette des  
 " animaux écorchés ; des enfants y sont tombés et quoique retirés à  
 " l'instant, plusieurs sont morts empoisonnés par la vase infecte  
 " qui les couvrait. Près de la barrière des Deux-Moulins, il y a un  
 " dépôt de boues dont les émanations sont très incommodes pour les  
 " habitations voisines."

" Près de la barrière de Fontainebleau, il y a une fabrique  
 " de chandelles, dans laquelle on fond des graisses rances, ce qui  
 " répand une odeur très repoussante. "

" Aux Gobelins, toutes les latrines sont malpropres et d'une  
 " construction vicieuse, plusieurs conduits sont crevassés et menacent  
 " de se rompre. "

" A la boulangerie générale des Hospices (Scipion) , les  
 " latrines consistent en une baraque sans croisées, elles ont pour  
 " siège une large poutre à demi-pourrie et répandent une odeur  
 " horrible. Il y a dans cette même boulangerie un poulailler logeant  
 " près de 100 poules que l'on ne nettoie jamais. " (1)

.....

1) Annales d'hygiène publique et de médecine légale, Tome 7, 1832.

En outre, la même Commission réclamait comme indispensable et urgent : " l'établissement de bornes fontaines ( 1 ) et de latrines " publiques, le curage mensuel de la Bièvre et l'inspection exercée " sur cette rivière par un homme désigné à cet effet, le curage et " le nivellement des rues non pavées, la vidange de toutes les latrines " l'enlèvement des fumiers, la suppression des poulaillers, l'éloi- " gnement de Paris des magasins à chiffons, des fonderies de suif et " des fabriques de noir animal, le curage de l'aqueduc de la " Salpêtrière, l'éloignement du dépôt de boues situé près de la " barrière des Deux-Moulins, la reconstruction des latrines de la " Boulangerie générale et de la fabrique des Gobelins. "

Mais dans cette première moitié du XIXe siècle, il n'était pas encore question de transformer les quartiers populaires, de plus les quartiers traversés par la Bièvre étant sur la rive gauche, se trouvaient toujours défavorisés par les dépenses publiques par rapport à la rive droite. Le XIIe arrondissement recevait la population pauvre déjà chassée par les " améliorations et les embellissements " des autres quartiers, de plus, d'après Dubarle, membre de la Commission du XIIe arrondissement, la population aisée émigrerait vers les autres quartiers plus favorisés : La bourgeoisie et le peuple n'habitent déjà plus sur le même espace social, les " distances " commencent à apparaître avant de devenir véritablement visibles sous l'édilité haussmannienne.

C'est ainsi que de 1831 à 1838, la Ville de Paris a dépensé en travaux d'embellissements et d'assainissement de la voie publique une somme de : 12.191.276, frs

-la part de la rive droite a été de : 11.357.644, frs  
-celle de la rive gauche de : 833.632, frs (2)

La rive gauche payait ainsi très régulièrement des impôts qui servaient aux améliorations de l'autre rive.

D'après M. de Chabrol-Chameane, en 1837, dans le XIIe Arrt., l'impôt des portes et fenêtres, comparé aux revenus est six fois plus fort que dans les quartiers riches, tandis que les frais de construction, d'entretien, le prix des matériaux et de la main-d'oeuvre, sont exactement les mêmes. En 1840, l'impôt des portes et fenêtres était de 189,609 fr.72c. donnant un rapport de 7 fr. 64c. pour 100 de revenu net, tandis que dans certains arrondissements, le IIe par exemple, ce même impôt n'était que de 2 fr. 49c./100 de revenu. (3)

Mais bientôt le temps des grands travaux arrive et le 13 Juillet 1848, l'Assemblée Constituante, dans le but d'encourager la construction, prend un décret exemptant pendant dix ans de la contribution foncière et de celle des portes et fenêtres tous les édifices entrepris avant le 1er Janvier 1849. A Paris, comme l'ajoute Guérin, ces constructions bénéficieront d'une prime de 6% de la valeur expertisée si elles sont destinées à des logements d'ouvriers.

- .....
- 1) Le XIIe arrondissement se place au 8e rang sur 12 pour le nombre d'habitants par fontaine : 650/ 1 fontaine.
  - 2) E. Cramouzaud, étude sur la transformation du XIIe arrondissement, op.cit.
  - 3) Lanquetin, Vues administratives, cité par Cramouzaud.

Ainsi aucun des Grands Travaux qui s'exécutent dans Paris n'a profité en quoi que ce soit au XII<sup>e</sup> arrondissement jusqu'en 1850, c'est-à-dire, jusqu'à la loi du 13 Avril 1850 relative à l'assainissement des logements insalubres qui permettra à Haussmann de mener sa politique de grands travaux.

Quant-à la mortalité dans les quartiers traversés par la Bièvre, là encore on ne possède que les statistiques relatives à l'ensemble du XII<sup>e</sup> arrondissement. L.R. Villermé présente les décès à domicile dans la période de 1817 à 1826 (1)

		<u>Décès à domicile</u>	
: Arrondissements :	:	Période	Période
		1817 à 1821	1822 à 1826
:	:	1 sur	1 sur
: III <sup>e</sup>	:	62	71
: II <sup>e</sup>	:	60	67
: I <sup>er</sup>	:	58	66
: IV <sup>e</sup>	:	58	62
: XI <sup>e</sup>	:	51	61
: VI <sup>e</sup>	:	54	58
: V <sup>e</sup>	:	53	64
: VII <sup>e</sup>	:	52	59
: X <sup>e</sup>	:	50	49
: IX <sup>e</sup>	:	44	50
: VIII <sup>e</sup>	:	43	46
: XII <sup>e</sup>	:	43	44

Donc là encore la mortalité est la plus forte dans le XII<sup>e</sup> arrondissement. Parent-Duchâtelet (2) note même, au sujet des ouvriers du faubourg Saint-Marcel et des environs de la Bièvre, que l'on considèrait à l'Hôtel-Dieu que, s'ils étaient atteints d'une maladie grave, ils auraient beaucoup moins de chances de s'en sortir que les autres.

L.R. Villermé, par contre, dans son rapport sur le Choléra-Morbus dans les maisons garnies depuis le 29 mars jusqu'au 1<sup>er</sup> Août 1832, tire des conclusions qui ne recourent pas forcément celles de Parent-Duchâtelet: " Les garnis du quartier Saint-Marcel ( 40 atteints, 7 décès), situés presque tous dans des rues bien aérées et logeant "

.....

1) Annales d'Hygiène publique et de médecine légale, Tome III, 1830

2) Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre, Op. cit.

" des ouvriers , corroyeurs, tanneurs, maroquiniers, etc., dont les  
 " salaires sont bons et le travail toujours assuré , ont peu souffert  
 " du choléra, et même moins que beaucoup de garnis mieux tenus et  
 " mieux habités. "

" Quant-aux garnis du quartier du Jardin du Roi; ce sont  
 " des cloaques, habités par ce qu'il y a de plus pauvre, de plus  
 " sale , de plus abject dans cette capitale, surtout entre les rues  
 " Traversines et Saint-Victor. Tout y a la plus grande ressemblance  
 " avec les garnis de la cité. Aussi la proportion des malades et  
 " celle des morts y ont-elles été à peu près les mêmes (112 atteints  
 " 70 décès ) . " ( 1 )

La description que donne Villermé du quartier Saint-Marcel étonne un peu quand on a pu voir les autres descriptions, tout dépend, bien sûr ce que Villermé appelle " des rues bien aérées " et des " salaires bons "....

Par contre, pour ce qui est du Choléra-Morbus dans le quartier St Marcel, une autre statistique faite par le Docteur H. Bayard (2) confirme la précédente :

Le choléra-Morbus en 1834

Arrondissements :	Quartiers	Sur 1000 Hab; :	Nbre de décès :
Xe	Monnaie	21	
	St Thomas d'Aquin	36	
	Invalides	34	
	Fg St Germain	22	
XIe	Luxembourg	28	
	École de Médecine	25	
	Sorbonne	29	
	Palais de Justice	20	
XIIe	Saint Jacques	36	
	Saint Marcel	19	
	Jardin des Plantes	38	
	Observatoire	16	

D'autre part la composition sociale du quartier St Marcel, essentiellement ouvrière, explique que parmi les quartiers de la rive gauche, celui-ci se classe en 10ème position sur 12 pour le nombre de filles publiques, Le Docteur H. Bayard explique cela par le grand nombre d'individus des deux sexes qui vivent en concubinage et changent mutuellement plusieurs fois leur liaisons. La facilité de ce commerce dit-il, empêche les hommes de rechercher les filles publiques. Cependant beaucoup d'ouvriers vont en fin de semaine s'établir hors-barrière dans des cabarets, où des filles publiques

1) Annales d'hygiène publique et de médecine légale, Tome XI, 1834

2) Topographie médicale des Xe, XIe et XIIe Arr., annales d'hygiène, Tome XXXII, 1844.

ambulantes viennent les trouver et ne les abandonnent que lorsqu'ils ont dépensé tout leur argent. Dans un rapport fait le 25 Juillet 1836, à la séance annuelle du bureau de bienfaisance du XIIe arrondissement, par M. Leuret (1), on trouve une description de ces cabarets où le vin est franc des droits d'octroi : " Vous n'avez peut-être jamais visité les barrières le dimanche et le lundi; c'est là, Messieurs, que les imprévoyants et les mauvais sujets dépensent, en une soirée ce qui pourrait les faire vivre une semaine, eux et leur famille. Certains Cabarets sont alimentés par des indigents auxquels nous donnons les secours de charité publique " (....) " Les Cabarets dont je vous parle sont horribles à voir, c'est un enivrement de vin, de danse, de débauche et de crapules. Ils sont horribles pour nous, et cependant ils séduisent ceux qui les fréquentent. Ils sont un besoin, une passion pour ceux qui en ont pris d'habitude

Ainsi tout le long du XIXe siècle le discours des hygiénistes sera empreint de considérations morales qui évacueront le fondement économique de la misère. Celle-ci sera décrite telle que les hygiénistes la voient sans une analyse de ses causes. L'hygiène publique voit ainsi la ville comme un milieu corrupteur, la superposition des densités, la stagnation des fluides. Elle va alors donner aux jeux du pouvoir un terrain d'expérimentation. L'hygiène publique qui découvre dans la ville une imbrication de milieux physique, géographique, biologique, comportemental, va aussi apporter aux politiques de la ville des objets expérimentaux sur lesquels pourront s'appliquer une stratégie du pouvoir : maintien de l'ordre, lutte contre l'insalubrité ou contre la criminalité. Le logement du pauvre est ainsi promis à une éradication imminente, il devient la cible rêvée de la police de l'espace, cheval de bataille des classes dirigeantes qui ne pourront plus tolérer la proximité misère/riche.

#### Les lieux de travail.

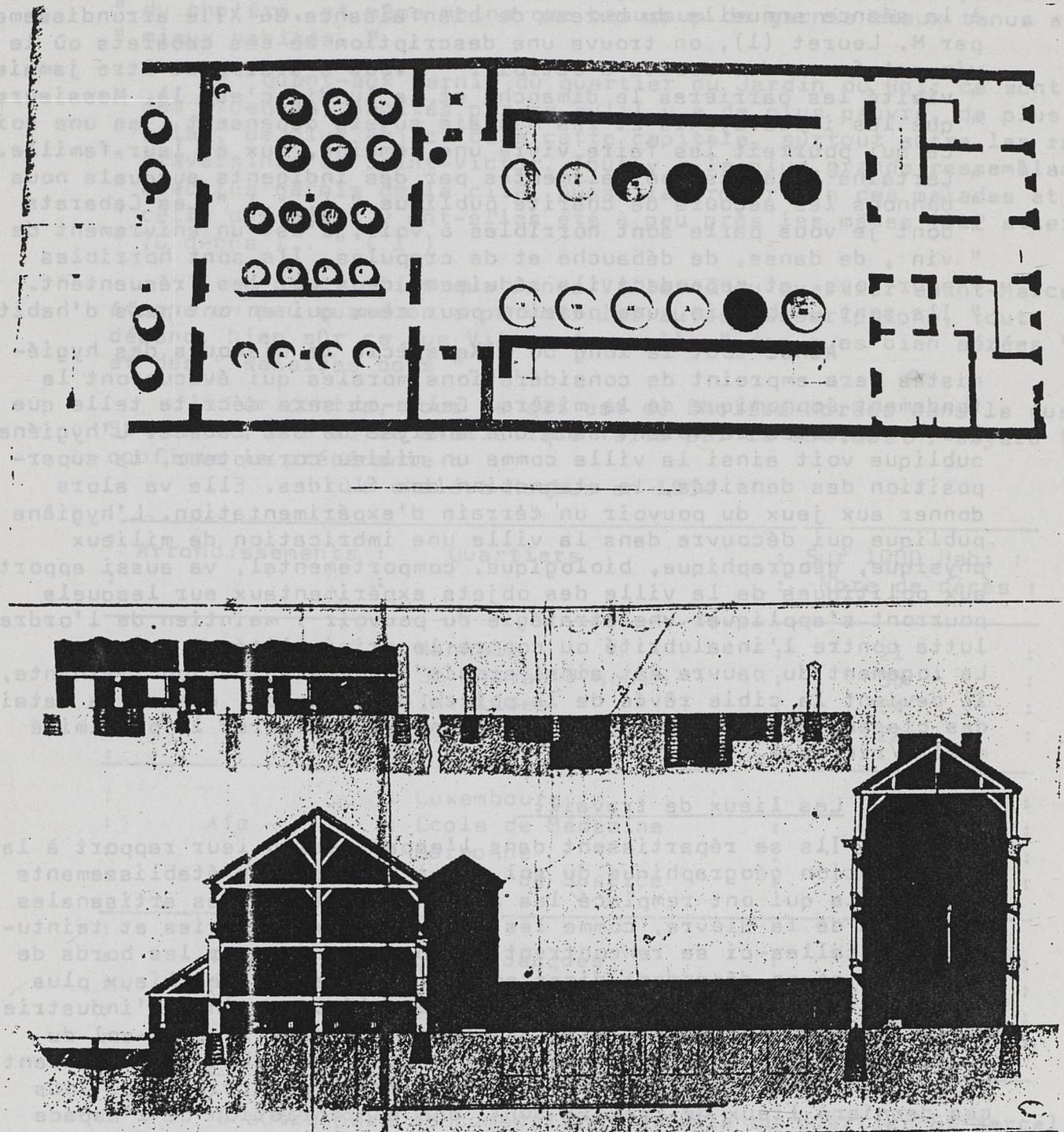
Ils se répartissent dans l'espace selon leur rapport à la configuration géographique du sol. Tout d'abord les établissements industriels qui ont remplacé les anciennes entreprises artisanales des bords de la Bièvre, comme les tanneries, mégisseries et teintureries ; celles-ci se rencontrent essentiellement sur les bords de la Bièvre et en dépendent directement (2). Ensuite des lieux plus vastes qui dépendent de la géographie des lieux : Ainsi l'industrie de la glace au petit Gentilly, les carrières dans le sous-sol du XIIe arrondissement. Puis des lieux vastes également qui dépendent de l'industrie locale, comme les chantiers d'équarrissages. Tous ces derniers lieux de travail sont une appropriation de l'espace totalement différente des établissements riverains de la Bièvre : ils sont peu construits et utilisent un espace (à l'exception des carrières) qui n'est pas encore urbanisé.

Il y a ensuite des appropriations de constructions existantes détournées de leurs fonctions initiales, comme par exemple, les moulins utilisés en établissements industriels ou une tannerie dans l'ancien hôtel de la Reine Blanche.

.....

1) Annales d'hygiène publique et de médecine légale, Tome XVI, 1836

2) voir annexe II



Plan et coupe d'une tannerie sur le bord de  
la Bièvre. B.N. Va 303. T.3.

#### IV. LA PERIODE CONTEMPORAINE.

##### Les industries.

Si la rivière de Bièvre a été déterminante dans la formation d'un type d'industrie spécialisé, sa suppression a des conséquences aussi importantes pour les quartiers qu'elle traversait.

A l'aube du XXe siècle, les tanneries étaient encore nombreuses et disséminées dans tout le XIIIe arrondissement, avec une zone de concentration sur la rue des Cordelières et le passage Moret ( en partie rue Emile Delandres aujourd'hui (1); une autre, moins dense mais également très fournie, le long de la rue de la Glacière; d'autres établissements le long des Avenues d'Ivry et d'Italie. Le seul quartier du XIIIe arrondissement qui en était dépourvu était celui de la Gare, le plus récent mais aussi le plus éloigné de la rivière et dont les causes de formation sont différentes.

La date de disparition des tanneries pour les quartiers qui nous intéressent se situe entre 1900 et 1920, c'est la date qui correspond avec la fin des travaux de recouvrement : 1910. D'autre part, l'accroissement de population rapide entre 1881 et 1921 (2) pour le quartier Croulebarbe, l'évolution des règlements d'urbanisme concernant les entreprises industrielles, ont contribué à limiter et même à supprimer l'installation de nouveaux établissements.

Ainsi en 1948 la carte de répartition des tanneries est totalement différente : celles-ci ont pour la plupart disparues et il n'existe plus que quelques établissements, çà et là, rue des Cordelières et le long de quelques avenues. Les anciennes tanneries ont donc été remplacées dans leurs bâtiments, par des industries nouvelles ; rue des Cordelières par exemple, se sont installés des garages qui ont utilisé l'espace disponible, des entreprises diverses telles que : alimentation, vêtements, qui ont au départ utilisé les bâtiments presque tels quels, avaient en 1948 transformé et modifié les anciennes tanneries. Les quelques tanneries qui subsistaient dans le XIIIe arrondissement étaient d'assez grosses entreprises disposant d'une main-d'œuvre expérimentée qu'elles ont pu trouver sur place ; mais les plus importantes de la région parisienne se trouvaient hors Paris, dans la proche banlieue du XIIIe d'où elles faisaient venir en partie leurs ouvriers.

A l'industrie de la tannerie était rattachée l'industrie de la chaussure dont le caractère artisanal était plus accusé. Les fabricants étaient répartis un peu partout dans le XIIIe mais surtout dans les rues de vieux peuplement. En 1948 les fabriques importantes se succédaient le long des Avenues d'Ivry et d'Italie, mais les ateliers artisanaux se trouvaient encore dans les rues moins importantes.

.....

- (1) l'ilot 13 formé par les rues des Cordelières, Emile Delandres et Croulebarbe était classé ilot insalubre dès la fin du XIXe siècle.
- (2) C. Lemay L'évolution du quartier Croulebarbe entre 1954 et 1962, thèse ronéo.

Le tableau (1) en 1948 pour le XIII<sup>e</sup> arrondissement des différentes catégories d'ouvriers travaillant dans le XIII<sup>e</sup> (non pas celles qui y résident) montre la faible importance de l'industrie du cuir dans le XIII<sup>e</sup> par rapport aux autres industries :

Métaux .....	18.000	Air comprimé .....	1.500
Cheminots .....	8.400	Métropolitain .....	1.200
Hôpitaux .....	5.200	Cuirs et peaux .....	800
Transports .....	2.500	Potiers .....	700
Bâtiment .....	2.400	Boulangers .....	500
Alimentation .....	2.000	Papiers Cartons .....	500

Au XX<sup>e</sup> siècle, les quartiers traversés par la Bièvre vont suivre une évolution différente, conséquence de l'annexion en 1860, le quartier Maison Blanche va avoir une évolution marquée par un caractère nettement plus industriel et prolétarien que les quartiers Croulebarbe et Jardin des Plantes . En 1962, pour le quartier Croulebarbe, sur 158 entreprises industrielles il en restait 33 pour le groupe Textile-cuir-chaussure et sur 64 artisans, 24 étaient de la branche Textile-cuir-chaussure. Entreprises industrielles et artisans faisaient travailler ensemble 4.775 salariés, pour le groupe Textile-cuir-chaussure on en comptait 650 (2) . Ces chiffres ne sont pas tellement différents de ceux de 1948 compte tenu que ces derniers regroupaient tout le 13<sup>e</sup> arrondissement.

Un deuxième recul des industries après celui dû à la suppression de la Bièvre, se situe entre 1954 et 1965, mais celui-ci est dû à des causes différentes. La crise du logement et le manque de terrains disponibles nécessaires à l'expansion et à la modernisation des entreprises a sûrement joué dans les décisions prises. De 1962 à 1965 les pertes se situent entre 450 et 600 emplois. En ce qui concerne les entreprises disparues, le nombre est de 58 entre 1954 et 1965 pour le quartier Croulebarbe (10 pour les cuirs et chaussures). Cependant quelques établissements industriels ont été récupérés par des entreprises appartenant à des catégories différentes. C'est ainsi que la R.A.T.P. a pris la place d'un de ces bâtiments, qu'une usine de produits alimentaires a été convertie en une fabrique de jouets; et que l'emplacement d'une petite usine de traitement du cuir a été occupé par une importante brasserie.

#### La population.

L'accroissement démographique comparé des quartiers Jardin des Plantes, Croulebarbe et Maison Blanche, exprime leurs différences structurelles ; ainsi pour le quartier Jardin des Plantes , l'accroissement est continu de 1856 à 1900 (sauf une baisse vers 1872 ) avec un fort accroissement entre 1876 et 1886 dû aux nombreuses constructions haussmanniennes. Ensuite un accroissement normal jusqu'en

(1) Chiffres fournis par la CGT intersyndicale du XIII<sup>e</sup>.

(2) Chiffres cités par C.Lemay.

1975, comme l'indique le tableau suivant : (1)

Population totale 1962 .....	25.748
" " 1968 .....	23.911
" " 1975 .....	19.805

Le quartier Croulebarbe ne subit pas la même évolution : jusqu'en 1881 la croissance est beaucoup plus rapide à Paris qu'à Croulebarbe. L'annexion de 1860 devait permettre à Paris de s'approprier la vaste zone périphérique très peu peuplée, envahie rapidement par de nombreux immigrants attirés par l'installation de plusieurs établissements industriels dont l'implantation avait été facilitée par de vastes travaux d'aménagement et de quelques lignes de chemins de fer.

Les percées des boulevards Arago et de Port-Royal, la construction de quelques rues intérieures, provoquèrent dans le quartier une poussée démographique correspondante à partir de 1811 seulement, avec une grande fièvre de construction vers les années 1898-1914. Parallèlement la Capitale se peuplait mais avec un rythme beaucoup plus lent. Le premier conflit mondial suspend presque complètement les travaux de construction, en stoppant l'expansion vers 1914. Après l'Armistice un léger dégel se fait sentir au recensement suivant. Puis un enchaînement de circonstances défavorables telles que la crise de 1932, le désintéressement des promoteurs et financiers, puis la seconde Guerre mondiale paralysait à nouveau le peuplement.

Depuis 1968 on assiste à une relative baisse de peuplement moins nette cependant que dans le quartier Jardin des Plantes : (1)

Population totale 1962 .....	22.360
" " 1968 .....	22.049
" " 1975 .....	20.415

Le quartier Maison-Blanche, quant à lui connaît une fièvre de construction beaucoup plus-tôt, vers les années 1861 et 1866, ce qui correspond à l'annexion de 1860. Par contre cette poussée démographique s'interrompt en 1876 au moment où le quartier Jardin des Plantes connaît une poussée. Mais de nouveau une montée rapide entre 1881 et 1886, avec une stagnation entre 1886 et 1901; puis de nouveau régulier jusqu'en 1926. Les années 1926 à 1936 connaissent un bond très rapide qui correspond aux constructions des H.B.M. et H.L.M. ; un net recul en 1946 dû à la dernière Guerre avant de connaître une remontée entre 1962 et 1968 et une stagnation entre 1968 et 1975 : (1)

Population totale 1962 .....	63.243
" " 1968 .....	65.727
" " 1975 .....	65.355

#### Structures sociales.

Le quartier Jardin des Plantes, traditionnellement populaire tout au long du XIXe siècle, va voir sa population se modifier en partie vers la fin du XIXe siècle avec les percées haussmanniennes. Mais, c'est entre 1962 et 1975

(1) source : I.N.S.E.E.

que les catégories socio-professionnelles vont se modifier complètement par rapport à celles de Paris, comme le montre le tableau ci-dessous, on assiste à un renversement de population. Le groupe ouvriers de 1975 tend, si le processus ne s'arrête pas dans les années futures, à rejoindre en pourcentage le groupe professions libérales et cadres supérieurs de 1962 et réciproquement : (1)

C.S.P. Jardin des Plantes	1962 en %	1968 en %	1975 en %
Patrons de l'Ind. et du Commerce .....	8,5	7,9	6,5
Prof. libérales, cadres sup.....	9,4	12,5	18,8
Cadres moyens.....	15,1	18,2	20,5
Employés.....	25	24,4	23,5
Ouvriers.....	27,2	22,6	16,1
Personnel de service.....	10,5	10,3	9,9
Autres catégories.....	4,2	4	4,6

En 1968, les ouvriers sont en proportion inférieure à la moyenne de Paris, sauf les employés (25% de la population active) qui rejoint la proportion de Paris. Avec le Val-de-Grâce, le quartier Jardin des Plantes est le quartier du 5e où il y a eu le plus de permis de construire délivrés depuis 1960. Ainsi dans le quartier Jardin des Plantes, la population a complètement changé; la classe ouvrière est remplacée par les classes intellectuelles (cadres supérieurs et cadres moyens) attirés par la récente construction de la Faculté de Lettres de Censier, et plus au Nord, la Faculté de Jussieu. Ainsi les environs de la Faculté de Censier (anciennement Halles-aux-Cuirs) sont marqués par la disparition d'une population ouvrière modeste qui était composée d'ouvriers ou d'artisans en peaux qui ont sans doute été rélogés en banlieue.

Le même phénomène est observable dans le quartier Croulebarbe, comme le montre le tableau suivant : (1)

C.S.P. Croulebarbe	1962 en %	1968 en %	1975 en %
Patrons de l'Ind. et du Commerce.....	7,2	6,5	4,8
Prof. libérales, cadres sup.....	10,3	14,9	23
Cadres moyens.....	15,2	18,2	18,4
Employés.....	24,1	22,2	19,7
Ouvriers.....	28,9	23,6	18,5
Personnel de service.....	9,3	9,7	8,0
Autres catégories.....	5,	4,8	7,6

(1) source I.N.S.E.E.

(1) Chiffres fournis par la CGT intersyndicale du XIII<sup>e</sup>.

(2) Chiffres cités par C. Lenay.

(1) source : I.N.S.E.E.

En 1962 les ouvriers sont en proportion fortement excédentaire dans le 13ème arrondissement ( 37,5%) des actifs) alors qu'ils sont égaux à la moyenne de Paris ( 28,5 % ) , dans le quartier ( 28,9 % ) . Par contre, le groupe Industriels gros Commerçants, professions libérales, Cadres moyens et supérieurs, est largement déficitaire dans le 13ème où elle ne constitue que 20,5 % de la population active, tandis qu'elle montre un excédant dans le quartier ( 32,7 % des actifs). Cette tendance ne fait que s'accroître jusqu'en 1975.

Dans le quartier Maison-Blanche, on assiste au même phénomène , mais dans des proportions moindres. Ce quartier constitue la plus forte proportion de population ouvrière parmi les trois quartiers considérés, l'héritage du XIXe siècle se fait encore sentir , mais il est à prévoir que cette proportion va encore diminuer dans les années futures : (1)

C.S.P. Maison-Blanche	1962 en %	1968 en %	1975 en %
Patrons de l'Ind. et du Commerce.....	7,9	6,7	5,
Prof. libérales, cadres sup.....	7,1	9,9	18,4
Cadres moyens.....	13,7	16,9	19,1
Employés.....	24,7	24,6	25,4
Ouvriers.....	35 ,6	30,7	22,7
Personnel de service.....	8,7	9,1	7,7
Autres catégories.....	2,3	1,9	1,6

Il est intéressant de constater que la proportion d'ouvriers dans le quartier Maison-Blanche en 1975 ( 22,7 % d'actifs ) rejoint celle du quartier Jardin des Plantes en 1968 ( 22,6 % d'actifs).

Le groupe employés qui accuse une baisse sensible dans les trois quartiers considérés, reste cependant relativement stable et garde des chiffres comparables dans les trois quartiers.

Le tableau comparatif du groupe Patrons de l'Industrie et du Commerce, professions libérales , cadres moyens et supérieurs , ventilé de 1962 à 1975 sur les trois quartiers en question , montre à partir de 1968 la prédominance de ce groupe dans le quartier Croulebarbe ; la barrière sociologique constituée par le boulevard Blanqui et de l'Hôpital est bien mise en évidence par l'ensemble de ces statistiques. ( le boulevard Blanqui marque la limite entre les quartiers Croulebarbe et Maison-Blanche )

Quartiers	1962	1968	1975
Jardin des Plantes.....	33,0	38,6	45,8
Croulebarbe.....	32,7	39,6	46,2
Maison-Blanche.....	28,7	33,5	42,5

(1) source I.N.S.E.E

## V. CONSTRUCTION du MODELE THEORIQUE

Quatre conditions (1) doivent satisfaire le modèle théorique de la structure urbaine:

La structure urbaine présente un caractère de système . Elle est composée de différents éléments dont la modification de l'un d'entre eux implique la modification de tous les autres.

On trouve les premiers exemples dans la première partie de cette étude:

Ainsi, la baisse du pouvoir religieux a permis au XVII<sup>e</sup> siècle, dans le bourg St Marcel l'implantation du pouvoir économique cristallisé par les manufactures qui sont venues s'installer sur les bords de la Bièvre. Le pouvoir religieux qui subsista légalement jusqu'à l'Edit de 1674, n'est pas sans rapport avec l'Edit de 1672 qui ordonna aux tanneurs et teinturiers de venir s'installer dans le quartier St Marcel.

Le renversement d'un type de pouvoir par un autre va ainsi modifier l'occupation de l'espace du Val de Bièvre. Une autre pratique sociale et spatiale va alors s'installer : Les manufactures et fabriques vont remplacer les enclos religieux au fur et à mesure de la vente ou de la location de ces derniers. St Médart , par exemple , possédait encore de nombreux biens à l'époque de sa désaffectation à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle :

- des Immeubles,
- Cimetière rue Censier,
- 40 rentes assignées à la Paroisse qui produisaient un revenu annuel de 4.901 livres 13 sols 2 deniers,
- Rentes sur l'Hôtel de Ville et Contrats sur l'Etat,
- Rentes sur les Aides et Gabelles,
- Rentes sur particuliers et rentes foncières,
- Revenus de la Cure.

Si l'Eglise possédait encore de nombreux biens à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle l'occupation de l'espace, propriété de l'Eglise, était déterminée par la rationalité économique , l'Eglise n'était que propriétaire foncier, l'appropriation de l'espace était effectuée par la bourgeoisie industrielle et foncière.

On voit ainsi que la modification d'un élément, un certain type de pouvoir a entraîné la modification de l'espace en général et de la structure urbaine.

(1) Ces quatre conditions sont empruntées à la définition de C.Levy-Strauss relative au modèle structural, in Anthropologie Structurale, Paris 1958.

Un autre exemple nous est donné par la politique haussmannienne qui en transformant le Val de Bièvre a modifié, à la fois, l'espace et la population.

La suppression de la Bièvre également qui a eu pour conséquence de modifier la morphologie des quartiers qu'elle traversait ainsi que la population.

La deuxième condition permet d'appliquer ce modèle à d'autres quartiers ou d'autres structures urbaines. Car chaque groupe de transformations constitué par les éléments modificateurs correspond à un modèle du même type ; chaque modèle appartenant à un groupe de transformations distinct. Nous étudions ici un groupe de transformations qui correspond au modèle théorique étudié, d'autres transformations appliquées à d'autres structures urbaines pourraient constituer d'autres modèles théoriques ; ainsi l'ensemble de ces transformations constitueront un groupe de modèles.

La troisième condition consiste en ce que les conditions indiquées ci-dessus permettent de savoir de quelle manière le modèle va réagir quand un de ses éléments se modifie. Ainsi l'étude d'une manière assez fine d'un quartier, c'est-à-dire une étude qui prend en compte l'histoire, la géographie et la morphologie d'un quartier doit permettre, quand un élément se modifie, que cet élément soit de nature historique, géographique ou morphologique, de savoir comment ce quartier va évoluer par rapport aux modifications en question. Par exemple, un élément de nature géographique comme la suppression de la Bièvre permet de prévoir l'évolution du Val de Bièvre, aussi bien au niveau sociologique qu'au niveau de la modification de l'espace.

Enfin la quatrième condition s'appuie sur le fait que tous les faits observés doivent être indiqués par le fonctionnement du modèle. En effet l'étude de l'évolution d'un quartier, en s'appuyant sur les trois premières conditions, doit rendre compte de tous les faits observés. C'est-à-dire, que chaque fait observé ne doit pas être mis de côté, mais doit être introduit dans la logique du système étudié.

Ainsi ces différents éléments constitués par des pratiques politiques différentes, parfois antagonistes, vont engendrer des pratiques sociales et spatiales de nature multiple qui se chevauchent tout au long de l'histoire. Ce qui reste actuellement dans le tissu urbain va se matérialiser par des traces dont certaines subsistent encore jusqu'à nos jours. Nous allons maintenant dresser une typologie de ces traces. Cette typologie permet de rendre compte des traces laissées par les différentes pratiques architecturales. La trace urbaine est le seul élément, puisqu'il est présent au moment de l'étude, capable de fournir des indications sur les différentes pratiques sociales et spatiales du passé. Mieux que des documents d'archives, la lecture des traces fournit des indications à la fois sur le passé et le présent et surtout sur le rapport entre le passé et le présent.

Cette typologie des traces est le dernier élément qui manquait pour la construction du modèle théorique; après l'étude de l'histoire et de la géographie du Val de Bièvre, l'étude de la morphologie architecturale complète l'étude de la formation du Val de Bièvre.

.....

On entend par trace, les éléments architecturaux ou urbanistiques qui sont encore visibles au moment de l'étude, qu'ils soient complets ou incomplets. Un ensemble de bâtiments peut prendre le nom de trace architecturale quand il rend compte d'une certaine pratique sociale ou spatiale à une époque donnée. Dans la mesure où d'autres groupes de constructions de même époque, construit pour des raisons identiques ont pu disparaître, le groupe de bâtiment existants peut prendre alors la trace dans la structure urbaine d'une certaine pratique architecturale en cours à une certaine époque.

On distingue cependant dans le Val de Bièvre, deux types de traces. Les traces de nature directement architecturales, bâtiments, lotissements, etc et les traces d'origine plutôt géographique laissées par la rivière de Bièvre. Ce sont ces dernières que nous allons d'abord étudier :

### 1°) Typologie des traces engendrées par la rivière de Bièvre.

Les traces engendrées par la Bièvre se retrouvent à 3 niveaux :

- Au niveau de la rue,
- Au niveau du parcellaire,
- Au niveau des façades des rues.

#### a) Traces au niveau de la rue:

Une simple lecture d'un plan de Paris permet de déceler les rues qui suivent le cours de la Bièvre. Celles-ci se caractérisent surtout par leur forme courbe, témoignage d'un cours d'eau qui suivait les courbes de niveau du sol.

Mais l'âge de ces rues n'est pas homogène, il se répartit depuis le XII<sup>e</sup> siècle jusqu'au XIX<sup>e</sup> siècle. Ainsi les rues les plus anciennes, car elles sont antérieures à 1200, sont les rues Berbier-du-Mets prolongée rue Croulebarbe. Ensuite viennent les rues percées sous l'ancien régime (1600 - 1790) qui sont les rues Brillat-Savarin et de la Fontaine-à-Mulard. Enfin les suivantes ne seront percées que depuis 1871, ce sont : la rue Nicolas Houël, le square Adanson, la rue Paul Gervais, la rue Edmond Gondinet et la rue Wurtz. Ainsi leur âge ne suit pas leur localisation dans Paris: Les rues les plus près du centre de Paris ne sont pas les plus vieilles et réciproquement les rues les plus éloignées ne sont pas les plus récentes. Par contre les rues les plus anciennes se trouvent près du quartier qui fut le noyau de peuplement du Val de Bièvre, puisqu'elles se trouvent près de l'ancien Bourg St Marcel. Les rues percées sous l'ancien régime se trouvent au-delà du boulevard Auguste Blanqui car elles faisaient partie d'un autre noyau de peuplement : le petit Gentilly.

Quant aux rues créées depuis 1871, leur formation a des origines plus diverses : la rue Nicolas Houël et le square Adanson correspondent au recouvrement de la Bièvre, mais les rives de celles-ci étant déjà construites, la rue ne fait que recouvrir la rivière.

Les rues Paul Gervais et Edmond Gondinet ont la même cause de formation, quant à la rue Wurtz elle correspond au peuplement du quartier Maison-Blanc d'après 1871.

Ainsi toutes les rues qui représentent la trace de la Bièvre ont une cause de formation d'origine naturelle que celles-ci aient été percées avant ou après le recouvrement de la Bièvre.

(1) Ces quatre conditions sont empruntées à la définition de G. Levy-Strauss relative au modèle structural, in *Anthropologie Structurale*, Paris 1958.

b) Traces au niveau du parcellaire.

Quand la Bièvre ne suivait pas le cours des rues elle traversait certains flots. On retrouve alors sa trace dans le parcellaire de ceux-ci. Toute rivière est une limite naturelle à la propriété car en cas de litige entre deux propriétaires, l'obstacle de la rivière donne une limite fixe et visible.

La grande utilité de la Bièvre jusqu'au XIXe siècle pour les entreprises riveraines a fait que les parcelles limitées par la Bièvre sont souvent en longueur et perpendiculaires à celle-ci. De cette façon un plus grand nombre de propriétaires de fabriques pouvait accéder aisément à la rivière. Les parcelles qui ont leur plus grande longueur parallèle à la Bièvre sont extrêmement rares.

Ainsi la seule forme des parcelles riveraines témoigne de la fonction déterminante de la rivière dans l'organisation de l'espace riverain. On remarquera que la trace actuelle de la Bièvre déterminée par les limites de parcelle, constitue, en fait, l'ancien axe de la rivière.

Sur la planche 1, le découpage particulier du parcellaire doit son origine aux agrandissements successifs du Jardin des Plantes ( planche la ). La majeure partie de l'îlot de la planche 1 a été annexée au Jardin des Plantes en 1853. Ce qui explique les grandes parcelles de la planche 1.

Sur la planche 2 qui est composée surtout d'îlots haussmanniens, le coeur des îlots garde encore les traces de la rivière. On verra plus loin que les percées haussmanniennes ont loti seulement en bordure du percement sans toucher au coeur des îlots.

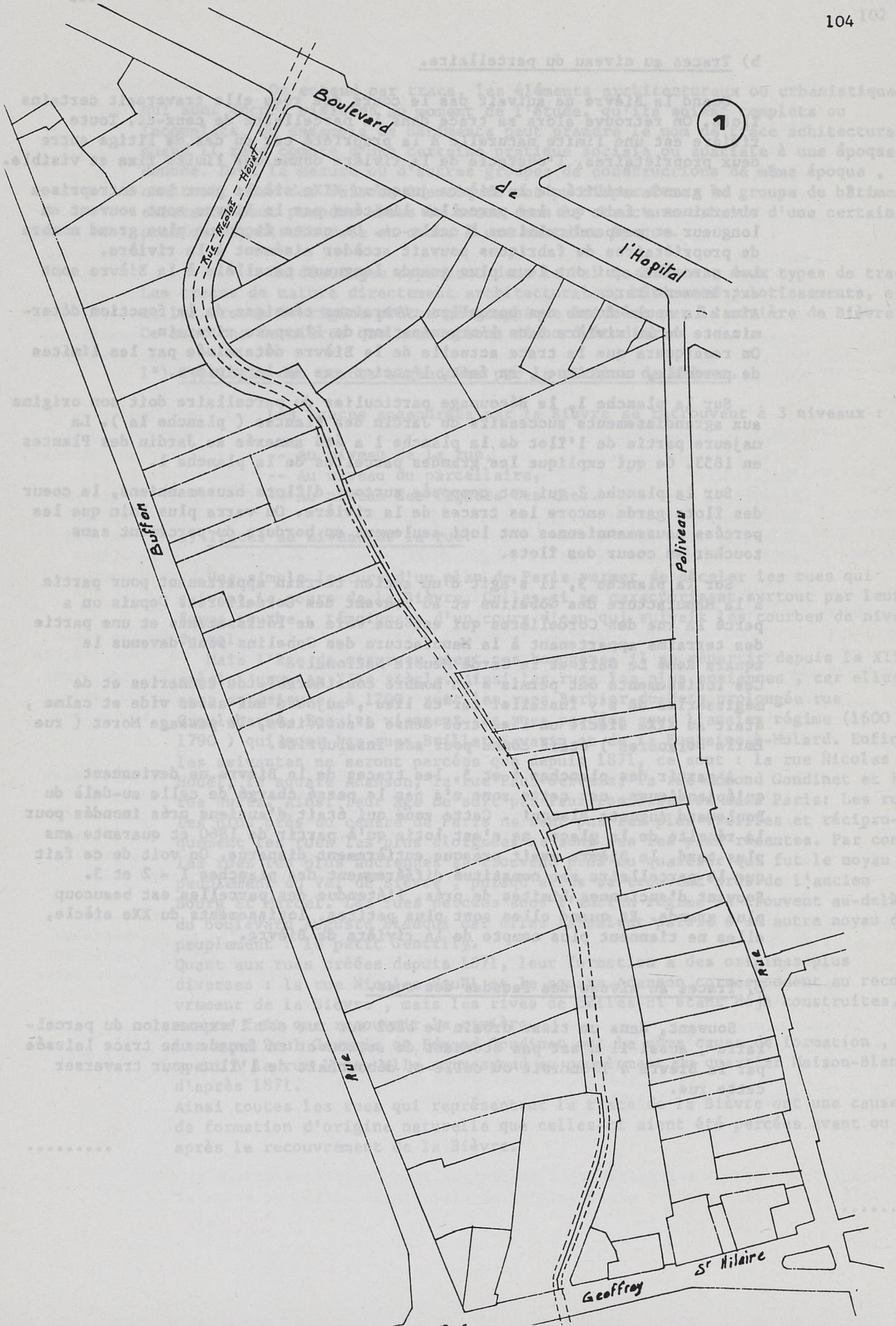
Sur la planche 3, il s'agit d'un ancien terrain appartenant pour partie à la Manufacture des Gobelins et au Couvent des Cordelières. Depuis on a percé la rue des Cordelières qui est une voie de lotissements et une partie des terrains appartenant à la Manufacture des Gobelins sont devenus le square René Le Gall et le Garde Meuble National. Ces lotissements ont permis à un nombre considérable de tanneries et de mégisseries de s'y installer car ce lieu, aujourd'hui assez vide et calme, était au XIXe siècle un lieu très dense d'activités, le passage Moret ( rue Emile Delandres ) était connu pour son insalubrité.

A partir des planches 4 et 5, les traces de la Bièvre ne deviennent qu'épisodiques, car cette zone n'a pas le passé chargé de celle au-delà du Boulevard Auguste Blanqui. Cette zone qui était d'anciens prés inondés pour la récolte de la glace, ne s'est lotie qu'à partir de 1860 et quarante ans plus tard, la Bièvre avait presque entièrement disparue. On voit de ce fait que le parcellaire est constitué différemment des planches 1 - 2 et 3. Souvent d'anciennes limites de prés, l'étendue des parcelles est beaucoup plus grande. Et quand elles sont plus petites, lotissements du XXe siècle, elles ne tiennent plus compte de la rivière de Bièvre.

c) Traces au niveau des façades des rues.

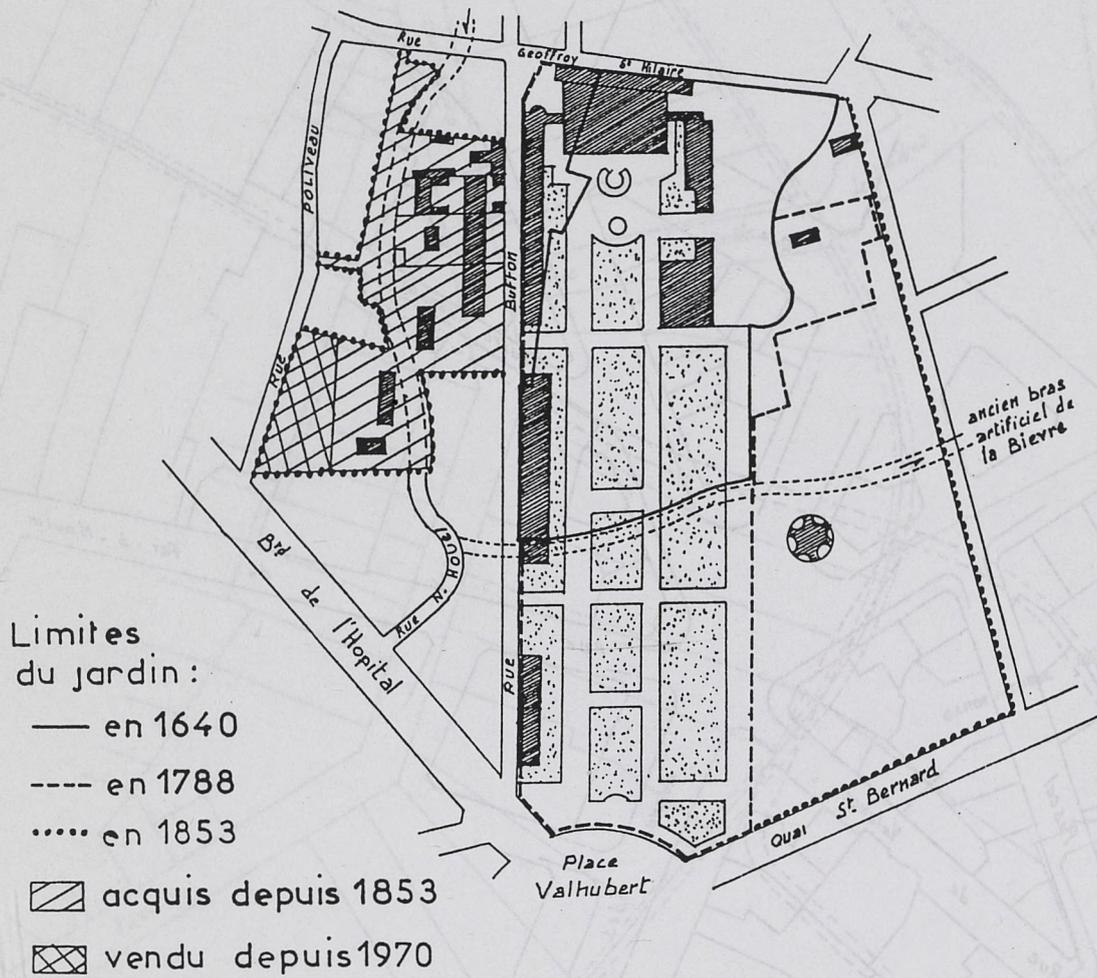
Souvent, dans un tissu urbain le bâti sur rue est l'expression du parcellaire, aussi il n'est pas étonnant de retrouver en façade une trace laissée par la Bièvre à l'endroit où celle-ci débouchait de l'îlot pour traverser cette rue.

.....



# Les agrandissements du Jardin des Plantes

1a



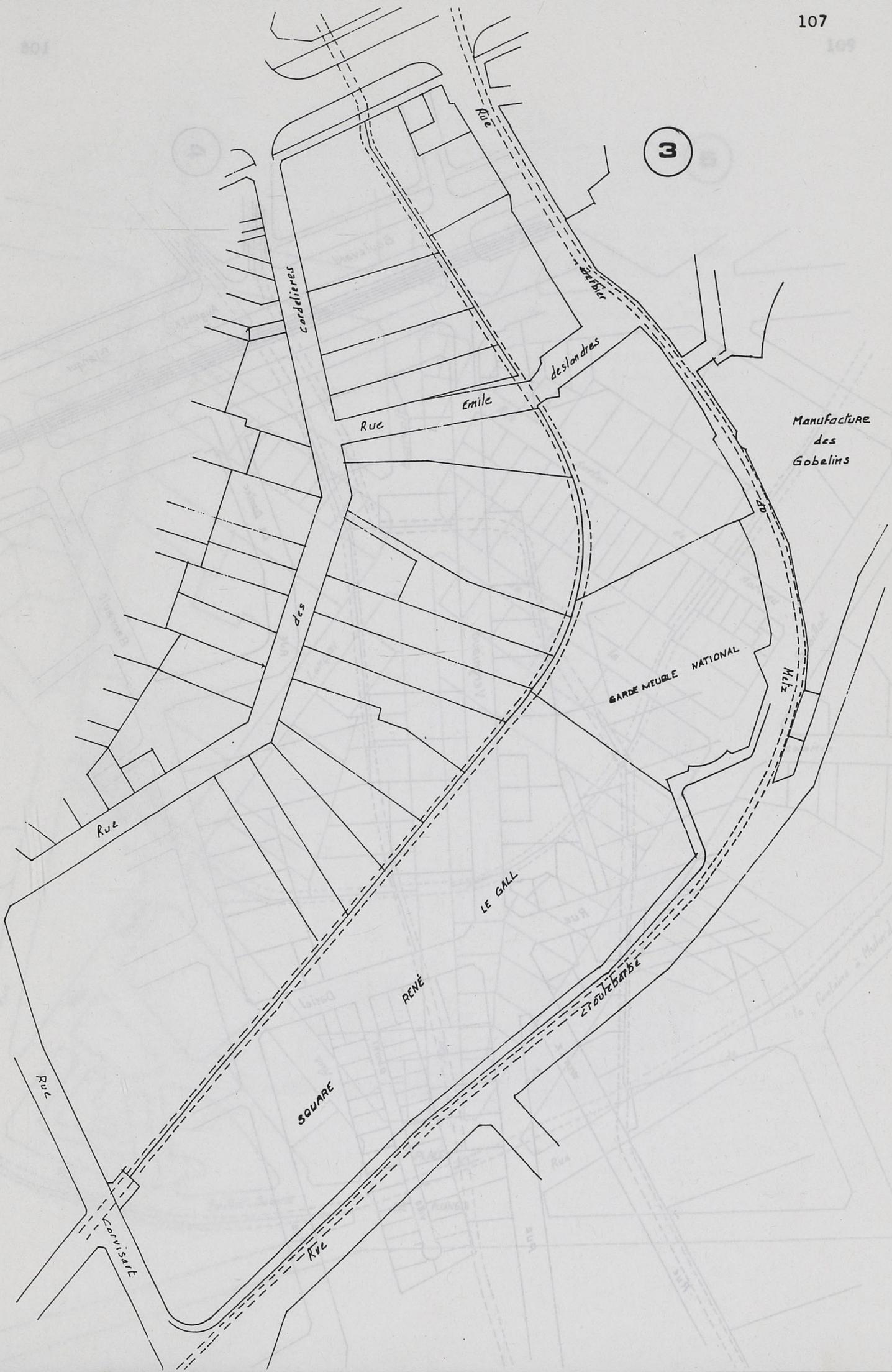
2



Limites  
du jardin:  
— en 1840  
— en 1788  
— en 1823  
□ acquis depuis 1853  
▣ vendu depuis 1920



3



6

4

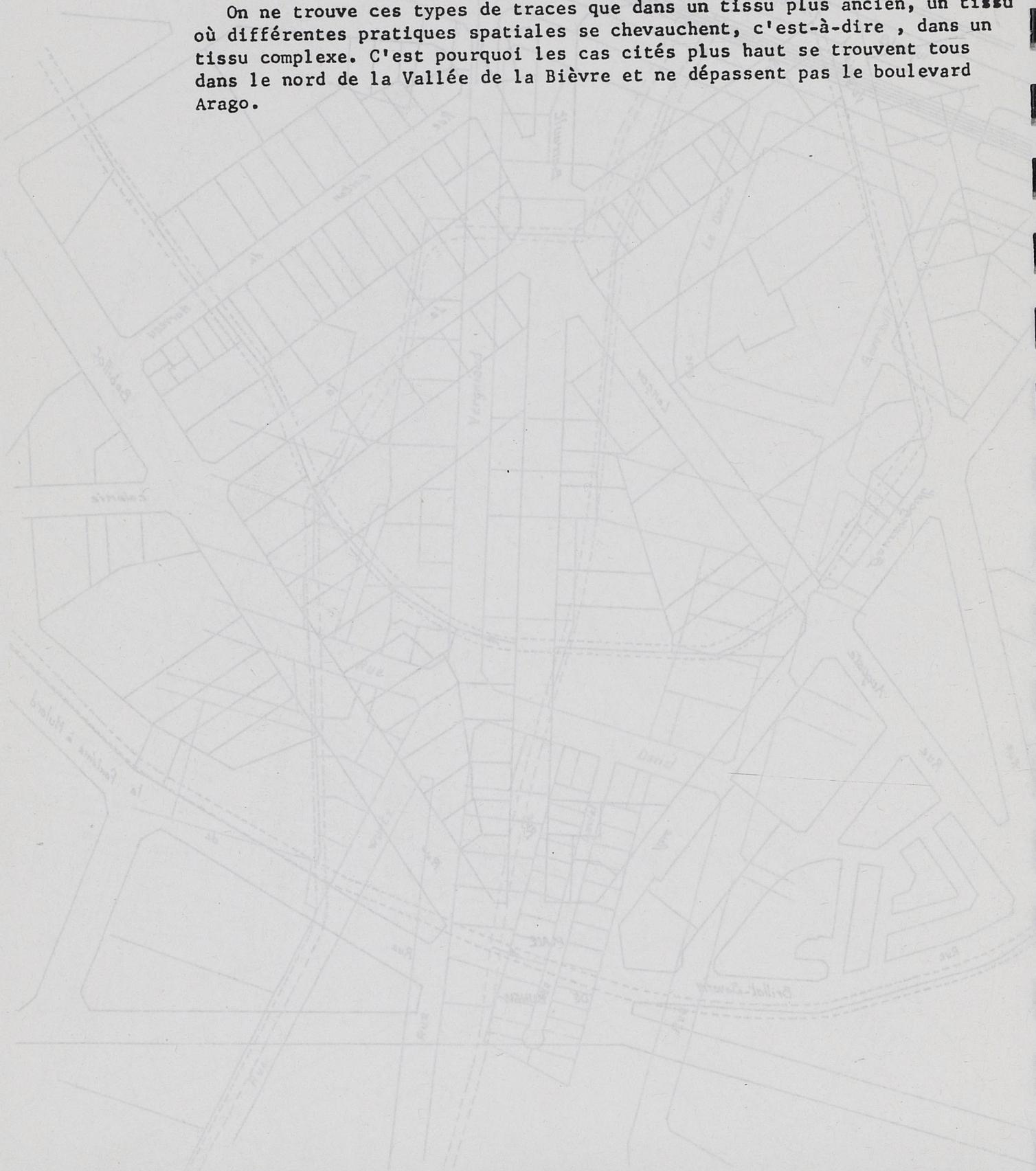


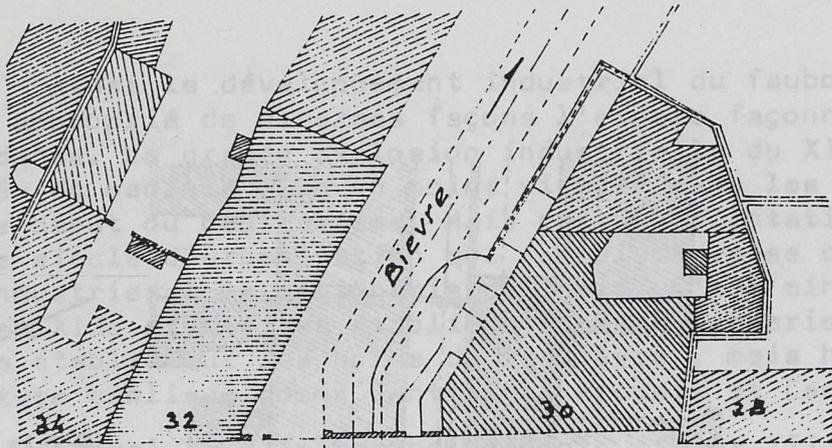
5



Ces traces sont exprimées par différents espaces. Cela peut être une simple trouée dans la façade de la rue comme par exemple rue Geoffroy St Hillaire, rue de la Clef, Boulevard de Port-Royal entre les numéros 26 et 34 et Boulevard Arago. Ou bien un bâtiment d'un gabarit plus petit construit entre deux immeubles haussmanniens comme Boulevard de Port-Royal entre les numéros 14 et 12b. Il existe également le cas mixte, c'est-à-dire, que l'on a, à la fois, une trouée et une construction plus petite : rue Pascal au N° 10.

On ne trouve ces types de traces que dans un tissu plus ancien, un tissu où différentes pratiques spatiales se chevauchent, c'est-à-dire, dans un tissu complexe. C'est pourquoi les cas cités plus haut se trouvent tous dans le nord de la Vallée de la Bièvre et ne dépassent pas le boulevard Arago.

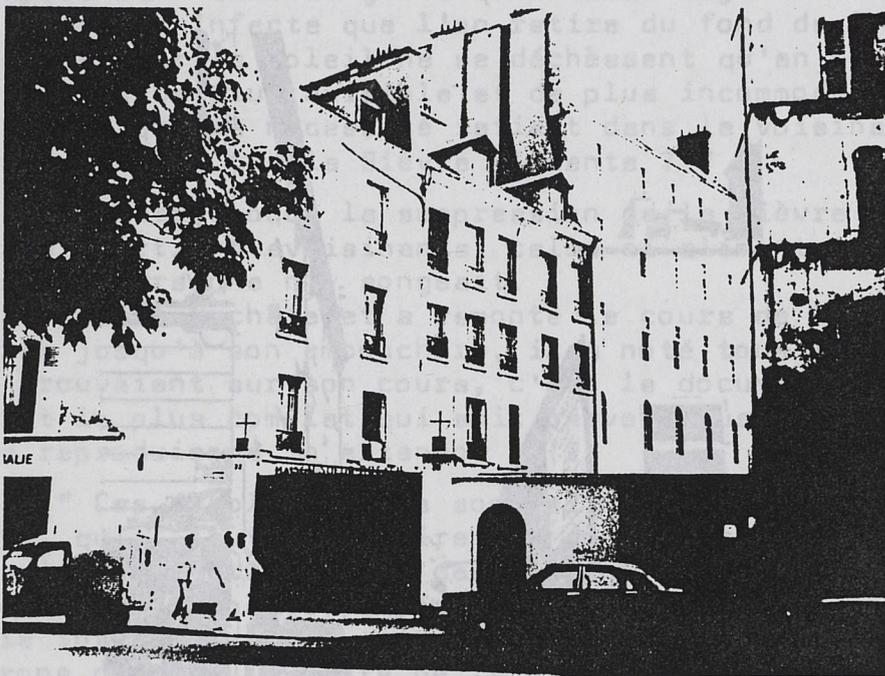




rue Geoffroy St Hilaire

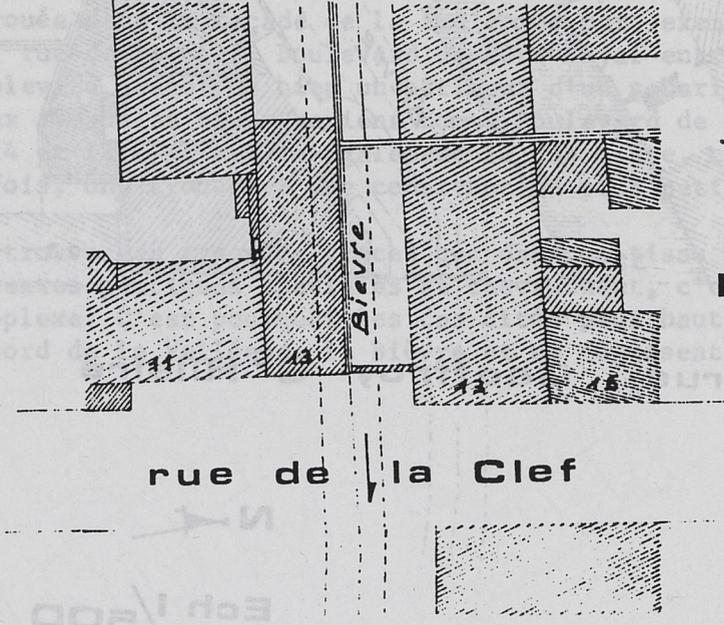


Ech 1/500



- 1) Voir l'ouvrage de A. Desguine qui étudie particulièrement la vallée de la Bièvre en banlieue parisienne.
- 2) Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobalins op.cit.

Des traces  
simple tracé  
Hillairet, un  
34 au Boulev  
entre deux  
numéros 14  
à la folie  
N° 10.  
On a tracé  
où différencie  
tissu complexe  
dans le nord  
Arago.



Ech 1/500

rue de la Clef



Ainsi le développement industriel du faubourg St Marcel s'est approprié de diverses façons l'espace façonné par les siècles précédents. La grande explosion industrielle du XIXe siècle s'est insérée de manière plus ou moins visible dans les espaces construits par le début du capitalisme. Mais cette implantation reste éphémère car le siècle d'urbanisation qui va suivre va se charger de repousser ces industries à la périphérie de Paris. C'est ainsi que l'on verra déjà au XIXe siècle des établissements de tanneries ou de blanchisseries établis sur les bords de la Bièvre, mais hors de Paris, dans la future banlieue comme Gentilly, Arcueil et Cachan (1).

Ainsi le XIIe arrondissement, futur XIIIe en 1860 garde l'aspect d'un arrondissement industriel et ouvrier dans la plus grande partie du XIXe siècle. La pollution de la Bièvre (ainsi que les garnis infectes) qui préoccupe tant la science hygiéniste, sera maintes fois dénoncée; tel le Conseil de salubrité qui signale en 1821 la situation déplorable de cette rivière : " Les établissements " les plus insalubres formés en grand nombre sur cette rivière ne " concourent que trop efficacement à la corrompre. Des débris de tout " espèce y sont déposés ou jetés par les blanchisseurs, les tanneurs, " les mégissiers, les teinturiers. La putréfaction de tant de subs- " tances étrangères est favorisée par la lenteur ou la stagnation " des eaux; et lorsque, dans les chaleurs de l'Eté, les moulins situés " dans la partie inférieure lèvent leurs vannes, l'eau agitée dans " sa chute par le mouvement des roues, laisse échapper les exhalaisons " les plus fétides et les plus dangereuses. Le curage que l'on fait " tous les ans, n'est peut-être qu'un mal de plus. Il est toujours " incomplet et n'aboutit guère qu'à faire rejeter sur les rives la " boue noire et infecte que l'on retire du fond de l'eau. Ces boues " échauffées par le soleil ne se déchèssent qu'en empoisonnant l'air. " Est-il rien de plus nuisible et de plus incommode, pour la nombreuse " population que la nécessité retient dans le voisinage, parce qu'elle " vit des travaux que la Bièvre alimente ? "

A cette époque la suppression de la Bièvre aurait été la ruine des quartiers avoisinants, celle-ci alimentait tant d'établissements que personne n'y songeait.

En 1822, Parent-Duchâtelet a remonté le cours de la Bièvre depuis les barrières jusqu'à son embouchure, il a noté tous les établissements qui se trouvaient sur son cours, c'est le document descriptif le plus précis et le plus complet qui soit parvenu jusqu'à nos jours, aussi nous le reproduisons in extenso : (2)

" Ces établissements sont si nombreux, si rapprochés et si " variés, qu'il faut nécessairement en former plusieurs groupes, pour " en faciliter l'étude et la description. Nous les examinerons succes- " sivement sur la partie supérieure, sur la partie moyenne et sur la " partie inférieure de la rivière; et pour la partie supérieure, nous " suivrons d'abord le cours de la grande rivière; nous étudierons " ensuite la rivière secondaire ou la rivière morte.

.....

1) Voir l'ouvrage de A. Desguine qui étudie particulièrement la vallée de la Bièvre en banlieue parisienne.

2) Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins op.cit.

" Sur la grande rivière, nous trouvons d'abord le moulin  
 " de Croulebarbe destiné à faire mouvoir les soufflets d'une  
 " fonderie; à côté de ce moulin existe une féculerie. De la fonderie  
 " jusqu'au pont en pierre qui se trouve vis-à-vis, la descente de  
 " la rue Croulebarbe, et depuis ce pont jusqu'à celui des Gobelins,  
 " la rivière est couverte, sur les deux rives, de lavoirs et de  
 " baquets de blanchisseuses. On trouve ensuite la Manufacture Royale  
 " des Gobelins, puis deux tanneries, l'une très considérable sur la  
 " rive droite, l'autre plus petite dépendant de la première. Au-  
 " dessous de la tannerie de M. Salleron, est un vaste atelier de  
 " teinture, appartenant à M. Vérité, remarquable par la beauté et  
 " l'éclat de ses produits et surtout par le grand nombre d'ouvriers  
 " qu'il fait vivre.

" Depuis l'atelier de teinture dont nous venons de parler et la rue  
 " des Gobelins, et depuis cette rue jusqu'à celle St Hippolyte, la  
 " Bièvre coule sous des espèces de hangards, solidement construits,  
 " destinés à mettre à l'abri les blanchisseuses qui se trouvent en  
 " très grand nombre dans le voisinage.

" Au-dessous de la rue St Hippolyte, existe une des plus vastes et  
 " des plus belles tanneries du quartier: elle appartient à un des  
 " MM. Salleron; elle a plus de cent fosses dans un vaste atelier  
 " couvert, sans compter celles, pour le moins aussi nombreuses, qui  
 " se trouvent en plein air. Cette tannerie tient à une autre bien  
 " moins considérable, dans laquelle se trouve de plus un hongroyeur."

" Entre cette tannerie et le pont aux Tripes, on trouve une série  
 " d'établissements, moins considérables, mais non moins intéressants;  
 " et d'abord, le dernier atelier de blanchisseuses qui habitent en  
 " très grand nombre dans tout le voisinage où sont leurs couloirs,  
 " et dont les baquets sont accumulés les uns sur les autres; le  
 " Moulin Fidèle employé à broyer des couleurs; un mégissier, un  
 " amidonnier, quatre autres mégissiers attenant tous les uns aux  
 " autres, un lavoir et un couloir destiné à blanchir les vieux  
 " linges ramassés dans les rues de Paris par les chiffonniers, puis  
 " enfin deux mégissiers."

" Tout le côté gauche du bras de la rivière dont nous parlons, est  
 " occupé par des jardins dont la culture est extrêmement variée;  
 " on n'y trouve que deux établissements, l'un dépendant de la tannerie  
 " qui est à côté des Gobelins, et l'autre vis-à-vis le Moulin Fidèle,  
 " habité par des blanchisseuses qui coulent leur linge dans les  
 " parties basses, et le font sécher dans les étages supérieurs.

" Nous ne rencontrons pas d'établissements aussi considérables et  
 " aussi nombreux sur le lit de la rivière Morte: ceux qu'on y  
 " trouve méritent cependant quelque attention.

" Depuis la sortie du boulevard jusqu'à la rue du Champ-de-l'Alouette,  
 " espace qui forme le Clos Payen, ce bras de rivière est occupé par  
 " plusieurs établissements de blanchisseuses et par une fabrique de  
 " carton. Depuis la rue du Champ-de-l'Alouette jusqu'à celle de

" St Hippolyte, près la caserne, il existe , non sur les bords même,  
 " mais à deux pas de distance, une plâtrerie et une papeterie mues  
 " l'une et l'autre par une machine à vapeur. Après la rue St Hippolyte  
 " on trouve une vaste fabrique de mottes; plus bas, vis-à-vis la  
 " rue des Bourguignons, un moulin mu par une machine à vapeur,  
 " destiné à broyer des couleurs et des bois de teinture; au-dessous  
 " deux établissemens de blanchisseuses, un peaussier , une fabrique  
 " de mottes, un tanneur, deux mégissiers, un autre tanneur,  
 " un brasseur, enfin deux mégissiers.

" Dans l'examen de la partie moyenne de la rivière, c'est-à-dire de  
 " celle qui s'étend depuis le pont aux Tripes jusqu'au boulevard,  
 " nous commencerons, pour plus grande clarté, par examiner les établis-  
 " semens qui se trouvent sur la rive droite, pour passer ensuite à  
 " ceux qui sont sur la rive gauche.

" Chacun des établissemens situés sur cette rive droite, a son entrée,  
 " soit dans la rue Fer-à-Moulin, soit dans la rue de la Muette, soit  
 " dans celle de Poliveau.

" Dans la rue Fer-à-Moulin, on trouve d'abord trois mégissiers, puis  
 " trois tanneurs; le dernier est de plus hongroyeur - c'est dans  
 " son atelier que commence le Faux-Ru. Au-dessous se trouve un autre  
 " tanneur, puis deux maroquiniers, ensuite un mégissier; à côté on  
 " trouve une fabrique de bleu de Prusse ; viennent ensuite un ami-  
 " donier, un fabricant de carton, puis deux amidoniers. Derrière ces  
 " six dernières fabriques entre le Faux-Ru et la rivière, se trouve  
 " une vaste filature de laine dont l'entrée est dans la rue du Pont-  
 " aux-Biches ; la laine qu'on y file est arrachée de dessus des peaux  
 " nouvellement écorchées; on y lave cette laine et on y prépare les  
 " peaux.

" Vis-à-vis la rue de la muette, tous les espaces compris entre cette  
 " rue et le côté droit de la rivière, sont occupés par des jardins,  
 " excepté au commencement, à côté du Pont-aux-Biches, où se trouve  
 " un mégissier, et auprès du Jardin des Plantes, où est un magasin  
 " de mottes et un vaste atelier de charpente.

" Entre la rue du Jardin des Plantes et le boulevard , vis-à-vis la  
 " rue de Poliveau, au-dessous d'un chantier de bois à brûler, on  
 " trouve sept maisons, dont quatre sont occupées par des amidoniers  
 " et par un marchand de peaux fraîches, une par une fabrique de bleu  
 " de Prusse, et une autre par un salpêtrier; toutes ces maisons  
 " donnent sur le faux-Ru . Tout le reste de l'espace est occupé par  
 " des jardins potagers, au milieu desquels se trouve une grande  
 " blanchisserie de couvertures. L'espace qui répond au boulevard,  
 " est garni d'habitations particulières.

" Quinze établissemens assez considérables se trouvent sur le côté  
 " gauche de la rivière, entre le pont aux Tripes et la rue du Pont-  
 " aux-Biches. Ce sont dans leur ordre successif , une vaste tannerie  
 " occupant non seulement un côté de la rue , mais encore un second  
 " terrain du côté opposé, dans l'ancien cimetière de St Médard ;

" un mégissier, deux maroquiniers, trois tanneurs, un hongroyeur  
 " qui est en même temps tanneur, un mégissier, deux maroquiniers;  
 " suivent trois tanneurs, puis enfin un maroquinier.

" Entre la rue du Pont-aux-Biches et celle du Jardin des Plantes ,  
 " toujours du même côté gauche, on trouve une teinturerie de peaux,  
 " une distillerie, deux filatures de coton dans l'emplacement de  
 " l'ancien couvent des Cent-filles, une tannerie, une brasserie,  
 " un maroquinier, un autre tanneur , puis trois mégisseries, enfin  
 " un charron et fabricant de mottes.

" Entre la rue du Jardin des Plantes et le boulevard, on ne trouve  
 " que trois établissemens : un moulin a farine qui sert en même  
 " temps à une vermicellerie, et une tannerie , qui ont l'un et  
 " l'autre leur entrée par la rue du Jardin des Plantes, et une  
 " distillerie qui a la sienne au milieu de la rue de Buffon. Le  
 " reste de l'espace est occupé par des jardins et des maisons par-  
 " ticulières, entre autres par une maison de santé d'aliénés, dont  
 " la belle tenue honore singulièrement les talens de M. Le Docteur  
 " Esouïrol.

" On ne trouve, à l'embouchure de la rivière, qu'un moulin à papier  
 " situé à côté d'un petit îlot. "

On se doute qu'une telle concentration d'entreprises polluait  
 de façon considérable , aussi bien la rivière de Bièvre que le  
 voisinage.

On se souvient que les règlements de 1577 éloignèrent de  
 l'intérieur de Paris ces entreprises, et que l'arrêt de 1673 ordonna  
 aux tanneurs et teinturiers de se retrouver au faubourg St Marcel.  
 Ces règlements furent maintenus au XVIIIe siècle par la Loi du 13  
 novembre 1791 et plus tard, l'arrêté du Gouvernement du 12 messidor  
 An VIII confiera au Préfet de police le droit d'empêcher d'établir  
 dans l'intérieur de Paris des ateliers, manufactures ou laboratoires  
 qui devaient être hors de l'enceinte des villes. A cette époque le  
 faubourg St Marcel se retrouvait dans Paris. Et au XIXe siècle ce  
 fut sur cette Loi que le Préfet de police défendit, par une ordon-  
 nance du 12 février 1806, d'établir dans Paris aucun atelier, manu-  
 facture ou laboratoire qui pouvaient compromettre la salubrité ,  
 sans avoir préalablement fait à la Préfecture de police la déclai-  
 ration de la nature des matières qu'on se proposait de préparer et  
 des travaux qui devaient y être exécutés. Bien sûr ces règlements  
 furent mal exécutés et au début de l'ère industrielle, une foule  
 d'entreprises surgirent de toutes parts et les propriétaires qui  
 n'avaient pas des intérêts dans ces affaires, se trouvèrent réduits  
 à plaider devant les tribunaux ou à porter plainte à l'Administration.

L'Institut fut invité à examiner cette question, ce qui  
 aboutit à un rapport qui servit de base au décret du 15 Octobre 1810.  
 Ce rapport divise en 3 classes les ateliers dangereux, insalubres  
 ou incommodes : (1)

- .....
- 1) Trébuchet, Code administratif des établissements dangereux,  
 insalubres ou incommodes, Paris, 1832.

- " 1°) Les ateliers de lère classe sont ceux qui doivent être éloignés des habitations particulières, mais il n'est pas nécessaire qu'ils soient éloignés de l'enceinte des villes.
- " 2°) Les ateliers de seconde classe sont ceux dont l'éloignement des habitations n'est pas rigoureusement nécessaire, mais il importe néanmoins de ne permettre la formation qu'après avoir acquis la certitude que les opérations qu'on y pratique sont exécutées de manière à ne plus incommoder le voisinage, ni à leur causer des dommages.
- " 3°) Les ateliers de 3ème classe sont ceux qui peuvent rester sans inconvénients auprès des habitations, mais qui doivent rester soumis à la surveillance de la police. "

Mais les dispositions du décret de 1810 et de l'ordonnance de 1815 n'avaient pas d'effet rétroactif, en conséquence, tous les établissements existant au moment de la promulgation de ces règlements ont continué à être exploités librement. Et il était déjà trop tard car un nombre considérable d'établissements insalubres avaient déjà envahi la vallée de la Bièvre.

Dans le tableau publié par Trébuchet, sur les établissements classés depuis 1810 jusqu'à 1838, les tanneries se trouvaient en classe 2, les teinturiers en classe 3, les mégissiers en classe 2, les chantiers d'équarrissages en classe 1 et les blanchisseurs en classe 2 et 3.

Il est intéressant de constater que ces derniers décrets sont beaucoup moins contraignants pour les industries en général et pour les tanneries, mégisseries et teintureriers en particulier, que les décrets antérieurs. En effet, ces derniers établissements peuvent encore rester à l'intérieur de Paris puisqu'ils sont classés en 2 ou 3, seuls les chantiers d'équarrissages sont invités à sortir de la ville. En plus de ceux-ci, les établissements riverains de la Bièvre qui se trouvaient en classe 1 étaient : les amidoniers, les fabriques de bleu de Prusse, les fabriques de colle forte et les tueries. Ainsi dans cette première moitié du XIXe siècle, les industries des bords de Bièvre n'étaient pas trop inquiétées par les lois.

De plus, les études des hygiénistes sur les travailleurs de ces industries dans le quartier St Marcel, ne portent pas des conclusions particulièrement dramatiques sur les maladies et les conditions de travail de ces ouvriers, comme l'attestent les Docteurs Salorme et Baroilhet qui exercent la médecine dans cette partie de la Ville en 1844. (1)

" Les ouvriers tanneurs sont, en général, vigoureux, bien portants, leur profession n'exerce pas sur eux d'influence fâcheuse, la plupart de ces hommes sont rangés et sobres. "

" Par contre, les teinturiers en peaux et les maroquiniers, qui, doivent à leurs excès en tous genres, une pâleur très marquée, et une disposition fréquente aux maladies. Le charbon et la pustule maligne n'atteignent que rarement ces ouvriers en raison de la surveillance exercée sur les bestiaux vivants, et sur la vente des peaux à leur sortie des abattoirs.

.....

1) Topographie médicale des Xe, XIe et XIIe arr. op. cit.

" Les motteurs ou l'abriquants de mottes ont une réputation  
 " méritée d'intempérance et de libertinage habituels, vices qui  
 " les obligent souvent à séjourner dans les hôpitaux.

" Les blanchisseuses, dont les établissements sont si  
 " nombreux sur les bords de la Bièvre, au-dessus des Gobelins,  
 " sont en général, garanties des maladies par les soins de propreté  
 " qu'elles ont sur leur personne."

" Les gazières (ouvrières en châles), les filles et les  
 " femmes qui travaillent dans les filatures sont réunies aux  
 " hommes; la dépravation est extrême parmi les ouvrières qui se  
 " livrent fort jeunes à la débauche et à tous les excès. "

" Les tisserands, les gaziers, et notamment tous les ouvriers  
 " qui, par leur profession, restent assis, ou impriment à leur  
 " bassin un mouvement continu et latéral, sont presque tous atteints  
 " d'hémorroïdes volumineuses qui se compliquent souvent de fistules  
 " anales. "

Ainsi les hygiénistes, par leur discours moralisateur sur  
 les ouvriers de ces fabriques ne font qu'apporter de l'eau au moulin  
 du patronat. Les classes dirigeantes pourront ainsi invoquer que  
 ce sont les moeurs des ouvriers qui entraînent ceux-ci vers la  
 misère et la maladie.

Cependant une autre statistique (1) du début du XIX<sup>e</sup>  
 siècle montre, en comparant entre le nombre de morts de toutes les  
 maladies dans les hôpitaux et le nombre de morts par phtisie,  
 l'influence des professions sur la phtisie. Parmi les professions  
 qui se situent au-dessus de la moyenne, on relève la plupart des  
 professions qui s'exercent sur les bords de la Bièvre: tisserands,  
 cordonniers, tanneurs, blanchisseurs, tisseuses, gazières, lingère  
 et lavandières. Quant-aux professions qui se situent en-dessous, on  
 ne trouve que bouchers et carriers; les autres professions n'étant  
 pas spécifiques au quartier St Marcel.

Parmi les lieux de travail qui nécessitaient un plus grand  
 espace, et liés à l'industrie prédominante, se trouvaient, près du  
 faubourg Saint Marcel, des chantiers d'équarrissages, où on dépeçait  
 pour en utiliser les diverses parties, les cadavres d'animaux, dont  
 la chair ne devait pas être consommée par l'homme. Les peaux étaient  
 enlevées tous les 2 ou 3 jours par les tanneurs de la Bièvre, Louis  
 Chevalier cite cette description :

" Le lieu est horrible par le charnier qu'il étale en permanence .  
 " Les issues pourrissent sur place, entassées sur 4 à 5 pieds de  
 " haut, jusqu'au moment des labours, où les paysans viennent y  
 " chercher leurs engrais. Les ossements sont brûlés, jadis ils  
 " étaient utilisés pour la construction de murs dans le faubourg  
 " St Marcel. "

1) cité par L. Chevalier op. cit.

Les Conseils municipaux, comme on s'en doute, accumulaient les protestations des populations touchées par les vents qui répandaient très loin les odeurs que ces chantiers dégageaient.

Sur les grandes prairies qui deviendront après 1860, le quartier de la maison Blanche, au lieu dit " Le Petit Gentilly" qui correspond à l'espace compris actuellement entre les rues Boussingault, du Moulin de la pointe et les anciennes fortifications de Thiers, se trouvait un vaste espace de travail un peu particulier: A l'approche des grands froids on disposait les prairies qui bordaient les 2 bras de la Bièvre, en bassins, pour y retenir les eaux de pluie et les égouttures provenant de la Bièvre. Ces eaux se congelaient et on transportait ensuite la glace dans des glacières voisines pratiquées en forme de puits, recouverts d'une croûte de terre, dont les parois étaient revêtues de maçonnerie. Les propriétaires avaient obtenu l'autorisation de prendre directement l'eau à la rivière en pratiquant des saignées dans les berges.

Il n'est pas étonnant, après cela, que le débit de la Bièvre dans le quartier St marcel soit si peu fort, que parfois les eaux étaient presque stagnantes, ce qui ne contribuait pas à faire écouler les immondices jetées par les industries riveraines.

On a vu plus haut que le sous-sol des quartiers traversés par la Bièvre est traversé de nombreuses carrières. Celles-ci, bien que les carrières de la Butte-aux-Cailles étaient en exploitation active au moment de l'annexion des communes en 1860, ont été souvent détournées de leur fonction première par des activités industrielles. L'est ainsi qu'on pouvait trouver, des brasseries, un fabricant de colle, un marchand de salaisons et un grand chocolatier et bien sûr des champignonnières. Mais elles ont eu une autre fonction qui a trait plus particulièrement à leur caractère souterrain qui permet de se cacher et de communiquer discrètement d'un point à un autre. L'est ainsi que les contrebandiers apprirent à connaître les chemins des carrières et mirent à profit les galeries souterraines qui leur offraient des routes sûres. En 1706 les fermiers généraux se plaignirent que la contrebande trouvait des passages ouverts pour pénétrer dans Paris. M. d'Argenson, lieutenant général de Police conclut à la suite d'une visite des terrains voisins de la Salpêtrière à " la suppression des cabarets installés dans ces maisons et à la " clôture des caves ou carrières sur lesquelles elles sont bâties."(1)

Cependant à partir de 1777, date de la fondation du service de l'Inspection des Carrières, la contrebande devint beaucoup plus difficile car celle-ci se trouva surveillée par les agents de l'inspection. De plus lorsqu'on construisit les murs d'octroi à la fin du XVIIIe siècle, on éleva dans les galeries, à l'aplomb de ces murs,

.....

1) cité par E. Gerard, Paris souterrain, 1908

des barrages en maçonnerie appelés " murs de fraude " qui empêchèrent toute communication entre les carrières de l'intérieur et celles de l'extérieur . Des portes furent placées en certains points des carrières; on voyait encore en 1908 les traces de ces portes sous le boulevard de Port Royal et dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement.

Pendant la période révolutionnaire, des esprits surexités voyaient des dangers partout et les carrières ne pouvaient manquer d'être signalées à tout propos , soit comme refuge de conspirateurs ou soit comme dangereuses pour la sécurité publique; à la même époque certaines carrières servirent de refuge ou de prison.

Dans les années 1820, pour améliorer le cours de la Bièvre on supprima quatre moulins qui entravaient le cours. Depuis longtemps on avait cessé d'y moudre le blé et ceux-ci étaient appropriés par des industries. Dans le premier , celui de Troulebarbe, était établie une tréfilerie, le deuxième , appelé le Moulin fidèle et qui avait appartenu autrefois au Chapitre St Marcel, mettait en mouvement des machines qui servaient à pulvériser du charbon animal pour les raffineries de sucre. Le troisième qui depuis très longtemps portait le nom de Copeau, contenait une fabrique de vermicelle; enfin, le quatrième , situé près du ponceau de l'Hôpital Général, était devenu un moulin à papier.

Une autre appropriation des bâtiments anciens par l'industrie nous est décrite par Huysmans ( 1 ) :

" ... L'autre maison, désignée par le numéro 17, (2) est plus  
 " complète. Elle se dresse au bout d'une large cour et elle est  
 " charmante avec son grand porche, ses petites croisées, son haut  
 " pignon, ses deux tourelles en saillie contenant, chacune, un  
 " escalier dont la tige s'élanche en tournoyant du sol au toit; elle  
 " renferme d'immenses salles plafonnées de poutres et de spacieux  
 " ateliers où l'on taille et où l'on cramine le cuir, car ce petit  
 " château est une tannerie. En bas , dans une gigantesque pièce  
 " dont le pavé fuit sous le pas et s'étend en un marécage qui odore  
 " la tinette et le vinaigre chaud, s'étend une citerne cyclopéenne  
 " parallèle à la Bièvre; et, dans la cour même, de colossales marmites  
 " enfoncées dans la terre semblent bouillir; ce sont les tonnes, les  
 " coudrets où macèrent les peaux ; l'on dirait d'une cuisine d'inva-  
 " lides énormes, de protubérants chaudrons dans lesquels cuisent  
 " d'infâmes ragoût dont on retourne et dont on pique les morceaux  
 " avec des fourchettes géantes, des tridents. "

Mais tout le monde ne travaillait pas dans les industries locales, à côté de la masse de la population ouvrière, une frange de population marginale essayait de survivre et exerçait tous les petits métiers, comme les porteurs d'eau ou les chiffonniers. Un rapport des travaux de la Commission des logements insalubres

1) J.K. Huysmans, Les Gobelins, Paris 1901

2) 17 rue des Gobelins

pendant l'année 1851 décrit cette situation. (1):

" Dans le XI<sup>e</sup> arrondissement, surtout dans les quartiers Saint-Jacques, du Jardin-des-Plantes, Saint-Marcel, on rencontre une foule de rues où les rayons du soleil, interceptés par de hautes maisons, par les sinuosités du sol, pénètrent à peine.  
 " Presque tous les métiers infimes s'y sont donnés rendez-vous; le bas prix des loyers, les nombreux magasins de chiffonniers en gros qui y existent, y ont attiré la majeure partie des chiffonniers de Paris qui, par la nature même de leur profession, ont contracté des habitudes de malpropreté auxquelles se joignent trop souvent des habitudes d'intempérance. "

Frégier décrit également les chiffonniers de la rue de Lourcine et les rues voisines (2) : " Parmi les chiffonniers qui logent en garni, il en est bon nombre qui, par économie, couchent dans les champs durant la belle saison. Le gain journalier du chiffonnier s'élève de 15 à 20 sous, et celui de ses enfants à 10 sous environ. Il y a de ces enfants qui désertent le toit paternel dès l'âge le plus tendre et qui se mettent à chiffonner pour subsister. Leur vie est tout à fait nomade et presque sauvage. Ils sont remarquables par leur audace et l'aspérité de leurs moeurs "

La " corporation " des chiffonniers se divisait en 3 classes

- Les placiers qui, d'accord avec les concierges pénétraient dans les vestibules et dans les cours.
- Les rouleurs qui erraient le long des ruisseaux à la recherche des ordures vagabondes.
- Les chineurs qui étaient à la fois chiffonniers et marchands d'habits.

Un arrêté de 1875 qui interdit de projeter sur la voie publique les ordures ménagères et ordonne l'établissement des poubelles va modifier cette structure : Les placiers vont conserver leur position ancienne, mais les rouleurs sont se retrouver sans aucun moyen d'existence. Pendant 15 jours, le sort des rouleurs a ému l'opinion publique, le rouleur, avec son crochet et sa hotte qui ne pouvait plus ramasser les vieux chiffons dans la rue même.

Mais avec le développement croissant de la spéculation foncière, l'arrivée de Haussmann au pouvoir, l'annexion en 1860 des communes suburbaines, le XI<sup>e</sup> arrondissement qui va devenir le XII<sup>e</sup>, va complètement se transformer, en gardant cependant une population ouvrière, mais qui sera cloisonnée et rejetée dans le sud du XII<sup>e</sup> arrondissement. C'est ce que nous allons étudier au chapitre suivant.

1) E. Cramouzaud pp.cit.

2) cité par L. Chevalier. op. cit.

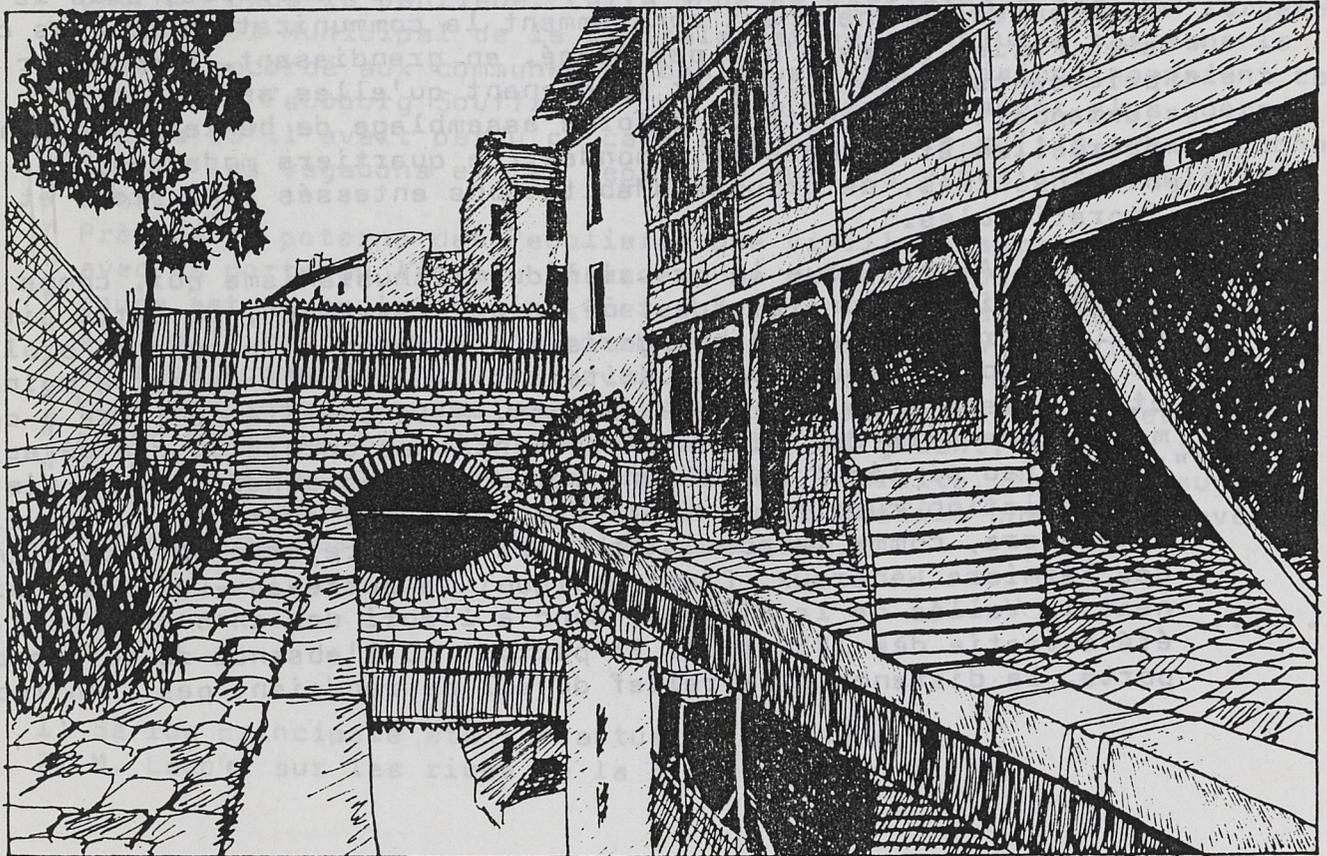
## ANNEXE II

Les industries sur les bords de la Bièvre en:		1822	1860
		(1)	(2)
travail du cuir	( Tanneries .....	22	24
	( Mégisseries .....	21	21
	( Maroquineries .....	8	7
	( Peausseries .....	1	2
	( Dépôt de peaux fraîches venant des abattoirs .....	1	1
tapisserie et industries dépendantes	( manufacture des Gobelins .....	1	1
	( Teintureries .....	2	4
	( Fabrique de bleu de Prusse .....	2	3
	( Filatures de coton .....	2	2
	( Filature de laine .....	1	1
	( Usines à broyer les couleurs .....	2	1
	( Dépôt de laine à valer .....	?	1
( Lavoir de laine .....	1	?	
blanchisseries et annexes	( Bâtiments de blanchisseuses .....	8	8
	( Amidonneries .....	7	9
	( Blanchisserie de couvertures .....	1	1
	( Féculerie .....	1	?
boissons	( Brasseries .....	2	3
	( Distilleries .....	2	2
papier carton	( Fabrique de carton .....	2	2
	( Moulin à papier .....	1	1
	( Papeterie .....	1	?
divers	( Moulin à farine .....	1	2
	( Moulin (fonderie) .....	1	?
	( Salpêtrerie .....	1	1
	( Fabrique de colle forte .....	?	1
	( Fabrique de savon .....	?	1
	( Fabrique de chandelles et de savon .....	?	1
	( Fabrique de mottes .....	4	?
	( Atelier de charpentes .....	1	?
	( Chantier de bois à brûler .....	1	?
( Charron .....	1	?	
Total.....		99	100

1) d'après Parent-Duchâtelet

2) d'après Hillairet.

La Bièvre vue de la rue Corvisart en 1904



La Bièvre rentrant sous la rue Corvisart

### III . LA PERIODE HAUSSMANNIENNE : L' EXODE

#### La QUESTION de l'ANNEXION.

L'annexion en 1860 de toute la zone suburbaine au sud du futur XIIIe arrondissement, va constituer un grand tournant dans la formation de celui-ci. La transformation et l'aménagement de cette zone annexée par la Loi de 1859 ne doivent pas être séparés des travaux exécutés sous l'administration d'Hausmann, dans l'intérieur de Paris avec lesquels ils constituent une même politique.

Cette zone, en 1859 n'était pas déserte, elle était déjà peuplée d'une population très pauvre rejetée déjà du Centre de Paris par les premiers travaux haussmanniens. Elle était également couverte de manufactures qui s'y étaient établies pour se soustraire à l'impôt rétabli en 1798. Mais les industries et la population qui s'étaient soustraites à l'octroi ne s'étaient pas établies n'importe où : elles s'étaient établies le long des principales routes, centre de peuplement naturel. Ainsi des noyaux de peuplements s'étaient formés, de part et d'autre de la Bièvre, le long de l'avenue d'Italie et de la rue de la Glacière. Delangle, Ministre de l'Intérieur, constate (1) " On a bâti partout, sans autre règle que la convenance de chacun. Les Communes se sont groupées d'abord près des barrières, puis le long des routes en cherchant constamment la communication la plus commode avec Paris. Elles n'ont pas songé, en grandissant, à combiner les percements entre elles. Et maintenant qu'elles se rejoignent, de cette juxtaposition résulte un informe assemblage de belles rues sans ruelles et d'impasses immondes, de quartiers modernes plus ou moins bien dessinés, de groupes d'habitations entassés sans ordre et de pratiques impraticables."

Ainsi, sous la pression du malthusianisme qui, comme le dit Claude Meillassoux (2) " est né, nous le savons, de cette situation de la peur des classes bourgeoises d'être envahies par le prolétariat et les chômeurs qu'elles suscitaient. L'exédent de cette main d'œuvre était laissé à la misère, à la mort, à la charité ou livré à de nombreuses migrations vers des terres plus lointaines encore où ces déracinés " sans feu ni lieu" espéraient retrouver les conditions de vie rurales. La population rurale qui était venue à Paris chercher du travail, retrouvera, comme la population parisienne rejetée hors de l'enceinte des Fermiers Généraux. C'est pourquoi la Butte-aux-Cailles, qui domine la Vallée de la Bièvre ( donc à l'abri des inondations ) avait été investie dès 1850 ( 3). Et partout où l'absence de moyens de transports, la distance, le relief du sol ne rendaient pas l'entrepr...

1) Rapport à l'Empereur p.7

2) Femmes, greniers et capitaux, Paris 1975

3) La grande route de Fontainebleau (avenue d'Italie) commença à être garnie d'habitations à la même époque.

impossible, les ouvriers partaient en quête d'une existence moins coûteuse. C'est ainsi qu'en 1860 la population de Croule barbe atteignait 9500 habitants et celle de Maison Blanche 18000 habitants. Alors que dans les années 1820, le hameau du petit-Gentilly ne comptait que 448 habitants et aux alentours de la Maison-Blanche 509 habitants qui étaient rassemblés près de la barrière de Fontainebleau (place d'Italie) Plus bas le hameau de Bel Air, entre la route de Fontainebleau et la Bièvre, comptait 39 habitants (1).

Cependant cette population déshéritée s'est exilée malgré des circonstances nettement défavorables : tel le manque de transports, il n'y avait pas d'omnibus à la Glacière et à la Maison-Blanche. En 1828 il fut créé seulement une ligne d'omnibus qui partait de la barrière de Fontainebleau jusqu'à Notre-Dame-de-Lorette. De plus certains endroits étaient inaccessibles car les carrières, très nombreuses, empêchaient parfois de construire. A cela s'ajoutait des lieux particulièrement insalubres : des ruisseaux qui coulaient au milieu des rues communales et servaient d'égout, allaient se perdre dans la Bièvre. Dans cette partie de l'arrondissement la vallée de la Bièvre était encore marécageuse et c'est pour cette raison que, en dehors des industries spécialisées, cette région s'est peuplée plus lentement que les autres.

Quant aux zones bâties, plus du tiers des rues n'était ni pavées, ni empierrées, les chemins de terre et les sentes abondaient. De plus la zone annexée était pauvre en bâtiments civils et mobilier urbain. Lecoq nous donne une intéressante description du sud de cette Vallée de la Bièvre à cette époque (2) :

" Entre le mur d'enceinte des Fermiers Généraux et les fortifications  
 " construites sur l'initiative de Thiers s'étendait une zone d'un  
 " caractère indéterminé. Ce n'était plus la Capitale, mais ce n'était  
 " pas non plus la banlieue. Cette zone ne participait pas aux largesses  
 " du Conseil Municipal de la Capitale, et ne s'incluait pas dans le  
 " régime accordé aux communes de banlieue. Les Parisiens nommaient ce  
 " site le " Faubourg Souffrant " et ne s'y aventuraient plus guère  
 " depuis qu'il avait perdu ce caractère champêtre qu'ils avaient connu  
 " jadis. Les vagabonds et les repris de justice y avaient établi leur  
 " repaire.

" Près de la poterne des Peupliers, une vieille mesure sans fenêtre,  
 " avec sa porte au linteau lézardé. Une cabane de bistro, peinte en  
 " rouge est sa seule voisine. Cet abreuvoir à l'usage des indigènes  
 " s'appelle au " jaunier " probablement parce qu'on y débite un alcool  
 " safrané comme de l'eau de javel, à un sou le verre. "

" Plus bas, des laveuses agenouillées dans leurs baquets, besognent à  
 " grand bruit le long d'un sentier humide et gluant, pavé de tessons  
 " de bouteilles, de savates et de débris. A droite, de vigoureuses  
 " touffes d'orties l'ornent, à gauche, se profile une haute levée de  
 " terre où se désèchent de pâles graminées. "

.....

- 1) Sa rue principale était l'actuelle rue Damesne.
- 2) M. Lecoq, sur les rives de la Bièvre.

" On a peine à s'imaginer la composition de la population de  
 " se terre dans les plis d'un tel désert nauséeux : chiffonniers,  
 " romanichels, vanniers, musiciens ambulants et aussi quelques ouvriers  
 " pauvres. Groupée en îlots, cette population leur a donné des noms  
 " qui lui rappelaient les grands événements en vedette de l'actualité  
 " Madagascar, le Tonkin, l'Exposition, l'Agriculture. "  
 " Dans le quartier deux fontaines donnent de l'eau potable : celle  
 " dit "à Mulard " du nom d'un très ancien propriétaire, l'autre  
 " & appelée Fontaine-aux-Clers. Elles sont situées l'une près de l'autre  
 " dans une sorte de chemin creux défoncé ( rue de la Fontaine à Mula  
 " bordé de vieux murs décrépis chaperonnés de mousse. Le poids des  
 " jardins en terrasse disjoint les pierres qui semblent prêtes à  
 " crouler. A la tombée de la nuit on descend, pour allumer des lan-  
 " ternes de fer qui se balancent au sommet de potences vertes.  
 " Le long de la ruelle ( aujourd'hui rue des Peupliers), les masures  
 " de chercheurs d'épaves, construites en carreaux de plâtre ou en  
 " planches couvertes de lambeaux de papier goudronné, s'étagent  
 " fraternellement sur le talus. Elles sont ceinturées d'amas de loques  
 " et de rebuts les plus divers que leurs propriétaires trient avec  
 " un soin de collectionneur. Le produit de ce choix est étalé au  
 " milieu de la pièce unique qui sert de chambre à coucher, de cuisine  
 " et d'atelier. "

Toute cette population décrite ici ne tardera pas à s'exiler  
 en dehors de l'enceinte de Thiers, au fur et à mesure de l'urbanisation  
 de la zone annexée. C'est ce qu'on appellera plus tard " la zone "  
 située derrière la ceinture des H.B.M.

On ne peut pas non plus séparer cette annexion du problème  
 de l'octroi. A Paris grâce à l'octroi, les contribuables étaient  
 exonérés de la contribution personnelle. Mais en 1831 on a voulu  
 rétablir l'imposition personnelle et de la recouvrer sur tous les  
 habitants qui n'étaient pas recensés comme indigents. Les poursuites  
 les saisies, les non-valeurs se sont multipliées à un tel point par  
 l'impuissance ou la résistance des contribuables, qu'il a fallu  
 revenir au système de l'octroi. Mais ce système, on le sait, rendait  
 le coût de la vie plus cher intra-muros. Et en étendant Paris, le  
 pouvoir risquait d'étendre aux quartiers annexés le niveau d'existence  
 des vieux quartiers, ce qui aurait fait monter le coût de la vie dans  
 les faubourgs.

Le Second Empire, à ses débuts, craignait qu'on exploitât  
 contre lui ses appréhensions populaires, aussi le 19 Novembre 1852,  
 deux jours avant le plébiscite, une note parue au Moniteur et abondam-  
 ment affichée, démentit le bruit répandu que l'un des premiers actes  
 de l'Empereur, serait l'élargissement du périmètre de l'octroi. Mais  
 la politique Haussmannienne était beaucoup plus pernicieuse et l'oct-  
 roï ne fut pas rétabli. Celui-ci ne permettait pas une réelle surveillance  
 des masses, contrairement à l'imposition personnelle; ce qui était  
 un des buts de cette politique.

1) Rapport à l'Empereur, p. 7

2) Femmes, greniers et capitaux, Paris 1975

3) La grande route de Fontainebleau (avenue d'Italie) commença à  
 garnir d'habitations à la même époque.

Haussmann le dit d'ailleurs lui-même : "Paris est entouré en 1859 d'une ceinture de faubourgs peuplés qui sont livrés à plus de vingt administrations distinctes, construits au hasard, couverts d'un réseau inextricable de voies publiques, étroites et tortueuses, de ruelles et d'impasses, où s'accroissent, avec une rapidité prodigieuse des populations nomades, sans liens réels avec le sol et sans surveillance efficace. "

Cependant en 1859, l'octroi trouve un défenseur dans la personne de Louis Lazare, le grand spécialiste des questions municipales : " La suppression des droits d'octroi, qui rendrait encore la vie plus facile à Paris jetterait toute la France pauvre dans le département de la Seine." Celui-ci soutenait l'idée que les classes pauvres, loin d'être attirées à Paris, devaient en être éloignées, dans l'intérêt de l'ordre public.

C'est le 13 Février que des enquêtes furent ouvertes dans chacun des arrondissements de Paris et dans chacune des communes ou sections de communes intéressées. Mais cette annexion n'a pas préoccupé l'opinion publique parisienne dont l'attention se trouvait peut-être détournée par la politique internationale, la guerre contre l'Autriche et les affaires d'Italie. " Le Rapport à l'Empereur " rédigé par le Ministre de l'Intérieur présentait l'annexion comme une mesure " conforme à la raison, au bien public, aux besoins de l'administration, aux enseignements d'une sagesse politique ". Il annonçait aux populations concernées que " toutes leurs observations " seraient entendues. Il nous a paru intéressant de consulter les observations des habitants du XII<sup>e</sup> arrondissement. Le registre d'observations (1) a recueilli 41 signatures et observations qui se résument à 7 observations :

- 1°) Opposition formée par M. Quillebon, propriétaire qui prétend que l'annexion serait funeste aux classes pauvres, ruinerait les usines et les grandes industries sans aucun avantage pour la ville et sans profit pour le Trésor.
- 2°) Des observations de M. Braille contre la réunion d'une portion du 12<sup>e</sup> arrondissement au 20<sup>e</sup>.
- 3°) Des réclamations des Courtiers-gourmets piqueurs de vins et eaux de vie demandant que leur privilège soit étendu aux nouvelles limites de Paris et même à tout le département de la Seine.
- 4°) Une demande d'indemnité du Greffier de la Justice de Paix pour le préjudice que lui causerait la nouvelle délimitation.
- 5°) Des observations de Mme Vve Masson, propriétaire d'un étang au petit Gentilly, destiné à l'alimentation d'une glacière à Paris sur la question de savoir si la glace recueillie dans l'intérieur de Paris sera soumise au même droit d'octroi que la glace importée.
- 6°) Une demande de M. Desouche, M. de Bois tendant à obtenir le droit d'entrepôt.

.....

'1) Archives nationales ( série F2 II (Seine) 36 )

" 7°) Des observations du Bureau de bienfaisance et de divers particuliers tendant à une modification des nouvelles limites du 12e arrondissement ; on demande qu'au lieu de s'arrêter à la rue St Jacques, il soit limité par le Boulevard de Sébastopol depuis le pont St Michel jusqu'à la naissance du boulevard St Marcel. Il augmenterait ainsi de 20.000 habitants environ. "

On voit que les réclamations qui émanaient essentiellement des notables et propriétaires, portaient surtout sur des intérêts particuliers, à l'exception des réclamations du bureau de bienfaisance qui se voyait privé, par la nouvelle délimitation de l'arrondissement, de la plupart de ses ressources qu'il tirait du quartier d'Enfer où se trouvait la plupart des notabilités. Les industries riveraines de la Bièvre, telles que les tanneries ou les mégisseries n'ont émis aucune réclamation pour la raison suivante : A chaque extension de Paris correspond une émigration des industries parisiennes qui veulent bénéficier de la plus-value des terrains dans la Capitale ou éviter la hausse des loyers, et se soustraire en même temps aux droits d'octroi. C'est donc une opération rentable pour elles. Bien que Haussmann parlait dans son mémoire au Conseil Municipal, des fabricants de Paris, dont quelques uns avaient " exprimé la crainte d'avoir à supporter, de la part des industries similaires établies dans la zone suburbaine, une concurrence dangereuse."

Quant à l'industrie du bâtiment qui alimentait à Paris en 1860, 1500 architectes, 1400 entrepreneurs de maçonnerie, 1400 maîtres menuisiers, 1200 maîtres serruriers, 500 couvreurs, 1300 maîtres peintres, 300 maîtres carriers, 126 fabriques de briques, 76 fabriques de chaux et ciments, 112 fabriques de charpentes en fer, 500 maîtres plombiers, 400 maîtres fumistes, 216 marchands de couleurs et 1500 à 1600 autres marchands et industriels tels que sculpteurs, ornementalistes, doreurs, stucateurs, bitumiers, gravatiers, maîtres terrassiers, vérificateurs, métreurs, etc..(1) vont trouver un regain d'activités. En effet, beaucoup d'entreprises, du fait de l'afflux vers les quartiers périphériques, de la population ouvrière chassée du centre de la Capitale vont édifier des maisons ouvrières qui deviendront souvent ( mais pas toujours ) sordides et qui constitueront l'essentiel des îlots insalubres, surpeuplés et mal utilisés.

En ce qui concerne la population des zones annexées qui seront souvent indifférentes à la consultation, elles ne prévoyaient pas l'accroissement de charges qu'entraîneraient les grands travaux à exécuter. Et les communes annexées trouvaient trop d'avantages à disparaître pour protester contre leur suppression.

Cette annexion devait cependant coûter très cher, Haussmann n'avait jamais présenté l'annexion comme une affaire avantageuse pour les finances municipales, mais en évaluant à 150 millions les dépenses dans son Mémoire au Conseil, elles ont atteint plus du double sous son édilité seulement.

.....

1) Cité par G. Lameyre, Haussmann, "Préfet de Paris", 1958.

Mais alors, si cette annexion n'était pas une affaire avantageuse pour les finances municipales, quelles étaient les véritables raisons d'une telle pratique "édilitaire"? Parce que c'était avanttout un acte politique; par la création d'un "Grand Paris", l'Empire exprime sa volonté de donner au représentant de l'Etat les pouvoirs nécessaires sur les territoires annexés afin qu'il puisse ensuite y agir.

La misère qui se trouvait ainsi aux portes de Paris va pouvoir être surveillée, par une administration centralisée. Les populations les plus défavorisées, nomades, vagabons s'exileront de nouveau au-delà de l'enceinte de Thiers, chassées par les constructions galopantes qui vont envahir le Sud du nouveau XIIIe arrt. Mais comment va s'opérer cette transformation de l'espace de la Vallée de la Bièvre et comment Haussmann va-t-il s'y prendre, c'est ce que nous allons étudier maintenant.

Le quartier. En attendant que les prétentions exagérées lors de la suppression, elle a été maintenue dans son état actuel. Les constructions galopantes qui vont envahir le Sud du nouveau XIIIe arrt. Mais comment va s'opérer cette transformation de l'espace de la Vallée de la Bièvre et comment Haussmann va-t-il s'y prendre, c'est ce que nous allons étudier maintenant.

2°) A régler le fond de la cunette maçonnée suivant des pentes de 1/100. Les travaux de construction de la cunette ont été effectués en 1828. Le Directeur général des Ponts et Chaussées revêtit ce projet de son approbation le 2 Juin 1828.

3°) A diviser le canal formé par les murs d'encastrement en plusieurs biefs avec batardeaux et déversoirs pour régler les eaux au fur et à mesure de leur débit. Les travaux de construction de la cunette ont été effectués en 1828. Le Directeur général des Ponts et Chaussées revêtit ce projet de son approbation le 2 Juin 1828.

1) M. Salomon était propriétaire de la plus importante tannerie de la vallée de la Bièvre.

## TRAVAUX et DISCOURS HAUSSMANNIENS.

A partir de l'annexion du " faubourg souffrant ", le problème de la Bièvre va prendre des proportions accrues. Il n'est pas pensable, en effet de laisser un égout à ciel ouvert au milieu d'une zone qui sera bientôt totalement urbanisée.

Cette situation ne pouvait qu'empirer car depuis le début du XIXe siècle de 1822 à 1828, rien de sérieux ne fut entrepris assainir la rivière, l'ouvrage de Parent-Duchâtelet, on l'a vu, n'était pas de nature à stimuler beaucoup de zèle de l'administration.

En 1826, une société composée de MM. Salleron (1), Maréchal et Rougevin qui avait acquis l'ancien couvent des Cordelières et plusieurs terrains contigus, sur lesquels elle se proposait d'ouvrir quelques rues, avait un grand intérêt à l'exécution de travaux de assainissement qui allaient changer complètement la physionomie de le quartier. En attendant, et afin d'empêcher que les détenteurs des usines n'élevassent des prétentions exagérées lorsqu'ils apprendraient que l'Administration tenait absolument à leur suppression, elle fit l'acquisition moyennant 450.000 francs y compris les indemnités locatives, et offrit à la ville de les lui céder au même prix, ce qui fut accepté par le Conseil Municipal dans une délibération du 2 Février 1826.

Un grand obstacle de l'assainissement se trouvait ainsi levé et le Préfet de la Seine put soumettre à l'autorité supérieure le projet qui avait été préparé longtemps auparavant et qui consistait en :

- 1°) A encaisser par des murs en maçonnerie construits suivant des alignements réguliers raccordés par des courbes, le des deux bras de la rivière dans l'intérieur de Paris.
- 2°) A régler le fond de la cunette maçonnée suivant des pentes uniformes et aussi rapides que possible.
- 3°) A diviser le canal formé par les murs d'encaissement en plusieurs biefs avec barrages et déversoirs pour retenir les eaux aussi longtemps qu'il serait nécessaire et ne ouvrirait, ensuite pour procéder à l'évacuation.
- 4°) A ménager une réserve d'eau au-dessus du boulevard des Gobelins pour faire des chasses lorsque les biefs seraient vidés, ce qui n'a d'ailleurs pas été exécuté.
- 5°) A empêcher l'arrivée, dans la Bièvre, des eaux sales et immondices qu'amenaient plusieurs égouts. Ce même projet comprenait, en outre, la reconstruction en maçonnerie des ponts des rues Pascal et du Jardin des Plantes qui étaient en bois et en fort mauvais état.

Le Directeur Général des Ponts et Chaussées revêtit ce projet de son approbation le 2 Juin 1828.

.....  
1) M. Salleron était propriétaire de la plus importante tannerie de la vallée de la Bièvre.

Puis en 1833 ce projet a subi une modification consistant à transformer en un canal voûté la partie inférieure de la rivière, depuis le boulevard de l'Hôpital jusqu'à son embouchure et à y rejeter le produit des égouts latéraux, tant de droite que de gauche, au lieu de les déverser directement dans la Seine

On a alors donné 3m de largeur au Canal, tant de la rivière vive que de la rivière morte, depuis leur entrée dans Paris jusqu'à leur jonction près de la rue Mouffetard, et 4m à partir du point où elles sont réunies, sauf dans le bout qui était déjà voûté, où 3m ont paru suffisant. La largeur des berges ou francs-bords a été fixée à 4 mètres libres de toute construction, de chaque côté de l'un et l'autre canal, excepté pour la rive droite de la rigole dite des Gobelins où cette largeur a été réduite à 1m50 (1).

Comme la Bièvre était très mal surveillée et qu'on y laissait tout à l'abandon surtout dans la traversée de Paris, cela d'après un rapport adressé au Préfet de la Seine le 8 Août 1832 par l'Ingénieur en Chef du Service Municipal. En conséquence, un arrêté créa en 1835 deux postes de Garde de la Bièvre.

En 1852, un arrêté préfectoral concerne les conditions à observer dans l'établissement et la réparation des constructions et ouvrages de toute nature le long de la rivière.

Comme les industries le long de la Bièvre continuaient de s'accroître d'une manière anarchique en dépit des règlements, la rivière n'était plus qu'un égout, Haussmann en parle dans son exposé au Conseil Municipal de Paris (2) :

" Déjà fangeux franchissant le mur d'enceinte, la Bièvre, que  
 " chargent de matières organiques et insalubres les tanneries et  
 " les autres usines établies sur ses bords, reçoit les égouts d'une  
 " partie du XII<sup>e</sup> arrondissement et peut être considérée elle-même  
 " comme un véritable égout-collecteur. "

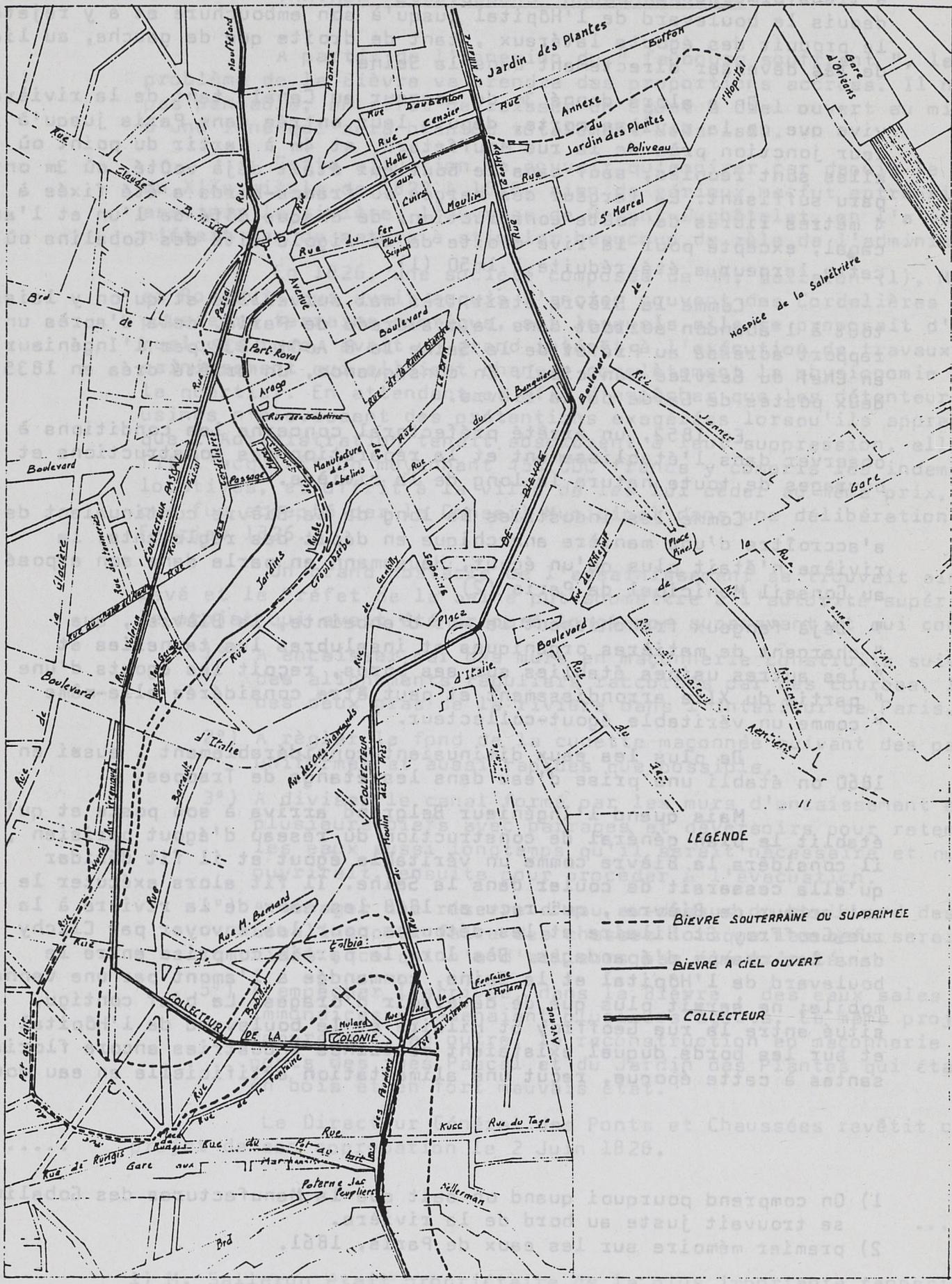
De plus les eaux diminuaient considérablement, aussi en 1860 on établit une prise d'eau dans les étangs de Trappes.

Mais quand l'Ingénieur Belgrand arriva à son poste et qu'il établit le plan général de construction du réseau d'égout parisien, il considéra la Bièvre comme un véritable égout et il fit décider qu'elle cesserait de couler dans la Seine. Il fit alors exécuter le collecteur de Bièvre, qui reçut en 1868 les eaux de la rivière à la rue Geoffroy St Hilaire et les détourna pour les envoyer par Clichy dans les champs d'épandages. Dès lors la partie comprise entre le boulevard de l'Hôpital et la Seine, commandée à l'amont par une vanne mobile; ne servit plus que de déversoir d'orages. Le bief contigu, situé entre la rue Geoffroy St Hilaire et le boulevard de l'Hôpital et sur les bords duquel existaient certaines industries encore florissantes à cette époque, reçut une alimentation artificielle en eau douce

.....

- 1) On comprend pourquoi quand on sait que la Manufactures des Gobelins se trouvait juste au bord de la rivière.
- 2) premier mémoire sur les eaux de Paris, 1861.

# BIEVRE ET COLLECTEURS AU DEBUT DU XX<sup>e</sup> S.



### LEGENDE

- BIEVRE SOUTERRAINE OU SUPPRIMEE
- BIEVRE A CIEL OUVERT
- == COLLECTEUR

Cependant toute la partie de la Bièvre en amont de la rue Geoffroy St Hilaire incommodait encore le voisinage. Et à la suite d'une pétition, en 1875, une commission d'enquête fut créée qui établit un rapport connu sous le nom de "rapport de Poggiale".

Les conclusions de ce rapport sont les suivantes : le seul moyen rationnel et efficace pour faire disparaître les effets des industries riveraines et des égouts qui se versaient dans la rivière ( la législation étant de tout temps impuissante à faire disparaître les causes ) se résumait à la couverture pure et simple de la Bièvre. Pour cela, il fallait :

- 1°) construire, selon le tracé le plus direct et par conséquent avec la plus forte pente possible, un égout suffisant pour débiter la Bièvre même en temps de crue.
- 2°) Construire, sur le tracé du lit naturel, un égout du type le plus restreint, partout du moins où le lit n'est pas encore canalisé. La partie canalisée serait voûtée.

En ajoutant à cela le remblai des marais de la vallée (1), on aura en substance tout le plan des travaux proposé par Poggiale et adopté par l'Administration haussmannienne.

Si ce projet a été bien mis en exécution dans le quartier de la Maison Blanche, la population très pauvre qui y vivait n'avait pas les moyens de s'y opposer; par contre toute la partie entre la rue de la Glacière et la Rue Barrault subsistera plus longtemps à l'état de rivière car les riverains étant très nombreux, leur expropriation était très coûteuse. Il en a été de même dans l'ancien XIIe, dans les quartiers Croulebarbe et Jardin des Plantes qui sont restés longtemps dans le statu quo avec leur Bièvre canalisée mais non couverte. Il est certains que les exigences des riverains, en mettant obstacle à leur expropriation, retarderont longtemps la couverture de la Bièvre.

La première partie des propositions du rapport fut exécutée entre 1877 et 1880. On construisit un égout spécial de grand type entre la poterne des Peupliers et l'extrémité amont du collecteur de Bièvre. Cet égout fut chargé de recevoir la Bièvre morte, dès son entrée dans Paris, où elle fut amenée plus tard par un égout départemental. La Bièvre vive restait seule employée à l'alimentation en eau de la rivière, dans Paris pour le service des industries riveraines. Le collecteur dit de la Colonie construit en 1880-1885 dans la rue de nom, coupa les 2 bras de la Bièvre entre les rues des Peupliers et de Tolbiac et permit de supprimer la rivière sur une longueur considérable. Ce collecteur prolongé après 1889 par les rues nouvelles ouvertes sur l'emplacement remblayé de la vallée de la Bièvre ( rue Vergniaud et Pascal) et par la rue Censier, rejoint alors le collecteur général de la rive gauche rue Geoffroy St Hilaire. La mise en service de ce collecteur a permis de supprimer le lit des deux bras de la Bièvre dans une grande partie du XIII arrondissement.

.....

1) En 1861 on avait déjà commencé à combler les marais avec la terre qui provenait des percements des voies nouvelles et des fouilles pratiquées pour la construction des maisons. Cette terre est tout d'abord transportée dans les marais qui avoisinent la rue de la Glacière. Ainsi il a été jeté dans la Vallée de la Bièvre, en 25 ans, entre 1861 et 1886, 1.664.000 m<sup>3</sup> de terre, une partie provenant de la rue d'Alésia, une autre de la rue Monge, de l'avenue des Gobelins et des boulevards qui s'y rattachent.

La réception totale des eaux de la rivière dans le collecteur étant ainsi assurée, on décida de terminer l'oeuvre entreprise, soit en comblant le lit de la Bièvre, soit en le couvrant complètement pour le transformer en égout, dans les endroits où cela pouvait être utile. En 1899 il restait encore 1362,65 m. de lit de rivière à modifier. L'Administration traita à l'amiable avec un certain nombre de propriétaires et de locataires encore usagers de la rivière, mais en 1907, 28 d'entre eux étaient encore irréductibles. L'Administration recourut alors aux formalités d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En 1907, il restait encore à couvrir ou à supprimer les biefs de Port Royal, des Gobelins, des Cordelières et de la Glacière, ce qui représentait une longueur totale de 684,75m. Des expropriations pour cause d'utilité publique permirent le recouvrement de ces biefs, ce qui fut terminé vers 1910.

Dans les années qui précédèrent les premiers recouvrements de la Bièvre, il y eut dans le monde littéraire de l'époque, une mode pour déplorer l'état d'abandon de la Bièvre, ainsi romanciers, poètes ou artistes signalèrent souvent la dégradation dont elle faisait l'objet sous prétexte de nécessités industrielles, la législation étant impuissante devant la loi du profit. Des écrivains tels que Huysmans, Delvaux ou Mithouard déplorent l'abandon de la Vallée de la Bièvre avec une poésie nostalgique du passé; mais ils ne dépassèrent pas le stade de la description pittoresque et romantique.

Ainsi l'assainissement et le recouvrement de la Bièvre rentrent dans la logique de la politique haussmannienne. La salubrité et l'hygiène étant les fers de lance du second Empire, ainsi que le dit Napoléon I<sup>er</sup> " Paris est le coeur de la France : mettons tous nos efforts à embellir cette grande cité, à améliorer le sort de ses habitants. Ouvrons de nouvelles rues, assainissons les quartiers populeux qui manquent d'air et de jour, et que la lumière bienfaisante du soleil pénètre partout dans nos murs."

Cependant, pour réaliser ses projets, Haussmann s'est appuyé d'une part sur une politique financière originale et sur une législation particulièrement efficace. La ville de Paris cessait d'être considérée comme une Administration, elle devenait une " affaire " et Haussmann la gère comme n'importe quelle entreprise; de plus, le capitalisme se portait bien et l'Empire était en état de stabilité et de prospérité croissantes, toute dépense publique devenant productive. Les investissements n'étaient pas supportés par la seule contribution du moment, mais répartis sur les années futures.

Quant à la législation, Haussmann s'est appuyé sur les décrets et lois suivants :

- La Loi de 1841 qui détermine le rôle des divers pouvoirs:
  - Législatif : loi autorisant l'exécution des travaux.
  - Administratif : Arrêté du Préfet déterminant les propriétés particulières auxquelles s'applique l'expropriation.

1) Hôtel de Ville, 10 Décembre 1850.

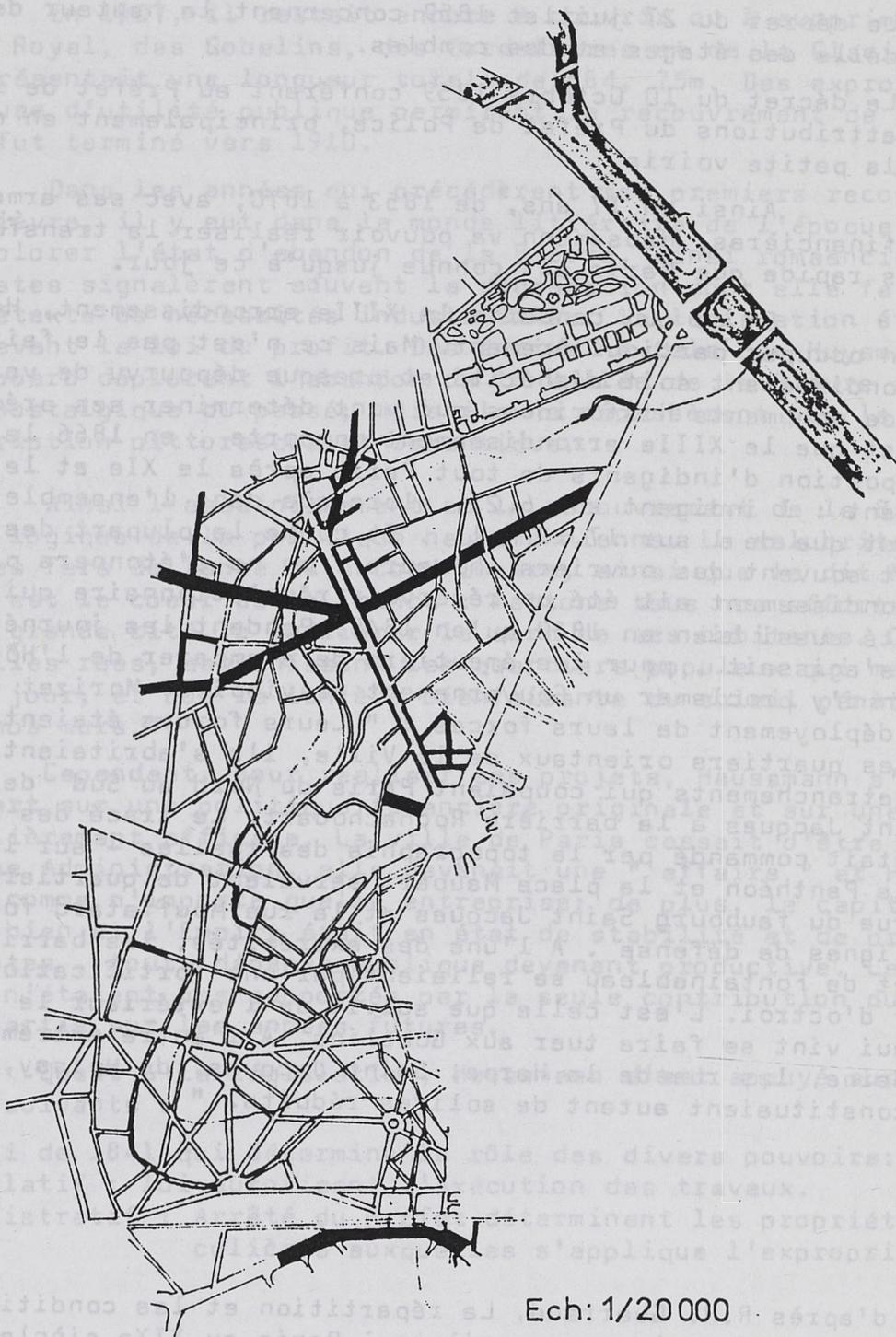
- La Loi du 22 Avril 1850 sur l'assainissement des logements insalubres
- Le décret du 26 Mars 1852 sur le régime des rues de Paris .
- La Loi du 5 Mai 1855 sur l'organisation municipale.
- Le décret du 14 Novembre 1858, instituant sous la garantie de la ville de Paris et sous l'autorité du Préfet de la Seine, une caisse des travaux de Paris, chargée du service de trésorerie des grands travaux publics de la ville.
- Le décret du 16 Février 1859 et la Loi du 16 Juin 1859 sur l'extension des limites de Paris.
- Le décret du 27 juillet 1859 concernant la hauteur des maisons, celle des étages et des combles.
- Le décret du 10 Octobre 1859 conférant au Préfet de la Seine des attributions du Préfet de Police, principalement en ce qui concerne la petite voirie.

Ainsi en 17 ans, de 1853 à 1870, avec ses armes juridiques et financières, Haussmann va pouvoir réaliser la transformation la plus rapide que Paris ait connue jusqu'à ce jour.

En ce qui concerne le XIII<sup>e</sup> arrondissement, Haussmann, va s'en occuper particulièrement. Mais ce n'est pas le fait que cet arrondissement soit déshérité et presque dépourvu de valeurs artistiques et de monuments historiques qui vont déterminer ses préoccupations. C'est que le XIII<sup>e</sup> arrondissement comporte, en 1866 la plus forte proportion d'indigents de tout Paris après le XI<sup>e</sup> et le V<sup>e</sup> arrondissement : 1 indigent sur 6,21, alors que dans l'ensemble de Paris, elle n'est que de 1 sur 17,12 (1). Et comme la plupart des indigents sont souvent des ouvriers chômeurs, on ne s'étonnera pas que le XIII<sup>e</sup> arrondissement ait été un réservoir révolutionnaire qui s'était manifesté aussi bien en 1830 qu'en 1848. Pendant les journées de juin 1848, il s'agissait, pour les émeutiers de s'emparer de l'Hôtel de Ville, afin d'y proclamer un Gouvernement provisoire. Morizet décrit ainsi le déploiement de leurs forces : " Leurs forces étaient groupées dans les quartiers orientaux de la Ville, ils s'abritaient derrière des retranchements qui coupaient Paris du Nord au Sud de la barrière Saint Jacques à la barrière Rochechouart. Le tracé des barricades était commandé par la topographie des ruelles - sur la rive gauche, le Panthéon et la place Maubert servaient de quartiers généraux, la rue du faubourg Saint Jacques et la rue Mouffetard formaient deux lignes de défense. A l'une des extrémités, les barrières d'Arcueil et de Fontainebleau se reliaient par une fortification adossée au mur d'octroi. C'est celle que suivit de l'extérieur le Général Bréa qui vint se faire tuer aux Gobelins. A l'autre extrémité, vers la Seine, les rues de la Harpe, Saint Jacques, de Poissy, Saint Victor constituaient autant de solides réduits. "

1) d'après R.H. Guerrand, La répartition et les conditions de logement des classes ouvrières à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle, op. cit.

# Voies créées par Haussmann entre 1853 & 1870



Ech: 1/20000

0581 éréchéé 01 , alliv se l'édH (1

Ainsi, en prévision de troubles possibles, il fallait percer les ruelles étroites de l'ancien faubourg St Marcel pour permettre les manoeuvres de troupes éventuelles. Alors entre 1867 et 1869, on perce successivement le boulevard de Port Royal, le boulevard Saint Marcel, l'avenue des Gobelins et le boulevard Arago. Cependant, comme les Romain Haussmann n'a pas éventré la rue Mouffetard au Nord de St Médard, il a contourné la Montagne Ste Geneviève par deux voies : la rue Monge et les rues Claude Bernard - Gay Lussac. Il a par contre transformé la rue Mouffetard ( au Sud de St Médard ) en une large avenue ( avenue des Gobelins). L'ancien carrefour qui se trouvait en deça du passage de la Bièvre ( carrefour des rues Censier , Mouffetard et Broca) est ainsi conservé.

Le boulevard St Marcel (1) de vait servir de prolongement au boulevard du Montparnasse et de raccord avec le boulevard de l'Hôpital. Déjà en 1852, Dubarle , dans son rapport au Préfet (2) pense que ce boulevard desservirait d'importants établissements publics qui sont:

- l'Hospice de la Maternité
- l'Hôpital militaire du Val-de-Grâce
- l'Hôpital du Midi
- La Caserne de la rue de Lourcine
- La Manufacture des Gobelins
- La boulangerie générale des Hôpitaux
- Le Jardin des Plantes
- Le Marché aux chevaux.

Mais il ajoute que d'un point de vue stratégique, par ce boulevard, l'Ecole Militaire et les Invalides seront reliés avec Vincennes de plus il unira entre elles les gares de l'Ouest et d'Orléans . Dans sa conclusion il résume l'importance de ce boulevard pour tous les intérêts en jeu : " Il suffit de jeter les yeux sur le plan pour se convaincre " que ce projet satisfait à la fois tous les intérêts : ceux de la Ville " de Paris dont il complète les boulevards, ceux de l'Etat auquel il " assure une ligne stratégique importante, et dont il dessert les éta- " blissements ; ceux de l'industrie et du commerce, car il fait communiquer " entre eux son Chemin de Fer et d'importantes usines; ceux enfin des " quartiers pauvres dans lesquels il porte la vie et auxquels il assure " de précieux débouchés. "

Il aurait pû ajouter l'intérêt des propriétaires fonciers qui réaliseront une belle opération immobilière. Comme le dit fort justement Cramouzaud : " La transformation complète de l'arrondissement doit avoir " pour conséquence nécessaire d'élever la valeur de sa propriété à la " hauteur de la valeur moyenne de la propriété parisienne. " d'où l'inté- " rêt pour les propriétaires des anciens garnis à une rénovation de ce quartier. De plus, toute expropriation nécessitée pour une transformation d'utilité publique pourra produire directement des bénéfices car le propriétaire sera invité à s'associer à l'entreprise et ne renoncera pas à ses droits aux bénéfices et à la plus-value que la rénovation pourra apporter à sa propriété.

.....

- 1) Le percement du boulevard St Marcel a fait disparaître les derniers vestiges de l'Église St Martin ( 1-3-4 rue de la Collégiale).
- 2) Revue municipale du 16 Décembre 1852.

Le percement de ces boulevards va donc cloisonner les quartiers populaires de l'ancien faubourg St Marcel. Ce quadrillage de l'espace ( Il s'agit bien d'un quadrillage, car il faut remarquer que l'avenue des Gobelins et les Boulevards St Marcel - Arago sont absolument perpendiculaires ) a bien été recherché pour des raisons stratégiques : Isolement des quartiers populaires entre eux par une coupure sociologique ( ces boulevards sont essentiellement bordés d'immeubles bourgeois " de rapports " ). D'autre part, en regardant le tissu urbain et le parcellaire on s'aperçoit que ces boulevards sont un véritable " collage " dans l'ancienne structure urbaine. Il s'agit donc bien d'un " collage " sociologique et architectural.

En ce qui concerne les nouveaux quartiers annexés, la formation de la plupart des rues se fera après Haussmann. Telle la rue de Tolbiac, d'abord nivelée par décret du 19 Août 1875, puis commencée en 1878. Pour l'édifier il avait fallu élever un remblai considérable de douze à quinze mètres de hauteur. Les voiries des quartiers du Panthéon et du Val de Grâce fournirent, en partie, les matériaux destinés à cet ouvrage gigantesque. De plus, il a fallu remblayer les anciens prés submersibles de la Bièvre. Celle-ci avant ces travaux, ressemblait à ces vallons industriels que l'on rencontre encore en Normandie ou dans le Vivarais, avec de nombreux ateliers répartis le long de la rivière.

La rue du Moulin-des-Prés, incurvée à son centre, fut coupée par ce remblai. On ouvrit alors dans celui-ci une voûte en meulière et en pierre de taille, en même temps qu'on aménageait des escaliers permettant aux piétons d'accéder rue de Tolbiac. La rue du Moulin-des-Prés était bordée de constructions légères, édifiées à l'époque où les équarrisseurs se livraient dans les prés marécageux à l'élevage des sangsues médicinales aux dépens des chevaux qui leur étaient vendus pour l'abattoir.

Pas très loin, le passage Vandrezanne qui était avant, tout en gradins, est maintenant à demi-enseveli. Par contre la rue des Cinq-diamants fut remaniée en tranchée pour la faire aboutir au niveau du boulevard Auguste Blanqui, de telle sorte qu'en certains endroits, les cours des vieilles maisons se trouvaient au premier étage.

Plus à l'Ouest, la rue Wurtz et la rue Brillat-Savarin épouseront la courbure de la Bièvre à cet endroit, tandis que la rue de la fontaine à Mulard qui longeait la Bièvre sera coupée par la rue de la Colonie.

Ainsi dans cette région la place ne manquait pas pour accueillir les populations ouvrières expulsées du centre de Paris. Les entrepreneurs ne se gênaient pas pour construire à la hâte au fur et à mesure que le réseau des rues se formait. Louis Lazare, le Directeur de la Revue Municipale, se plaignait de ces constructions anarchiques :  
 " Il faudrait mettre un terme à la progression déplorable des cités ( les cours et passages particuliers, qui se construisent principalement dans nos quartiers excentriques composés de l'ancienne banlieue, en dehors de l'action municipale et toujours au mépris des principes de l'hygiène

- 1) Dans le XIIIe : la cité Jeanne d'Arc, construite de 1869 à 1872 et abritant 2000 personnes  
 la cité Dorée : 750 habitants et la

" et de la salubrité. Tandis qu'on dépense en quinze années près d'un milliard pour faire pénétrer l'air et la lumière dans le vieux Paris, on voit se former, aux extrémités de la ville, des groupes de maisons étroites et malsaines, dans lesquelles une détestable spéculation entasse nos ouvriers."

Notons au passage que c'est le même Lazare qui pensait que les classes pauvres devaient être éloignées de Paris dans l'intérêt de l'ordre public.

Parfois les constructions édifiées sont de véritables cabanes. Félix Mornand (1) fait état de huttes en plâtre, sans fenêtre et sans cheminée, et avec pour couverture du papier goudronné et louées à un prix exorbitant à des ménages ouvriers. Celui-ci mentionne l'existence de ces huttes presque à toutes les barrières de Paris.

En Août 1871, " Le temps " , montre les difficultés rencontrées par l'ouvrier parisien à la périphérie de la Capitale. Des entrepreneurs ont construit pour l'ouvrier " des logements composés d'une pièce principale à l'entrée avec une arrière cuisine d'un mètre carré placée dans un des angles, une très petite chambre à coucher : cela lui coûte de 250 à 300 francs de loyer, le double du prix de son logement d'autrefois avec la moitié moins d'air et d'espace."

Les statistiques de l'évolution de la population de la Maison Blanche, annexée en 1860, de 1861 à 1911, confirme le fort accroissement de construction dans cette partie de la vallée de la Bièvre :

ANNEES	:	1861	:	1866	:	1872	:	1876	:	1881	:	1886
POPULATION:		18.312		23.807		24.412		23.867		29.991		33.29
ANNEES	:	1891	:	1896	:	1901	:	1906	:	1911	:	
POPULATION:		33.632		35.242		39.556		42.774		46.941		

A l'actif d'Hausmann à propos de la population du XIII<sup>e</sup> arrondissement, on doit citer la création du cimetière Parisien d'Ivry qui fut résolue dès 1853. L'espace d'un cimetière trop vaste pour rester dans Paris, sera lui aussi envoyé en banlieue d'autant plus que la mortalité dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement était très forte. Le taux en 1878 était de 2,9, un des plus élevés de la Capitale ( 1,5 dans le quartier de l'Elysée).

C'est sous la préfecture Haussmannienne que fut mise en service également la gare d'Austerlitz en 1869. L'Ingénieur Deffontaine explique les raisons de son implantation dans son projet en 1837 qui sont liées en partie aux vastes espaces que traversait la Bièvre à son embouchure : "Avant d'avoir été chargé de l'étude du Chemin de fer de Paris à Orléans, nous avons eu à déterminer le tracé de la première partie du Chemin de Fer de Paris à Lyon, l'origine de ce Chemin avait été placée au boulevard de la Gare. Nous avons pensé que cette station pouvait être commune à la nouvelle ligne qui se dirigeait sur Orléans. Le Conseil Municipal de Paris demandant que le Chemin de Fer pénétrât

(1) cité par G. Lameyre , op.cit.

" plus avant dans la Capitale , on lui donne un point de départ, plus  
 " central, place Walhubert, près du Jardin des Plantes et du Pont  
 " d'Austerlitz. La station a été établie sur des terrains libres de  
 " construction qui sont situés entre la rue Poliveau et le boulevard  
 " de la Gare. Ces terrains, traversés par la Bièvre, sont assez  
 " étendus pour offrir l'espace nécessaire à une vaste et belle station.  
 " Il a été de plus reconnu qu'il serait facile de mettre cette station,  
 " au moyen d'un Chemin de Fer secondaire, en relation directe avec  
 " l'entrepôt de vins situé sur le quai Saint Bernard et cela sans gêner  
 " ni le service de cet établissement, ni la circulation ordinaire." (1)

D'après le recensement de 1852, on constate qu'il y avait dans le XIIe arrondissement 252 établissements de tanneries occupant 4.019 ouvriers et faisant vivre 16.000 personnes environ. Mais on a vu que le Paris de la rive gauche n'est pas celui du commerce , aussi la Halle aux cuirs se trouvait en cette première moitié du XIXe siècle rue Mauconseil dans le quartier des Halles. Celle-ci édifiée en 1784, servait à déposer les cuirs arrivant de province, pour de-là, les expédier, après leur vente, dans les différents quartiers de Paris. Ce dépôt était placé sous le régime municipal, ainsi rien n'entrait ni ne sortait de cet établissement sans être contrôlé et poinçonné. Cette Halle succédait à une première halle aux cuirs qui existait encore au début du XVIIIe siècle rue Aulard.

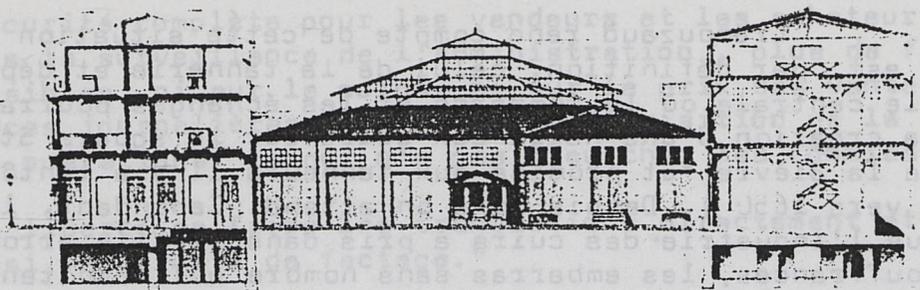
Ainsi, déjà en 1839 M. de Chabrol-Chaméane expliquait dans un mémoire, la nécessité de la construction de la Halle aux cuirs dans le XIIe arrondissement: " Il importe de fixer la halle aux cuirs dans  
 " le XIIe arrondissement où de vastes terrains présentent les conditions  
 " les plus avantageuses, un isolement convenable, des abords faciles.  
 " Les plans ne se trouveraient pas en quelque sorte emprisonnés, comme  
 " il arrive trop souvent dans un espace déterminé d'avance; mais ici,  
 " quels que soient les plans, leur étendue et leur forme, on pourrait  
 " les exécuter à bon marché, sans aucun obstacle et sur des terrains  
 " qui se prêteraient à toutes les combinaisons.  
 " Nous avons donc l'espoir que ces considérations porteront leur fruit  
 " et que l'Administration saisira avec empressement l'occasion qui lui  
 " serait offerte de vérifier ce quartier peuplé de toutes les industries  
 " qui alimentent des établissements de cette nature."

Mais il faudra attendre encore longtemps avant qu'un projet de la halles-aux-cuirs soit élaboré sous la pression d'une part de la commission du XIIe arrondissement qui comprenait deux tanneurs, des notables et des propriétaires en 1850 (2). Son président M. Dubarle pendait dans un rapport (3), que la création de cette Halle, loin d'être onéreuse à la Ville de Paris, deviendrait pour elle la source d'un revenu nouveau et qui aurait une certaine importance d'abord par les droits qu'elle serait appelée à prélever et ensuite, par la vente des maisons de la rue Mauconseil ( 1er Arr.) où existait déjà la Halle-aux-cuirs et dont les bâtiments étaient propriété communale.

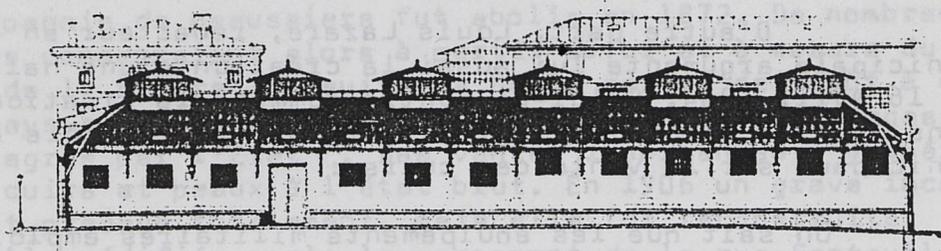
(1) Mémoire sur le projet d'un Chemin de Fer de Paris à Brélans,  
 Paris 1837, Archives du P.O.

(2) C.F. p. 52

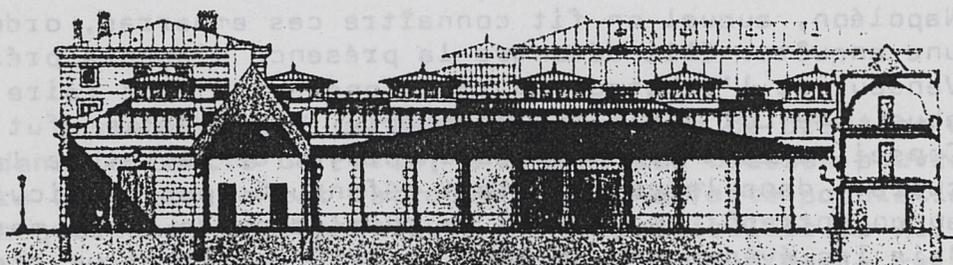
(3) cité par Cramouzaud op. cit.



CP

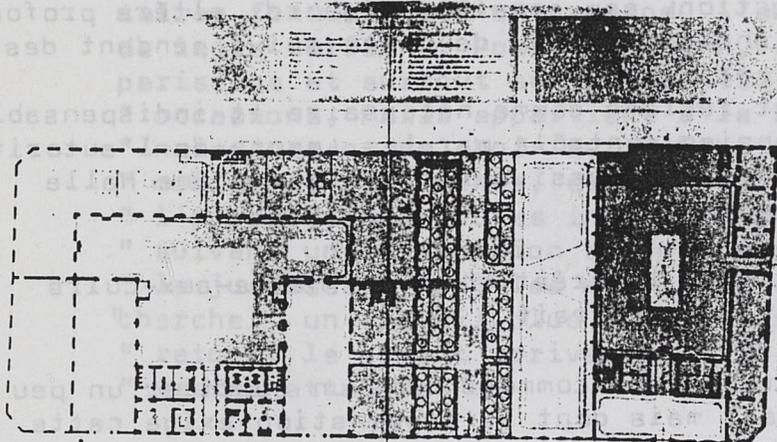


EP



Coupe, suivant C.H.  
(Voir Pl. 34)

**PLAN & COUPE DE LA HALLE  
AUX CUIRS CONSTRUITE DE  
1865 à 1868. B.N.**



Cramouzaud rend compte de cette situation d'un quartier qui est, par définition, celui de la tannerie et dépourvu d'une halle centrale où le commerce et les échanges pourraient s'y exercer: " La création d'une halle aux cuirs sur le square St Médard , au bord de la Bièvre fut promise aux tanneurs il y a tantôt deux siècles ( vers 1650 ). Depuis lors on attend. Cependant, les développements que l'industrie des cuirs a pris dans le XIIe arrondissement, les souffrances, les embarras sans nombre qui résultent pour elle de l'absence d'un établissement qui donnerait aux transactions tant d'éléments de garantie, ont soulevé depuis quelques années de vives réclamations , non seulement de la part des tanneurs, mais encore de la population entière de l'arrondissement."

D'autre part, Louis Lazare, rédacteur en Chef de la Revue Municipale argumente lui aussi la création d'une Halle dans sa revue du 16 Avril 1854. Celui-ci montre comment la création d'une halle dans le XIIe Arrondissement permettrait le contrôle des Agents municipaux sur la vente des cuirs :

" On sait que les équipements militaires emploient une grande quantité de cuirs et peaux de toute nature. Au commencement de la Campagne de 1808, les prix avaient éprouvé une augmentation sensible et l'Etat rencontrait quelques difficultés à compléter l'équipement des armées. Ces embarras furent attribués à l'existence d'Agents particuliers. Ils avaient accaparé, disait-on cette marchandise et n'en consentaient la vente qu'en faisant supporter au Gouvernement une hausse considérable. Napoléon, auquel on fit connaître ces embarras, ordonna de suite une enquête. Elle démontra la présence d'Agents prélevant sur le Vendeur et l'acheteur un impôt onéreux . Pour faire cesser cet abus, une Loi était indispensable : La question fut soumise au Conseil d'Etat qui proposa un projet de décret de la Halle-aux-cuirs , dans lequel il était défendu à tous particuliers de former aucun entrepôt ou magasin de commission de cette marchandise. Mais les événements de 1814 et 1815 causèrent un grave préjudice à l'industrie de la tannerie. Tout embarras commercial donna naissance à des intermédiaires qui exploitent la gêne. Et le décret de l'Empereur n'était pas exécuté . En cette circonstance reparurent les Agents dont l'action, peu sensible d'abord, altéra profondément, par la suite, l'ancien système de vente suivi pendant des siècles par la tannerie parisienne. Les Préfets de police ont réclamé comme nécessaire et indispensable le rétablissement de l'ancien contrôle par les Agents de l'autorité municipale. Ils se prononcèrent aussi sur l'utilité d'une Halle dans le XIIe arrondissement ."

Ainsi, selon Lazare, la création d'une Halle-aux-cuirs dans le XIIe arrondissement, permettrait :

" 1°) Un établissement vaste, aéré, commode dans un quartier un peu excentrique il est vrai, mais dont la destination exige cette excentricité qui le rend propre à recevoir toute sorte de marchandises souvent nauséabondes, qui ne pourraient jamais être introduites dans celui de la rue Mauconseil fût-il même reconstruit dans les dimensions suffisantes. "

(2) C.F. p. 32

(3) cité par Cramouzaud op. cit.

- " 2°) Sécurité complète pour les vendeurs et les acheteurs, placés  
 " sous la surveillance de l'Administration, plus de fraudes  
 " possibles, ni sur le poids, ni sur le prix des ventes, connais-  
 " sances journalières à la première réquisition de la sincérité  
 " des opérations, ce qui n'a pas lieu chez les Commissionnaires."
- " 3°) La liberté de faire les transactions directement et d'éviter  
 " ainsi les droits de factage."

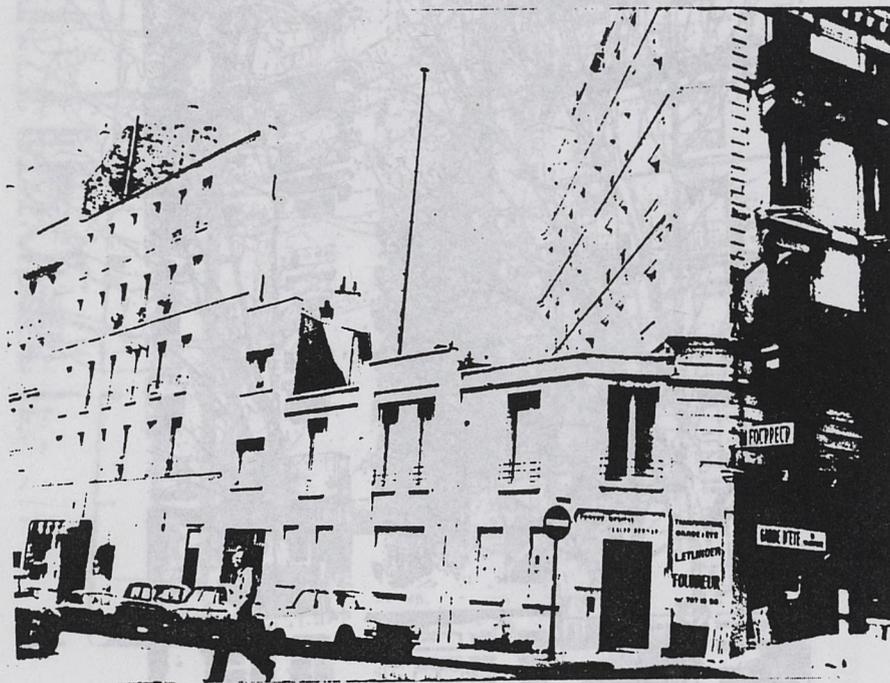
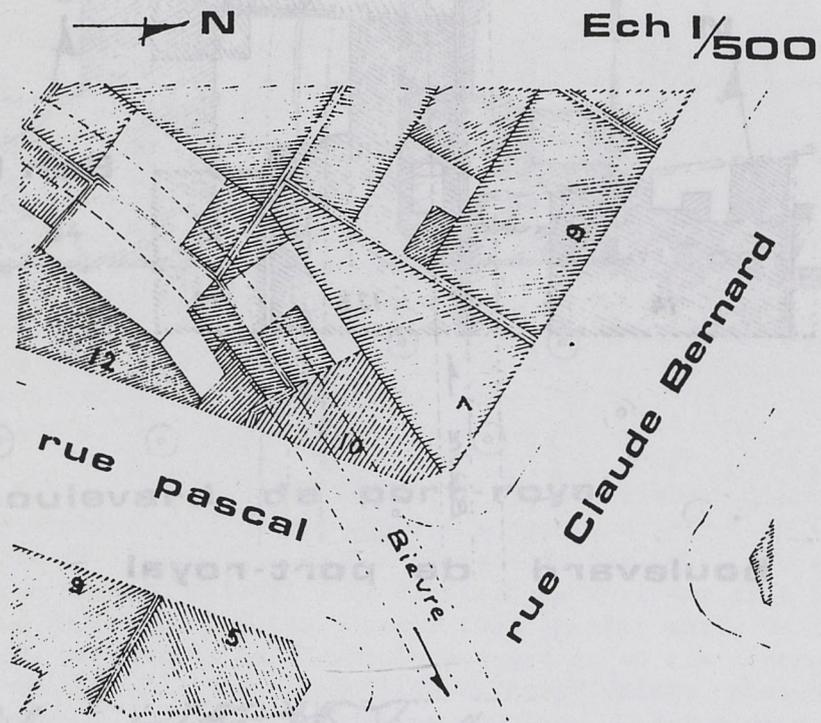
Enfin, la Halle aux cuirs fut construite de 1865 à 1868 par la Préfecture de la Seine qui la concéda à une compagnie de peaussiers. Mais cette Halle arrivait bien trop tard car déjà le recouvrement de la Bièvre commençait et la concession attribuée à la Compagnie de peaussiers fut abolie en 1872. De nombreuses tanneries commençaient alors à partir au fur et à mesure du recouvrement de la Bièvre. En suite la Halle servit de dépôt à une ligne de tramways avant de devenir la propriété d'un " Magasinier général agréé par l'Etat ". Des ventes importantes s'y opérèrent sur les cuirs et peaux à l'état brut. En 1906 un grave incendie la détruisit presque totalement, mais elle fut reconstruite. Cette Halle, édiflée après le percement de la rue Santeuil en 1863 se trouvait à cheval sur la Bièvre et sur l'emplacement du jardin de l'Hôpital de la Miséricorde ou des Cent-Filles. Elle fut démolie en 1966 pour laisser la place à la Faculté de Lettres " Censier".

Haussmann, qui par ses réalisations de prestige ou stratégiques dans le Centre de Paris, a chassé les classes pauvres des quartiers centraux, s'est retrouvé avec une forte population ouvrière dans les quartiers périphériques et en particulier le XIIIe arrt. Ce n'est donc pas un hasard si les quartiers du Sud de la vallée de la Bièvre qui ont été urbanisés assez rapidement, n'ont pas fait l'objet de projets d'ensemble, et se sont construits par des lotissements au coup par coup, selon le bon vouloir des entrepreneurs et des propriétaires fonciers qui ont attendu l'annexion pour spéculer sur la valeur de leurs terrains. Pour Haussmann, en effet, Paris n'appartient pas aux parisiens et surtout aux indigents: " Je l'ai dit et redit en toutes occasions, Paris appartient à la France et non pas aux Parisiens de naissance ou de choix qui l'habitent, ni surtout à la population mobile de ses garnis, qui fausse la signification des scrutins par l'oppression de votes inintelligents, cette - tourbe de nomades -, suivant une expression qu'on m'a reprochée, mais dont je maintiens la justesse, dont les meilleurs vont dans la grande ville pour y chercher un travail plus ou moins régulier, mais avec cet esprit de retour, le moment arrivé, dans le lieu d'origine où restent leurs vraies attaches."

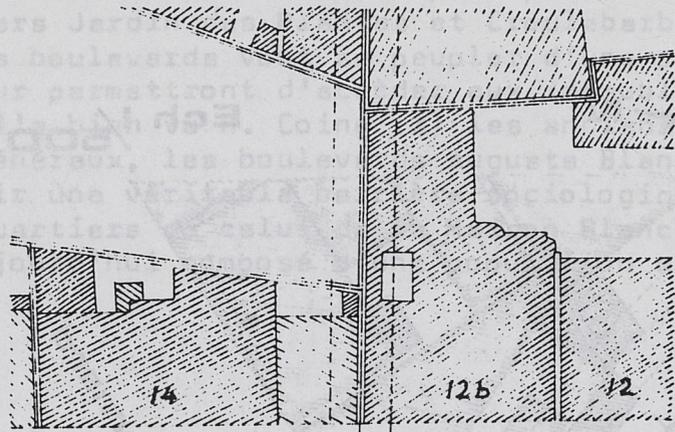
Ainsi c'est à partir de la période haussmannienne que la Vallée de la Bièvre va subir ses plus profondes transformations. Les quartiers Jardin des Plantes et Croulebarbe, quadrillés par les percées des boulevards vont se peupler d'une population dont les revenus leur permettront d'accéder aux immeubles de type haussmanniens. Et, comme l'a bien vu H. Coing (1) les anciens boulevards du mur des Fermiers Généraux, les boulevards Auguste Blanqui et de l'Hôpital vont devenir une véritable barrière sociologique qui va séparer ces derniers quartiers de celui de la Maison Blanche, qui restera, jusqu'à aujourd'hui composé d'une population essentiellement ouvrière.

-----

(1) Rénovation urbaine et changement social. Paris 1966.

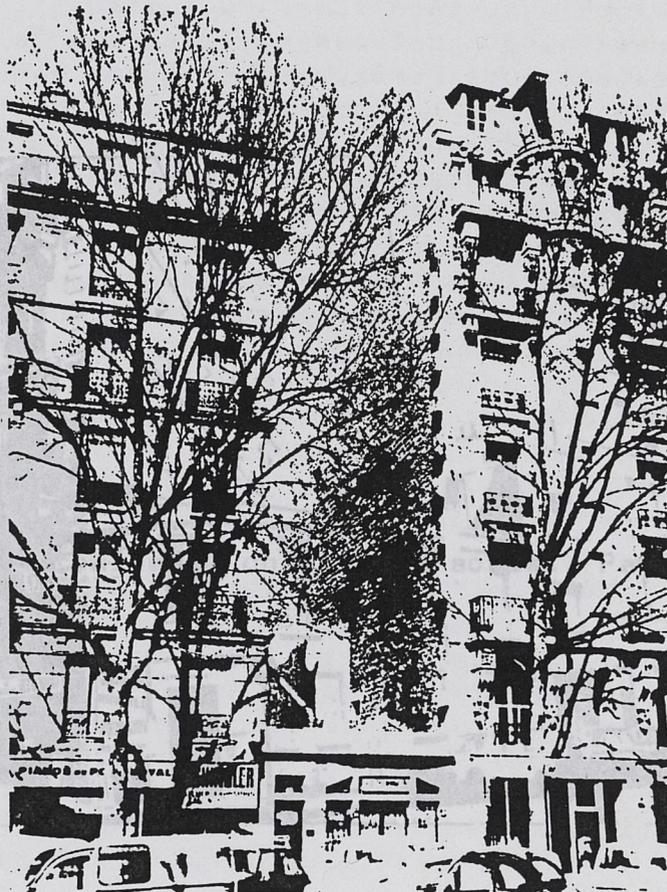


Ainsi c'est à partir de la période haussmannienne que la Vallée de la Bièvre va subir ses plus profondes transformations. Les quartiers Jarry et de la Bièvre, quadrillés par les percées des boulevards, vont retrouver leur caractère de quartier bourgeois, dont les revenus leur permettront de faire construire des immeubles de type haussmannien. Et, comme il s'agit de quartiers bourgeois, les boulevards du mur des Fermiers Généraux, les boulevards de la Bièvre, les boulevards de l'Hôpital vont devenir des boulevards de prestige qui vont séparer ces derniers quartiers de la Vallée de la Bièvre.

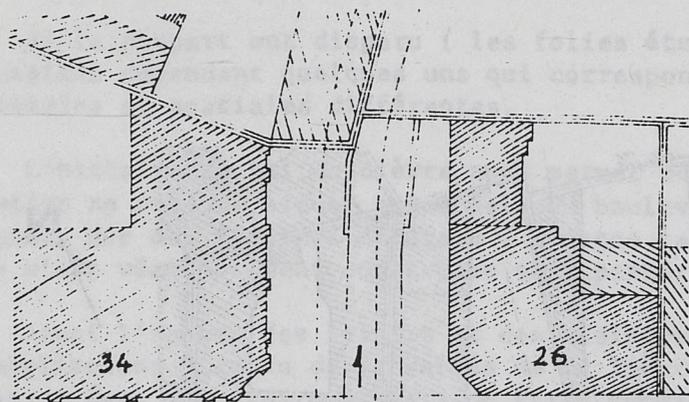


Ech 1/500

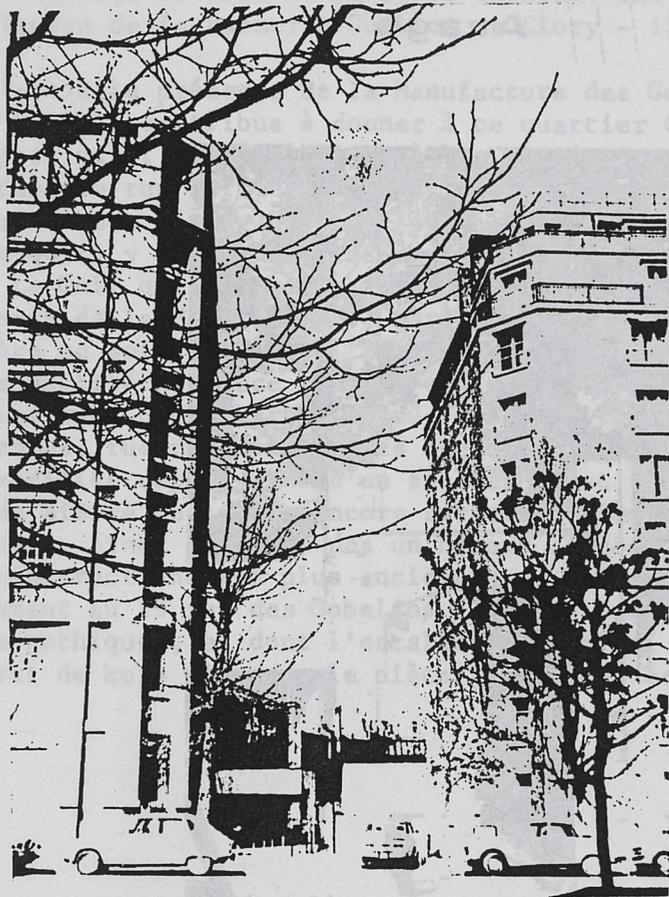
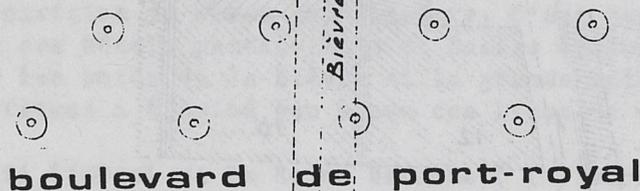
boulevard de port-royal



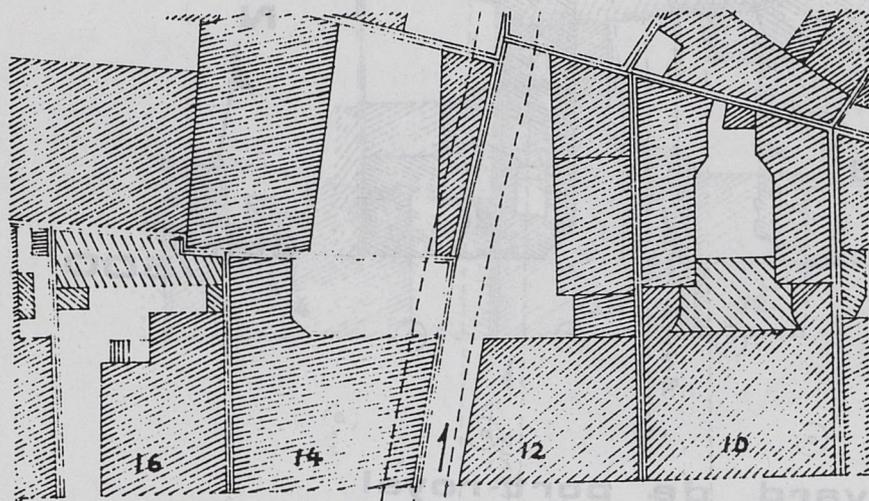
(1) Rénov



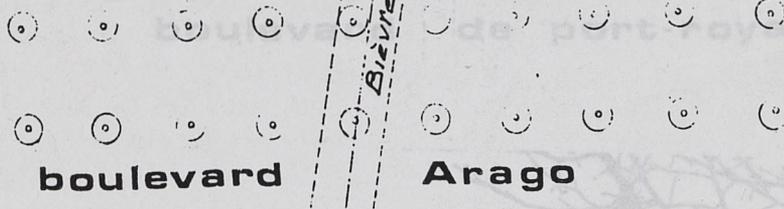
Ech 1/500



(1) au 12 rue des  
 (2) voir page 77



Ech 1/500



2°) Typologie architecturale : traces laissées par les différents espaces.

a) Les Monuments dits " historiques "

Si la plupart ont disparu ( les folies étudiées au chapitre I ) il en subsiste cependant quelques uns qui correspondent toutefois à des pratiques sociales et spatiales différentes.

L'histoire du Val de Bièvre nous permet déjà de déduire que leur localisation ne peut se situer qu'au delà du boulevard Auguste Blanqui (anciennement Mur des Fermiers Généraux ) puisque la partie au Sud de ce boulevard ne s'est véritablement construite qu'à partir de 1860.

Ainsi l'espace des loisirs et des plaisirs du XIVE au XVIIe siècle a complètement disparu de la Vallée de la Bièvre ; on retrouve encore cet espace dans d'autres quartiers de Paris comme dans le Marais, mais les évènements qui ont formé les quartiers du Val de Bièvre ont entraîné la disparition de cette architecture. C'est peut-être sa morphologie ponctuelle car ces hôtels particuliers et folies étaient disséminés un peu partout sur les bords de la Bièvre et la grande utilité de la rivière pour les fabriques a éliminé peu à peu ces lieux de villégiature.

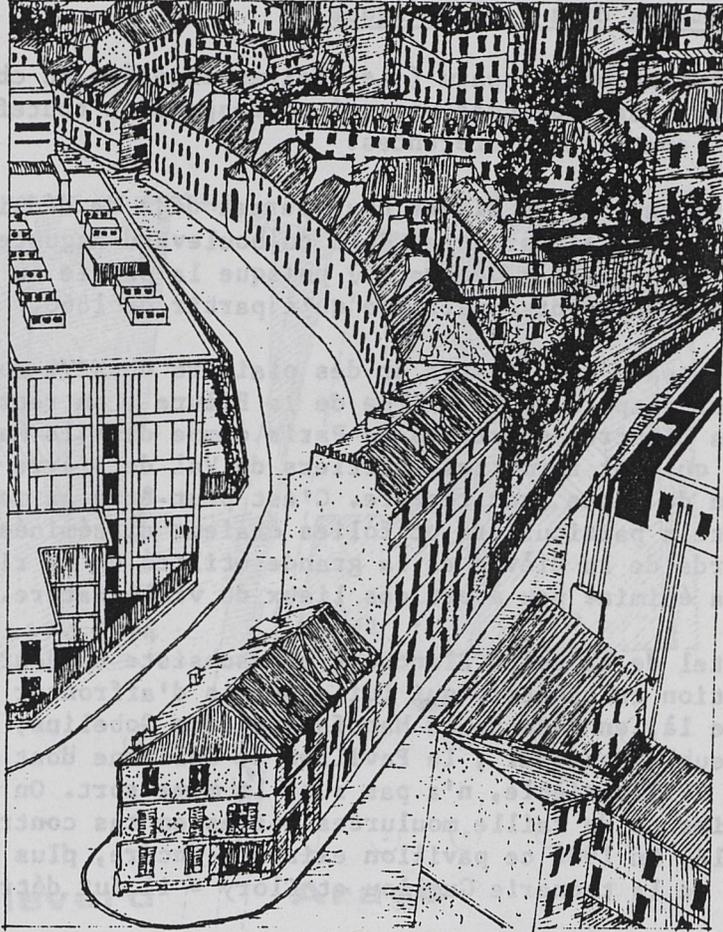
Si l'Hôtel de la Reine Blanche ( 1 ) subsiste toujours, c'est sa transformation en tannerie qui lui a permis d'affronter l'ère industrielle. Non loin de là, en face de la Manufacture des Gobelins, et situé derrière le Garde Meuble National , le Pavillon de Julienne dont l'édification remonte au XVIIIe siècle, n'a pas subi le même sort. On trouve encore quelques pierres de taille moulurées posées en tas contre la clôture du Garde Meuble. En 1906 ce pavillon existait encore, plus ou moins en ruine et mitoyen de la tannerie Guillou et Glory - il fut détruit en 1969.

L'actuelle présence de la Manufacture des Gobelins en Bordure du square René Le Gall contribue à donner à ce quartier Croulebarbe la même qualité d'espace qu'il y a quelques siècles. La forme courbe du bâtiment de la Manufacture rue Barbier du Mets, n'est pas sans évoquer la rivière qui coulait à ses pieds. De plus, cette manufacture fonctionne de la même façon qu'il y a deux siècles avec les basses et hautes lisses. Le square René Le Gall qui se trouve sur l'emplacement des anciens jardins des Employés de la Manufacture , participe à donner à ce lieu , bien que la rivière ne soit plus là, l'atmosphère des anciens faubourgs de Paris. Cette qualité d'espace résulte également du fait que les 3 flots formés par les rues Croulebarbe, Avenue des Gobelins, rue des Gobelins, rue Emile Delandres, rue des Cordelières et rue Corvisart n'ont pratiquement pas été modifiés depuis plus d'un siècle. C'est d'ailleurs le seul quartier du Val de Bièvre qui garde encore fortement l'empreinte du passé le plus lointain. Ainsi ce n'est pas un hasard si ces 3 flots en question renferment les constructions les plus anciennes du Val de Bièvre. On doit citer également au 19 rue des Gobelins l'immeuble d'habitation construit sur des caves gothiques, et dont l'escalier hélicoïdal tourne autour d'un noyau central de bois d'une seule pièce. C'est cet escalier dont parle Huysmans.(2)

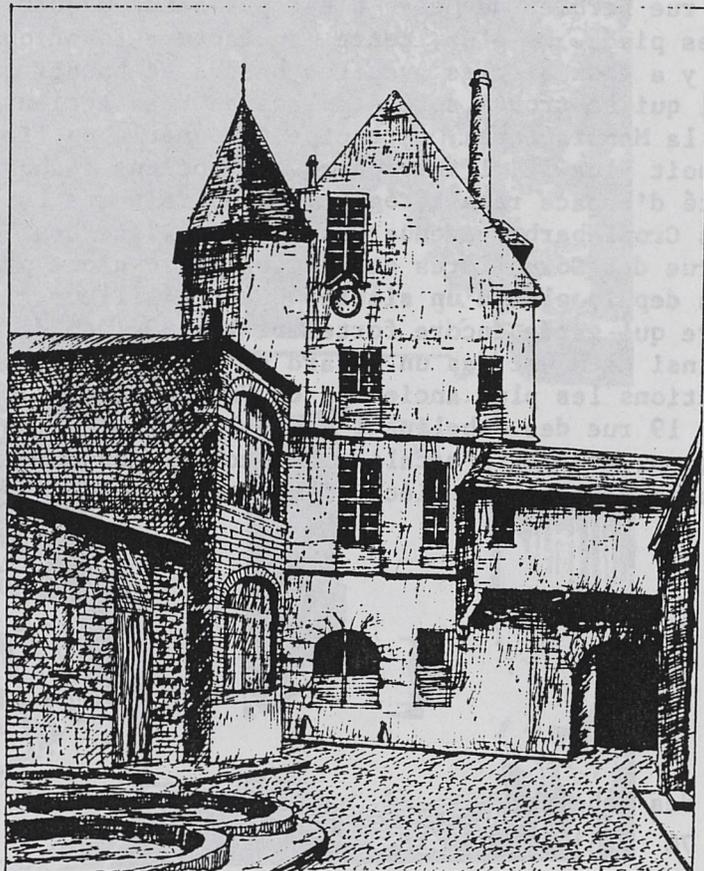
.....

(1) au 17 rue des Gobelins.

(2) Voir page 70



**Manufacture  
des Gobelins  
en 1977**



**Hôtel de la  
Reine Blanche  
en 1898**

Le plan à la page suivante montre l'état de l'îlot 7 en 1810 formé par la propriété de M. Salleron au 3 et 5 rue des Gobelins qui est une tannerie constituée de maisons cour et jardin . Cette propriété sera traversée après 1871 par la rue Gustave Geffroy . Les bâtiments indiqués en grisé existent encore aujourd'hui mais répartis de manière très disparate. Avec l'Hôtel de la Reine Blanche et l'immeuble d'habitation, respectivement aux 17 et 19 rue des Gobelins, ils constituent ainsi les traces d'une architecture la plus ancienne du quartier Croulebarbe.

b) L'architecture Haussmannienne.

On a vu de quelle façon le Val de Bièvre a été quadrillé par la politique Haussmannienne, une simple étude du parcellaire montre le caractère artificiel des boulevards Arago, de Port-Royal et de St Marcel . Ils constituent un véritable " collage " par rapport à la structure urbaine existante, leur percement ayant entraîné la démolition de nombreuses constructions. Les classiques immeubles haussmanniens se sont implantés sur le nouvel alignement. Ne par leur morphologie ils constituent une véritable coupure architecturale et sociale à travers les quartiers Jardin des Plantes et Croulebarbe. Une telle architecture reflète bien la politique urbaine de la fin du XIXe siècle; cette pratique spatiale ne se rencontre à aucune autre époque de l'histoire, elle est caractéristique de la politique haussmannienne.

Quand deux percements ne sont séparés que par une étendue relativement petite, on a alors ce que l'on appelle les îlots haussmanniens lotis en " arrête de poisson " comme l'îlot formé par les rues de Bazeilles , rue Monge et rue Censier. Dans ce cas il y a une disparition totale du bâti antérieur. Par contre, quand l'îlot est suffisamment étendu , comme c'est le cas pour l'îlot formé par la rue de Valenciennes, l'Avenue des Gobelins et le boulevard de Port-Royal, on distingue encore les traces de l'ancien parcellaire, les immeubles haussmanniens venant se juxtaposer à l'ancien tissu. Il y a bien ici " collage " de deux pratiques architecturales antagonistes, l'une fondée sur la rationalité et le prix des terrains ( les parcelles étant plus ou moins régulières ) et l'autre, plus ancienne ne subsistant que par quelques traces et fondée sur une accumulation historique des parcellaires.

Le décret du 26 Mars 1852 sur le régime des rues de Paris a entraîné un bouleversement total dans le processus d'alignement ; jusqu'alors l'élargissement de la rue consistait seulement en un simple retranchement par rapport à l'alignement primitif : Les façades étaient alors reconstruites un ou deux mètres en arrière sans que rien ne soit changé dans la segmentation du parcellaire. Seul le décor de la rue changeait , mais le rythme des façades sur rue était conservé. Cependant avec Haussmann l'expropriation touche le parcellaire jusque parfois au coeur de l'îlot, surtout quand celui-ci possède une faible étendue. C'est alors la forme et la profondeur de la parcelle découpée sur les terrains expropriés qui vont déterminer la largeur de la façade . Cette trame parcellaire, caractéristique de l'urbanisme de lotissement est relativement assez régulière , puisqu'elle varie de 8 à 20 mètres dans le quartier qui nous intéresse. Mais parfois le parcellaire ancien est assez

ETAT DE L'ÎLOT 7 EN 1810

Quartier Croulebarbe



----- limite de propriété en 1810

 Bâtimens existants en 1977

D'après Plans Cadastreux A.N.  
N III Seine 1461 et N III Seine 1462.

puissant pour imprimer sa marque dans l'organisation des façades sur rue. On a vu plus haut les traces en façade du parcellaire déterminé par la rivière de Bièvre.

On distingue cependant deux types de percements qui vont cohabiter dans tout Paris et que l'on retrouve dans le quartier considéré : Un premier type de percement consiste à tracer une avenue ou un boulevard à travers un tissu ancien sans tenir compte des rues existantes. C'est le cas des boulevards de Port-Royal, Arago et St Marcel. Le deuxième type consiste à élargir une rue existante en s'attaquant jusqu'au coeur des îlots, c'est le cas de l'avenue des Gobelins anciennement rue Mouffetard. L'importance de cet axe dans Paris que l'on a vu plus haut explique ce type de pratique. Mais en fin de compte le résultat est le même, car il est difficile, sans le savoir, de lire sur le parcellaire en comparant, par exemple, l'avenue des Gobelins et le boulevard de Port-Royal quel est celui qui a été percé sur une rue existante - surtout que leur largeur est identique : 40 mètres.

Ce type de lotissement entraîne un parcellaire d'une nature particulière. C'est ce parcellaire qui détermine la nature de l'architecture urbaine, ainsi une lecture du plan de parcellaire nous indique la nature de l'architecture urbaine engendrée, ce qui permet de reconnaître la nature des différentes pratiques architecturales dans le tissu urbain considéré. Ainsi avec les immeubles haussmanniens, la juxtaposition des façades le long de la rue constitue un " parcellaire vertical " qui exprime le découpage au sol. Cette correspondance est caractéristique de l'urbanisme de lotissement. La complexité des anciens tissus n'exprime pas toujours cette correspondance, on peut le constater sur le plan de l'îlot 7 en 1810 que l'on a vu précédemment.

Donc avec l'urbanisme haussmannien, quelque soit la complexité du tissu parcellaire existant celle-ci se simplifie considérablement en bordure d'îlot la maille parcellaire s'organisant de façon régulière - c'est ce qui caractérise les percées de nouveaux boulevards. Sur les rues existantes on rencontre certaines constructions de l'époque haussmannienne mais de manière éparse. Toutefois ces constructions se sont en général implantées à l'alignement du siècle précédent et n'ont guère changé la physionomie de la rue sinon dans leur hauteur qui dépasse les constructions des années antérieures. Il faut savoir en effet, comme l'ont montré A. Chastel, F. Boudon, H. Couzy et F. Hamon ( 1 ), que, au fur et à mesure que l'on avance dans le temps, pour une même largeur de façade, la hauteur des maisons croît régulièrement, cela pour des raisons évidentes caractérisées par l'augmentation du prix des terrains entraînant une rentabilisation maximum des parcelles construites. Il suffit d'élever un étage en plus par rapport aux maisons avoisinantes pour changer la façade des rues. Cette information est utile parfois pour dater des immeubles sans âge et qui n'ont pas une modénature particulière susceptible d'être datée.

D'autre part, au moment du percement des Boulevards de Port-Royal, Arago et St Marcel dont ce dernier a été couvert de maisons en un an, la plupart des constructions faites dans ce quartier étaient et sont toujours de véritables " placards ", les terrains ayant une faible profondeur, on a pu faire qu'un seul corps de bâtiment en façade sur rue.

.....

(1) Système de l'Architecture urbaine: le quartier des Halles à Paris CNRS, 1977



La Commission des Logements à bon marché ( nommée par le Conseil Municipal) déplorant cet état de fait dans une séance en 1883 (1) " Quand la Ville a exécuté les grandes percées du Centre de Paris , elle a eu le tort de ne pas exproprier la totalité des terrains qu'elle traversait et il en est résulté que, sur ce qui leur restait en façade sur les nouvelles rues, les propriétaires ont pu construire ce qu'on appelle des placards, c'est-à-dire des maisons sans profondeur, où il ne fallait pas songer à faire de logements à bon marché. C'est ainsi qu'en ouvrant de grandes voies on a chassé au loin la population ".

Ainsi ce " collage " ne doit pas seulement être analysé en tant que tel, on doit considérer aussi que cette pratique spatiale est très contraignante et ne permet que difficilement une évolution vers un tissu mixte, c'est en cela que la politique haussmannienne est déterminante et ne permet guère une évolution du tissu, elle le fige dans une architecture et par conséquent dans un groupe social déterminé.

### c) Les lotissements.

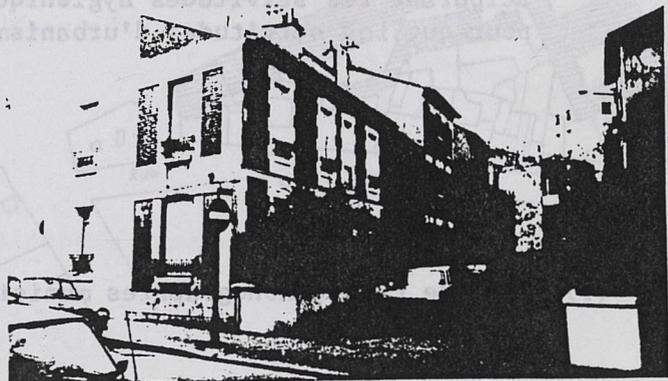
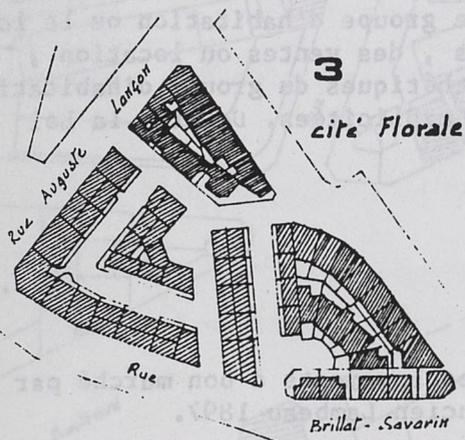
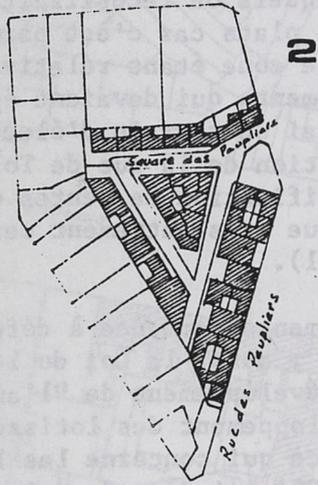
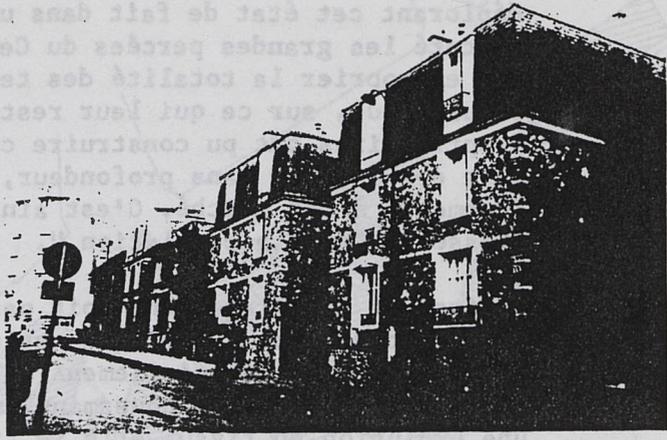
Ainsi ce n'est pas un hasard quand au début du XXe siècle où l'on commençait vraiment à s'occuper de constructions ouvrières , les seuls terrains disponibles se trouvaient dans les quartiers périphériques de Paris.

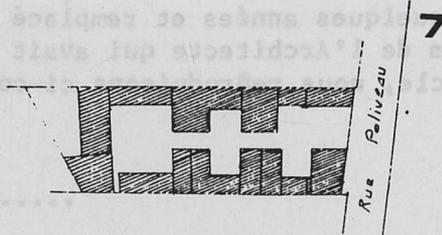
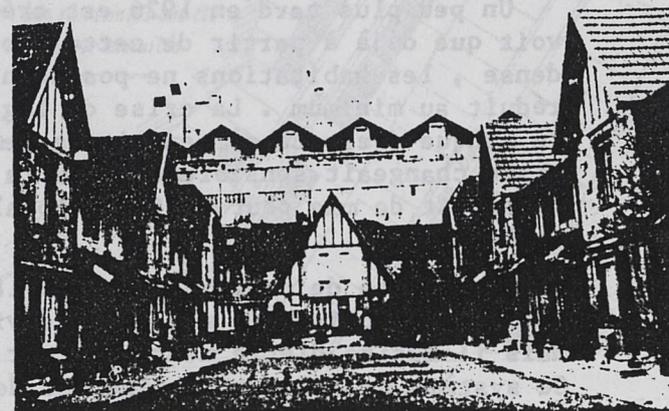
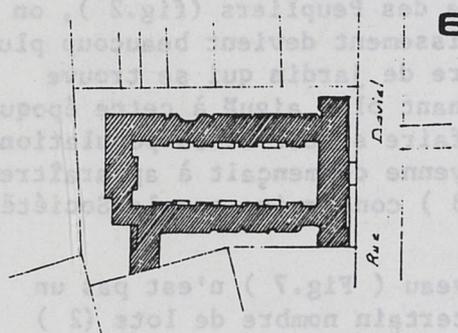
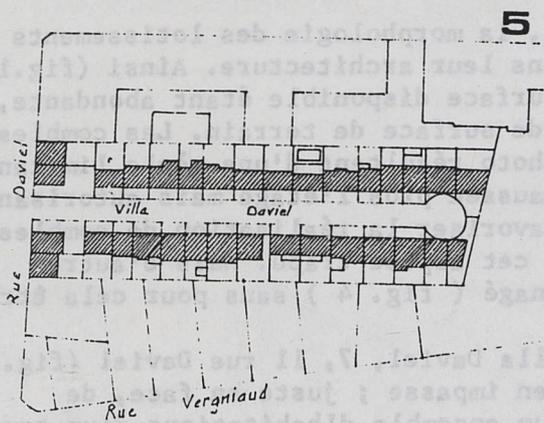
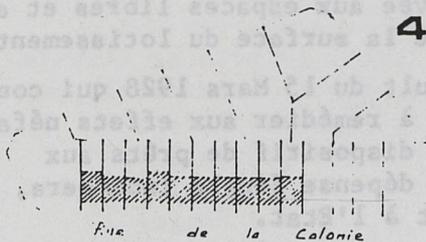
Les lotissements que nous avons recensés se trouvent uniquement dans le quartier Maison-Blanche. Cette forme particulière d'occupation de l'espace nécessite une grande surface libre où il ne doit pas y avoir de contraintes de parcelles et de propriété. Dans le Val de Bièvre les espaces qui répondent à ce critère se rencontrent surtout dans le Sud de la Vallée sur l'emplacement des anciens terrains inondables sur lesquels on recueillait la glace. Ces anciens prés avaient l'avantage d'être plats car c'est parmi eux que les deux bras de la Bièvre serpentaient. Cette zone étant relativement plate au Sud de la Butte-aux-Cailles. Les lotissements qui devaient également répondre à des critères d'économie trouvaient ainsi un terrain d'élection parmi cette zone dépourvue de pentes. La construction de la rue de Tolbiac, élevée sur un remblais a nécessité cependant l'édification de pentes qui ont pour but de rattraper le remblais. On distingue très nettement cette pente dans le lotissement rue des Peupliers (fig.1).

C'est à partir de 1905 que la vague des lotissements commence à déferler, mais ceux-ci se développent de manière anarchique ; aussi la Loi du 14 Mars 1919 va avoir pour objectif de lutter contre le développement de "l'anarchie urbaine " dont une des grandes causes est le développement des lotissements. Mais cette Loi n'a eu que peu de conséquences en ce qui concerne les lotissements . Il faut attendre la Loi du 19 Juillet 1924 qui demande qu'outre le plan d'aménagement , le lotisseur devra déposer à la Mairie, un programme indiquant les conditions dans lesquelles le groupe d'habitation ou le lotissement sera établi et un cahier des charges , des ventes ou location , stipulant les servitudes hygiéniques ou esthétiques du groupe d'habitation pour que les servitudes d'urbanisme soient explicitées. De plus la Loi

.....

(1) Ville de Paris, Monographies municipales: Les logements à bon marché par Lucien Lambeau 1897.





Ech 1/2000

précise que dans tous les cas la surface réservée aux espaces libres et aux voies ne pourra pas être inférieure au quart de la surface du lotissement.

Quatre ans plus tard est votée la Loi Sarrault du 15 Mars 1928 qui concerne seulement les travaux d'équipements, elle vise à remédier aux effets néfastes des lotissements défectueux et met en place un dispositif de prêts aux Associations Syndicales de Propriétaires et la dépense finale incombera, non seulement à celles-ci, mais aux Départements et à l'Etat.

Le 13 Juillet 1928 avec la Loi Loucheur, ce système de prêts est étendu à la construction toute entière. Le grand principe consiste, en effet, à faciliter l'accès aux prêts pour les particuliers, en vue de la construction de leur habitation; des avances et des prêts vont être consentis également à des taux très bas ( 2% ) aux Offices Publics, Sociétés et fondation d'HBM ainsi qu'aux Sociétés de Crédit Immobilier.

Malgré les contraintes urbanistiques, la morphologie des lotissements varie tant dans leur implantation que dans leur architecture. Ainsi (fig.1) le lotissement date de 1912 ( 1 ), la surface disponible étant abondante, chaque bâtiment a pu disposer d'une grande surface de terrain. Les combles à la Mansard que l'on peut voir sur la photo résultent d'une règle limitant la hauteur des constructions à rez-de-chaussée plus l'étage mais autorisant le comble aménageable. C'est ce qui va favoriser la réalisation de combles à la Mansard et donner à ces habitations cet aspect trapu. Mais d'autres lotissements ont également un comble aménagé ( fig. 4 ) sans pour cela être coiffé d'une toiture de ce type.

La même année ( 1912 ) est réalisée la Villa Daviel, 7, 11 rue Daviel (fig.5) qui a nécessité le percement de la voie en impasse; juste en face, de l'autre côté de la rue Daviel se trouve un ensemble d'habitations d'un type un peu particulier puisque les pavillons sont disposés autour d'une cour centrale (Fig. 6). L'idéologie de la Campagne à Paris est ici très nette car cette disposition évoque la cour d'une Ferme.

Un peu plus tard en 1926 est créé le square des Peupliers (fig.2), on voit que déjà à partir de cette époque le lotissement devient beaucoup plus dense, les habitations ne possèdent plus guère de jardin qui se trouve réduit au minimum. La crise du logement devenant plus aiguë à cette époque, le manque d'espace commençait également à se faire sentir et la population visée changeait sensiblement car la classe moyenne commençait à apparaître. Il en est de même pour la Cité Florale ( Fig. 3 ) construite par la Société Aédès en 1928.

L'ensemble de constructions au 18 rue Poliveau ( Fig.7 ) n'est pas un lotissement puisqu'il n'est pas divisé en un certain nombre de lots ( 2 ) mais il mérite d'être mentionné car son organisation est intéressante: Ce système de 3 Cours fermées par des bâtiments de 2 à 4 niveaux est assez rare dans le tissu parisien. Ces bâtiments sans âge dont les eaux usées s'écoulaient jadis dans la Bièvre viennent d'être totalement détruits en 1977 pour la construction de logements.

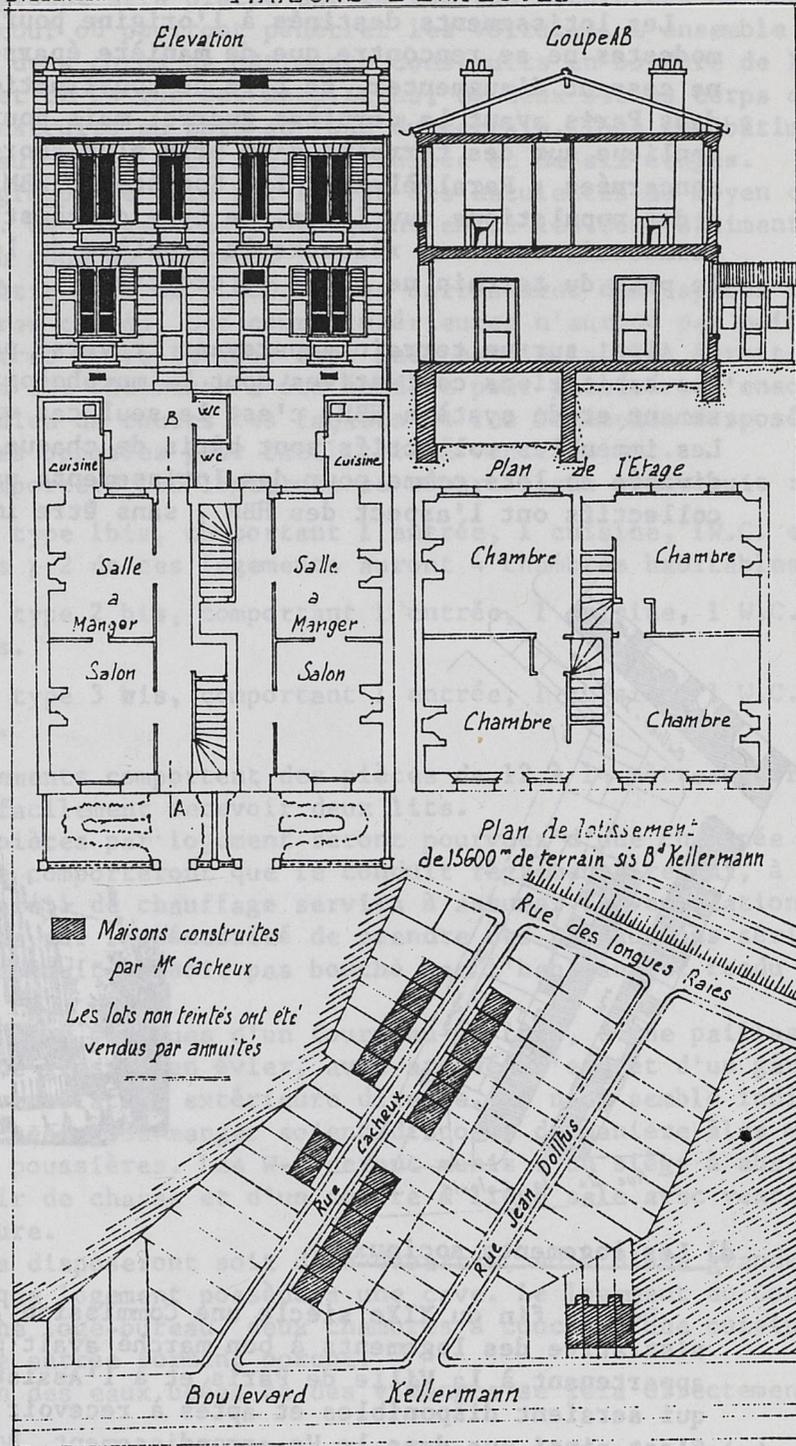
Un autre lotissement a été détruit il y a quelques années et remplacé par des logements luxueux, rue Cacheux, du nom de l'Architecte qui avait construit ce lotissement à la fin du XIXe siècle, nous reproduisons ci-contre le plan de ce lotissement.

.....

- (1) Construit par l'Association Fraternelle des Employés et Ouvriers du Chemin de Fer Français.
- (2) Définition du lotissement (Loi du 15 Juin 1943 sur les lotissements): "
  - " Constitue un lotissement l'opération et le résultat de l'opération ayant
  - " pour objet ou ayant eu pour effet, la division volontaire en lots d'une ou"
  - " plusieurs propriétés foncières par ventes ou locations simultanées ou suc-
  - " cessives en vue de la création d'habitations de jardins ou d'établissements"
  - " industriels ou commerciaux. "

J. Cacheux Arch<sup>e</sup>

MAISONS D'EMPLOYÉS



■ Maisons construites par M<sup>r</sup> Cacheux

Les lots non teints ont été vendus par annuités

Plan de lotissement de 15600 m<sup>2</sup> de terrain sis B<sup>d</sup> Kellermann

Boulevard Kellermann

Rue Cacheux

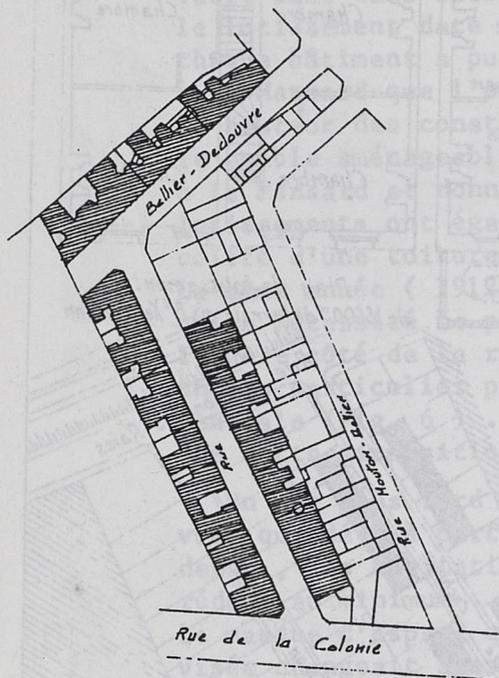
Rue des longues Raies

Rue Jean Dollfus

(1) Ville de Paris, Monographies municipales, les logements à bon marché, Lucien Lazard 1927

Les lotissements destinés à l'origine pour des populations à revenus modestes ne se rencontrent que de manière éparse dans Paris. Le prix du terrain ne cessant d'augmenter, ce type de construction s'est arrêté de se développer dans Paris avant la dernière guerre; mais pour continuer de proliférer en banlieue sur des terrains d'un prix plus abordable pour les populations concernées. Parallèlement les Sociétés d'HBM ont édifié du collectif destiné à des populations ouvrières. Ce type de construction ( de 5 à 7 étages ) permettait de mieux résoudre le problème du logement social dans un Paris où le prix du terrain ne cesse de croître.

Ainsi sur un terrain auparavant traversé par la Bièvre, on a construit des habitations collectives dont la morphologie relève, à la fois du lotissement et du système HBM, c'est le seul cas visible dans le Val de Bièvre. Les immeubles collectifs sont bâtis de chaque côté de la rue Bellier-Dedouvre divisée en lots comme pour des lotissements pavillonnaires. Mais les immeubles collectifs ont l'aspect des HBM, sans être implantés en un système de cours.



#### d) Les logements sociaux.

Dès la fin du XIXe siècle une Commission, la 2<sup>ème</sup> Sous-Commission administrative des logements à bon marché avait pour but d'examiner les terrains appartenant à la Ville de Paris et à l'Assistance afin de déterminer ceux qui seraient disponibles et aptes à recevoir des logements à bon marché (1). C'est ainsi que dans le Ve arrondissement, Boulevard de Port-Royal, Nos 26 à 30, 2 lots séparés par la Bièvre étaient susceptibles d'être vendus avec l'obligation de construire des logements à bon marché. On sait que cette proposition n'a pas abouti pour les raisons exposées plus haut sur la question des habitations haussmanniennes.

.....

(1) Ville de Paris, Monographies municipales, les logements à bon marché, Lucien Lambeau 1897

" L'entrée du groupe sera placée sur la rue des Reculettes et donnera "

" accès à une cour où pourront pénétrer les voitures. L'ensemble se "

" composera de deux corps de bâtiments construits en bordure de la rue "

" Croulebarbe et de la rue des Reculettes, et deux autres corps de "

" bâtiments construits en épis au fond du terrain. Tous les bâtiments "

" sont élevés sur cave, d'un rez-de-chaussée et de six étages. "

" L'entrée du groupe se fera par la rue des Reculettes au moyen d'une "

" allée de 10M. de largeur se prolongeant entre les deux bâtiments en "

" épis jusqu'au fond du terrain. "

" La surface bâtie sera de 1.400 mètres carrés avec des espaces libres "

" de 1.300 mètres carrés. Les cours intérieures n'auront pas moins de "

" 12 mètres carrés de la largeur dans leur partie la plus étroite. "

" L'orientation des bâtiments a été étudiée pour permettre l'ensoleil- "

" lement quotidien de toutes les façades et les logements disposés "

" sur deux faces opposées pour faciliter la ventilation . "

" Le groupe comportera 146 logements se répartissant comme suit : "

" 84 logements type 1 bis, comportant 1 entrée, 1 cuisine, 1 W.C. et "

" 3 chambres ; 2 de ces logements auront 4 chambres habitables. "

" 41 logements type 2 bis, comportant 1 entrée, 1 cuisine, 1 W.C. et "

" 2 chambres. "

" 21 logements type 3 bis, comportant 1 entrée, 1 cuisine, 1 W.C. et "

" 1 chambre. "

" Tous les logements comportent des pièces de 12 à 14 mètres carrés "

" qui peuvent facilement recevoir deux lits. "

" Une ou deux pièces par logement seront pourvues d'une cheminée , "

" les autres ne comporteront que le conduit réglementaire qui, à "

" défaut d'appareil de chauffage servira à assurer la ventilation. "

" Nous insistons sur la nécessité de prendre des précautions sérieuses "

" pour que ce conduit ne soit pas bouché par l'habitant et rendu par "

" là inutile. "

" Les cuisines sont pourvues d'un fourneau en tôle, d'une paillasse "

" en carreaux de grès, d'un évier, avec arrivée d'eau et d'un garde "

" manger avec ventilation extérieure directe. Il nous semble indis- "

" pensable que ces garde-manger soient disposés de manière à les mettre "

" à l'abri des poussières. Les W-C seront munis d'un siège à abattant "

" avec réservoir de chasse et d'un coffre à linge sale avec ventila- "

" tion extérieure. "

" Les logements disposeront soit d'un débarras, soit d'une grande "

" armoire. Chaque logement possèdera une cave. Le logement du Concierge "

" comprendra une loge-bureau, deux chambres à coucher, une cuisine , "

" un W-C et une entrée formant porche. "

" L' évacuation des eaux usées et des vidanges se fera directement à "

" l'égout. "

" Le gaz sera amené dans toutes les cuisines et l'électricité dans "

" toutes les chambres. "

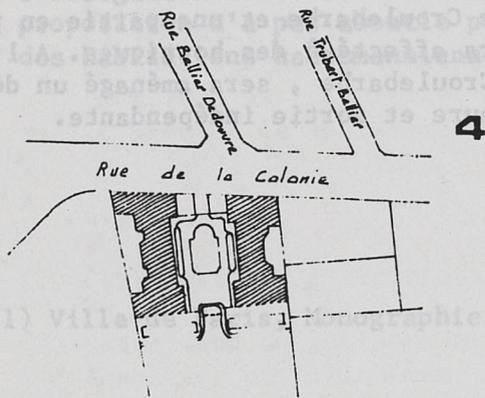
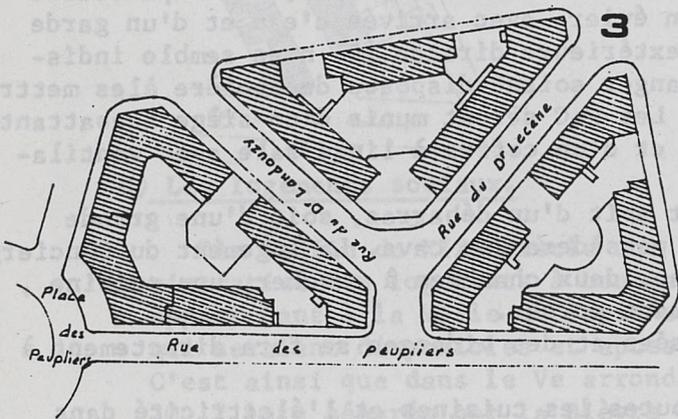
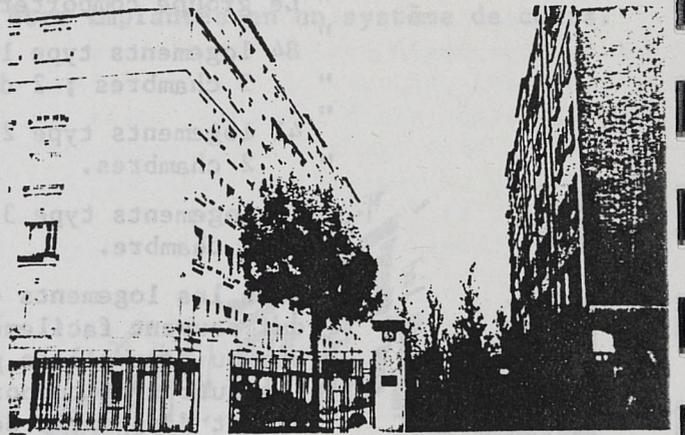
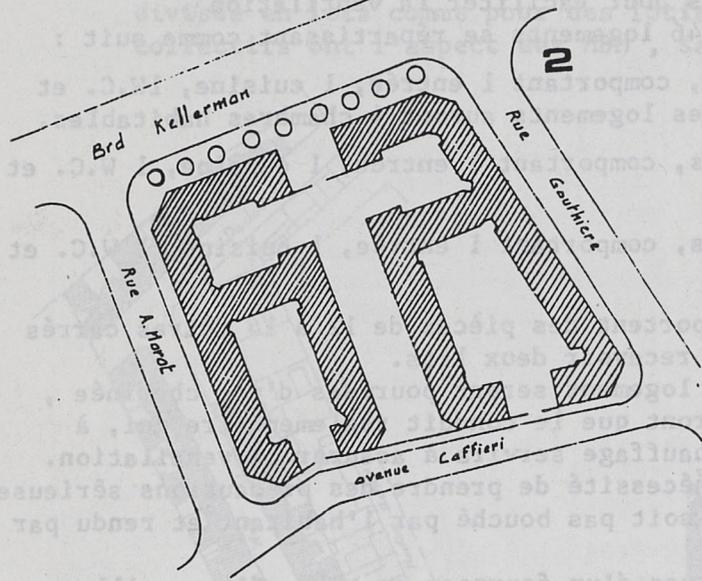
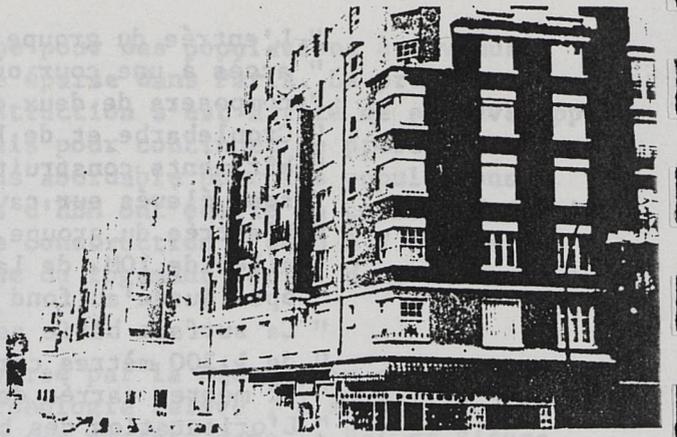
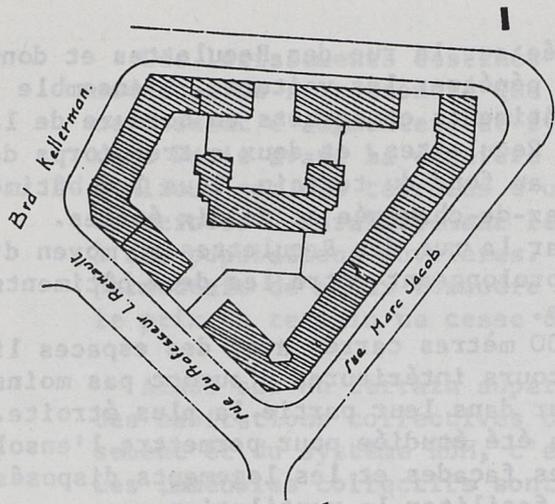
" Le rez-de-chaussée sur la rue Croulebarbe et une partie en retour "

" sur la rue des Reculettes sera affecté à des boutiques. A l'extré- "

" mité du bâtiment sur la rue Croulebarbe , sera aménagé un dépôt "

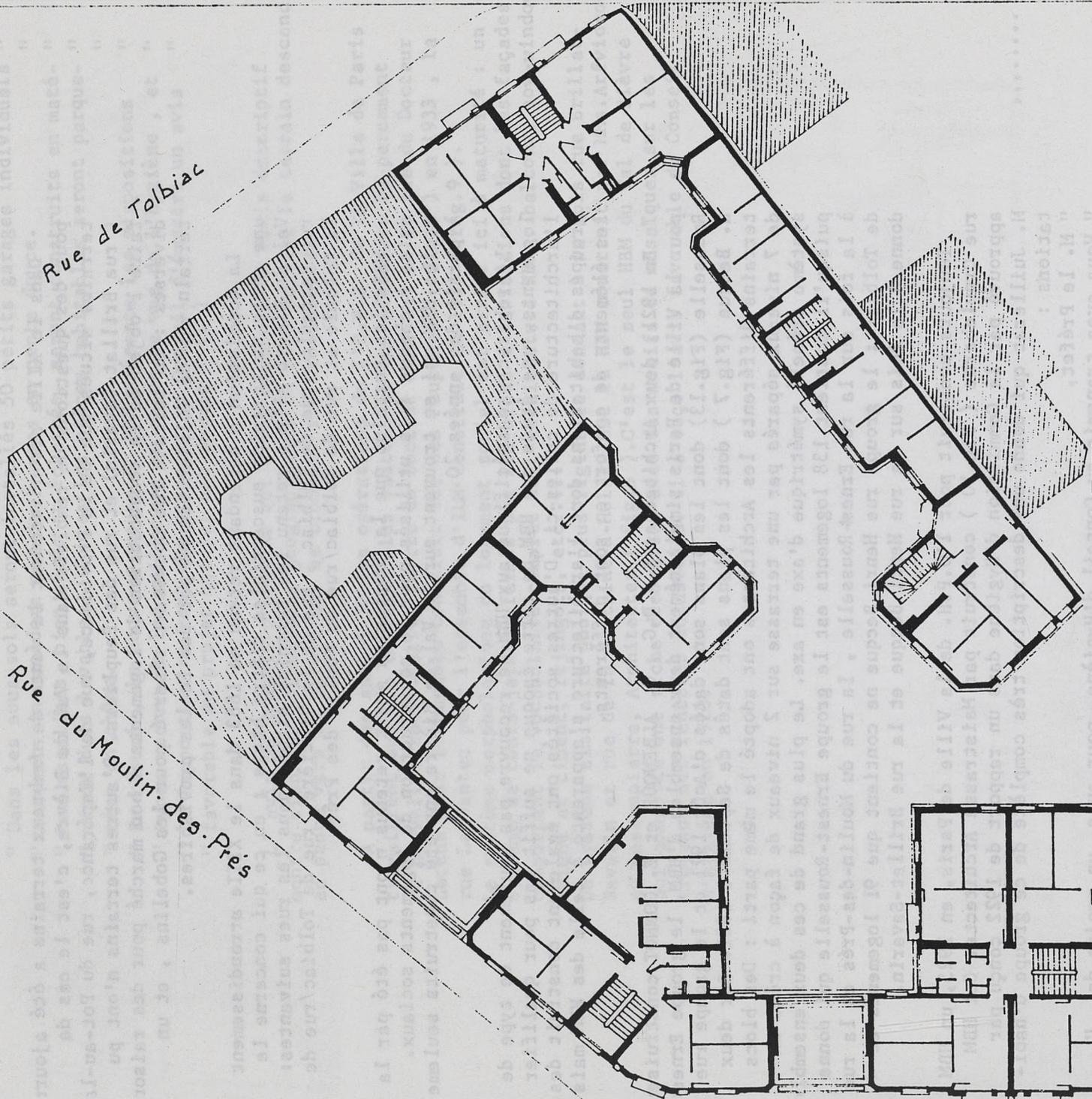
" mortuaire avec entrée intérieure et sortie indépendante. "

.....



Ech 1/2000

Rue de Tolbiac



Rue du Moulin-des-Près

13

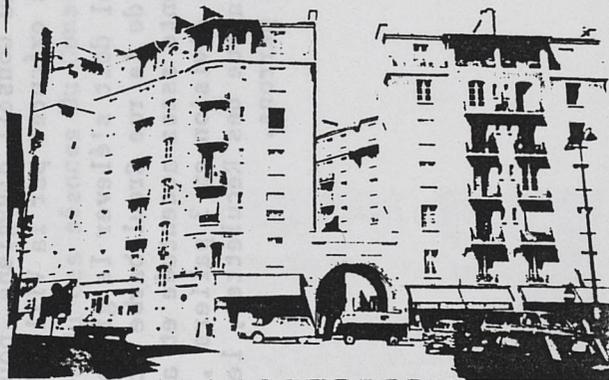
ville de paris

H.B.M.

groupe ernest roussel

ETAGES

albenque et gonnot  
architectes



Dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement la vente de nombreux terrains a été ajour pour des questions de remblais dans le Val de Bièvre, c'est le cas de terrains situés rue de la Providence, rue de l'Espérance, rue du Pot-au-lait (rue Brillat-Savarin) et rue des Peupliers. D'autres terrains n'ont pu faire l'objet de la construction de logements à bon marché pour des raisons diverses : un terrain rue Corvisart réservé pour les Gobelins, et un terrain rue de Tolbiac occupé par des Ecoles provisoires.

La Commission a cependant retenu en 1883 dans le XIII<sup>e</sup> arrondissement une série de terrains susceptibles d'être bâtis ; en ce qui concerne le Val de Bièvre elle a retenu les terrains situés dans les rues suivantes : rue Barrault, rue de Tolbiac, rue de la Glacière, rue de Tolbiac/rue de la Colonie et rue de Tolbiac/rue du Moulin des Prés.

Mais les terrains que la Commission avait retenus n'ont pas été par la suite à chaque fois utilisés pour la construction de logements sociaux. Et les HBM qui se trouvent sur le Val de Bièvre ont été construits seulement à partir des années 20.

L'architecture spécifique aux HBM ne recouvre pas seulement ce type de logements, une étude des HBM de cette époque ne suffit pas pour qualifier l'architecture de celles-ci. D'autres sociétés ont également construit des groupes d'habitations dont l'architecture s'apparente à celle des HBM mais les éléments de confort en sont différents.

En 1921, deux Architectes S.A.D.G., G. ALBENQUE et E. GONNOT construisent pour la Ville de Paris simultanément deux ensembles d'HBM, le groupe Ernest-Rousselle (Fig.13) dont les plans sont datés d'août 1921 et le groupe rue H. Becque (Fig.7) dont les plans sont datés de Septembre 1921. Sur deux terrains différents les Architectes ont adopté le même parti : Des blocs de 7 niveaux séparés par une terrasse sur 2 niveaux de façon à créer un système crénelé symétrique d'axe en axe. Le plus grand de ces deux ensembles puisqu'il contient 138 logements est le groupe Ernest-Rousselle qui donne à la fois sur la rue Ernest-Rousselle, la rue du Moulin-des-Prés et la rue de Tolbiac ; le groupe rue Henri Becque ne contient que 91 logements et donne à la fois sur la rue Henri Becque et la rue Brillat-Savarin.

Toujours construit pour l'O.P.H. de la Ville de Paris, en 1925, un HBM rue Croulebarbe (Fig.10) construit par Maistrasse Architecte. Cet HBM approuvé par la Commission d'Hygiène dans un rapport de 1922 conçu par M. Juillerat qui donne une description très complète de ce groupe d'habitations :

" M. le Préfet,

" Vous avez transmis au Conseil d'Hygiène, pour avis, un projet de " construction d'HBM à exécuter par la Ville de Paris, rue Croulebarbe "

" 51, 55 (13<sup>e</sup> Arr.) "

" Le terrain sur lequel doit s'élever le groupe d'habitation projeté " est situé à l'angle de la rue Croulebarbe et de la rue des Reculettes "

" Ce terrain est en pente assez accentuée et a nécessité des dispositions "

" particulières, et sa division en 3 paliers, dont le palier central "

" étant au niveau de la rue des Reculettes, les deux autres y étant "

" reliés par de larges perrons. "

.....

" Dans les sous-sols seront installés 50 petits garages individuels "

" auxquels on accèdera par des rampes en pente douce. "

" Les escaliers, bien aérés et éclairés, seront construits en maté- "

" riaux durs lavables . Toutes les pièces habitables seront parque- "

" tées en chêne. "

" En résumé , le nouveau groupe d' HBM présente les dispositions "

" types reconnues les meilleures au point de vue de l'hygiène , et "

" le Rapporteur ne peut que proposer au Conseil d'émettre un avis "

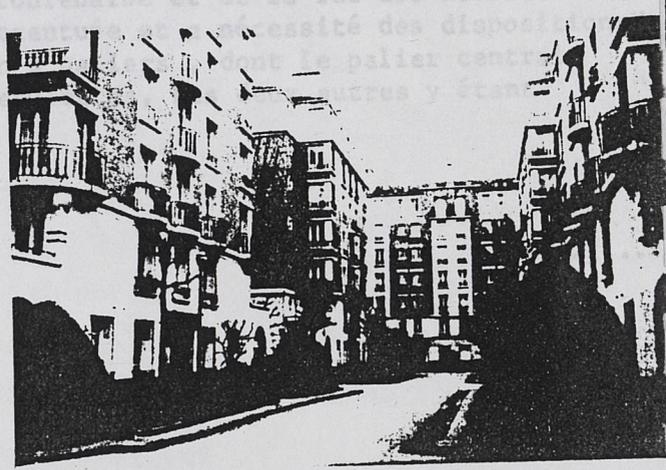
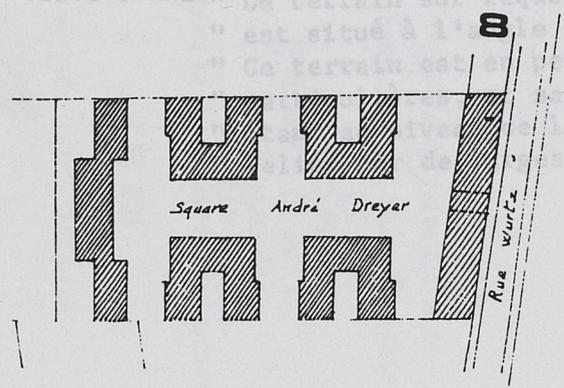
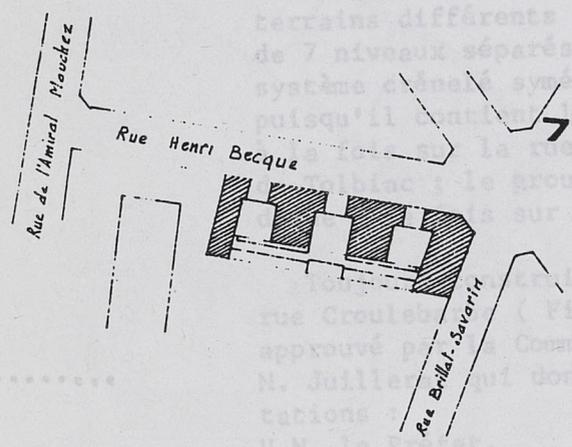
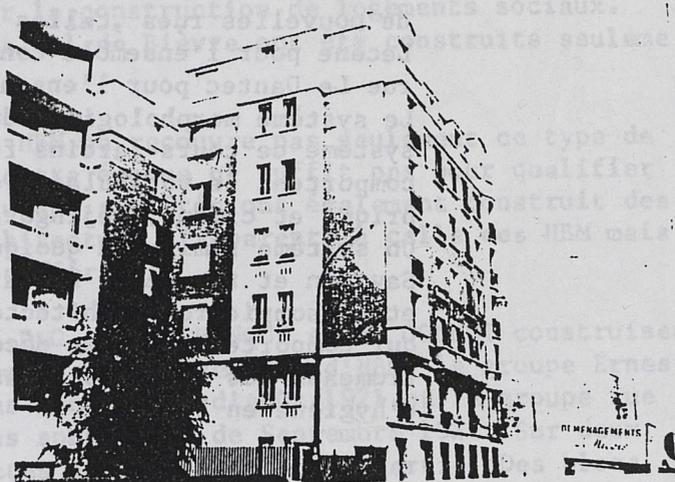
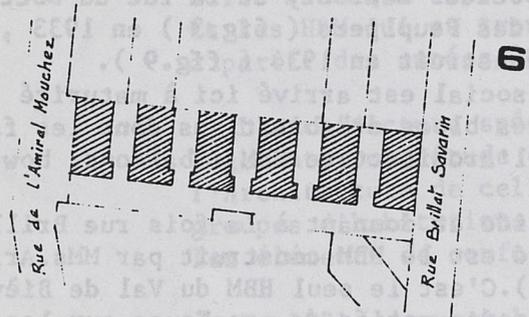
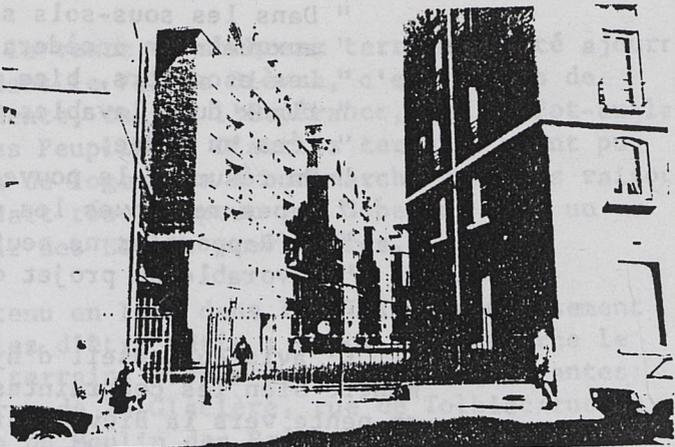
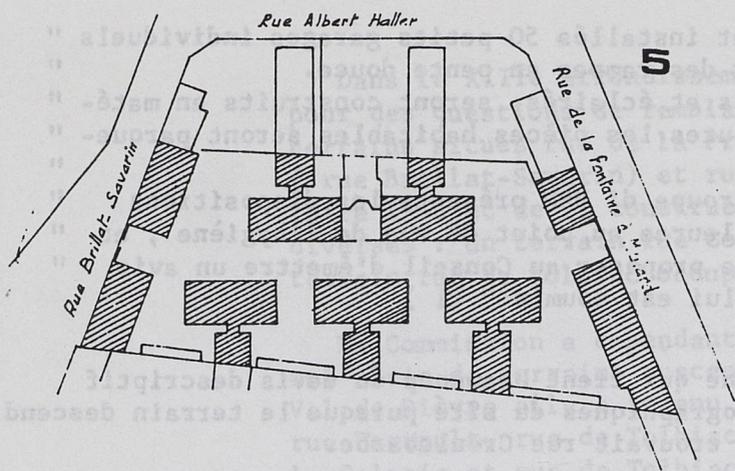
" favorable au projet qui lui est soumis " (1 )

L' avis du Conseil d'hygiène qui tient beaucoup du devis descriptif montre bien les contraintes géographiques du site puisque le terrain descend en pente vers la Bièvre qui se trouvait rue Croulebarbe.

A partir des années 30 les opérations de l'O.P.H. de la Ville de Paris travaillent sur des terrains plus vastes, ce qui nécessite le percement de nouvelles rues ,telles la rue du Docteur Landouzy et la rue du Docteur Lecène pour l'ensemble construit rue des Peupliers ( fig.3 ) en 1933 , la rue Le Dantec pour l'ensemble d'ILM construit en 1934 ( fig.9 ). Le système morphologique du logement social est arrivé ici à maturité : un système de cours-jardins fermés par les blocs d'habitations dont les façades comportent le vocabulaire complet de l'architecture HBM : balcons, bow-windows brique et ciment, rejingots, etc.....

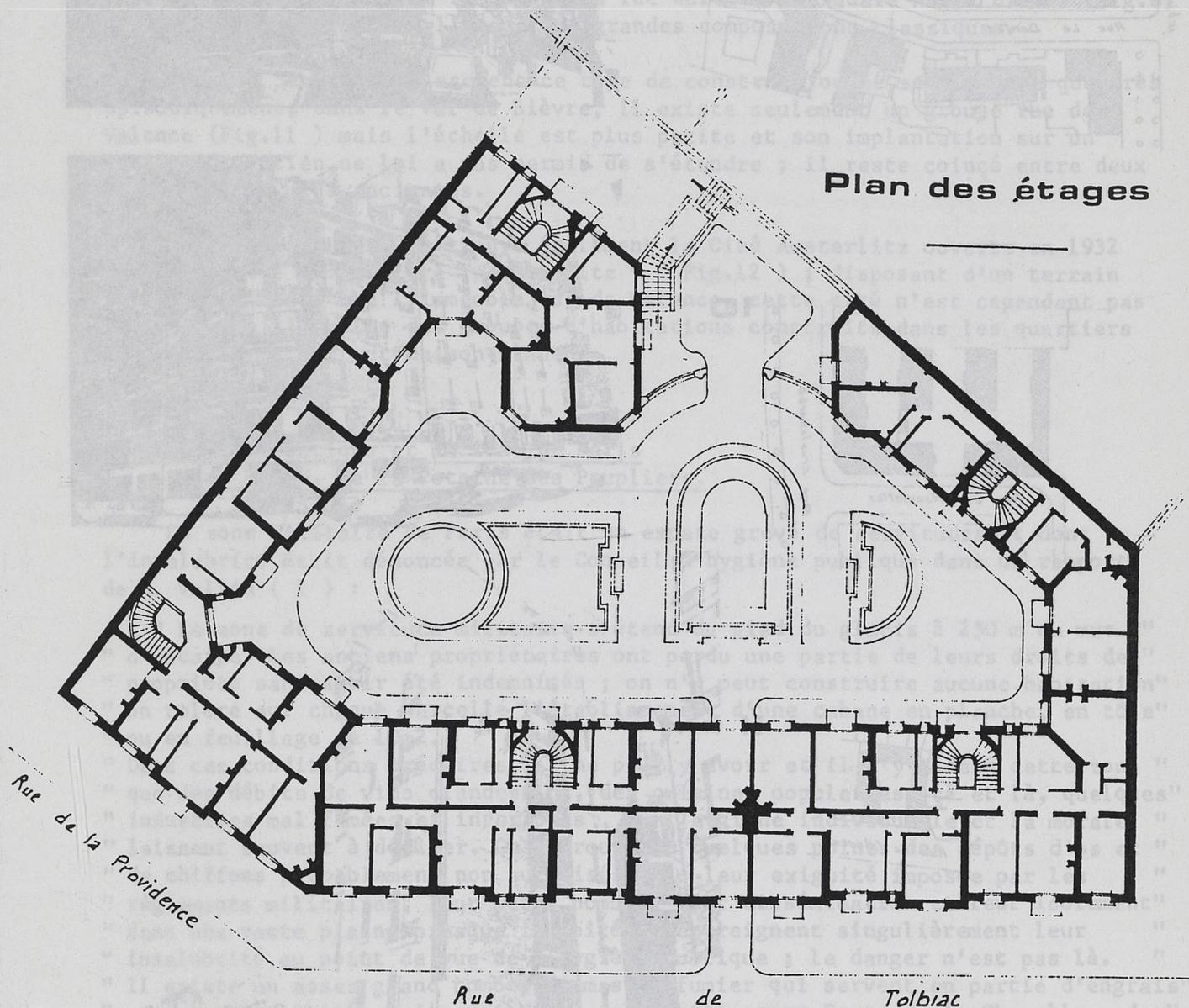
Un système similaire quoique plus rigide et donnant à la fois rue Brillat-Savarin et rue de la Fontaine-à-Mulard est le HBM construit par MMs.Arvidson et Bassompierre, Architectes ( fig.5 ).C'est le seul HBM du Val de Bièvre qui comporte une riche décoration avec des motifs de mosaïques sur les trumeaux des fenêtres encastrées. Il a reçu l'avis favorable du Conseil d'hygiène en 1920.

(1) Compte rendu des séances du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité, année 1922.



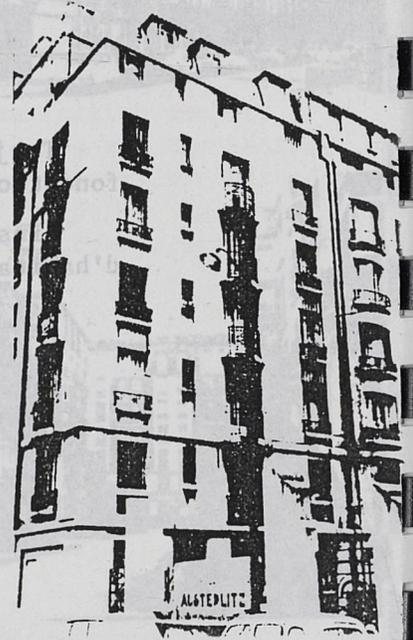
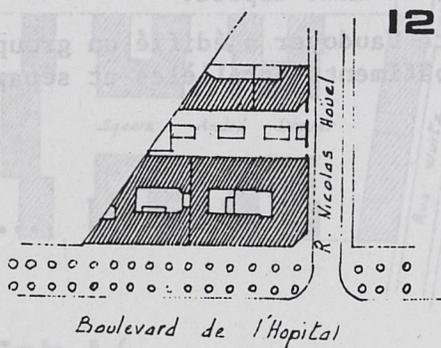
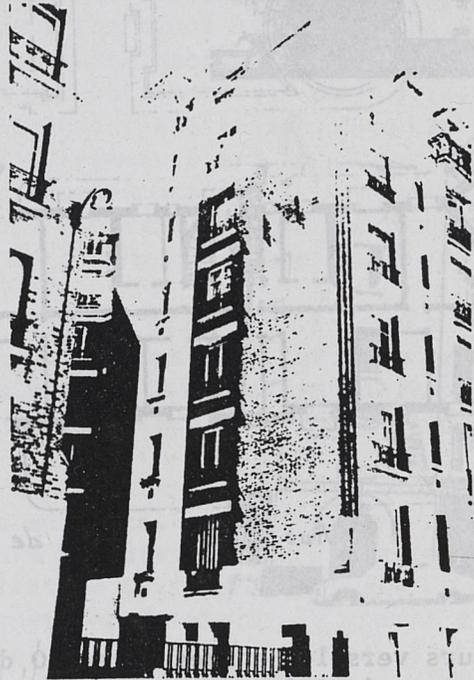
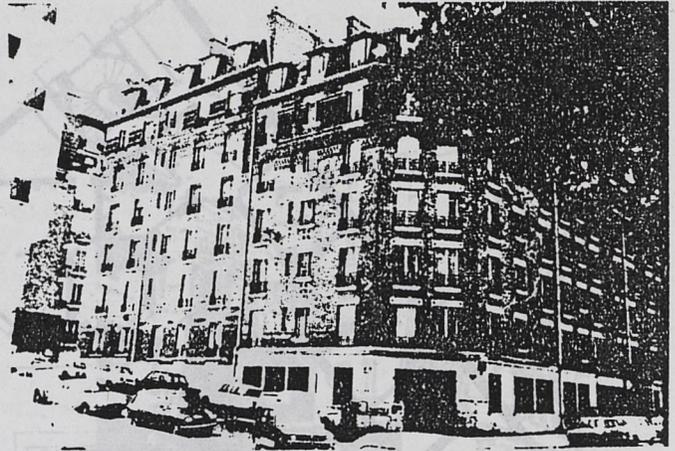
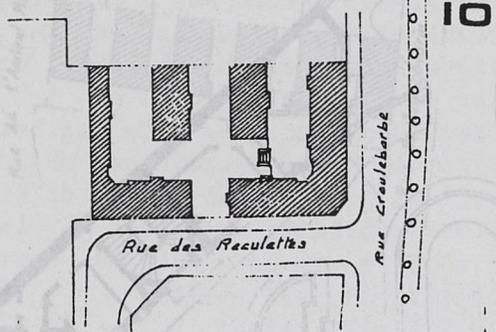
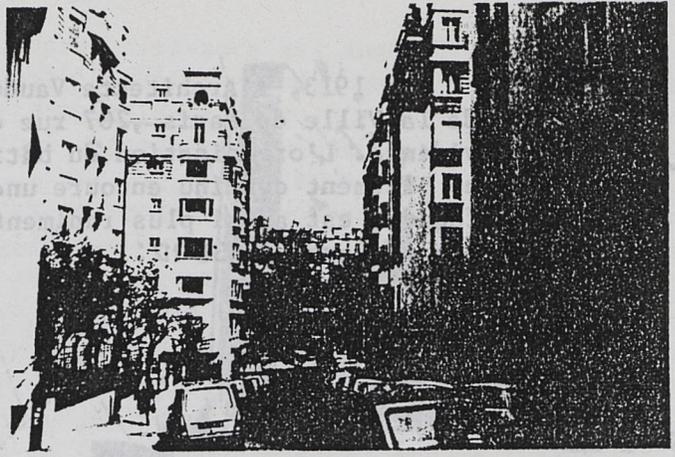
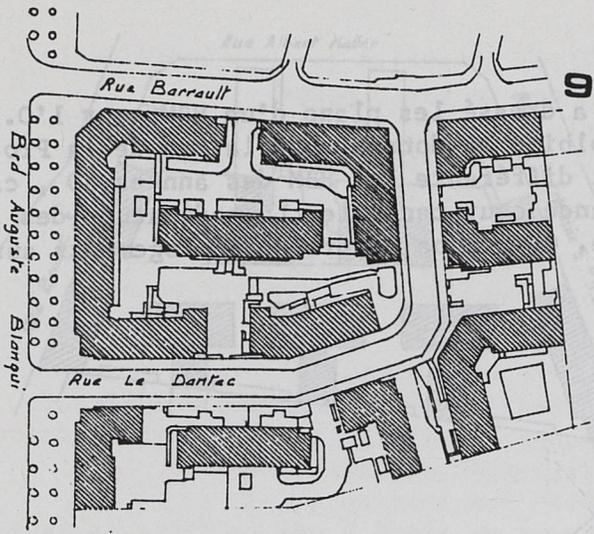
Ech 1/2000

En 1913, l'Architecte Vaudoyer a dressé les plans d'un HBM pour l'O.P.H. de la Ville de Paris, 207 rue de Tolbiac et donnant sur la rue de la Providence. L'organisation du bâti est différente des HBM des années 30, car un bâtiment continu entoure une grande cour centrale. La modénature des façades est aussi plus rudimentaire. Ce groupe comprend 101 logements sur une surface de 336 M<sup>2</sup>.



Toujours vers les années 20 et 30 d'autres Sociétés de promotions, fondations ont édifié des immeubles dans le même esprit.

Ainsi rue de la Colonie, l'Architecte Vaudoyer a édifié un groupe d'habitations composé de deux ailes de bâtiments parallèles et séparées



par une cour centrale (Fig.4 ) , le plan de masse et les façades nous indiquent que ce groupe a été construit vers la même époque que le précédent rue de Tolbiac.

Donnant à la fois sur les rues Brillat-Savarin et de l'Amiral Mouchez , un Ensemble de constructions composé de six blocs parallèles et régulièrement espacés ( Fig. 6 ) doit sa configuration particulière au terrain très contraignant et trop étroit.

Un peu plus haut, en remontant la rue Wurtz , le square André Dreyer (Fig.8) retrouve par sa symétrie l'image des grandes compositions classiques.

Dans le 5ème arrondissement ce type de construction ne se retrouve que très épisodiquement; dans le Val de Bièvre, il existe seulement un groupe rue de Valence (Fig.11 ) mais l'échelle est plus petite et son implantation sur un tissu plus ancien ne lui a pas permis de s'étendre ; il reste coincé entre deux constructions plus anciennes.

Rue Nicolas Houël on trouve également la Cité Austerlitz ouverte en 1932 par la Société Immobilière " Austerlitz " ( Fig.12 ) ; disposant d'un terrain un peu plus vaste que l'immeuble rue de Valence, cette cité n'est cependant pas à l'image de l'échelle des groupes d'habitations construits dans les quartiers Croulebarbe et surtout Maison-Blanche

#### e) Les fortifications et la Zone de Paris Les H.B.M. de la Poterne des Peupliers.

La zone Militaire de Paris était un espace grevé de servitudes et dont l'insalubrité était dénoncée par le Conseil d'hygiène publique dans un rapport de M. Vallin ( 1 ) :

" La zone de servitude militaire s'étend du pied du glacis à 250 m du mur "  
 " d'escarpe. Les anciens propriétaires ont perdu une partie de leurs droits de "  
 " propriété sans avoir été indemnisés ; on n'y peut construire aucune habitation"  
 " on tolère sur chaque parcelle l'établissement d'une cabane en planche, en tôle"  
 " ou en feuillage de 10m<sup>2</sup>.  
 " Dans ces conditions précaires, il ne peut y avoir et il n'y a dans cette zone "  
 " que des débits de vins clandestins, des cuisines populaires, çà et là, quelques"  
 " industries mal famées et interlopes , où l'hygiène individuelle et la morale "  
 " laissent souvent à désirer. On y trouve en quelques points des dépôts d'os et "  
 " de chiffons probablement non autorisés mais leur exiguité imposée par les "  
 " règlements militaires, leur petit nombre, leur dissémination et leur isolement"  
 " dans une vaste plaine presque inhabitée, restreignent singulièrement leur "  
 " insalubrité au point de vue de l'hygiène publique ; le danger n'est pas là. "  
 " Il existe un assez grand nombre d'amas de fumier qui servent en partie d'engrais"  
 " aux champs cultivés qu'on rencontre dans cette zone: Porte de la Chapelle , de "  
 " la Villette, d'Orléans, de Choisy, à la Poterne des Peupliers. Ces fumiers "  
 " servent également à fumer les couches de champignons au fond des carrières. "

.....

(1) Compte rendu des séances du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité, 1895.

Cette zone avait le règlement des places fortes régies par la Loi du 10 Juillet 1791 qui créait 3 zones autour des fortifications :

- une première de 250m dans laquelle aucune plantation ou construction n'était tolérée.
- la deuxième de 487m où il était autorisé de construire en terre ou en bois.
- la troisième de 974m où aucun chemin ne pouvait être tracé, aucun dépôt effectué sans l'autorisation de l'autorité militaire.

La Ville de Paris est devenue en 1912 propriétaire de l'enceinte qui comprenait 94 bastions dont 17 portes ( correspondant aux Routes nationales), 23 barrières ( correspondant aux Routes départementales) , et 12 poternes (correspondant aux Chemins vicinaux ). Elle devait démolir les murs de l'enceinte, niveler le sol à ses frais. A part certains terrains réservés à l'autorité militaire et services publics, la Ville pouvait vendre le reste soit environ 300 ha. Mais toute cette superficie ne pouvait être vendue à des particuliers, car dans la première convention du Parlement, la Ville s'engageait à affecter 4% des terrains disponibles à la construction des HBM. La crise du logement sévissait en 1912 et, à la suite de plusieurs demandes, les terrains réservés aux constructions d' HBM furent fixés à 25% . Le surplus des terrains pouvait donc être vendu à des particuliers ou à des promoteurs privés.

En 1926 les terrains de la zone frappés d'une servitude de non-oedificandi appartenaient à une multitude de petits propriétaires . Ainsi au recensement de 1926 la zone comptait environ 42.000 hab. dont 8.000 étrangers. D'après une statistique de 1926, 13.526 constructions étaient édifiées sur la zone en violation de la Loi de 1919 :

1°) Cabanes à outils .....	3.659
2°) Bicoques servant d'habitation .....	5.072
3°) Habitations d'Un R-d-C en matériaux médiocres ....	3.385
4°) Habitations d'Un R-d-C et combles (maçonnerie)....	647
5°) Habitations d'Un R-d-C , étage et combles .....	637
6°) Maisons de rapport .....	126
7°) Commerces .....	995
8°) Industries .....	691

L'annexion de cette zone à Paris fut consacrée par l'article 10 de la Loi du 19 Avril 1919. Cette Loi contient 4 dispositions essentielles : (1)

a) La Ville de Paris achète à l'Etat, en un seul lot, la totalité de l'enceinte fortifiée, pour un prix de 100 millions, payable à raison de huit annuités de 5 millions et de 30 annuités de 2 millions, sans intérêts.

b) La servitude non-oedificandi instituée pour les besoins de la défense de Paris est maintenue dans un but d'hygiène et de salubrité publique.

.....

(1) Mémoire de M. Le Préfet de la Seine au Conseil Municipal, aménagement de l'enceinte fortifiée et de la zone, 1933.

c) La Ville de Paris doit acheter à l'amiable , ou exproprier, dans un délai maximum de 38 ans les terrains de la zone, pour les aménager en promenades publiques ou terrains de jeux. Chaque expropriation ne peut porter que sur la totalité du territoire zonier d'une commune.

d) Le territoire zonier sera annexé à la Ville de Paris.

La Ville a entrepris ensuite l'aménagement des fortifications, ce qui a fait l'objet d'un Avant-projet approuvé par le Conseil Municipal :

-- Voies publiques, promenades, squares .....	177ha,01
-- Etablissements militaires .....	33ha,78
-- Chemin de Fer .....	44ha,06
-- H.B.M. et I.L.M. ....	89ha,73
-- Terrains à vendre à des particuliers .....	44ha,26
-- Cité Universitaire .....	10ha,32
-- Parc des Expositions .....	6ha,58
Total.....	<u>404ha,74</u>

Sur le terrain réservé aux HBM et ILM , le programme devait être réalisé par :

- 1°) la Ville de Paris qui s'était réservé 13 ha.
- 2°) Par son Régisseur intéressé, la Régie Immobilière de la Ville de Paris (R.I.V.P.) qui s'était réservé 8 ha,05.
- 3°) Par l'Office Public d'habitation de la Ville de Paris (O.P.H.V.P.) qui disposait de 46 ha,20.

En outre, par délibération, le Conseil Municipal décida la construction de 20.000 logements, pour en partie, assurer le relogement des locataires évincés pour l'exécution d'opérations édilitaires; une partie devait être réalisée par :

-- La Société Anonyme de Gestion Immobilière (SAGI) .....	18ha,42
-- La Société de Gérance Immeubles Municipaux (SGIM) .....	2ha,49
-- La Compagnie Immobilière Parisienne d'Entreprise et de Gestion ( CIPEG ) .....	1ha,57

Cependant ne sont pas compris dans les 89ha,73, les HBM pour Mutilés qui représentent 0,5ha, les HBM de la Société Bernard Palissy 0,34 ha et les HBM pour le Département de la Guerre.

.....

On a alors, pour le 13<sup>e</sup> arrondissement qui nous concerne plus particulièrement la répartition suivante par Bastion et par Numéro d'Ilots :

Bastion	N° d'Ilots	Surfaces ha.	types d'Immeubles	Organisme	Date de délibération du C.M.
85	2	0,91	IRE	SGIM	10-7-31
	3	0,80	IRE	CIPEG	id.
86	6	1,51	HBM, HBMA	Office	11-7-30
88	11	1,13	ILM	Ville	13-7-28
	12	0,59	HBMA	Office	12-4-30
	13	0,30	IRE	SAGI	7-7-30
89	14	0,32	IRE	SAGI	7-7-30
	15	1,85	HBM HBMA	Office	11-7-30
90	17	1,25	HBM	Office	29-12-29
91	17b	1,06	HBM	Office	12-4-30
	18b	1,59	IRE	SAGI	7-7-30

On a ainsi pour l'ensemble du 13<sup>e</sup> arrondissement 11,31 ha. réservés pour la construction de logements sociaux, la répartition pour chacun des arrondissements périphériques est proportionnelle à la composition sociale de chacun d'entre eux : Les arrondissements populaires se sont vus attribuer une surface plus grande que les autres arrondissements :

12e .....	9,88 ha;	17e .....	11,84 ha.
20e .....	14,02 ha.	16e .....	8,75 ha.
19e .....	12,07 ha.	15e .....	3,46 ha.
18e .....	9,84 ha.	14e .....	8,34 ha.

Une critique de cet anneau de constructions autour de Paris a été faite dans un mémoire présenté par André Bricet, Architecte DPLG en 1938 (1). Cette critique porte sur la problématique d'ensemble de cette opération et montre les erreurs commises par les Maîtres d'Oeuvre et les Maîtres d'Ouvrage sur cette opération d'urbanisme, d'un type nouveau pour l'époque, car un plan d'ensemble a été élaboré pour éviter une approche fragmentaire de l'espace (2). Mais cette critique montre que cette opération a gardé les éléments de la pratique spatiale de l'aménagement au coup par coup :

" Dans l'aménagement des fortifications et dans l'extension des communes " " périphériques, il semble que l'on n'ait pas toujours cherché à combiner les " " percements entre eux . Aussi lorsque l'on examine certains plans, il résulte " " de tous ces juxtapositions et percements un assemblage pas toujours heureux " " de rues, de quartiers sans formes, de groupes d'habitations à forte densité. "

- (1) Institut d'Urbanisme, l'Enceinte et la zone de Paris, André Bricet, 1938  
 (2) La première esquisse du plan d'aménagement du Centre de Paris présenté au Salon d'Automne par Le Corbusier date de 1922 ( le plan Voisin 1925).

" Cet anneau de constructions autour de Paris a contribué à renforcer "

" la concentration de la population parisienne sous prétexte de loger les "

" ouvriers à proximité de leur travail. Construire les habitations collec- "

" tives et les diviser en petits lots disséminés sur de vastes terrains "

" avec la promiscuité des taudis environnants, ce n'est pas résoudre le "

" problème. Lorsqu'on considère tous les groupes d'habitations collectives "

" construits sur les terrains de l'enceinte , il semble que cette erreur a "

" été commise.

" Construire des immeubles d'HBM sans prévoir en même temps les crèches, "

" garderies, dispensaires, lavoirs, bains-douches, cercles, écoles, terrains "

" de jeux, square, etc... qui doivent être le centre de la conception d'en- "

" semble, c'est faire oeuvre incomplète.

" L'examen de certains plans montre le souci très poussé des Architectes "

" d'étudier des projets bien symétriques , " axés " , dignes de grandes "

" compositions académiques. L'image de ces plans ressemble de loin à des "

" dessins de mosaïque. On semble avoir oublié qu'un immeuble est une cons- "

" truction à trois dimensions . Un groupe d'HBM se visite assez rarement en "

" avion, aussi il est assez difficile pour un locataire, et même un Archi- "

" tecte se trouvant dans une cour de groupe, de se rendre compte des belles "

" mosaïques que forment les bâtiments entre eux. De ce fait, l'orientation "

" de certains bâtiments est déplorable. Le trop grand souci de symétrie "

" alliée avec le préjugé des pièces d'habitation sur rue, a fait que certaines "

" façades ne comprenant que des chambres et des salles à manger sont orientées "

" en plein Nord, alors que les cuisines , W.C., escalier sont au Midi et "

" donnent sur des cours plantées d'arbres offrant plus de tranquillité aux "

" locataires que les rues troublées par le trafic des voitures automobiles. "

" Le locataire qui loue un appartement cherche à avoir ses chambres ensoleil- "

" lées en principe et ne se soucie guère de " l'image en plan ". "

" De même la hauteur des bâtiments de 6 ou 7 étages sans ascenseur est "

" excessive dans ces immeubles réservés aux familles nombreuses. "

Il faut ajouter à cela que la population de la zone qui se composait de petits employés, de chiffonniers, de brocanteurs et quelques uns relevant des asiles de nuit, a préféré se reloger par ses propres moyens car l'indemnité d'éviction ne permettait guère aux zoniers , lumpenprolétariat de l'époque, de se reloger , même dans les HBM.

Ainsi l'édilité parisienne qui considérait que ces nombreuses bicoques d'habitation, formant des flots insalubres sur la zone, étaient un danger permanent pour l'ensemble de la population parisienne, a pu, par cette vaste opération de logement social, éloigner cette population déshéritée en mettant à sa place une population ouvrière que l'on pouvait mieux contrôler par le type même de construction et aussi par son mode d'accession à la location.

A la Poterne des Peupliers, de part et d'autre de l'ancienne Bièvre, on a ainsi édifié, d'abord sur l'emplacement du Bastion 85 un I.R.E. construit par la Compagnie Immobilière Parisienne d'Entreprise et de Gestion ( Fig.2) en 1933 et, sur l'emplacement du Bastion 86, un H.B.M. construit par l'Office(Fig.1) en 1936. On a ainsi deux types d'implantation différents construits par deux

.....

Architectes différents , mais qui répondent à une même pratique spatiale.

La configuration de la Poterne des Peupliers explique la disposition de ces deux groupes d'habitation : Quand on a construit le mur d'enceinte de Thiers , la Bièvre, qui coulait à cet endroit nettement en contrebas , a obligé le mur d'enceinte à se décrocher vers le Nord pour franchir le lit des deux bras de Bièvre qui est nettement plus étroit vers la rue des Peupliers. C'est ce qui explique le décrochement du Boulevard Kellemann à cet endroit. Et comme le lit de Bièvre en contrebas n'a pas été remblayé car celle-ci coulait encore à cette époque ici-même, on n'a pu édifier des constructions sur les flots 4 et 5 qui sont sur l'emplacement des berges de la Bièvre.

(1) Institut d'Urbanisme, l'Enceinte et la zone de Paris, André Bricet, 1938  
(2) La première esquisse du plan d'aménagement du Centre de Paris présenté au Salon d'Automne par Le Corbusier date de 1922 ( le plan Voisin 1925).

## f) Les Habitations Contemporaines.

Avec l'architecture contemporaine la rupture avec celle du passé est telle qu'une comparaison ne devient plus pertinente. Les motivations et les déterminants principaux ne sont plus les mêmes.

Dans le Val de Bièvre on peut dire que chaque quartier a eu affaire au problème de l'implantation d'une construction moderne. Bien sûr ce problème n'a pas été dans tous les cas résolu de la façon la plus heureuse. Bien que, comme on l'a vu plus haut certaines traces géographiques ou historiques subsistent encore, la prise en compte de ces facteurs n'a pas toujours eu lieu.

L'accumulation des faits historiques s'est traduite, dans chacun des différents quartiers du Val de Bièvre, à chaque fois d'une manière différente. Si bien que dans la deuxième moitié du XXe siècle, chaque construction nouvelle s'est trouvée devant un problème différent à résoudre.

Ainsi rue Nicolas Houël, c'est la forme de la rue qui est déterminante puisqu'elle suit exactement le cours de la Bièvre qui accuse une courbe très prononcée à cet endroit. Un immeuble d'habitation a été construit ici en épousant parfaitement cette courbe. Cette construction contribue ainsi à conserver la forme particulière de cette rue. Mais c'est le seul exemple, car dans cette même rue une autre construction qui vient de s'achever en 1977 représente plutôt la tendance actuelle qui consiste à détruire la notion de rue en s'implantant non pas par rapport à la rue, mais par rapport à des contraintes extérieures à cette rue, telles que nombre de logements, bâtiments riverains, etc..., ce qui permet de produire une composition plus libre.

Ainsi sur un même lieu, on a déjà deux interprétations différentes du même problème.

Rue Poliveau, un ensemble de trois immeubles-barres contribue à préfigurer ce que deviendra cette rue avec la nouvelle réglementation du P.O.S. de Paris qui consiste à élargir cette rue de manière à supprimer tous les décrochements que celle-ci comporte encore. Donc cette rue, caractéristique des habitations basses du XIXe siècle va ainsi disparaître. Le parcellaire riverain de la Bièvre que l'on a vu plus haut, explique la morphologie particulière de cette rue.

Entre la rue Geoffroy St Hilaire et la rue Santeuil, sur un vaste terrain jadis traversé par la Bièvre, on a le classique système des "barres" parallèles séparées par un espace résiduel sur lequel pousse tant bien que mal une pelouse que l'on appelle en général "espace vert".

Ces constructions qui datent déjà des années Soixante sont des H.L.M. dont le système morphologique a été souvent critiqué depuis "Sarcelles". Ce système de "barres" qui a été souvent employé sur des sites totalement différents montre bien qu'il est incapable de prendre en considération les déterminants historiques et géographiques d'un lieu. Cet exemple sur la Vallée de la Bièvre le montre parfaitement.

.....

Un système de trois tours situé de part et d'autre du square René Legall et de l'annexe des Gobelins marque profondément l'espace en fermant toute perspective. Cependant sur les trois tours, une seule prend en compte véritablement la géographie du sol. Il s'agit de celle construite par M. Albert, rue Croulebarbe dont nous avons déjà parlé plus haut (1). La présence des deux autres tours est catastrophique dans ce quartier Croulebarbe ; leur implantation ne tient pas compte des caractéristiques du site, et de plus leur texture lourde leur donne un aspect massif qui n'est pas des plus heureux. Contrairement à la Tour rue Croulebarbe qui présente un aspect plus élancé : ce qui fait qu'elle passe beaucoup plus inaperçue.

A l'angle de la rue Emile Delandres et de la rue des Cordelières, un immeuble d'habitations qui vient d'être hors d'air en 1977 suit une courbe opposée à celle de la Bièvre qui coulait en contrebas, il en est de même du Lycée Rodin à l'angle opposé (rue des Cordelières et rue Corvisart). Ces deux constructions font totalement abstraction de la géographie du sol dont la trace est donnée par le parcellaire.

Sur le terrain de l'annexe des Gobelins, rue Berbier du Mets, s'est construit un autre bâtiment destiné aux travaux de la Manufacture, tapisserie et savonnerie. Bien que son orientation Nord-Sud convienne parfaitement à son utilisation, ses baies trop importantes qui laissent pénétrer un peu trop la lumière, gênent parfois les lissiers. De plus son implantation en plein milieu du terrain réservé à la Manufacture n'a pas fait l'objet d'une recherche conséquente sur un site chargé d'histoire.

Seul le Bâtiment du Garde Meuble National construit par M. A. Perret en 1936 a fait l'objet d'une recherche d'implantation. Son dégagement par rapport à la rue Berbier du Mets a permis de créer une place à la jonction de celle-ci avec la rue Croulebarbe.

Toujours rue Croulebarbe, un H.L.M. construit sur le système des "barres" n'a pas su utiliser la forte pente du terrain qui descendait autrefois sur la Bièvre. Cette pente aurait dû permettre une autre architecture qu'un simple système de "barres" utilisé généralement sur les terrains uniformes.

De l'autre côté du Boulevard Auguste Blanqui, en descendant vers le Sud, l'architecture contemporaine devient beaucoup plus dense car elle utilise tous les terrains qui ne sont pas occupés par les H.B.M., les lotissements et quelques immeubles sans âge. On a vu que cette partie du Val de Bièvre présentait peu de traces de la Bièvre tant au niveau du parcellaire qu'au niveau des rues. De plus le tissu étant plus récent, le poids historique est moins important, le problème de l'implantation est donc différent sur cette zone sans caractère où cohabitent des architectures sans de véritables liens entre elles. Les traces géographiques peu importantes ne permettant pas de créer ces liens.



VI . CONCLUSIONS : Histoire urbaine et intervention Contemporaine.

Depuis l'établissement des bouchers et des tueries sur les bords de la rivière , celle-ci n'a cessé d'attirer une multitude de fabriques qui avaient cependant un point commun : le besoin impératif d'eau, aussi bien pour la confection de produits ( cuirs ) que pour y jeter des déjections. Et ce sont ces industries qui, en prenant de plus en plus d'importance, vont attirer une population composée d'ouvriers, de mendiants et de vagabonds. Ainsi cette proximité spatiale des corps , que le XVIIIe siècle percevait seulement dans les hôpitaux, les prisons ou les cimetières , ( on a dit plus haut que, aucun rapport n'était perçu entre croissance de population et conditions de salubrité ) va soudain réapparaître au XIXe siècle, mais cette fois-ci déplacée vers l'usine ou vers l'habitat. C'est ce qui préoccupera les hygiénistes qui vont alors répartir les corps et moraliser les esprits. L'air et l'eau stagnante seront les uniques causes de la maladie et de la misère, quand ce ne seront pas les moeurs. Mais bientôt les épidémies et la contagion vont montrer que la bourgeoisie n'est plus à l'abri derrière le rempart de la misère. Il ne s'agit plus d'organiser la misère et la saleté, mais de l'éloigner le plus possible, quand on ne peut plus la contrôler. Thiers , déclare ainsi dans son discours du 24 Mai 1850 :

" Il y a une quantité de vagabonds qui ont des salaires considérables, "  
 " d'autres qui, par des moyens illicites, gagnent suffisamment pour avoir "  
 " un domicile , qui n'en veulent pas avoir. Ce sont ces hommes qui forment, "  
 " non pas le fond, mais la partie dangereuse des grandes populations aggro- "  
 " mérées. Ce sont ces hommes qui méritent ce titre, l'un des plus flétris "  
 " de l'histoire entendez-vous, le titre de multitude . La vile multitude "  
 " qui a perdu toutes les Républiques. C'est la multitude, ce n'est pas le "  
 " peuple que nous voulons exclure , c'est cette multitude confuse , cette "  
 " multitude de vagabonds dont on ne peut saisir ni le domicile, ni la "  
 " Famille , si remuante qu'on ne peut la saisir nulle part, qui n'ont pas "  
 " su créer pour leur Famille un asile appréciable : c'est cette multitude "  
 " que la Loi a pour but d'éloigner. "

La ville du XIXe siècle va alors contrôler ses accès par une sélection sur le revenu, par un quadrillage disciplinaire ( on a vu ainsi la partie de la haute Bièvre transformée). Elle n'admettra dans ses faubourgs qu'une population qu'elle pourra contrôler : les travailleurs ( dans la basse Bièvre) La population marginale, quant à elle sera rejetée au delà de Paris dans la zone près de l'enceinte de Thiers.

La suppression progressive de la Bièvre, conséquence de l'action des hygiénistes et de la politique haussmannienne a permis une transformation très nette de la population de la Vallée de la Bièvre au cours de la deuxième moitié du XIXe siècle.

En 1866 les trois arrondissements les plus défavorisés de Paris étaient encore les 5e, 11e et 13e, c'est-à-dire qui comportaient la plus forte population d'indigents. En 1895, le 13e Arrt se trouve relégué à la 4e place pour le nombre d'indigents répartis de la façon suivante :

-- 20e	:	5.595	
11e	:	5.001	
18e	:	4.660	( le 8e en a 706 )
13e	:	3.570	
19e	:	3.542	(1)

Puis en 1899, le 13e arrondissement se retrouve à la 5ème place pour le nombre d'indigents :

-- 20e	:	5.927	
11e	:	5.508	
18e	:	5.073	
19e	:	4.329	
13e	:	4.234	(1)

Il est certain que le recouvrement de la Bièvre qui a entraîné la disparition d'un nombre de plus en plus grand d'entreprises, a eu pour conséquence une transformation sociale des quartiers riverains : La politique haussmannienne a bien été le catalyseur d'un mouvement qui s'est prolongé même après le départ d'Hausmann de la Préfecture en 1870.

Rappelons que c'est à partir d'une trace (rues, parcellaire) laissée sur le sol de la Ville par la rivière de Bièvre, que l'on a déduit implicitement l'importance que pouvait avoir cette rivière dans la formation des quartiers qu'elle traverse.

On a pu constater au cours de cette recherche historique que la Bièvre était le point central de la formation de cette partie de Paris et qu'elle était une préoccupation constante des différents pouvoirs qui se sont succédés. Ainsi c'est volontairement que l'on n'a pas voulu séparer l'histoire de la Bièvre de l'histoire de la formation des quartiers qu'elle traverse.

Tantôt lieu de culte, tantôt lieu de villégiature ou de travail, les bords de la Bièvre ont eu décidément un pouvoir attractif pour les différentes populations qui se sont succédées. Celles-ci ont toujours eu des pratiques sociales ou spatiales en relation avec la rivière.

Quand ce n'est pas la rivière qui est déterminante, c'est la géographie de la vallée qu'elle traverse qui détermine la formation urbaine. C'est ainsi que l'on a pu voir l'importance considérable de la géographie du sol dans la formation de la Ville. On a vu cependant au début de cette étude que lorsque la géographie du sol était défavorable, une autre géographie était créée artificiellement, mais en relation et surtout en fonction de la morphologie de la rivière ou de la vallée.

.....

(1) d'après R.H. Guerrand. op.cit.

La Vallée de la Bièvre a été également la cristallisation de différents espaces : l'espace de la mort, avec l'établissement des sépultures, l'espace de la retraite avec les établissements religieux, l'espace du plaisir avec les hôtels particuliers, l'espace du travail et de la misère, et enfin l'espace médical avec les hygiénistes qui trouvaient là un champ d'expérience. Sans oublier l'espace policé par le quadrillage haussmannien.

Ainsi les différentes pratiques architecturales qui se sont succédées, bien que déterminées par les idéologies du moment, se sont souvent confrontées les unes avec les autres lorsqu'elles rencontraient un espace qui n'était pas le leur. C'est peut-être ce qui explique qu'actuellement les quartiers que traverse la Bièvre ne sont pas homogènes, mais expriment différentes pratiques architecturales qui parfois se superposent. C'est ainsi que l'on a pu voir les constructions les plus anciennes, parfois changer de fonction, et se disséminer dans un tissu plus récent ; les constructions haussmanniennes "manger" véritablement le vieux tissu en bordure des flots ou les recouvrir complètement, quand ceux-ci présentaient une étendue insuffisante pour résister aux percements ; Les lotissements et les logements sociaux, qui par leur pratique spatiale respective, marquer ponctuellement l'espace qui leur était réservé.

Les constructions contemporaines, considérées globalement, par leur structures différentes, vont introduire une véritable coupure épistémologique dans le tissu urbain. Mais faire entrer l'architecture contemporaine à l'intérieur d'une rupture épistémologique, c'est déjà l'historiciser et c'est là que réside la difficulté : car comme le dit M. Tafuri : "La difficulté  
" d'historiciser l'architecture contemporaine résulte du choix initial de  
" celle-ci qui est de vouloir se présenter comme un phénomène absolument  
" anti-historique ." ( 1 )

Mais est-ce seulement ce choix résolument anti-historique qui permet à l'architecture contemporaine, non seulement de s'affirmer en tant que telle, mais aussi de nier l'histoire et par conséquent l'histoire de la structure urbaine. N'est-ce pas plutôt un problème qualitatif qui se pose à l'architecture contemporaine plutôt qu'un problème de nature historique. L'action de nier l'histoire de la Ville sera de toute façon historicisée dans le futur. Il ne s'agit donc pas véritablement d'un problème de nature historique, il ne s'agit pas de savoir si l'architecture contemporaine nie ou pas l'histoire, mais de poser un problème de nature qualitative à l'architecture contemporaine, c'est-à-dire poser le problème suivant : Quelle est la nature de la pratique spatiale contemporaine ? La disparition des traces urbaines de la Vallée de la Bièvre ne peut être imputée à la volonté anti-historique de l'architecture contemporaine, mais à la nature de sa pratique spatiale. La structure foncière n'ayant pas disparue de la structure urbaine, celle-ci peut donc recevoir différentes pratiques spatiales et sociales sans en altérer profondément la forme comme l'a montré M. Alfred Max : " Les Champs-Élysées ou les Avenues  
" rayonnantes des Invalides furent d'abord des Allées plantées d'alignement  
" au milieu de la campagne, puis des Avenues suburbaines pour devenir enfin  
" des Boulevards urbains, les significations monumentales ont changé et se  
" sont superposées sur un même canevas formel extrêmement fort et durable.  
" L'îlot urbain traditionnel fixé par la permanence de la structure foncière  
" peut accueillir un grand nombre de types et d'usagers différents sans  
" altération fondamentale de sa forme urbaine. "

.....

(1) Théories et histoire de l'Architecture, 1976.

(2) Contribution au projet d'une forme urbaine, l'Architecture d'aujourd'hui  
Oct/Nov. 1976.

On a bien vu dans cette étude qu'au fil des temps, différentes pratiques spatiales et sociales, bien qu'elles aient modifié la structure urbaine n'avaient cependant pas altéré la forme de celle-ci qui était encore au début du XXe siècle reconnaissable par les différentes traces historiques ou géographiques. On pouvait encore à cette époque distinguer la Vallée de la Bièvre, bien que celle-ci soit supprimée des autres quartiers parisiens.

Le cas cité par M. Alfred Max : les Champs-Élysées et les Avenues rayonnantes des Invalides ont une histoire qui s'arrête pratiquement à la fin du XIXe siècle. Elles n'ont donc pas affronté le problème de l'architecture contemporaine que le Val de Bièvre a dû rencontrer tant bien que mal.

La rencontre de l'histoire urbaine et de l'intervention nouvelle a été jusqu'au début du XXe siècle complémentaire dans un rapport dialectique. Cette complémentarité a disparu avec l'intervention contemporaine qui fait disparaître les traces urbaines les plus visibles telles que rues et parcellaire. Le raz-de-marée Haussmannien n'a cependant pas été aussi loin puisqu'il a laissé des morceaux de Ville encore cohérents.

Cette rencontre ne pourra redevenir dialectique seulement quand les deux éléments du rapport - histoire urbaine et intervention contemporaine - seront dans un rapport de force cohérent. Mais pour cela l'architecture contemporaine devra présenter des éléments qualitatifs suffisants pour faire face à l'histoire urbaine.

B I B L I O G R A P H I E

1 - O U V R A G E S G E N E R A U X.

- A. CHASTEL, F. BOUDON,  
H. COUZY, F. HAMON,      Système de l'architecture urbaine : Le quartier  
des Halles à Paris, CNRS, 1977
- L. CHEVALIER,      Classes laborieuses, classes dangereuses,  
Paris, 1958
- Commission d'Extension  
de Paris,      Aperçu historique, Paris, 1913
- M. DEHORNE,      Mémoire sur quelques objets qui intéressent  
particulièrement la salubrité de la Ville de  
Paris, Paris, 1788
- B. FORTIER,      La politique de l'espace parisien, C.O.R.D.A.,  
1975
- E. GERARDS,      Paris souterrain, Paris, 1908
- R.H. GUERRAND,      Les origines du logement social en France,  
Paris, 1966
- R.H. GUERRAND, E. CANFORA-  
ARGANDONA,      La répartition de la population, les conditions  
de logement des classes ouvrières à Paris au  
XIXe siècle, Paris, C.S.U., 1976
- B. HAUSSMANN,      Mémoires, 3 Vol., Paris, 1890
- J. HILLAIRET,      Dictionnaire des rues de Paris, 3 Vol. Paris,  
1962
- J. HILLAIRET,      Evocation du vieux Paris, 4 Vol, Paris 1951-54  
en particulier le 4<sup>em</sup> portant sur les "Villages  
de Paris "
- R. JOLY, E. CAMPAGNAC,      Racines du lotissement, C.O.R.D.A. 1974
- G. LAMEYRE,      Haussmann, Préfet de Paris, Paris, 1958
- R. de LESPINASSE,      Les métiers et corporations de la Ville de Paris,  
Paris, 1997 - en particulier tome III.
- A. MORIZET,      Du vieux Paris au Paris moderne, Haussmann et  
ses prédécesseurs, Paris, 1932
- L. MURARD, P. ZYLBERMAN,      Le petit Travailleur infatigable ou le prolé-  
taire régénéré, Recherches N°25, Paris, 1976
- M. POETE,      Formation et évolution de Paris, Paris 1910
- B. ROULEAU,      Le tracé des rues de Paris, CNRS, 1975

.....

(1) Théories et histoire de l'Architecture, 1976.

(2) Contribution au projet d'une forme urbaine, l'Architecture d'aujourd'hui

2 - SUR LES 13e ET 5e ARRONDISSEMENTS.

- APUR, Etude sur le Ve Arrondissement, Paris, 1970
- A. BRICET, L'enceinte et la zone de Paris, Paris, 1938
- H. COING, Rénovation urbaine et changement social, Paris, 1966
- E. CRAMOUZAUD, Etude sur la transformation du XIIe arrondissement et des quartiers anciens de la rive gauche, Paris, 1855
- L. LAMBEAU, Monographies Municipales, les logements à Bon Marché, Paris, 1897
- M. LECOQ, Les Cordelières de Lourcine au Faubourg St Marcel lez Paris, Paris, 1969
- C. LEMAY, L'évolution du quartier Croulebarbe, entre 1954 et 1962; Thèse ronéo, 1967
- Société Historique et Archéologique du XIIIe Art Du Bourg St Marcel aux Gobelins, Paris, 1971
- S. ZAREMBOVITCH, Le 13e, étude de Géographie urbaine, DES, 1948

3 - SUR LA RIVIERE DE BIEVRE.

- A. DESGUINE, Recherches sur la Bièvre, à Cachan, Arcueil et Gentilly, Paris, 1976
- S. DUPAIN, La Bièvre, nouvelles recherches historiques, Paris, 1886
- A. ERAMBERT, Assainissement et augmentation des eaux de la Bièvre par le drainage, Paris, 1851
- J.K. HUYSMANS, La Bièvre et Saint-Séverin, Paris, 1898
- J.K. HUYSMANS, La Bièvre, Les Gobelins, Paris, 1901
- M. LECOQ, Sur les rives de la Bièvre
- PARENT-DUCHATELET, Recherches et considérations sur la rivière de Bièvre ou des Gobelins, Paris, 1822
- P. de COURTEILLE,
- Dr PROSPER de PIETRA SANTA, l'assainissement de Paris, la Seine, la presque île de Gennevilliers, la Bièvre, Paris, 1876
- Dr RIVES, Etudes des causes d'insalubrité spéciale au quartier de la Maison-Blanche, Paris, 1887

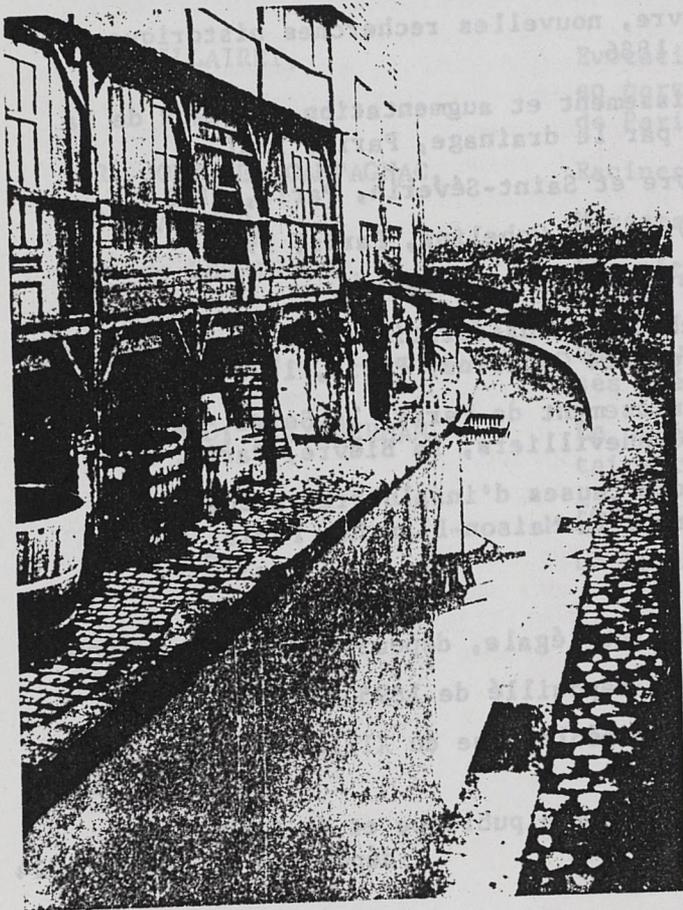
4 - PERIODIQUES.

- Annales d'Hygiène publique et de Médecine légale, dépouillé de 1830 à 1900
- Bulletin de la Montagne Ste Geneviève, dépouillé de 1895 à 1908
- Bulletin de la Société Historique et Archéologique du XIIIe Art, Mars 1963, Avril 1976
- Compte rendu des Séances du Conseil d'Hygiène publique et de Salubrité, dépouillé de 1895 à 1924

ANNEXE PHOTOGRAPHIQUE.



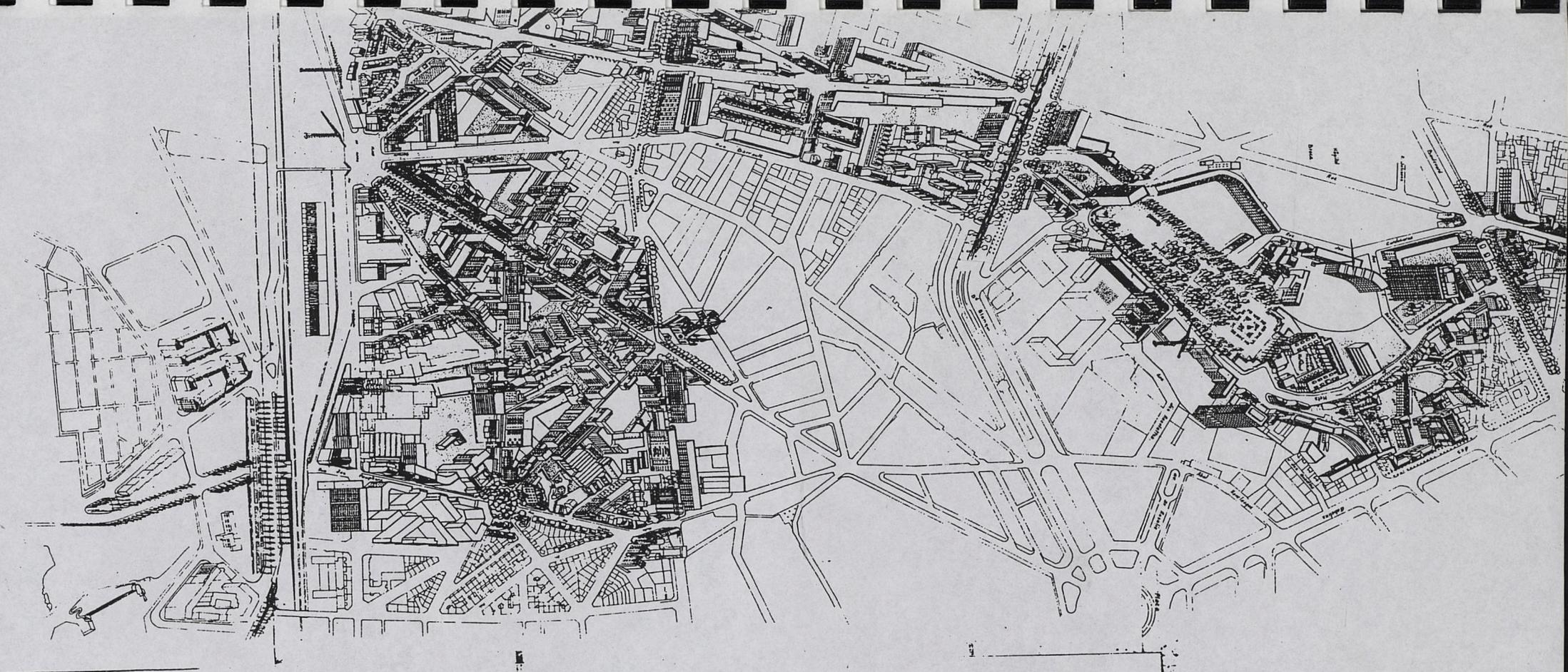
Bief des Cordelières;  
rive gauche, vue du passa;  
Moret en 1900.



Rue Croulebarbe.



Bief de Valence.



Inv. 13.633  
MFN. 5936  
COTE. CORDA. 5A

ÉCOLE D'ARCHITECTURE  
DE  
PARIS - BELLEVILLE  
78, rue Rébéval  
75019 PARIS  
Tél. : 42.41.33.60  
BIBLIOTHÈQUE

